



# DOCUMENT DE REFERENCE

2017



[www.actia.com](http://www.actia.com)



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

# MESSAGE

## du Président du Directoire d'ACTIA Group

### Jean-Louis PECH



Après un exercice 2016 de tous les records, 2017 était attendue comme l'année de la consolidation. Et nous avons fait légèrement mieux puisque l'année se solde par une croissance de 1% des ventes consolidées.

En effet, le Groupe a fortement progressé ces dernières années grâce à la montée en puissance des boîtiers télématiques pour véhicules légers premium et le challenge, qui a été relevé, est de réorienter notre activité soit sur d'autres clients, soit vers d'autres marchés, lorsque les deux contrats porteurs de cette croissance arriveraient en fin de vie. Ce fut le cas pour le premier, courant 2<sup>ème</sup> semestre 2017, le second nous laissant encore quelques années pour confirmer les relais de croissance. On parle d'une vingtaine de millions d'euros en 2017 et d'une quarantaine supplémentaire en 2018.

Ceci a pu être réalisé grâce à la montée en puissance de nos activités de télématique sur nos autres marchés, en particulier, ceux des poids lourds et des engins agricoles. D'ailleurs, les succès commerciaux de 2017 et de ce début d'année, nous confortent dans notre positionnement comme l'un des leaders mondiaux pour petites et moyennes séries, et cela sur un horizon assez long terme puisqu'un des contrats nous engage jusqu'en 2025.

Au sein des activités Aftermarket, le segment Contrôle Technique, est en retrait marqué. Cela était attendu du fait d'un niveau exceptionnel des livraisons 2016 liées à la mise en conformité des matériels pour répondre à l'évolution de la réglementation française. Ceci a généré une très forte activité entre fin mars et fin juillet 2016, puis un ralentissement notable jusqu'au salon EquipAuto à l'automne 2017. Les professionnels du secteur sont en attente de nouvelles évolutions de la réglementation et de fait, gèrent très prudemment leurs investissements. Aussi, même si notre activité se tourne de plus en plus vers l'international sur ce segment, il nous est apparu important de travailler, l'autre pilier de ce département, c'est-à-dire les matériels et services associés à la gestion de flotte, pour mieux absorber les pics et les creux des marchés réglementés. Dans ce cadre, le Groupe a procédé à l'acquisition de Market IP (100%), afin de pouvoir offrir une gamme de services connectés plus large et de meilleur niveau. Cette petite structure belge d'une vingtaine de personnes, amène une brique technologique complémentaire sur la gestion de la mobilité des biens et des personnes.

Pour les activités liées aux véhicules électriques, l'année est contrastée, avec des clients ne réalisant pas le niveau d'activité attendu, un déménagement de notre site allemand pour les solutions de Battery Management System qui a retardé notre montée en puissance, mais aussi les premiers essais d'un bus tout électrique de tourisme entièrement équipé en produits ACTIA tant en électronique embarquée de cabine (tableau de bord, information passagers,...) qu'en chaîne de traction.

Les secteurs de l'aéronautique et du ferroviaire poursuivent leur progression, ce dernier jouant de fortes synergies avec notre division Telecom. De beaux succès commerciaux se sont concrétisés, confirmant ce secteur comme un véritable relais de croissance dans les prochains mois.

La division Telecom qui n'affiche qu'une croissance de 1,5 %, les facturations ponctuelles d'études de 2016 masquant la véritable progression, a confirmé tout son potentiel notamment sur le secteur des Smart Grids avec un nouveau succès commercial élargissant notre champ d'intervention dans la numérisation du réseau électrique français.

L'année a donc été riche sur le plan commercial, nous amenant même à créer un bureau au Japon pour approfondir nos relations locales et étudier plus finement les actions à mettre en œuvre pour renforcer nos positions auprès des constructeurs, mais aussi difficile de part un contexte international tendu depuis l'automne, en matière de demande de composants.

Il me faut ici témoigner de l'engagement de nos équipes, particulièrement au cours du 1<sup>er</sup> semestre où les difficultés d'approvisionnement des batteries pour les boîtiers télématiques auraient pu aboutir à des arrêts de production chez nos clients. Leur professionnalisme et leur investissement personnel ont permis de passer cette crise, certes avec des frais de transports supplémentaires d'un niveau très important, mais aussi avec une confiance renouvelée de nos clients. A cette crise spécifique, la croissance internationale et l'engouement pour les objets connectés ajoutent de nouvelles tensions sur le marché, avec notamment des délais de livraison qui se rallongent, mais nos équipes sont prêtes pour passer cette période annoncée difficile par les fabricants jusqu'à fin 2018, début 2019.

Le travail de fond mené depuis plusieurs années pour la reconstitution de la rentabilité du Groupe montre toute sa pertinence face à la pression toujours plus forte de nos marchés en matière de prix et des événements extérieurs pouvant impacter lourdement le résultat. Il faut ici noter que le 2<sup>ème</sup> semestre 2017 a été le meilleur de l'histoire d'ACTIA, avec un résultat opérationnel à 13,5 M€, soit 6,2 % du chiffre d'affaires. Ce travail sera renforcé face aux enjeux de la mondialisation, tout en se dotant d'outils industriels performants et adaptés. Nous sommes d'ailleurs en train de gérer un programme immobilier important au sein de plusieurs de nos filiales répondant ainsi aux besoins de surface ou aux évolutions technologiques, sachant que nous avons su également être opportunistes lorsqu'il s'est agi de devenir propriétaire. Globalement nous avons géré afin qu'aucune pression financière ne se mette en œuvre, les nouveaux remboursements étant d'un niveau équivalent aux anciens loyers ou remboursements. Un seul investissement dépasse ce cadre, avec le développement d'un site de production de cartes électroniques aux Etats-Unis qui devrait démarrer courant 2<sup>ème</sup> semestre 2019.

Forts de nos succès, de l'engagement de nos équipes, de nos capacités d'innovation, de nos investissements réguliers et de nos spécificités, dans un paysage mondial en pleine révolution, nous sommes confiants en notre capacité d'être un acteur de la mobilité de demain et de relever le défi d'être une Entreprise de Taille Intermédiaire industrielle, innovante et internationale.

Jean-Louis PECH  
Président du Directoire  
ACTIA Group

1.	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE</b>	<b>8</b>
	1.1 Responsable du Document de Référence	8
	1.2 Attestation du responsable du Document de Référence	8
2.	<b>CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES</b>	<b>9</b>
	2.1 Commissaires aux Comptes Titulaires	9
	2.2 Commissaires aux Comptes Suppléants	9
3.	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR</b>	<b>10</b>
	3.1 Informations juridiques	10
	3.1.1 Raison sociale et nom commercial	10
	3.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	10
	3.1.3 Date de constitution et durée de vie	10
	3.1.4 Siège Social et forme juridique	10
	3.2 Historique	10
4.	<b>ORGANIGRAMME</b>	<b>12</b>
	4.1 Organigramme	12
	4.2 Périmètre de consolidation	12
	4.3 Description sommaire du Groupe	12
5.	<b>RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE</b>	<b>14</b>
	5.1 Présentation des résolutions	14
	5.1.1 Ordre du jour	17
	5.1.2 Projet de résolutions	18
	5.2 Informations financières sélectionnées de la période	24
	5.2.1 Chiffres clés	24
	5.2.2 Résultats consolidés	26
	5.2.3 Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2017	27
	5.2.4 Situation de l'endettement	29
	5.2.5 Engagements hors bilan	29
	5.3 Aperçu des activités	30
	5.3.1 Division Automotive	30
	5.3.2 Division Telecom	40
	5.3.3 Informations générales sur les filiales	46
	5.3.4 Position concurrentielle	46
	5.3.5 Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel	46
	5.4 Informations sur les tendances	47
	5.4.1 Evènements importants depuis la clôture	47
	5.4.2 Objectifs – Evolutions et perspectives d'avenir	47
	5.5 Stratégie	49
	5.5.1 Axes stratégiques	50
	5.5.2 Recherche & Développement au cœur d'ACTIA	52
	5.5.3 ACTIA et son environnement technologique	54
	5.5.4 Protection industrielle	55
	5.6 Investissements	55
	5.6.1 Corporels	55
	5.6.2 Incorporels	56
	5.6.3 Engagements d'investissements	57
	5.7 Données Sociales, Sociétales et Environnementales	58
	5.7.1 Les Salariés	59
	5.7.2 Conséquences environnementales de l'activité	76

5.7.3	Engagements sociétaux en faveur du développement durable	86
<b>5.8</b>	<b>Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales</b>	<b>89</b>
<b>5.9</b>	<b>Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	<b>92</b>
5.9.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	92
5.9.2	Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	94
<b>5.10</b>	<b>Facteurs de risques</b>	<b>94</b>
<b>5.11</b>	<b>Procédures de contrôle interne mises en place par la Société</b>	<b>94</b>
5.11.1	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	98
5.11.2	Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2017	98
<b>5.12</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	<b>99</b>
5.12.1	Evènements significatifs	99
5.12.2	Affectation du résultat	100
5.12.3	Distributions antérieures de dividendes	100
5.12.4	Situation de l'endettement	100
5.12.5	Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)	100
5.12.6	Egalité Professionnelle	100
5.12.7	Décomposition des dettes fournisseurs	101
5.12.8	Décomposition des créances clients	101
5.12.9	Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice	102
5.12.10	Tableau des résultats financiers des 5 dernières années	102
<b>5.13</b>	<b>Principaux Actionnaires</b>	<b>102</b>
5.13.1	Répartition du Capital Social et des droits de vote	102
5.13.2	Contrôle et détention	106
5.13.3	Pacte d'Actionnaires	107
5.13.4	Engagements de conservation de titres	107
5.13.5	Nantissements d'actions ou d'actifs	107
5.13.6	Actions propres détenues par la Société	107
5.13.7	Transactions effectuées sur les titres de la Société	107
5.13.8	Programme de rachat d'actions en cours	108
5.13.9	Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions	108
<b>5.14</b>	<b>Commissaires aux Comptes</b>	<b>108</b>
<b>5.15</b>	<b>Conclusion</b>	<b>109</b>
<b>6.</b>	<b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>110</b>
<b>6.1</b>	<b>Gouvernance d'entreprise</b>	<b>110</b>
6.1.1	Composition du Conseil de Surveillance	110
6.1.2	Conformité au Code de Gouvernance MIDDLENEXT	112
6.1.3	Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance	113
6.1.4	Pouvoirs du Directoire	115
6.1.5	Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales	116
<b>6.2</b>	<b>Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique</b>	<b>117</b>
<b>6.3</b>	<b>Organes d'administration, de Direction et de Surveillance et Direction Générale</b>	<b>117</b>
6.3.1	Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire	117
6.3.2	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 derniers exercices – Expertise et expérience des organes de Direction en matière de gestion	118
6.3.3	Déclaration d'absence de condamnation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire	137
6.3.4	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale	137
6.3.5	Nominations, renouvellements et ratifications de cooptation	137

<b>6.4</b>	<b>Rémunérations des mandataires</b>	<b>137</b>
6.4.1	La politique de rémunération des Dirigeants	137
6.4.2	Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante)	138
6.4.3	Rémunération et avantages des mandataires sociaux	138
6.4.4	Éléments de rémunération soumis au vote	140
<b>6.5</b>	<b>Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital</b>	<b>141</b>
6.5.1	Augmentation de Capital Social	141
6.5.2	Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions	141
6.5.3	Plan d'Attribution Gratuite d'Actions	141
<b>6.6</b>	<b>Opérations avec les parties liées</b>	<b>141</b>
6.6.1	Information spécifique relative aux conventions	141
6.6.2	Nature et montant des conventions règlementées réalisées par l'émetteur	141
6.6.3	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés	142
6.6.4	Opérations avec les parties liées	152
<b>6.7</b>	<b>Observations et travaux du Conseil de Surveillance</b>	<b>152</b>
6.7.1	Observations du Conseil de Surveillance	152
6.7.2	Objet des travaux du Conseil de Surveillance	152
<b>7.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	<b>156</b>
<b>7.1</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>156</b>
7.1.1	Bilan Consolidé	156
7.1.2	Compte de résultat consolidé	158
7.1.3	Etat du résultat global	158
7.1.4	Variation des Capitaux Propres	159
7.1.5	Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé	160
7.1.6	Notes annexes aux comptes consolidés	161
7.1.7	Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes	209
7.1.8	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	210
<b>7.2</b>	<b>Comptes sociaux</b>	<b>214</b>
7.2.1	Bilan social	214
7.2.2	Compte de résultat social	216
7.2.3	Notes annexes	217
7.2.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	227
<b>7.3</b>	<b>Informations financières diverses</b>	<b>230</b>
7.3.1	Politique de distribution des dividendes	230
7.3.2	Procédures judiciaires et d'arbitrage	230
7.3.3	Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	230
<b>8.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	<b>231</b>
<b>8.1</b>	<b>Capital Social</b>	<b>231</b>
8.1.1	Capital Social souscrit	231
8.1.2	Actions non représentatives du capital	231
8.1.3	Actions auto détenues	231
8.1.4	Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de Bons de souscription	231
8.1.5	Conditions d'acquisition	231
8.1.6	Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	231
8.1.7	Historique du Capital Social	231
8.1.8	Descriptif du programme de rachat de la Société de ses propres actions	232
<b>8.2</b>	<b>Acte constitutif et statuts</b>	<b>232</b>
8.2.1	Objet social	232

8.2.2	Membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance	233
8.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	234
8.2.4	Actions nécessaires pour la modification des droits des Actionnaires	235
8.2.5	Assemblées Générales	235
8.2.6	Éléments de changement de contrôle	236
8.2.7	Franchissement de seuil	236
8.2.8	Conditions de modification du capital	237
9.	CONTRATS IMPORTANTS	238
10.	INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	239
11.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	240
12.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	241
13.	TABLES DE CORRESPONDANCE	242
	13.1 Table de correspondance du Document de Référence	242
	13.2 Table de correspondance du Rapport Financier Annuel	246
	13.3 Incorporation par référence des comptes 2015 et 2016	246
14.	GLOSSAIRE	247

## 1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

### 1.1 Responsable du Document de Référence

Jean-Louis PECH – Président du Directoire  
ACTIA Group  
5 rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4  
Téléphone : 05 61 17 61 98

### 1.2 Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 14 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Jean-Louis PECH  
Président du Directoire

## 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

### 2.1 Commissaires aux Comptes Titulaires

- ❖ **KPMG AUDIT** – Département de KPMG S.A. – Rue Carmin – BP 17610 – 31676 LABEGE Cedex

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2012 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 26 mai 2000.

- ❖ **Eric BLACHE** – 11, rue Laborde – 75008 PARIS

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.

### 2.2 Commissaires aux Comptes Suppléants

- ❖ **Christian LIBEROS** – Rue Carmin – BP 17610 – 31676 LABEGE Cedex

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 mai 2012 pour une période de six exercices, ce mandat expirera à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2001.

- ❖ **Muriel CORREIA** – 4, impasse Henri Pitot – 31500 TOULOUSE

Nommé par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013 pour une période de six exercices, ce mandat devait expirer à l'issue de de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2018.

Pour des raisons personnelles, Muriel CORREIA a demandé sa radiation de la CNCC. Son remplacement est donc inscrit à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

Date du début du premier mandat : Assemblée Générale Mixte du 28 mai 2013.

## 3. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

### 3.1 Informations juridiques

#### 3.1.1 Raison sociale et nom commercial

Raison Sociale : ACTIA Group



#### 3.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement

L'émetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Toulouse sous le n° : 542 080 791.

#### 3.1.3 Date de constitution et durée de vie

Article 5 des statuts

« La durée de la Société, initialement fixée à cinquante années, à compter du 27 septembre 1907, jour de sa constitution, a, par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 18 décembre 1956, été prorogée pour une durée de 99 ans, à compter du 27 septembre 1957, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires. »

#### 3.1.4 Siège Social et forme juridique

Siège Social : 5, rue Jorge Semprun – TOULOUSE (Haute-Garonne)

Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Capital Social : 15 074 955,75 €

Législation régissant les activités de l'émetteur : législation française

Pays d'origine : France

Adresse postale : 5 rue Jorge Semprun - BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4

Téléphone : 05.61.17.61.98

### 3.2 Historique

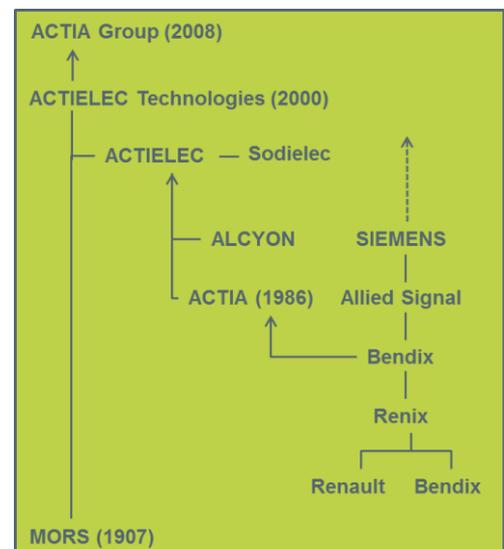
**ACTIA Group** a pour origine le rachat, en 1986, par la Société Anonyme ACTIA créée à cet effet, du Département « Produits Spéciaux » de Bendix Electronics S.A. elle-même issue de Renix S.A., Joint-Venture constituée au début des années 1970 entre Renault et Bendix afin d'inventer l'allumage électronique intégral, précurseur de l'électronique embarquée dans le véhicule léger.

Le tour de table initial d'ACTIA S.A. est formé par Louis PECH et Pierre CALMELS, personnalités de la Région Midi-Pyrénées, actuels Président et Vice-Président du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group S.A., qui en détiennent directement et indirectement la majorité, et Eric CHABRERIE, industriel du secteur automobile.

Pour assurer sa croissance, ACTIA S.A. a été amenée à prendre des participations majoritaires, dans des sociétés régionales dans un premier temps, telles qu'ALCYON Production System S.A. (Production Électronique) et SODIELEC S.A. (Télécommunications). En 1991, l'essentiel de ce qui va devenir le Groupe ACTIA est constitué : il compte alors 315 personnes, réalise un chiffre d'affaires consolidé de 26,8 M€ et génère une capacité d'autofinancement de 1,2 M€.

En 1992, suite au développement très rapide d'ACTIA S.A. et de ses filiales, une opération de restructuration juridique a été réalisée, transférant à ACTIELEC S.A., créée à cet effet, le rôle de holding, organisant les entités industrielles par secteur où leurs savoir-faire sont reconnus :

- ❖ ACTIA S.A., Société de tête de la Division Automotive ;
- ❖ SODIELEC S.A., Société de tête de la Division Telecom ;
- ❖ ALCYON Production System S.A., Société de tête de la branche Production Électronique ;



### 3. Informations concernant l'émetteur

Le Groupe poursuit le développement de ses activités notamment par la réalisation de plusieurs opérations de croissance externe ou de création et son organisation, notamment à l'international, à savoir :

- ❖ 1989 : MEIGA (France) ;
- ❖ 1990 : AIXIA devenue ACTIA 3E (France) et ACTIA UK (Royaume-Uni) ;
- ❖ 1991 : TEKHNE devenue ACTIA Muller UK (Royaume-Uni), entité liquidée en 2014 ;
- ❖ 1992 : VIDEO BUS devenue ACTIA Systems (Espagne) et ATAL devenue ACTIA CZ (République Tchèque) ;
- ❖ 1993 : ACVIBUS devenue ACTIA de Mexico (Mexique) et I+Me devenue ACTIA I+Me (Allemagne) ;
- ❖ 1994 : ACTIA INC (U.S.A.) et DATENO S.A. (France) ;
- ❖ 1996 : ATON Systèmes devenue ACTIA PCs (France) ;
- ❖ 1997 : ACTIA Do Brasil (Brésil) et CIPI devenue CIPI ACTIA (Tunisie) ;
- ❖ 2000 : ACTIA Italia (Italie), Advanced Technology Inc. devenue ACTIA Corp. (U.S.A.), BERENISCE SAS (France), ACTIA Nederland (Pays-Bas), fusion d'ACTIELEC S.A. et de MORS S.A. société cotée et création de MORS Technologies et d'OCEANO Technologies ;
- ❖ 2001 : ACTIA Polska (Pologne) et EBIM S.A. (France) ;
- ❖ 2002 : ACTIA India (Inde) et fusion d'ALCYON Production System et d'ACTIA ;
- ❖ 2003 : ACTIA Shanghai (Chine), LUDICAR devenue ACTIA Muller España (Espagne), acquisition de MULLER Bem (France) et fusion MEIGA/BERENISCE SAS/MULLER Bem pour devenir ACTIA Muller ;
- ❖ 2004 : NIRA Components A.B. devenue ACTIA Nordic (Suède) et fusion absorption de DATENO / MORS Technologies (issue de MORS) / EBIM par SODIELEC ;
- ❖ 2005 : ARDIA (Tunisie) ;
- ❖ 2008 : ACTIA Tunisie (Tunisie) ;
- ❖ 2015 : fusion ACTIA Automotive et ACTIA Muller

Suite à la fusion de MORS S.A. et ACTIELEC S.A. le 26 mai 2000, le Groupe change de nom et devient ACTIELEC Technologies. Le 15 septembre 2008, l'Assemblée Générale Mixte décide d'adopter la dénomination sociale d'ACTIA Group pour s'organiser autour de sa marque fédératrice ACTIA. Ainsi, depuis 2008, l'ensemble des entités du Groupe ont adopté la marque ACTIA dans leur raison sociale notamment, ses principales filiales ACTIA S.A. et SODIELEC S.A., sociétés de tête des branches Automotive et Télécommunications sont devenues respectivement ACTIA Automotive S.A. et ACTIA Telecom S.A..

En juillet 2017, ACTIA Group S.A. a procédé à une opération de croissance externe dans le domaine des véhicules connectés (services) en prenant le contrôle (100 % du Capital) de la société belge Market-IP spécialisée dans les logiciels d'interface homme/machine dédiés à la mobilité des biens et des personnes et avec laquelle ACTIA collaborait déjà avec succès depuis 2015, intégrant ainsi une équipe d'une vingtaine de personnes dans ses effectifs.

Au cours de l'année 2017, il a également été procédé à deux augmentations de capital au sein des filiales ACTIA Systems (Espagne) pour un million d'euros et ACTIA Tunisie dont le capital est passé de 300 000 dinars à un million de dinars, entièrement souscrites par ACTIA Automotive qui détient désormais 9 696 actions sur 10 000 actions de la Société, soit une détention de 96,96 % au 31 décembre 2017, contre 89,87 % au 31 décembre 2016. Pour des raisons d'économies d'échelle, ACTIA Systems (Espagne) a également fusionné avec sa filiale ACTIA Muller España et la filiale ACTIA NL est en cours de dissolution.

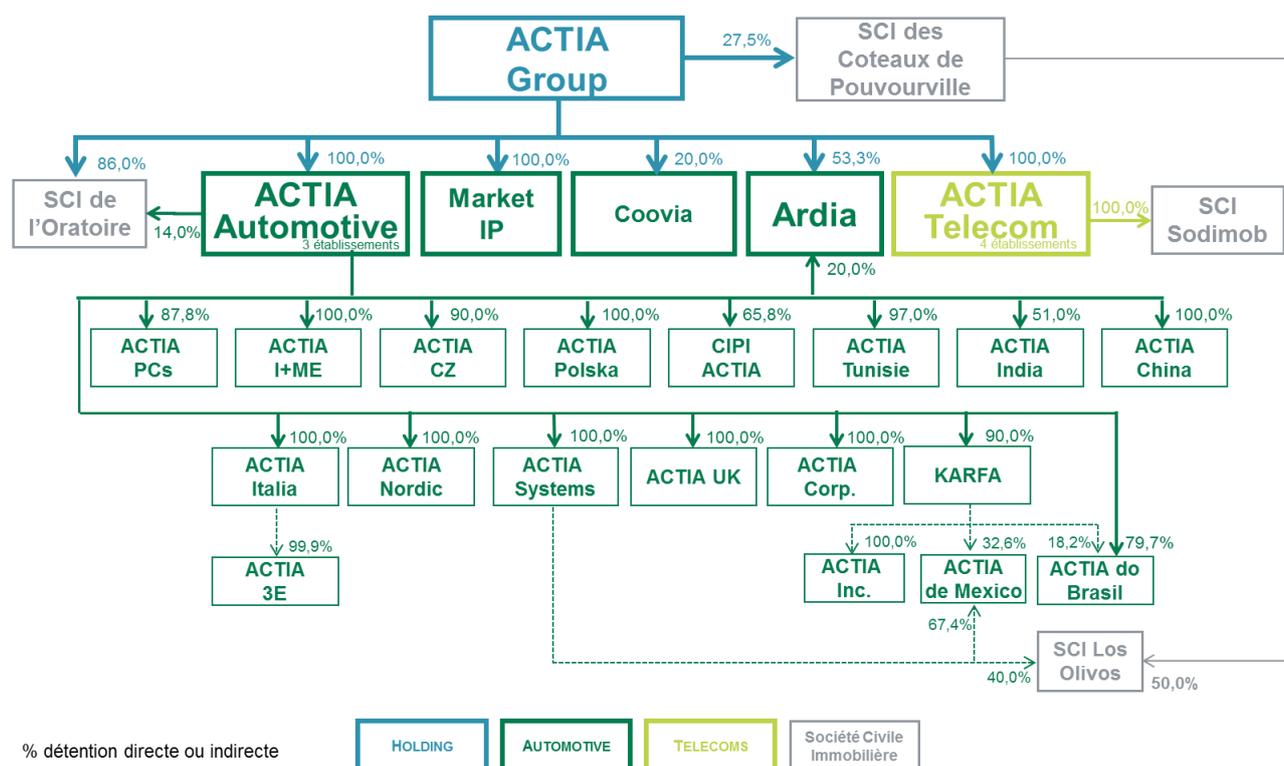
Enfin, en vue d'être mieux représenté, le Groupe a ouvert un bureau au Japon pour intensifier les liens commerciaux existants et étudier l'éventuelle création d'une filiale.

## 4. ORGANIGRAMME

### 4.1 Organigramme

L'organigramme au 31 décembre 2017 du Groupe est le suivant :

#### Organigramme Décembre 2017



### 4.2 Périmètre de consolidation

Ce chapitre est traité dans les notes annexes aux comptes consolidés au § Note 3.2 « Sociétés consolidées ».

### 4.3 Description sommaire du Groupe

ACTIA Group est la Société cotée du Groupe. Les annexes sociales au § 7.2.3 « Notes annexes » permettent de mieux appréhender son rôle et sa structure bilancielle.

L'organisation du Groupe est articulée suivant :

❖ **Une société holding animatrice LP2C**, actionnaire de référence du Groupe qui est chargée d'assister la Société ACTIA Group pour définir et conduire sa stratégie, assurer la gouvernance et le contrôle des sociétés du Groupe. Elle réalise ses prestations :

- dans le domaine du management : organisation générale, méthodes de direction et de gestion, ingénierie financière, prévisions économiques,
- dans le domaine de l'animation des activités : définition et gestion de la stratégie industrielle, recherche d'informations et de nouvelles technologies en vue de l'adaptation des produits et de l'obtention de nouveaux marchés, veille sur les opportunités de rachats potentiels d'entreprises et recherche de partenaires,
- dans le domaine de l'implication du Groupe dans le tissu économique régional et national : participation aux pôles de compétitivité, gestion des relations avec des organismes étatiques et notamment avec les laboratoires d'État pour le compte de l'ensemble des sociétés du Groupe, participation pouvant aller jusqu'à la présidence de grandes écoles ou institutions (INSA, IRT, ...), relation avec le milieu industriel et financier régional (Tompasse, UIMM, MEDEF, Banque de France, Toulouse Place Financière, diverses banques, au niveau d'Action Logement (effort de constructions, logement social),...),

- dans le domaine de la communication,
- dans les domaines comptable, juridique, administratif et financier.

ACTIA Group, bénéficiant de ces prestations, les diffuse auprès de ses filiales, les complétant notamment dans le domaine de la technologie, du marketing, de l'organisation, de la qualité et des systèmes d'information.

Ces relations se traduisent par des conventions règlementées ; leurs objets et les flux qu'elles engendrent sont détaillés au § 6.6.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés ».

Il est précisé qu'une analyse a été menée sur l'ensemble des conventions des sociétés du Groupe, afin notamment de tenir compte des évolutions intervenues dans l'organisation générale du Groupe et de la jurisprudence. Les conclusions de l'étude nous ont amenés à reconsidérer l'organisation des prestations et par voie de conséquence à une refonte complète des conventions actuelles.

Par conséquent, il est envisagé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la mise en place de nouvelles conventions, à savoir :

- une convention d'animation de LP2C en faveur de chacune des filiales et sous-filiales de LP2C, pour le rôle qu'elle exerce seule et exclusivement au niveau de la définition de la politique générale du Groupe ACTIA et qu'elle anime dans l'intérêt de l'ensemble des Sociétés du Groupe ACTIA,
- une convention d'assistance et de prestations de services de LP2C en faveur de chacune des filiales et sous-filiales de LP2C, dans le cadre des prestations de services permanentes que LP2C rend au Groupe,
- une convention d'assistance et de prestations d'ACTIA Group en faveur de chacune des filiales et sous-filiales d'ACTIA Group, dans le cadre des prestations de services permanentes qu'ACTIA Group rend au Groupe,
- une convention d'assistance et de prestations d'ACTIA Automotive en faveur de chacune des sociétés du Groupe ACTIA, dans le cadre des prestations de services permanentes qu'ACTIA Automotive rend au Groupe,
- et une convention d'assistance et de prestations de services d'ACTIA Group au profit de LP2C.

En effet, il est dans l'intérêt commun du Groupe ACTIA que chacune des sociétés puisse bénéficier des compétences là où elles sont. Chaque société pourra, en conséquence, accroître son efficacité et sa rentabilité. En effet, cette prise en charge se traduirait, au niveau du Groupe ACTIA, par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que chaque société, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, pourra concentrer son énergie sur son activité principale et ainsi accroître ses performances économiques

❖ **Deux divisions** spécialisées respectivement :

- en conception, fabrication et diagnostic de systèmes embarqués électroniques en petite et moyenne séries (Automotive),
- en conception, fabrication et maintien en condition opérationnelle d'équipements professionnels et militaires basés sur les hyperfréquences (Télécommunications).

## 5. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

### 5.1 Présentation des résolutions

Le 30 mai 2018, nous réunirons les Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, pour exposer l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, entendre les rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, leur demander de statuer sur les comptes de cet exercice, sur l'affectation du résultat et sur les conventions visées aux articles L225-86 et suivants du Code de Commerce.

Au cours de cette Assemblée, nous leur proposerons de mettre en harmonie les statuts de la Société, pour répondre aux évolutions législatives suivantes :

- ❖ Mise en harmonie de l'article 4 des statuts avec les dispositions issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016

Les dispositions issues de la loi N°2016-1691 (dite « Loi Sapin II ») prévoient que le Conseil de Surveillance est compétent pour transférer le Siège Social de la Société sur l'ensemble du territoire français sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Avant la publication de cette loi, le Conseil de Surveillance ne pouvait décider le transfert du Siège Social que dans le même département ou dans un département limitrophe.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de bien vouloir modifier l'article 4 des statuts de notre Société afin de tenir compte des nouvelles règles de transfert de Siège Social.

Le dernier paragraphe de l'article 4 serait ainsi modifié comme suit :

#### **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

##### **Anciennes mentions du dernier paragraphe de l'article 4 des statuts**

« Le Conseil de Surveillance peut transférer le Siège Social en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe sous réserve de ratification de sa décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, et partout ailleurs en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

##### **Nouvelles mentions du dernier paragraphe de l'article 4 des statuts**

« Le Conseil de Surveillance peut transférer le Siège Social sur l'ensemble du territoire français sous réserve de ratification de sa décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. »

- ❖ Suppression de la mention de l'article 7 des statuts qui prévoit la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'émission d'obligations.

L'article 7 des statuts de notre Société prévoit actuellement que l'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Or, l'article L228-40 du Code de Commerce prévoit que l'émission de ces obligations peut être décidée ou autorisée par le Directoire, si les statuts ne réservent pas ce pouvoir à l'Assemblée Générale.

Pour simplifier l'émission d'obligations, il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de supprimer l'obligation statutaire qui prévoit que l'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Du fait de la suppression de cette mention statutaire, c'est le Directoire qui aura qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, comme le prévoient les dispositions de l'article L228-40 du Code de Commerce.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 7 des statuts :

**ARTICLE 7 - EMISSION DE VALEURS MOBILIERES AVANTAGES PARTICULIERS - ACTIONS DE PREFERENCE - FORME DES TITRES DE CAPITAL ET AUTRES VALEURS MOBILIERES - TENUE DES COMPTES INDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES - FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET PARTICIPATION**

**Anciennes mentions du premier paragraphe de l'article 7 des statuts**

« La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle. Les Actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la Loi. »

**Nouvelles mentions du premier paragraphe de l'article 7 des statuts**

« La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle. Les Actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la Loi. »

- ❖ Modification de la mention de l'article 17 des statuts qui prévoit que les membres du conseil sont nommés parmi les Actionnaires

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2015 a supprimé l'obligation statutaire faite aux Membres du Conseil de Surveillance de détenir une action de la Société.

Or, il existe une ambiguïté dans l'article 17 des statuts qui prévoit que : « Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales Actionnaires » qu'il convient de corriger.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de bien vouloir confirmer que les Membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas être nommés exclusivement parmi les Actionnaires et de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 17 des statuts :

**ARTICLE 17 - CONSEIL DE SURVEILLANCE - COMPOSITION**

**Anciennes mentions du premier paragraphe de l'article 17 des statuts**

« Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales Actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction. »

**Nouvelles mentions du premier paragraphe de l'article 17 des statuts**

« Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi. Les membres sont nommés parmi des personnes physiques ou morales, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil en son nom propre. Aucun membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil prend fin dès son entrée en fonction. »

- ❖ Modification de l'article 17 afin d'introduire les dispositions prévoyant les modalités de désignation des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés

L'article L225-79-2 du Code de Commerce prévoit que les Sociétés Anonymes ont l'obligation de prévoir dans leurs statuts la représentation des salariés au sein de Conseil de Surveillance :

- Lorsque, à la clôture de deux exercices consécutifs, la Société et ses filiales directes ou indirectes, dont le Siège Social est fixé sur le territoire français, emploient au total 1 000 salariés au minimum,
- Ou lorsque la Société et ses filiales, directes ou indirectes, dont le Siège Social est fixé sur le territoire français et l'étranger, emploient au total 5.000 salariés au minimum.

ACTIA Group et ses filiales dont le Siège social est situé sur le territoire français ont dépassé les seuils visés à l'article L225-79-2 du Code de Commerce.

Il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de bien vouloir en prendre acte.

Par conséquent, ACTIA Group est soumise aux dispositions relatives à la représentation des salariés au Conseil de Surveillance dès cette année.

L'Assemblée Générale Extraordinaire doit donc procéder à la modification des statuts pour déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

A ce titre, il est proposé que la désignation de ces membres résulte de l'organisation d'une élection auprès des salariés de la société et de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français dans les conditions fixées à l'article L225-28 du Code de Commerce.

Selon les dispositions de l'article L225-79-2, le nombre de Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est au moins égal à deux dans les sociétés dont le nombre de Membre du Conseil de Surveillance est supérieur à douze et au moins à un, s'il est égal ou inférieur à douze.

Le Conseil de Surveillance d'ACTIA Group, comptant actuellement moins de douze membres, il sera procédé à la désignation d'au moins un membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés. Son élection devra intervenir dans les six mois suivant la modification des statuts.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de bien vouloir ajouter, à l'article 17 des statuts, le paragraphe suivant :

### **ARTICLE 17 - CONSEIL DE SURVEILLANCE - COMPOSITION**

#### **Ajout du paragraphe supplémentaire suivant :**

« Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Outre les Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dans la mesure où les dispositions de l'article L225-79-2 du Code de Commerce sont applicables à la Société, le Conseil de Surveillance comprend également un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Le nombre des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est au moins égal à deux dans les sociétés dont le nombre de Membres du Conseil de Surveillance désignés selon les modalités mentionnées à l'article L225-75 du Code de Commerce est supérieur à douze et au moins à un s'il est égal ou inférieur à douze.

Le nombre de Membres du Conseil à prendre en compte pour déterminer le nombre de Membres du Conseil représentant les salariés est apprécié à la date de désignation des représentants des salariés au Conseil. Ni les Membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés en vertu de l'article L225-79 du Code de Commerce, ni le(s) Membre(s) du Conseil représentant les salariés Actionnaires nommé en vertu de l'article L225-71 du Code de Commerce ne sont pris en compte à ce titre.

Au cas où le nombre des Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale dépasse douze, un deuxième Membre du Conseil représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois après la nomination par l'Assemblée Générale du nouveau Membre du Conseil de Surveillance.

En cas de réduction à 12 ou moins, du nombre des Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale, cette réduction reste sans effet sur la durée du mandat des représentants des salariés au Conseil, qui prend fin à l'arrivée de son terme normal.

Ces membres sont désignés par l'organisation d'une élection auprès des salariés de la Société et de ses filiales, directes ou indirectes concernées par les conditions fixées à l'article L225-28 du Code de Commerce.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège de Membre du Conseil représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L225-34 du Code de Commerce.

La durée du mandat des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est fixée à 4 ans à compter de sa désignation.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait plus soumise à l'obligation de désignation d'un Membre du Conseil représentant les salariés, le mandat du ou des représentants des salariés au Conseil se poursuit alors jusqu'à son terme normal. »

- ❖ Mise en harmonie de l'article 27 des statuts avec les dispositions issues de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016

Les dispositions issues de la loi N°2016-1691 (dite « Loi Sapin II ») prévoient que la nomination d'un (ou plusieurs) Commissaire(s) aux Comptes suppléant(s) appelé(s) à remplacer un titulaire n'est obligatoire que lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Par conséquent, il est demandé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de bien vouloir modifier l'article 27 des statuts de notre Société afin de tenir compte de ces nouvelles dispositions :

### **ARTICLE 27 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

#### **Anciennes mentions du deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts :**

« Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes Suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

#### **Nouvelles mentions du deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts :**

« La désignation, par l'Assemblée Générale Ordinaire, d'un (ou plusieurs) Commissaire(s) aux Comptes Suppléant(s) appelé(s) à remplacer un titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès n'est obligatoire que lorsque le titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle. »

Au cours de cette Assemblée, les résolutions suivantes seront soumises à approbation :

### **5.1.1 Ordre du jour**

#### **I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- ❖ Approbation des comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approbation des dépenses non déductibles fiscalement ;
- ❖ Approbation des comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- ❖ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- ❖ Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions ;
- ❖ Renouvellement de KPMG, aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- ❖ Non renouvellement et non remplacement de Christian LIBEROS aux fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, sous condition suspensive de la 16<sup>ème</sup> résolution à caractère Extraordinaire ;
- ❖ Constatation de la fin des fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de Muriel CORREIA en raison de sa radiation du CNCC ;
- ❖ Nomination, sur proposition du Conseil de Surveillance, d'EURAUDIT, en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, en remplacement de Muriel CORREIA, Commissaire aux Comptes suppléante ;
- ❖ Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président du Directoire ;
- ❖ Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2017 à Jean-Louis PECH, Président du Directoire ;
- ❖ Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de Commerce ; durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

## II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- ❖ Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 qui prévoient que le Conseil de Surveillance est également compétent pour transférer le Siège Social de la Société sur tout le territoire français ; modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- ❖ Suppression de la mention de l'article 7 des statuts qui prévoit la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'émission d'obligations ; modification corrélative de l'article 7 des statuts ;
- ❖ Modification de la mention de l'article 17 des statuts qui prévoit que les Membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les Actionnaires ; modification corrélative de l'article 17 des statuts ;
- ❖ Ajout de la mention à l'article 17 des statuts prévoyant les modalités de désignation des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés ; modification corrélative de l'article 17 des statuts ;
- ❖ Mise en harmonie des statuts avec les dispositions de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 qui prévoient que la nomination de Commissaires aux Comptes suppléants n'est obligatoire que sous certaines conditions ; modification corrélative de l'article 27 des statuts ;
- ❖ Pouvoirs pour les formalités.

### 5.1.2 Projet de résolutions

#### I. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

##### PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice social clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes sociaux annuels arrêtés à cette date tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat net de 5 766 828,88 €.

Elle approuve également les opérations traduites sur ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, qui s'élèvent à 2 694 € pour cet exercice, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

##### DEUXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire (incluant le rapport sur la gestion du Groupe), du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice de consolidation clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes consolidés établis à cette date, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat de l'exercice attribuable au Groupe de 8 264 191 €.

##### TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Sur proposition du Directoire, l'Assemblée Générale décide de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la façon suivante :

Origine	
Compte « Report à Nouveau » au 31 décembre 2017	7 783 639,00 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de	5 766 828,88 €
Affectation	
Au compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	11 138 474,96 €
A titre de dividendes	2 411 992,92 €
<b>TOTAUX</b>	<b>13 550 467,88 €</b>

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,12 euros.

Le détachement du coupon interviendra le 13 juin 2018 ; le paiement des dividendes sera effectué le 15 juin 2018.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après, notamment, un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende	Autres revenus distribués	
2014	2 009 994,10 €* Soit 0,10 € par action		
2015	2 009 994,10 €* Soit 0,10 € par action		
2016	3 014 991,15 €* Soit 0,15 € par action		

\* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues, non versé et affecté au compte report à nouveau.

### QUATRIEME RESOLUTION : CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Statuant sur le rapport spécial des Commissaires aux Comptes qui lui a été présenté sur les conventions auxquelles les articles L225-86 et suivants du Code de Commerce sont applicables, l'Assemblée Générale approuve les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

### CINQUIEME RESOLUTION : RENOUELEMENT DE KPMG AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

Sur proposition du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale renouvelle aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, KPMG pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à se tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

KPMG qui n'a vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

### SIXIEME RESOLUTION : NON RENOUELEMENT ET NON REMPLACEMENT DE CHRISTIAN LIBEROS AUX FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT, SOUS CONDITION SUSPENSIVE DE LA SEIZIEME RESOLUTION A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale constate l'échéance du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Christian LIBEROS et prend acte de son souhait de ne pas être renouvelé de son mandat.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale prenant acte que :

- ❖ la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'est plus obligatoire depuis la loi Sapin II du 9 décembre 2016 qui a modifié l'article L823-1 du Code de Commerce, si le Commissaire aux Comptes titulaire n'est pas une personne physique ou une société unipersonnelle ;
- ❖ KPMG, Commissaire aux Comptes titulaire ci-dessus nommé, est une Société Anonyme ;

sous condition suspensive de la 16<sup>ème</sup> résolution à caractère extraordinaire, décide, sur proposition du Conseil de Surveillance, de ne pas procéder à la nomination d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

### SEPTIEME RESOLUTION : CONSTATATION DE LA FIN DES FONCTIONS DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT DE MURIEL CORREIA EN RAISON DE SA RADIATION DU CNCC

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de Surveillance, prend acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Muriel CORREIA en raison de sa radiation de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, pour raison personnelle.

**HUITIEME RESOLUTION : NOMINATION, SUR PROPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, D'EURAUDIT, EN QUALITE DE NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT, EN REMPLACEMENT DE MURIEL CORREIA, COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANTE**

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Surveillance, décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant :

EURAUDIT, domicilié Résidence Cap Wilson – 81 boulevard Carnot – 31000 TOULOUSE, en remplacement de Muriel CORREIA.

EURAUDIT est nommé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

EURAUDIT qui n'a vérifié, au cours des deux derniers exercices, aucune opération d'apport ou de fusion dans la Société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de Commerce, a déclaré accepter ces fonctions.

**NEUVIEME RESOLUTION : APPROBATION DES PRINCIPES ET CRITERES DE DETERMINATION, DE REPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE ATTRIBUABLES AU PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L225-82-2 du Code de Commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, en raison de son mandat, au Président du Directoire, tels que détaillés dans le rapport joint au rapport mentionné aux articles L225-100 et L225-102 du Code de Commerce, présenté dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au § 6.4.2 « Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante) » du Document de Référence.

**DIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES ELEMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA REMUNERATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSES OU ATTRIBUES AU TITRE DE L'EXERCICE 2017 A JEAN-LOUIS PECH, PRESIDENT DU DIRECTOIRE**

L'Assemblée Générale, statuant en application de l'article L225-100 alinéa II du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice écoulé en raison de son mandat à Jean-Louis PECH, Président du Directoire, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise au § 6.4.4 « Eléments de rémunération soumis au vote » du Document de Référence.

**ONZIEME RESOLUTION : AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET DE FAIRE RACHETER PAR LA SOCIETE SES PROPRES ACTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE L'ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions, qui ne pourront avoir pour effet de porter le nombre total d'actions propres détenues par la Société à plus de 10 % du Capital Social, pourraient être effectuées en vue :

- ❖ D'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.) au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par la réglementation, étant précisé que dans ce cadre, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues ;
- ❖ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que la totalité des actions acquises à cet effet ne pourra excéder 5 % du Capital Social de la Société ;
- ❖ D'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plan assimilé) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un Plan d'Epargne d'Entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;

- ❖ D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera. Toutefois, ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique initiée par un tiers visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.

Le prix maximum d'achat est fixé à 14 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'Attribution Gratuite d'Actions, le montant sus indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 5 627 972 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

La présente autorisation met fin à l'autorisation donnée au Directoire par la précédente Assemblée Générale du 30 mai 2017, dans sa sixième résolution.

### II. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

#### **DOUZIEME RESOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS ISSUES DE LA LOI N° 2016-1691**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 4 des statuts de la Société avec les dispositions issues de la loi N°2016-1691 modifiant l'article L225-36 du Code de Commerce et qui prévoient que le Conseil de Surveillance est compétent pour transférer le Siège Social de la Société sur l'ensemble du territoire français sous réserve de ratification par l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le deuxième paragraphe de l'article 4 des statuts :

#### **ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL**

##### **Anciennes mentions du dernier paragraphe de l'article 4 des statuts :**

« Le Conseil de Surveillance peut transférer le Siège Social en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe sous réserve de ratification de sa décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, et partout ailleurs en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

##### **Nouvelles mentions du dernier paragraphe de l'article 4 des statuts :**

« Le Conseil de Surveillance peut transférer le Siège Social sur l'ensemble du territoire français sous réserve de ratification de sa décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires. »

Le reste de l'article 4 demeure inchangé.

#### **TREIZIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 7 PAR SUPPRESSION DE LA MENTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE POUR L'EMISSION D'OBLIGATIONS**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de supprimer purement et simplement la mention insérée dans l'article 7 des statuts qui prévoit que l'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Elle prend acte que du fait de la suppression de cette mention, c'est le Directoire qui aura qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations, conformément aux dispositions de l'article L228-40 du Code de Commerce.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 7 des statuts :

#### **ARTICLE 7 - EMISSION DE VALEURS MOBILIERES AVANTAGES PARTICULIERS - ACTIONS DE PREFERENCE - FORME DES TITRES DE CAPITAL ET AUTRES VALEURS MOBILIERES - TENUE DES COMPTES IDENTIFICATION DES ACTIONNAIRES - FRANCHISSEMENT DE SEUILS ET PARTICIPATION**

##### **Anciennes mentions du premier paragraphe de l'article 7 des statuts**

« La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle

contrôle ou qui la contrôle. Les Actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la Loi. »

### **Nouvelles mentions du premier paragraphe de l'article 7 des statuts**

« La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle. Les Actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la Loi. »

Le reste de l'article 7 demeure inchangé.

### **QUATORZIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE LA MENTION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS QUI PREVOIT QUE LES MEMBRES DU CONSEIL SONT NOMMES PARMIS LES ACTIONNAIRES**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de modifier la mention figurant à l'article 17 des statuts qui prévoit que les Membres du Conseil de Surveillance sont nommés parmi les personnes physiques ou morales Actionnaires.

Elle rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2015 a supprimé l'obligation statutaire faite aux Membres du Conseil de Surveillance de détenir une action de la Société et confirme que les Membres du Conseil de Surveillance ne doivent pas être nommés exclusivement parmi les Actionnaires.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le premier paragraphe de l'article 17 des statuts :

#### **ARTICLE 17 - CONSEIL DE SURVEILLANCE - COMPOSITION**

##### **Anciennes mentions du premier paragraphe de l'article 17 des statuts :**

« Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la Loi. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales Actionnaires, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était Membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. Aucun Membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un Membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction. »

##### **Nouvelles mentions du premier paragraphe de l'article 17 des statuts :**

« Un Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la Loi. Les membres sont nommés parmi des personnes physiques ou morales, par l'Assemblée Générale Ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil de Surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était Membre du Conseil de Surveillance en son nom propre. Aucun Membre du Conseil de Surveillance ne peut faire partie du Directoire. Si un Membre du Conseil de Surveillance est nommé au Directoire, son mandat au Conseil de Surveillance prend fin dès son entrée en fonction. »

Le reste de l'article 17 demeure inchangé.

### **QUINZIEME RESOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 17 DES STATUTS POUR FIXER LES MODALITES DE DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIES**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, constatant que la Société dépasse les seuils visés à l'article L225-79-2 du Code de Commerce, décide d'introduire dans les statuts une clause prévoyant les modalités de désignation des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'ajouter à l'article 17 des statuts le paragraphe supplémentaire suivant :

### « Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés

Outre les Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dans la mesure où les dispositions de l'article L225-79-2 du Code de Commerce sont applicables à la Société, le Conseil de Surveillance comprend également un ou plusieurs Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Le nombre des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est au moins égal à deux dans les sociétés dont le nombre de Membres du Conseil de Surveillance désignés selon les modalités mentionnées à l'article L225-75 du Code de Commerce est supérieur à douze et au moins à un s'il est égal ou inférieur à douze.

Le nombre de Membres du Conseil de Surveillance à prendre en compte pour déterminer le nombre de Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est apprécié à la date de désignation des représentants des salariés au Conseil de Surveillance. Ni les Membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés en vertu de l'article L225-79 du Code de Commerce, ni le(s) Membre(s) du Conseil de Surveillance représentant les salariés Actionnaires nommé en vertu de l'article L225-71 du Code de Commerce ne sont pris en compte à ce titre.

Au cas où le nombre des Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale dépasse douze, un deuxième Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés est désigné conformément aux dispositions ci-dessous, dans un délai de six mois après la nomination par l'Assemblée Générale Ordinaire du nouveau Membre du Conseil de Surveillance.

En cas de réduction à 12 ou moins, du nombre des Membres du Conseil de Surveillance nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire, cette réduction reste sans effet sur la durée du mandat des représentants des salariés au Conseil de Surveillance, qui prend fin à l'arrivée de son terme normal.

Ces Membres sont désignés par l'organisation d'une élection auprès des salariés de la Société et de ses filiales, directes ou indirectes, concernées par les conditions fixées à l'article L225-28 du Code de Commerce.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit d'un siège de Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, le siège vacant est pourvu dans les conditions fixées par l'article L225-34 du Code de Commerce.

La durée du mandat des Membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés est fixée à 4 ans à compter de sa désignation.

Dans l'hypothèse où la Société ne serait plus soumise à l'obligation de désignation d'un Membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés, le mandat du ou des représentants des salariés au Conseil de Surveillance se poursuit alors jusqu'à son terme normal. »

### **SEIZIEME RESOLUTION : MISE EN HARMONIE DE L'ARTICLE 27 DES STATUTS AVEC LES DISPOSITIONS ISSUES DE LA LOI N° 2016-1691**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de mettre en harmonie l'article 27 des statuts de la Société avec les dispositions de l'article L823-1 du Code de Commerce issues de la loi N° 2016-1691 qui prévoient que la nomination d'un (ou plusieurs) Commissaire(s) aux Comptes suppléant(s) appelé(s) à remplacer un titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès n'est obligatoire que lorsque le Commissaire aux Comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Par conséquent, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier comme suit le deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts :

#### **ARTICLE 27 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

##### **Anciennes mentions du deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts :**

« Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes Suppléants, appelés à remplacer les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont désignés par l'Assemblée Générale Ordinaire. »

##### **Nouvelles mentions du deuxième paragraphe de l'article 27 des statuts :**

«La désignation, par l'Assemblée Générale Ordinaire, d'un (ou plusieurs) Commissaire(s) aux Comptes Suppléant(s) appelé(s) à remplacer un titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès n'est obligatoire que lorsque le titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle. »

Le reste de l'article 27 demeure inchangé.

#### **DIX-SEPTIEME RESOLUTION : POUVOIRS A CONFERER**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées et les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport de gestion vise à donner toute information sur ces différentes résolutions afin de vous permettre de décider en connaissance de cause. Il a également pour objet de présenter la situation de la Société et du Groupe.

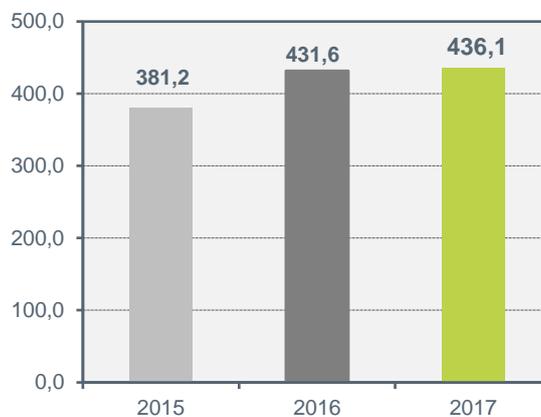
## 5.2 Informations financières sélectionnées de la période

Les chiffres repris dans ces tableaux et ces graphes sont des chiffres audités. Pour améliorer la compréhension du lecteur, nous avons privilégié, dans les données du rapport de gestion, les chiffres des contributions des divisions, en lieu et place des chiffres consolidés des divisions. Les différences entre les deux données sont mineures, mais il nous a paru important d'homogénéiser l'information donnée tout au long du présent Document de Référence.

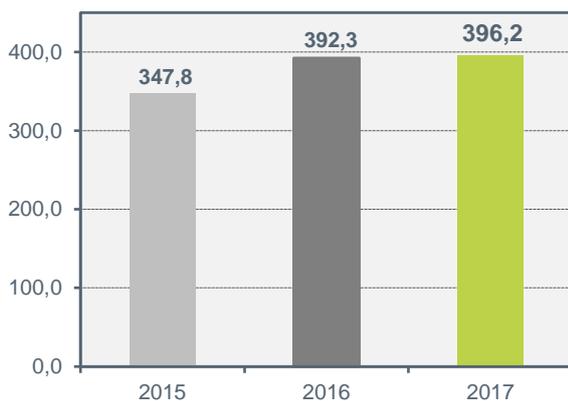
Les comptes sociaux et consolidés annuels du Groupe au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Directoire du 26 mars 2018 et soumis au Conseil de Surveillance du même jour.

### 5.2.1 Chiffres clés

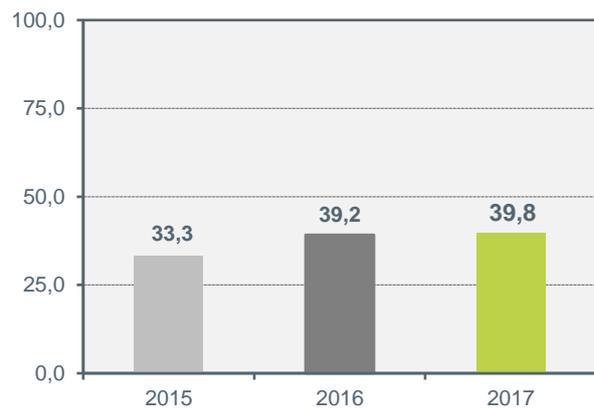
Chiffre d'affaires consolidé en M€



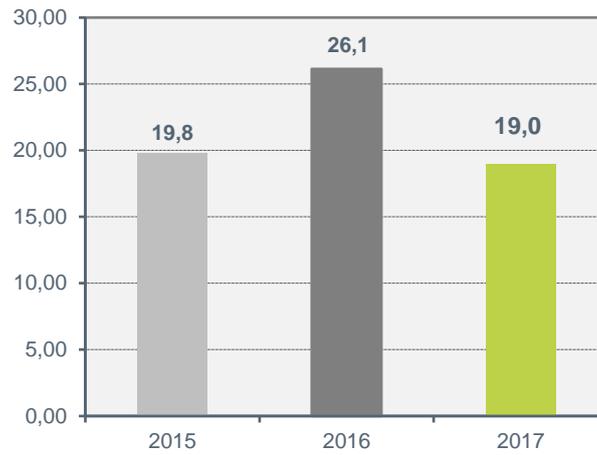
Chiffre d'affaires contributif de la Division Automotive en M€



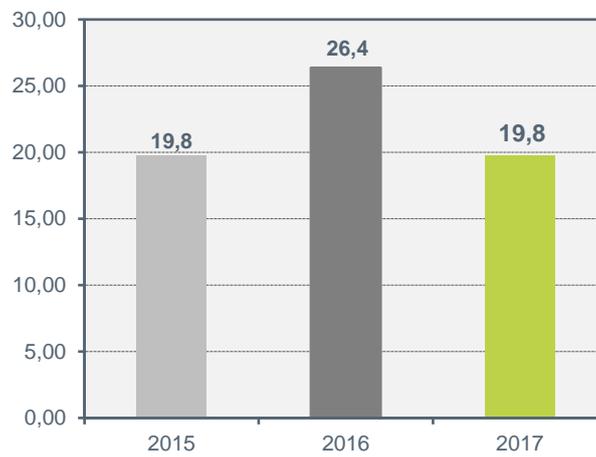
Chiffre d'affaires contributif de la Division Télécommunications en M€



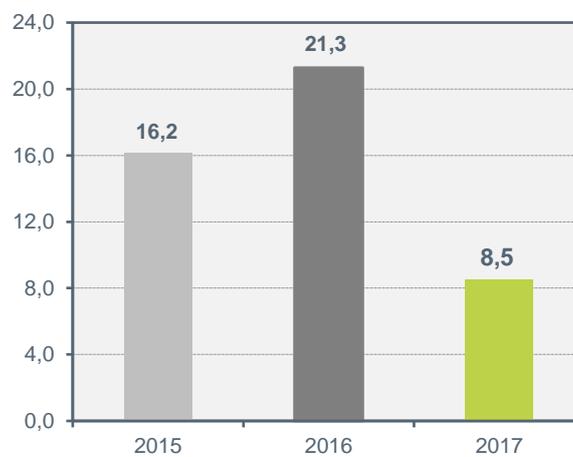
Résultat Opérationnel Courant en M€



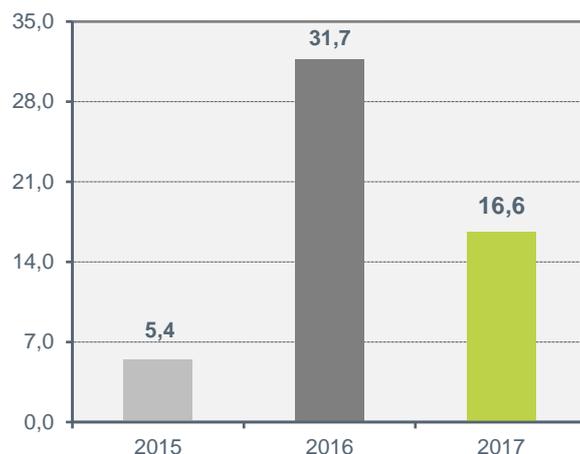
Résultat Opérationnel en M€



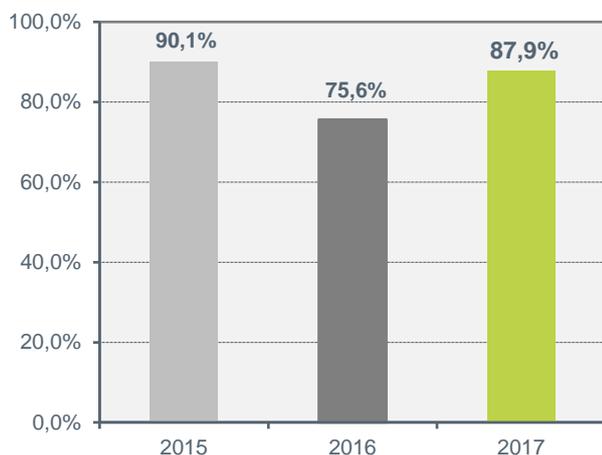
Résultat Net de la période en M€



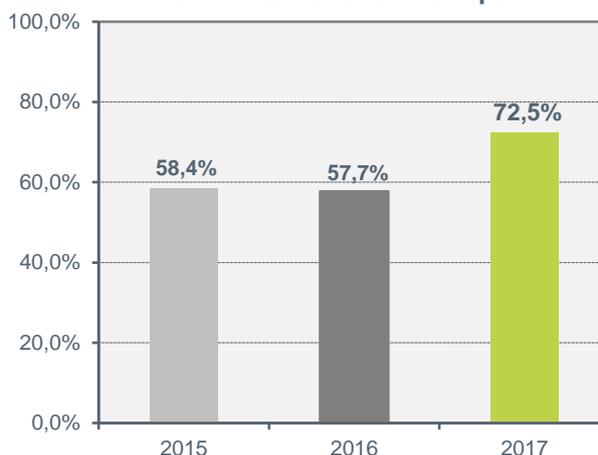
## Flux de trésorerie opérationnel en M€



## Ratio d'Endettement / Fonds Propres



## Ratio d'Endettement hors mobilisation de créances / Fonds Propres



Le détail du calcul du ratio d'endettement est précisé au § Note 13 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

## 5.2.2 Résultats consolidés

Les comptes consolidés de notre Groupe font apparaître un chiffre d'affaires de 436,1 M€ en progression de 1,0 % et un Résultat Attribuable au Groupe de 8,3 M€ contre 20,9 M€ en 2016 (- 60,5 %).

Au titre de l'exercice 2017, les résultats consolidés s'établissent comme suit :

Résultats consolidés du Groupe (en k€)	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	436 130	431 648	381 208
Résultat opérationnel courant	18 967	26 135	19 812
Résultat opérationnel	19 803	26 361	19 752
Résultat financier	<8 988 >	<2 614>	<2 102>
Résultat de la période (A)	8 510	21 285	16 160
✓ attribuable aux actionnaires du Groupe	8 264	20 914	15 290
✓ participations ne donnant pas le contrôle	246	371	870

Résultats consolidés du Groupe (en k€)	2017	2016	2015
Impôt (B)	1 856	2 590	1 633
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	118
Intérêts et charges financières (D)	2 626	2 191	2 620
Valorisation des instruments de couverture (E)	5 991	269	<1 220>
Dotations aux amortissements (F)	16 652	16 209	13 685
EBITDA (A+B+C+D+F)	29 644	42 275	34 216
EBITDA hors instruments de couverture(A+B+C+D+E+F)	35 631	42 543	32 996

Nous demanderons aux Actionnaires d'approuver ces comptes consolidés.

### 5.2.3 Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2017

Les éléments de préparation des comptes consolidés sont détaillés dans la Note 2 « Principes comptables » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'établit à 436,1 M€ en croissance de 1,0 % par rapport à 2016, conformément aux objectifs fixés. Les ventes réalisées par les filiales internationales s'élèvent à 243,7 M€, soit 55,9 % du chiffre d'affaires consolidé, en progression de 2,3 %. Ainsi les clients à l'international représentent 70,9% du chiffre d'affaires avec des évolutions géographiques conformes aux attentes, à savoir un léger repli en France et en Allemagne, suite à des niveaux exceptionnels de livraison en 2016, et une poursuite de la progression en Suède, en Chine, en Suisse ou en Belgique.

#### Division Automotive

La division Automotive représente toujours 90,8 % du chiffres d'affaires consolidé du Groupe, mais l'évolution de l'activité (+1%) reflète peu les changements opérés au cours de l'exercice.

En effet, l'année 2016 avait été marquée par la forte évolution des ventes de boîtiers télématiques pour véhicules légers, la mise en conformité des centres de contrôle techniques français suite à l'évolution de la réglementation (protocole OTC LAN) et le brutal ralentissement des ventes de chaînes de traction pour véhicules électriques légers au 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

En 2017, les ventes de boîtiers télématiques ont continué à progresser (+13,2 %). La fin attendue d'un des deux contrats pour le secteur automobile, certes retardée de quelques semaines, impacte le groupe dès fin septembre 2017, mais le relais est maintenant structuré avec les contrats entrant en production dans les domaines des poids lourds (+42,1 %) et des engins industriels (+11,5 %).

L'année 2017 a confirmé le recul enregistré sur le segment des chaînes de tractions pour véhicules électriques légers (2<sup>ème</sup> semestre 2016), notre client ne développant pas de nouveaux marchés. Cependant l'activité pour véhicule électrique a réussi à progresser de 2,8%, grâce aux solutions BMS (Battery Management System), malgré un déménagement du site de production (Allemagne) et ce, dans l'attente des relais sur le segment des véhicules industriels et des bus & cars, ACTIA ayant développé et mis au point toute une gamme complète de produits.

Enfin, le secteur Aftermarket a vu ses ventes reculer (- 20,8 %) du fait d'un exercice 2016 ayant atteint un niveau exceptionnel grâce à la mise en conformité des centres de Contrôle Technique français avec la réglementation OTC LAN (application au 1<sup>er</sup> juillet 2016). Le fort niveau d'équipement généré entre avril et juillet 2016, a entraîné un ralentissement significatif dans les mois qui ont suivi, que la participation au salon EquipAuto 2017 n'a que partiellement compensé. L'intégration de Market IP, société belge d'une vingtaine de salariés, acquise en juillet 2017, a vocation à compléter notre offre dans les services connectés 2<sup>ème</sup> monte et amener un 3<sup>ème</sup> pilier plus solide à cette activité, afin de mieux absorber les cycles liés aux évolutions réglementaires.

Aussi, même si la France reste le 1<sup>er</sup> pays de facturation pour le Groupe, elle ne représente plus que 28,9 % des ventes consolidées contre 33,0 % en 2016, confirmant la Suède en 2<sup>ème</sup> position (18,9 %) et le Royaume-Uni en 3<sup>ème</sup> position (11,0%).

Au sein de nos filiales à l'international, notre filiale mexicaine a reculé (- 21,6 %) après la très forte progression de 2016 (+79,5 %), ses clients se trouvant pénalisés par les tensions entre les États-Unis et le Mexique, impactant l'évolution de sa monnaie. Notre filiale chinoise poursuit activement son développement local, mais la concurrence exacerbée sur le marché de la mobilité urbaine et le plein emploi entraînant une faible fidélité des équipes, ne lui ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés. Notre filiale allemande a diversifié ses activités grâce à la montée en puissance des solutions de BMS, compensant la fin de livraison d'un réseau constructeur (automobile) en carte de communication (VCI). Enfin, nos filiales suédoises et italiennes ont poursuivi leur progression grâce à l'accompagnement de nos clients constructeurs dans le domaine des boîtiers télématiques.

Fort de ce challenge remporté dans le remplacement d'une partie de son activité, la division Automotive a dû manager en 2017, la difficulté d'approvisionnement d'un composant (batterie pour les boîtiers télématiques) pour lequel la très forte croissance de la demande internationale a mis notre fournisseur en difficulté. Sans en arriver au blocage des chaînes de production de nos clients, les difficultés rencontrées ont généré des coûts exceptionnels de transports (+ 5,5 M€) sur le 1<sup>er</sup> semestre et ce jusqu'à fin juillet, le temps de trouver, valider, faire certifier et accepter le changement de composant à nos clients.

Aussi, avec également un mix produits un peu moins favorable, la division Automotive enregistre un recul de son résultat opérationnel de 29,7% à 16,4 M€, soit une marge opérationnelle de 4,1 % contre 5,9 % en 2016. La division a également été impactée au niveau de son résultat financier par la valorisation des instruments de couverture au 31 décembre (- 5,7 M€ contre - 0,3 M€ au 31/12/16) alors même que ces outils, à vocation d'assurer le niveau vendu aux clients, ont permis de maintenir une parité moyenne d'acquisition de dollars à 1,1624, proche de 2016 (1,1681) et de surperformer par rapport à une acquisition sur le marché au comptant (parité moyenne 2017 : 1,1297).

### Division Telecom

En croissance significative sur tous ses segments, la division Telecom ne progresse que de 1,5 % sur l'année 2017 avec un chiffre d'affaires de 39,8 M€, car la business unit Satcom n'a pas bénéficié de demande complémentaire en études comme en 2016, retrouvant un niveau d'activité plus nominal à 15,5 M€ (- 18,9 %) s'appuyant sur ses contrats pluriannuels en maintien en condition opérationnelle (MCO). Le domaine de l'énergie poursuit sa croissance depuis deux ans (+ 9,3 %) dans le cadre de la numérisation du réseau électrique français et pour lequel, la réponse apportée à de nouveaux appels d'offres en 2017 s'est couronnée de succès. De même, la poursuite du déploiement de la 4G en France par les opérateurs de téléphonie mobile a permis d'enregistrer une nouvelle croissance de 37,2 % sur ce segment. Enfin, les premiers effets des actions commerciales communes avec la division Automotive dans le domaine ferroviaire, avec une proposition d'offre plus complète, ont permis de réaliser une progression du chiffre d'affaires de 25,9 %. Malgré ces belles progressions, la division ne représente encore que 9,1 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Avec une bonne maîtrise de ses charges, la division Telecom enregistre une progression de son résultat opérationnel de 13,3 % à 3,7 M€ soit une marge opérationnelle de 9,4 % contre 8,4 % en 2016.

Ainsi, au niveau du Groupe, l'objectif de stabilisation du chiffre d'affaires autour de 430 M€, malgré l'arrêt de contrats importants, a été largement atteint, dans un contexte difficile. Hors éléments exceptionnels tels que les coûts de transports exceptionnels (5,5 M€) et la valorisation des instruments de couverture (6,0 M€), le résultat net du Groupe est proche (20,0 M€) du niveau exceptionnel de 2016 (21,3 M€) malgré un mix produits moins favorable.

Le résultat opérationnel s'établit à 19,8 M€ contre 26,4 M€ en 2016, prenant en compte, une évolution significative des effectifs (+5,8 %) passant de 3 268 à 3 459 salariés, tout en maintenant une répartition stable entre les zones géographiques. Au-delà des frais exceptionnels de transports, les charges externes progressent de 5,2 M€, différents postes contribuant à cette progression, comme la sous-traitance en R&D ou les frais de mission et de déplacements des collaborateurs, les tensions sur les approvisionnements et la réponse à de nombreux appels d'offres nécessitant leur présence tant auprès des fournisseurs que des clients.

Les fortes fluctuations de la parité EUR/USD pendant l'exercice n'ont eu que peu d'incidence sur les achats, les outils de couverture ayant permis de travailler quasiment à change constant, avec une parité moyenne de 1,1616 contre 1,1658 en 2016, sécurisant les achats par rapport aux prix vendus à nos clients. Seule la valorisation mark to market de ces instruments est pénalisante en clôture d'exercice, le Groupe ne bénéficiant pas pleinement de la progression de l'euro en ayant sécurisé ses marges. Si cette tendance venait à se maintenir, le Groupe en bénéficierait avec retard, par contre, il est protégé de tout retournement du marché.

Les embauches ont principalement concerné les métiers de la R&D, dont les effectifs dédiés sont passés de 823 à 939 personnes au 31 décembre 2017. Cela se traduit au niveau des dépenses globales de R&D qui sont passés de 56,8 M€ en 2016 à 66,9 M€, avec une part d'immobilisation progressant légèrement (15,4 % contre 13,7 %), de même que la part refacturée aux clients (36,7 % contre 35,7 %), du fait des nouveaux programmes générés par les succès commerciaux de 2016 et 2017. De fait, avec la légère baisse de l'aide de l'Etat (CIR et subventions), les efforts de R&D portés par le Groupe représentent 15,4 % de son chiffre d'affaires, contre 13,2 % en 2016.

Excepté l'impact significatif (- 6,0 M€) de la valorisation des instruments de couverture, le résultat financier est relativement stable, les intérêts de la dette représentant 2,6 M€ contre 2,2 M€ en 2016. Il est à noter que le taux brut de la dette à 1,67 % en 2017, contre 1,80 % en 2016, sera impacté en 2018 par la mise en place de deux financements obligataires de 15 M€ à 7 ans et de 5 M€ à 9 ans, dont les taux sont plus élevés que la dette bancaire classique amortissable. Avec la mise en place progressive de financements pour l'agrandissement de plusieurs de ses sites, le Groupe a ainsi reconstruit une dette moyen et long terme plus longue, tout en conservant des lignes court terme moins sollicitées et de la trésorerie disponible significative. Aussi, le Gearing progresse légèrement par rapport à 2016 (75,6 %) à 87,9 %, mais reste à un niveau raisonnable par rapport aux activités industrielles et de R&D nécessitant un accompagnement. Hors mobilisation de créances, le Gearing s'établit à 72,5 % contre 57,7 % à fin 2016, le Groupe n'ayant que faiblement recours à la mobilisation de son poste clients.

Avec l'annonce de nouvelles tensions sur le marché des composants au niveau mondial, porté par la croissance et l'engouement pour les objets connectés, le Groupe a vu ses stocks de matières premières progresser de 9,7 M€, commençant à anticiper l'allongement des délais de livraisons et la mise sous allocation, annoncés jusqu'à fin 2018, début 2019. La variation du BFR s'en trouve impactée, ainsi que par la reconstitution des stocks de sécurité et d'études liés aux nouveaux programmes clients. Il est aussi constaté un léger allongement des délais moyens de paiement clients (+ 4 jours), alors que nos délais de paiement fournisseurs restent stables, augmentant de fait encore plus significativement l'écart existant entre les deux.

### **Filiales et opérations sur les participations intragroupes existantes**

Afin de pouvoir offrir une gamme de services connectés plus large et de meilleur niveau, ACTIA Group a acquis la société Market IP (100 %) en juillet 2017. Petite structure d'une vingtaine de salariés installée à Namur (Belgique), elle amène au Groupe une brique technologique complémentaire sur la gestion de la mobilité des biens et des personnes. Cette acquisition s'inscrit dans la suite logique d'une collaboration de plusieurs mois pour répondre à des appels d'offres fructueux.

Les autres filiales et participations du Groupe n'appellent pas de commentaires particuliers, sachant que cette information est développée dans la Note 3 « Périmètre de consolidation », des notes annexes aux comptes consolidés.

### **5.2.4 Situation de l'endettement**

Cette information est détaillée au § Note 13 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

Cependant, il est précisé que les opérations immobilières en cours au sein du Groupe avec l'extension de bâtiments ou la construction à vocation de mettre fin à des locations, ne se reflètent pas complètement dans la situation au 31 décembre 2017. Il est rappelé qu'un programme de construction, extension et rénovation, touchant les sites de Toulouse, Chartres, Tunis et Madrid, représentant un investissement direct et indirect de 25 M€ sur 2 ans a été lancé en 2017. Il n'impacte que très faiblement les flux de trésorerie, les nouveaux remboursements d'emprunts venant se substituer aux anciens, totalement remboursés ou à des loyers, mais entraîne une remontée de la dette moyen et long terme (financements sur 12 ou 15 ans).

De plus, la mise en place d'emprunts obligataires de 15 M€ sur 7 ans et de 5 M€ sur 9 ans impacte également le niveau global de la dette du Groupe.

Avec ces différents outils, ACTIA a pu reconstruire une dette moyen et long terme, correspondant mieux à ses besoins, tant en termes d'outils industriels que d'innovation, et lui permettra de réagir rapidement en cas d'opportunités.

De plus, il est à signaler que la souplesse apportée par des disponibilités atteignant 45,4 M€ au 31 décembre permet de n'utiliser les lignes court terme qu'à 22,1 % de leur potentiel.

### **5.2.5 Engagements hors bilan**

Cette information est développée aux § Note 25 « Engagements hors bilan », Note 26 « Garanties sur éléments d'actif » et Note 28 « Autres informations » des notes annexes aux comptes consolidés.

### 5.3 Aperçu des activités

En 2017, le périmètre industriel d'ACTIA Group n'a pas connu d'évolution particulière, en dehors de l'acquisition de Market IP, ci-avant indiquée (Cf. § 5.2.3 « Exposé sommaire de la situation du Groupe au cours de l'exercice écoulé 2017 »).

ACTIA Group reste organisé autour de deux secteurs :

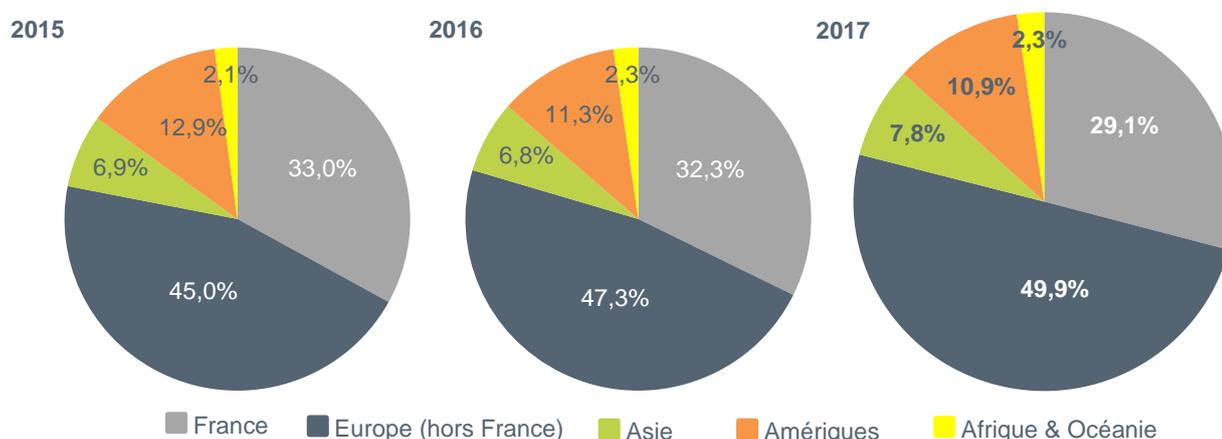
- ❖ La division Automotive,
- ❖ La division Telecom,

dont les descriptions sont réalisées ci-après.

Les deux divisions ont développé depuis de nombreuses années des technologies et des savoir-faire spécifiques. Nous poursuivons la mise en œuvre des synergies dans le domaine du ferroviaire, pour le transport en commun de personnes où des offres systèmes, communes aux deux divisions, peuvent être proposées alliant les équipements de télécommunications aux différents systèmes développés par la division Automotive. Ces marchés sont longs à se développer, mais les succès commerciaux confortent cette stratégie.

De plus, cette synergie offre également des avantages dans le domaine l'énergie ou du satellite où les compétences de nos deux divisions permettent de répondre aux enjeux d'une évolution rapide de ces secteurs.

Essentiellement porté par la division Automotive, la répartition du chiffre d'affaires par zone géographique évolue de la manière suivante depuis trois ans :



#### 5.3.1 Division Automotive

La division Automotive est organisée en trois départements, selon trois types de marchés :

- ❖ Les constructeurs de véhicules, aussi appelés « **OEM** » pour « Original Equipment Manufacturers » ;
- ❖ Les marchés de seconde monte, aussi appelés « **Aftermarket** » ;
- ❖ La conception et la fabrication de cartes électroniques pour compte de tiers, ainsi que les services associés, regroupés dans le département « Manufacturing-Design & Services » ou « **MDS** ».

Alliant les compétences de l'électronique embarquée aux savoir-faire de la production électronique, cette division se développe, depuis son origine, auprès des constructeurs automobiles, poids lourds, Bus & Car, engins spéciaux (manutention, agricole, chantier...) également sur les secteurs du véhicule électrique, de l'aéronautique et du ferroviaire.

La contribution de la division Automotive a évolué de la manière suivante :

Résultats contributifs (en k€)	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	396 195	392 347	347 808
Résultat opérationnel courant	15 596	23 144	19 115
Résultat opérationnel	16 388	23 311	18 859
Résultat de la période (A)	6 132	18 269	15 083
Impôt (B)	1 956	2 646	1 388

Résultats contributifs (en k€)	2017	2016	2015
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	118
Intérêts et charges financières (D)	2 373	1 988	2 371
Valorisation des instruments de couverture (E)	<5 712>	<194>	1 134
Dotations aux amortissements (F)	15 528	15 048	12 572
EBITDA (A+B+C+D+F)	25 989	37 950	31 533
EBITDA hors instruments de couverture (A+B+C+D+E+F)	31 701	38 144	30 398

Ces chiffres sont présentés en conformité avec le § Note 18 « Secteurs opérationnels » des notes annexes aux comptes consolidés.

Par ailleurs, le contrôle de gestion du Groupe permet de donner l'évolution du chiffre d'affaires entre les trois départements :

Secteur d'activité (en k€)	2017	2016	2015
OEM	303 634	289 658	260 558
Aftermarket	45 465	57 310	47 947
MDS	47 096	45 379	39 566
<b>TOTAL</b>	<b>396 195</b>	<b>392 347</b>	<b>348 071</b>

#### Département « Constructeurs de véhicules » ou « OEM »

##### ❖ Les produits et les solutions ACTIA®

Le Groupe ACTIA possède une activité très diversifiée, tant sur le plan des clients que des produits et des zones géographiques. Dans chaque cas, le Groupe s'appuie sur des compétences pointues pour être compétitif sur les segments que nous avons choisis.

Dans le domaine des OEM, les principaux produits et services fournis peuvent se regrouper de la façon suivante :

##### L'architecture électronique et le multiplexage

Un point d'excellence d'ACTIA® est la conception et la réalisation de systèmes électroniques qui connectent l'ensemble des organes électriques et électroniques à bord d'un véhicule. Les produits sont des calculateurs qui gèrent de nombreuses entrées et sorties, pour commander l'ensemble des organes embarqués et les alimenter en électricité.

Ce type de systèmes est dit « multiplexé » car les boîtiers conçus par ACTIA® sont des centres névralgiques, par opposition à une conception où tous les organes électriques seraient reliés à la batterie et à leur système de commande par des fils individuels. Le multiplexage présente des avantages considérables :

- pour la facilité de conception des véhicules nouveaux,
- pour l'économie de fabrication,
- pour la facilité de diagnostic et la fiabilité.

ACTIA® fournit également des outils logiciels pour personnaliser et configurer les systèmes. Par ailleurs, la vente de ces équipements comporte une dimension importante d'accompagnement du client, qui n'est pas forcément un spécialiste de l'électronique.

La gamme de multiplexage d'ACTIA® est à la pointe de l'innovation dans le monde des véhicules professionnels. Le succès commercial de la gamme Actimux pour les bus et cars se confirme et la gamme continue de s'étendre. Dans le secteur des engins spéciaux, la gamme Actiways fournit des solutions de contrôle à haut niveau de sécurité.

### L'instrumentation et les postes de conduite

Il s'agit de cadrans, tableaux de bord ou postes de conduite complets pour tous types de véhicules professionnels. PODIUM 2, le poste de conduite pour bus et cars, est complètement intégré avec l'architecture électronique du véhicule, et joue le rôle de centre de commandes vis-à-vis de celle-ci.



PODIUM 2

L'évolution de la technologie permet d'offrir de nouvelles fonctions au marché :

- des tableaux de bord plus modulaires, configurables selon les besoins,
- des tableaux de bord flexibles par un emploi de plus en plus intensif des écrans.

### Les systèmes audio et vidéo

Dans ce domaine, ACTIA® fournit des solutions professionnelles pour :

- la vidéosurveillance (CCTV),
- les systèmes d'« Infotainment » des passagers, qui permettent de leur offrir la diffusion d'informations et des distractions comme de la musique, des films, la radio, internet ou de la vidéo à la demande,
- des radios et systèmes audio pour les véhicules, associant la qualité professionnelle à des fonctions spécialisées comme l'audio-guide (tourisme), la diffusion multi-zones...

### Les systèmes télématiques

ACTIA® dispose d'un héritage technologique dans le domaine de la télématique, avec près de quinze ans d'expérience dans le domaine, tant à bord de véhicules professionnels que de véhicules légers. De plus, le Groupe maîtrise les exigences de sécurité liées aux contraintes légales dans le domaine du chronotachygraphe (relevé certifié des heures et données de conduite).

Sur ces bases, ACTIA® développe des plateformes télématiques qui comportent un dispositif de géo-localisation (GPS) et de télécommunication (GSM, GPRS), un calculateur et des mémoires, l'ensemble étant connecté aux réseaux électroniques du véhicule. Elles permettent donc la mise en œuvre de différentes fonctions pour le conducteur ou le gestionnaire de flotte :

- optimisation des performances du véhicule et du conducteur, comme l'éco-conduite,
- confort, avec les remote services, Wifi,
- sécurité, comme l'appel d'urgence automatisé (E-call),
- diagnostic.



TGU-R

### La motorisation électrique

ACTIA® dispose de compétences en génie électrique et électronique de puissance, qui s'appliquent à la motorisation de véhicules électriques légers d'utilitaires, voire de bus. ACTIA® conçoit et produit des chaînes de traction électriques complètes à partir de 50 kW pour des véhicules légers, et pouvant aller jusqu'aux 200 kW requis par les bus (en cours de développement).

Ces chaînes s'intègrent typiquement dans des flottes de véhicules électriques professionnels (livraisons du dernier kilomètre) ou de location, ou les bus de ville.

Par ailleurs, ACTIA® est également concepteur et producteur de batteries destinées aux véhicules. Le Groupe est présent sur des marchés spécialisés à forte exigence de personnalisation, avec une gamme allant des batteries de faible puissance jusqu'aux batteries de 600V destinées au secteur du transport public, l'électronique conçue par ACTIA (Battery Management System ou BMS) offrant une amélioration de la durée de vie et de la performance des cellules.

### Le diagnostic de véhicules

Les ingénieurs d'ACTIA® possèdent un savoir-faire unique dans le domaine du diagnostic électronique, c'est-à-dire le recueil, la mise en forme et l'exploitation des données techniques relatives au fonctionnement électrique et électronique d'un véhicule.

Cela permet d'offrir aux constructeurs trois types de services :

- une chaîne numérique de diagnostic, qui permet de gérer le cycle de données depuis le bureau d'études qui conçoit un véhicule jusqu'aux outils de diagnostic qui communiquent avec le véhicule dans les ateliers de réparation. En plus de fournir les outils de conception nécessaires, ACTIA® est à même de proposer des services de développement pour créer des outils logiciels spécifiques, ainsi que des services d'assistance pour créer, mettre en forme ou gérer les données nécessaires au constructeur,
- des systèmes complets pour le diagnostic des véhicules sur les chaînes de montage. Ces systèmes sont dits « End Of Line ». Ils comprennent des équipements de communication avec le véhicule, intégrant un logiciel spécialisé qui participe à la validation du bon fonctionnement du véhicule produit. En outre, la fonction du système consiste de plus en plus au téléchargement de logiciels embarqués dans le véhicule. La prestation proposée par ACTIA® ne se limite pas au système, mais comprend aussi l'installation et la mise en service sur la ligne de production automobile,
- des systèmes de diagnostic pour les ateliers de la marque, composés d'une carte de connexion avec le véhicule (appelée « VCI ») et d'un logiciel de diagnostic sur PC durci ou tablette. Le logiciel embarque une base de connaissances fournie par le constructeur automobile, et peut faire appel à des raisonnements à base de modèles ou à base de cas (expérience) pour caractériser une panne et guider la réparation. De plus, des propositions de services peuvent accompagner ces produits avec la mise en place de hotline, de formation des équipes, de suivi des équipements.



### ❖ Le marché

Chaque produit s'adresse à un marché précis dont le périmètre géographique tend à croître constamment.

Le multiplexage, d'abord consacré aux bus et cars, se diffuse sur l'ensemble des véhicules commerciaux, plus particulièrement haut de gamme, ainsi que les véhicules militaires.

Avec les produits de postes de conduite qui peuvent y être associés et la recherche accrue de sécurité, de respect de l'environnement et de confort, de contrôle et d'optimisation des coûts, les axes de croissance se situent principalement dans les pays développés d'Europe, des États-Unis et d'Asie. Cependant, des solutions plus adaptées aux besoins des pays émergents sont en cours de développement.

Le marché de la télématique couvre l'ensemble des types de véhicules, y compris les véhicules légers, qui apportent évidemment des volumes de production très importants.

Les produits Audio & Vidéo (Infotainment) répondent aux besoins d'un marché particulièrement porteur en Amérique Latine, où le transport par voie routière l'emporte sur l'aérien ou le ferroviaire.

Ce marché s'étend maintenant au domaine ferroviaire où le Groupe réussit à se positionner par une offre de plus en plus globale.

### ❖ Les clients

Les clients de l'activité « OEM » sont des entreprises qui conçoivent et fabriquent des véhicules, avec des besoins toujours spécifiques. Par conséquent, il s'agit de marchés basés sur des spécifications établies par le client. Ces marchés sont généralement attribués par appel d'offres.

Les constructeurs de véhicules couvrent une très large gamme de clients :

- Petites séries : avions, véhicules militaires, engins agricoles, trains et tramways,
- Moyennes séries : camions, bus, cars, véhicules spéciaux, bateaux,
- Grandes séries : véhicules légers.

Les volumes d'activité varient énormément, depuis des séries qui se comptent, par an, en dizaines de pièces pour les avions, jusqu'à plusieurs centaines de milliers pour les véhicules légers.

Dans le domaine du diagnostic, il convient de distinguer le Groupe PSA qui a labellisé ACTIA® comme « Fournisseur Majeur ». Le partenariat technique très étroit se poursuit. ACTIA® accompagne le Groupe PSA Peugeot Citroën en fournissant une gamme complète de solutions matérielles et logicielles, mais aussi de services pour les sites industriels et pour le réseau après-vente du constructeur français, partout dans le monde.

### ❖ Les concurrents

La division bénéficie d'une avance technologique certaine sur ses familles de produits et d'une protection relative vis-à-vis des grands équipementiers moins attirés par la faible taille des séries à produire.

En dehors du segment automobile et excepté les cas particuliers, comme Continental et Stoneridge, dans le domaine des bus et des camions, ainsi que Blaupunkt (Europe) et Rey (Amérique du Sud) pour l'Audio & Vidéo, ils sont généralement de taille inférieure au Groupe et n'ont pas sa présence internationale qui représente aujourd'hui un atout majeur.

Dans le domaine du véhicule léger, les leaders du secteur sont des grands équipementiers automobiles, de taille très supérieure à ACTIA®. On note également l'arrivée depuis plusieurs mois de géants du monde de la téléphonie, tels que LG ou Samsung, qui convoitent le marché, la voiture devenant un objet connecté.

### ❖ L'activité

En 2017, l'activité OEM est à nouveau en croissance, passant de 289,7 à 303,6 M€ de chiffre d'affaires, soit une augmentation de 4,9%. Cette progression reflète à nouveau la croissance des volumes en produits télématiques de nouvelle génération, notamment dans le domaine des poids lourds et des engins agricoles. Le Groupe a également enregistré une belle progression sur le segment des véhicules légers, mais la fin d'un des deux contrats à l'automne 2017 a masqué la progression du deuxième.

L'activité dans le domaine des bus et cars est stabilisée, tandis que l'activité Camions connaît une forte croissance (+36%) grâce à l'entrée sur le marché de nouveaux produits. Au niveau des pays, la situation en Inde est stabilisée mais reste difficile au Brésil. Par ailleurs, le marché chinois est en régression, avec un premier semestre fortement perturbé par des incertitudes à caractère réglementaire qui ont déprimé le marché des bus, sur lequel nous nous positionnons.



Le domaine des véhicules électriques est stable en 2017 (+2,8%), la baisse des commandes de chaînes de traction pour les véhicules électriques en auto-partage étant compensée par une activité accrue en batteries pour véhicules spéciaux.

Enfin, le domaine des véhicules « Off-highway », c'est-à-dire les véhicules agricoles, de construction, de chantiers ou les bateaux de plaisance, croit de 23,2% et confirme sa place d'activité stratégique pour le Groupe, avec des produits sur-mesure en petites et moyennes séries.

### Département « Aftermarket »

Le département « Aftermarket » regroupe les activités pour les clients Automotive autres que les constructeurs, c'est-à-dire :

- les réseaux d'après-vente,
- les garages,
- les loueurs et opérateurs de transport.

#### ❖ Les solutions ACTIA®

Certains produits offerts en Aftermarket sont de même nature que ceux proposés aux constructeurs OEM. Il s'agit cependant de produits de marque ACTIA®, et non de systèmes spécifiques développés dans le cadre d'un appel d'offres selon le cahier des charges d'un constructeur donné. Les équipements concernés sont :

- les systèmes de télématique (produit ACTIA® TGU2, iCAN®),
- des PC embarqués (SAM ATOM, PES) et des écrans intelligents (IHM-I),
- des produits de télécommunication embarqués/débarqués véhicules,
- des systèmes audio & vidéo à bord.

Au contraire, certains matériels et logiciels sont spécifiques à l'Aftermarket, avec des réponses aux contraintes de la 2<sup>ème</sup> monte.

#### Les systèmes de diagnostic multimarques

Les techniciens du département Aftermarket tiennent à jour une base de connaissances propriétaire, relative à la configuration et au fonctionnement électrique et électronique des différents modèles de voitures. Cette base de connaissances permet à ACTIA® de commercialiser des systèmes de diagnostic couvrant différentes marques, à l'usage des ateliers de réparation, au travers de sa gamme Multi-Diag®.

La couverture « véhicules » multimarques représente près de 85 % du parc européen (source interne). Jugé par les professionnels comme l'un des plus performants du marché, le Groupe a joué de tout son savoir-faire pour rendre simple un outil très complexe. Le Groupe diffuse également une gamme de diagnostic multimarques dédiée aux poids lourds, bus et véhicules utilitaires.



Multi-Diag

#### Les équipements d'atelier

ACTIA® propose depuis longtemps du matériel de contrôle et de réparation pour véhicules légers, utilitaires ou poids lourds. Les principaux outils pour les garages sont des équipements de contrôle du parallélisme (système 4G, par analyse d'image 3D), des équilibreuse de roues, des analyseurs de gaz, des ponts élévateurs et des équipements complémentaires pour les garages.

ACTIA® s'est engagé, il y a plusieurs années, sur la voie de l'« atelier communicant », en développant des solutions qui intègrent l'outil de diagnostic dans le système d'information du garage, permettant ainsi, soit d'améliorer l'interaction avec d'autres outils de la réparation, soit d'optimiser la gestion du garage, voire du réseau de garages. Cette technologie apporte aux clients une amélioration de la performance, de la productivité et de la qualité de leurs ateliers.

### Les solutions de contrôle technique



Règle phare

S'adressant également aux centres de contrôle technique, le Groupe a développé une ligne de contrôle technique destinée au pré-contrôle et au contrôle diffusée dans le monde entier. Il s'agit de systèmes complets intégrant des matériels de précision autour d'une chaîne logicielle et de communication sécurisée. Les matériels sont des bancs de freinage, de suspension, de ripage, des règle-phares, des analyseurs de gaz pour tout type de véhicules (deux-roues, véhicules légers et poids lourds). ACTIA® est à l'écoute des contraintes locales et commercialise, depuis plusieurs années, une station mobile pour le contrôle des véhicules légers ou des poids lourds, idéale pour des régions à faible densité de population. Désormais, les solutions de diagnostic multimarques du Groupe sont également utilisées lors des opérations de contrôle technique des véhicules pour l'accès aux données antipollution – OBD – dans plusieurs pays européens.

Tout comme pour les systèmes de diagnostic multimarques et les équipements d'atelier, la qualité du service est un facteur essentiel. Le Groupe bénéficie d'une très bonne image et recherche l'innovation : installation et mise en service sur site, formation, mise à jour logicielle, « hotline », télé assistance, service après-vente et maintenance. Des offres de services innovantes ont reçu un accueil favorable de la part de notre clientèle, comme l'aide en ligne à la réparation et la connectivité active par internet « ACTIA Connect » pour les possesseurs de Multi-Diag® ou le service « courtoisie » pour les démonte-pneus.

Le domaine du contrôle technique est en évolution permanente pour répondre à la demande de la société de systèmes plus sûrs et plus respectueux de l'environnement. Après le scandale des émissions qui a mis en évidence l'inadéquation de certains tests, ACTIA® fait partie des équipementiers qui préparent les futures générations d'équipements de contrôle, au travers de la participation à différents groupes de travaux, tant français qu'euro-péens. Dans ce cadre, le Groupe a également réalisé un nouveau banc de charge pour tester les émissions polluantes dans des conditions représentatives du fonctionnement réel du moteur.

### Les solutions de gestion de flotte de véhicules

ACTIA® propose des systèmes et services de gestion de véhicules et de diagnostic à distance. Ils sont basés sur du matériel embarqué et une solution « Cloud ».

Le matériel embarqué est une unité électronique reliée aux calculateurs du véhicule, tout en assurant, d'autre part, une connexion à distance, soit par Wifi, soit le plus souvent par GSM. Dans le domaine des bus et camions, ACTIA® propose les produits SAMI et TGU.

Dans le domaine des véhicules légers, le produit iCAN a enregistré ses premiers succès commerciaux significatifs. Ce boîtier compact est destiné à faciliter la gestion de flotte de véhicules légers ou utilitaires de toutes tailles. Il s'agit d'une unité de coût modéré, d'installation facile, qui concentre le savoir-faire ACTIA® :

- un niveau de qualité professionnel,
- une reconnaissance du véhicule et une configuration automatique, faisant de l'iCAN un produit facilement installable,
- l'accès aux données fiables du fonctionnement du véhicule, grâce à une stratégie de diagnostic multiple.



Dans tous les cas, l'unité de communication à bord du véhicule est en liaison avec une plateforme informatique de gestion de l'information. Pour cette partie « Cloud », ACTIA propose et exploite plusieurs solutions complémentaires :

- le système de gestion de flotte ACTIA Fleet,
- le système ECOFleet, pour sa part dédié aux bus et particulièrement représenté sur le marché britannique,
- le système DMT pour la gestion des bus en Chine.

Ces systèmes apportent des bénéfices multiples pour les exploitants, leurs passagers et pour l'environnement.

- Dans le transport de passagers, les besoins en solutions pour développer l'inter-modalité se multiplient avec des centrales de mobilité, l'information aux voyageurs en temps réel, la carte unique de transport, la billetterie par internet ou téléphone mobile, l'optimisation des correspondances. ACTIA® s'est aussi positionné sur des solutions innovantes pour la mesure et la réduction de la consommation des véhicules, la mesure et l'amélioration du confort des passagers, la maintenance préventive des véhicules.

- Le transport de marchandises est exigeant sur les critères de sécurité et sur le respect des règlements en matière de temps de conduite, de traçabilité ou de délais. Les projets visant à réduire les émissions de CO<sup>2</sup> se multiplient. Les principaux coûts d'exploitation étant les salaires, le carburant, le véhicule et son entretien, la productivité est recherchée à tous les niveaux. Les systèmes connectés apportent des solutions à ces différents sujets.

Enfin, le Groupe a développé une solution d'Informatique embarquée autour des services au chronotachygraphe « EasyTach », qui a permis de s'ouvrir sur le marché des gestionnaires de flotte de transports de marchandises.

### ❖ Le marché

Le marché du diagnostic demande une activité de mise à jour permanente du fait de l'augmentation continue des équipements électroniques embarqués dans les véhicules et de leur constant renouvellement. La part croissante de l'électronique à bord fait que les fonctions de diagnostic sont un enjeu stratégique pour les constructeurs. Ceux-ci exigent une qualité et un service du plus haut niveau pour conférer un avantage concurrentiel à leur réseau après-vente.

Les réseaux de réparation rapide et les garages indépendants contraints de s'adapter à l'évolution à la fois des véhicules et de la réglementation, notamment européenne, offrent aujourd'hui un large marché pour la gamme de solutions Multi-Diag<sup>®</sup>.

Le Groupe a pris de nombreuses initiatives pour réaliser des outils ergonomiques et de capacité adaptée permettant de réaliser des opérations de maintenance générale, tout en proposant une offre de services complémentaires.

L'évolution technologique qu'offrent les solutions développées dans le cadre du garage communicant par le Groupe ACTIA<sup>®</sup> est aussi un facteur de développement à l'international, aussi bien pour les réseaux des constructeurs automobiles que pour la réparation indépendante.

Le contrôle technique est un marché mondial en croissance sur les pays qui se dotent d'une réglementation, comme en Afrique, en Amérique du Sud ou au Moyen-Orient. Notre offre globale incluant notamment les logiciels de gestion, les matériels de contrôle, fixes ou installés dans une station mobile, correspond parfaitement à la diversité des besoins de ces pays qui souhaitent contrôler l'état du parc des véhicules et améliorer ainsi la sécurité routière.

Enfin, dans le secteur des flottes de transport public, il faut prendre en compte un facteur d'évolution, qui est la normalisation apportée par le cadre européen « EBSF – Bus du futur ». Par l'homogénéisation des spécifications et des protocoles de communication, EBSF est destiné à permettre des solutions ouvertes et des services plus riches. ACTIA<sup>®</sup> est membre du groupe d'application ITxPT (Information Technology for Public Transport) et anticipe ces évolutions dans son offre.



### ❖ Les clients

Pour le diagnostic multimarques et les équipements lourds de garage et de contrôle technique, la démarche commerciale repose sur les filiales du Groupe et sur un réseau de distributeurs et agents, organisé sur 140 pays. Ainsi, cette organisation, alliée à des produits de qualité, a permis de répondre aux besoins de réseaux de réparation rapide comme Feu Vert, Midas ou Euromaster...

Dans le domaine du contrôle technique, ACTIA<sup>®</sup> répond aux appels d'offres de pays mettant en place leurs réglementations, soit directement, soit en association avec des grands groupes internationaux du contrôle technique, auxquels la gestion des centres de contrôle est déléguée.

Pour les flottes de véhicules, les clients peuvent être les opérateurs de transport eux-mêmes (exploitants de bus, de cars, de camions). Ils peuvent aussi être des intégrateurs, c'est-à-dire des entreprises qui utilisent les solutions ACTIA<sup>®</sup> par des matériels et logiciels complémentaires pour offrir des fonctions spécialisées aux opérateurs. Enfin, le produit iCAN permet d'aborder le segment des loueurs et gestionnaires de flottes importantes.

### ❖ Les concurrents

La concurrence se répartit selon des marchés bien compartimentés, tels que les constructeurs, l'univers des garages indépendants, les réseaux de réparation ou les réseaux dédiés au contrôle technique.

Dans tous les cas, la principale barrière d'entrée réside dans le niveau technologique et donc dans le coût important de développement d'un nouveau système de diagnostic pouvant atteindre plusieurs millions d'euros. La mutualisation de la R&D sur des briques technologiques permet de maintenir la qualité et la performance des produits au meilleur coût et confère un avantage au Groupe ACTIA®.

Dans le cas des équipements destinés aux ateliers de réparation, s'ajoute la nécessité de bénéficier d'un réseau de distribution et de services adapté, ainsi que d'une notoriété de marque.

Les concurrents d'ACTIA® sont donc :

- pour le diagnostic « multimarques », des sociétés suédoises, allemandes et italiennes.
- dans le domaine du contrôle technique, le concurrent majeur du marché est allemand.
- le domaine des flottes est hautement concurrentiel et ACTIA® y a une position de recherche de niches. Pour le matériel, on recense notamment Continental, Transics, Elocom, Olean-Martec ou Faiveley. Pour le traitement informatique, coexistent de très nombreux acteurs, alliant des généralistes de grande taille, des spécialistes de métiers donnés et des concurrents opportunistes de petite taille.

### ❖ L'activité

L'exercice 2017 est en retrait après l'activité record enregistrée en 2016 pour le département.

Comme annoncé, l'application en France de la nouvelle réglementation « OTC-LAN », qui a entraîné en 2016 une activité de remise à niveau d'équipements de nos clients, s'est achevée, se traduisant par une perte relative d'activité de plus de 50%. Cependant, les partenariats avec les grands groupes d'inspection SGS, Opus, etc. ont permis de poursuivre le déploiement à l'international, avec un volume d'affaires maintenu, pondérant ainsi l'impact.

Le chiffre d'affaires avec les flottes de véhicules est en baisse de 6,8 %, notamment à cause d'un léger repli d'ACTIA de Mexico, structure qui avait vu son activité progresser de près de 80 % en 2016 et dont les clients ont réduit leurs investissements face aux tensions entre les Etats-Unis et le Mexique, générant de fortes fluctuations de la parité peso/dollar.

Au total, l'activité Aftermarket revient à 45,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, proche du niveau de 2015.

## Département « Manufacturing-Design & Services »

### ❖ Les produits

L'activité MDS consiste en la conception et la production industrielle de cartes et systèmes électroniques pour le compte de tiers. Les domaines d'activité prioritaires correspondent aux compétences du Groupe ACTIA en électronique embarquée. Les principaux clients sont donc logiquement des constructeurs et systémiers dans le domaine ferroviaire, aéronautique, etc.

ACTIA® s'appuie sur un outil de production répondant aux meilleurs critères de qualité tant dans le domaine de l'automobile (production en grandes et moyennes séries) que dans le domaine l'aéronautique, du ferroviaire ou de la santé (production en petites séries).

Organisé autour du bipôle franco-tunisien, permettant de répondre à tous les besoins de production interne au plus haut niveau de qualité, l'outil de production du Groupe répond également à la demande de clients pour qui la maîtrise de la qualité reste un élément stratégique.

Le Groupe ACTIA propose donc une série de prestations allant de la conception à la réalisation de cartes électroniques en passant par le test et l'intégration.

ACTIA® dispose également d'une compétence particulière en pérennisation des systèmes électroniques complexes avec une équipe d'experts disposant d'un observatoire de l'obsolescence des composants lui permettant de :

- faire un suivi des systèmes,
- proposer des solutions alternatives par une approche prédictive,
- réaliser les évolutions nécessaires,
- exécuter les validations fonctionnelles,
- gérer la documentation afférente.

Cette activité découle directement des savoir-faire développés pour le maintien en condition opérationnelle (MCO) de nos propres produits, depuis la parfaite connaissance du système dont on veut assurer le fonctionnement pendant encore plusieurs années, au redesign de sous-ensembles si de nouveaux composants doivent être intégrés, jusqu'à la réparation in fine des parties défectueuses, en passant par l'étude approfondie et constamment mise à jour de l'obsolescence des composants électroniques et les recommandations d'approvisionnement qui en découlent.



Toujours à la recherche de la meilleure performance industrielle et de la meilleure qualité, le Groupe a été récompensé de ses efforts en se voyant attribuer, en 2008, la première certification NADCAP (National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program) en Europe pour les procédés spéciaux d'assemblage de cartes électroniques, certification renouvelée depuis. L'usine de Toulouse est également certifiée IRIS (ferroviaire) et ISO TS 16949 (automobile). L'activité de réparation des équipements aéronautiques est également couverte par l'agrément Part 145.

Cette recherche de performance a été récompensée en 2015 par le prix PFA (association de la filière automobile et mobilité), de la meilleure progression dans la catégorie Efficacité Industrielle.

### ❖ Le marché

ACTIA Group s'adresse plus particulièrement au marché de la production électronique en petites et moyennes séries, les sites pouvant assurer les meilleurs critères de qualité.

Centré sur ses propres produits, le Groupe conforte ses prestations vis-à-vis de clients des secteurs automobile, aéronautique, ferroviaire voire de la domotique ou de la santé afin de répondre à leurs exigences tant en termes de coût que de qualité et d'appliquer ces règles à ses propres produits.

Dans le domaine de la pérennisation, le marché est concentré sur les entreprises ayant des produits ou des équipements à très longue durée de vie et dont le coût de renouvellement est largement supérieur au coût de maintien en condition opérationnelle (MCO), notamment dans les domaines du nucléaire et de l'aéronautique civile et militaire.



### ❖ Les clients

En 2017, Airbus, renouvelant sa confiance au Groupe par la signature d'un contrat, reste un des clients majeurs, ACTIA cherchant à entretenir une liste de clients nombreuse et diversifiée.

Les services en production électronique sont proposés à tout industriel recherchant une production de haute qualité en petite ou moyenne série. Le site de Toulouse sert plus particulièrement les secteurs de l'aéronautique, du ferroviaire et de la santé. Les sites tunisiens produisent en moyenne et grande série et accompagnent plus spécifiquement des clients des secteurs automobile ou domotique.

Pour la pérennisation, nos clients sont principalement les grandes entreprises industrielles utilisatrices de systèmes à très longue durée de vie (jusqu'à 30 ans et plus).

### ❖ Les concurrents

Hormis les grosses structures industrielles asiatiques qui répondent aux besoins de production de masse, ils sont de moins en moins nombreux en Europe.

### ❖ L'activité

ACTIA a poursuivi en 2017 la modernisation et l'extension de capacité de son outil de production avec des investissements en France et en Tunisie notamment.

L'activité progresse légèrement en 2017 de 3,4 % à 47,1 millions d'euros, contre 45,4 en 2016.

### 5.3.2 Division Telecom

La division Telecom se positionne sur quatre marchés :

- ❖ Satcom ;
- ❖ Énergie ;
- ❖ Ferroviaire – Transport ;
- ❖ Infrastructures réseaux Télécom.

La contribution de la division Telecom a évolué de la manière suivante :

Résultats contributifs du Division Telecom (en k€)	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires	39 778	39 196	33 313
Résultat opérationnel courant	3 641	3 217	1 538
Résultat opérationnel	3 722	3 284	1 757
Résultat de la période (A)	3 328	3 304	1 554
Impôt (B)	60	<160>	150
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0
Intérêts et charges financières (D)	63	75	85
Valorisation des instruments de couverture (E)	<276>	<75>	86
Dotations aux amortissements (F)	1 318	1 157	1 110
EBITDA (A+B+C+D+F)	4 768	4 373	2 898
EBITDA hors instruments de couverture (A+B+C+D+E+F)	5 044	4 449	2 813

Ces chiffres sont présentés en conformité avec le § Note 18 « Secteurs opérationnels » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le contrôle de gestion du Groupe permet de donner l'évolution suivante du chiffre d'affaires entre les quatre activités :

Secteur d'activité (en k€)	2017	2016	2015
Satcom	15 584	19 226	18 156
Énergie	10 107	9 250	7 864
Ferroviaire – Transport	6 877	5 464	2 755
Infrastructures réseaux Télécom	7 210	5 257	4 538
<b>TOTAL</b>	<b>39 778</b>	<b>39 196</b>	<b>33 313</b>

La division Telecom (9,1 % des ventes du Groupe) avec un chiffre d'affaires en hausse de 1,5 % atteint un résultat opérationnel et un résultat de la période supérieurs à ceux de 2016.

#### Département Satcom

- ❖ Les produits

Utilisant les technologies développées dans le domaine des amplificateurs de puissance et du traitement du signal, la division Telecom s'est imposée dans le domaine des stations terriennes de télécommunication par satellites, créant des systèmes complets aisément transportables, répondant à des besoins exprimés notamment dans le domaine militaire pour les forces armées déployées sur des théâtres d'opérations extérieurs, mais aussi pour les marchés civils des télécommunications.

Le Groupe propose également les produits associés, comme les amplificateurs, les sous-ensembles émission/réception, produits et solutions pour la supervision des stations terriennes, à différents systémiers sur les marchés où elle ne peut offrir la prestation complète.



Amplificateurs  
de puissance



Stations terriennes



Systèmes  
de supervision

### ❖ Le marché

Ce marché est avant tout un marché national. Depuis maintenant plus de 15 ans, le Groupe accompagne la Délégation Générale de l'Armement (DGA) dans ses différents programmes touchant aux télécommunications militaires, au travers de contrats pluriannuels qui intègrent également le maintien en condition opérationnelle (MCO) des stations plus de dix ans après leur livraison. Le dernier contrat signé en partenariat avec Airbus Defense & Space a démarré début 2013, au travers du programme COMCEPT.

Répondant aux mêmes besoins de Télécommunications, le Groupe développe aussi des relations au niveau européen en remportant en 2008 son premier contrat avec l'OTAN, complété régulièrement par des avenants annuels.

Le secteur civil est réparti entre plusieurs acteurs opérateurs, voire systémiers de premier rang.

Fort de ses savoir-faire, le Groupe déploie son offre à l'international, où certains pays, dans un besoin de construction d'un réseau de télécommunications bénéficiant des dernières technologies, peuvent rechercher tant à une approche civile que militaire.

### ❖ Les clients

Les forces armées sont les principaux clients de ce segment, dont les besoins sont classifiés, directement ou indirectement, au travers de grandes entreprises civiles ou paraétatiques, systémiers de premier rang dans les domaines des Télécommunications ou du Broadcast.

Dans le domaine civil ou TV/radio, les clients sont les opérateurs de télécommunication par satellite ou des intégrateurs, tant en France qu'à l'étranger.

Les clients doivent être démarchés en s'appuyant essentiellement sur les succès remportés en France.

Des opportunités récentes sont apparues pour des clients en Russie ou au Moyen Orient, recherchant une alternative à des produits Américains. La capacité à savoir traiter les problématiques de licence d'exportation et de classification de « Bien Double Usage » est devenue primordiale, pour accompagner notre développement à l'International.

### ❖ Les concurrents

Les situations concurrentielles sont très complexes, notamment dans le domaine des Télécommunications par satellite, du fait de la taille des entreprises en concurrence, des projets ou des enjeux politico-économiques.

Dans le domaine de l'intégration de stations terriennes, la concurrence est organisée autour de grands groupes des Télécommunications. THALES est à la fois un client en France mais bien souvent un concurrent à l'export. L'outil industriel d'ACTIA est en concurrence avec leurs propres usines.

Dans le domaine des équipements, les principaux concurrents sont américains (CPI, XICOM) et l'évolution de la parité EUR/USD peut impacter fortement la compétitivité des sociétés. L'Espagne est également un nouvel acteur, car elle a pu développer, grâce au support européen, une industrie de télécommunications spatiales très concurrentielle (ACCORDE pour les amplificateurs).

Dans le domaine de l'installation de station fixe, le Groupe se trouve face à des entreprises telles que Metracom en France, GDSatcom en Allemagne, Pals en Turquie, S3 en Angleterre, ou Indra en Espagne.

### ❖ L'activité

Sans facturation complémentaire d'études comme en 2016, le département a poursuivi la production des terminaux du segment sol du programme COMCEPT, avec notamment la fabrication de stations en bande Ka pour la DGA. La phase contractualisée de Maintien en Condition Opérationnelle de ces stations se déroule de manière nominale avec des premiers retours d'expérience positifs de stations déployées.

Comme chaque année, l'OTAN a contractualisé de nouveaux amendements, assurant une récurrence avec ce client.

L'année 2017 a vu également la livraison de notre nouvelle gamme d'amplificateurs 500W Ka tant pour le marché national qu'à l'export, avec TAS et AIRBUS et le développement d'un nouveau contrat d'amplificateurs avec TCS.

Les actions commerciales à l'export, toujours longues à mener pour ces produits et technologies qui touchent aux infrastructures, se sont poursuivies aux Emirats Arabes Unis auprès d'un opérateur satellite très important, et plus généralement dans la région Moyen-Orient.

Enfin, le Groupe ACTIA a été sélectionné par AIRBUS pour l'industrialisation et la fabrication de cartes embarquées sur satellite dans le cadre du projet de constellation ONE WEB.

### Département Energie

#### ❖ Les produits

Avec une expérience de plus de 40 ans dans le contrôle commande et la supervision des réseaux électriques, le Groupe fournit un ensemble d'équipements dédié aux opérateurs de transport et de distribution de l'électricité.

Le Groupe propose ainsi une gamme complète de produits et systèmes adaptés aux réseaux électriques intelligents, dits Smart Grid, en France et à l'international, comprenant :

- des systèmes de téléconduite,
- des systèmes de contrôle commande numérique des postes sources,
- des fonctions Avancées de Réseaux (FAR) dans les postes sources,
- des postes Asservis (RTU) grande capacité,
- des consigneurs d'états,
- des frontaux de communication,
- des coffrets interrupteurs haute tension,
- des modem IP, SIGFOX...
- des téléprotections pour les EnR (Photovoltaïque, éolien),
- des solutions clefs en mains : salles de contrôle, réseaux de communication...



Téléconduite



Télécommunications



Contrôle Commande

Le Groupe assure également la conception et la pérennisation d'équipements et propose une gamme de services, de produits et systèmes embarqués à l'usage de différentes applications telles que l'aéronautique ou la défense.

#### ❖ Le marché

L'arrivée des nouvelles technologies numériques liées aux réseaux électriques intelligents Smart Grid, l'intégration des énergies renouvelables, la mise en œuvre du réseau pour assurer le fonctionnement des futurs véhicules électriques, et globalement l'accompagnement d'un besoin plus important en électricité, nécessitent de plus en plus de renforcement et la numérisation des postes sources, cœur de métier du département Energie.

Le marché de la Défense est principalement basé sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) et la fourniture de systèmes de transmissions spécifiques et de bancs de tests.

### ❖ Les clients

Essentiellement concentrés sur les marchés francophones, les principaux clients sont :

- sur le marché français : ENEDIS, RTE, SNCF,
- à l'export : l'Electricité du Burundi, ONCF et ONE au Maroc, Togo, Benin, Luxembourg,
- une forte implantation dans les réseaux insulaires (Tahiti, Mayotte, ...).

### ❖ Les partenaires

Opérant sur une niche technologique, le Groupe travaille en partenariat pour répondre à ses clients. Les principaux partenaires sont :

- Siemens pour le marché PCCN (ENEDIS),
- ICE pour les marchés PCCN et Electre (RTE et ENEDIS),
- Fournié Grospeud pour le marché de téléconduite du réseau LGV au Maroc.

### ❖ Les concurrents

Nos concurrents sont généralement des sociétés françaises ou étrangères significativement plus importantes que notre Groupe, comme ENGIE, Général Electric Grid ou Schneider.

Certains grands groupes peuvent être à la fois concurrents et partenaires comme par exemple, Siemens pour le marché des Postes Contrôles Commandes Numériques (PCCN).

### ❖ L'activité

L'activité reste portée par le marché de la numérisation des postes sources pour le transport ou la distribution de l'énergie et la supervision de réseaux électriques. Le travail se poursuit pour répondre à l'arrivée de nouvelles gammes d'équipements dédiés aux réseaux Smart Grid.

L'année 2017 nous a ainsi permis de renforcer notre position avec RTE en gagnant le nouveau palier Smart Electre qui sera déployé à partir de 2020.

ACTIA a également réalisé avec succès le projet des Fonctions Avancées de Réseau avec ENEDIS, en complément de notre solution Mini-PCCN.

## Département Ferroviaire – Transport

### ❖ Les produits

Sur la base de compétences en développement de produits ferroviaires sécuritaires et en maîtrise des transmissions RF et HF ainsi que la capacité à produire des petites séries de qualité, le Groupe ACTIA a centré son activité ferroviaire française au sein d'ACTIA Telecom, sur le site de Millau (Aveyron).

Dans l'optique de cette démarche, le Groupe s'est organisée autour du bi-pôle franco/espagnol, qui permet de bénéficier d'une équipe R&D spécialisée sur le secteur ferroviaire de plus de 60 personnes et d'une force commerciale démultipliée. Dorénavant, ACTIA Telecom conçoit et fournit des systèmes et des équipements au service des usagers du transport, pour les transmissions Bord/Sol et pour la sécurité bord de voie.

Nos solutions :

- des systèmes d'informations visuelles et sonores pour les voyageurs, comportant des moniteurs, des afficheurs à LEDS ou LCD, des intercoms, des postes de locutions, des plans de ligne dynamique, des serveurs et des applicatifs au sol,... co-développés avec ACTIA Systems en Espagne,
- des systèmes de vidéo-surveillance embarqués temps réel, autonomes ou pilotés du sol, co-développés avec ACTIA Systems en Espagne,
- des systèmes d'annonce sans fil sécuritaires (SIL4) pour les travailleurs en bord de voie,
- des solutions de transmission Bord/Sol spécifiques, adaptées à tout type d'environnement pour la mobilité,
- des équipements de détection ou des relais Haute tension.



Transmission bord/sol  
& diffusion



Vidéoprotection



Infotainment  
& information voyageurs



Infrastructure  
& sécurité bord de voie



Electronique  
de puissance

### ❖ Le marché

Le développement du marché ferroviaire est porté par la démographie urbaine et les enjeux de transport collectif qui en découlent mais aussi par les besoins de réfection des réseaux (infrastructure vieillissante).

L'évolution des usages des voyageurs, les enjeux sécuritaires croissants et la nécessité pour les opérateurs d'optimiser les flux de circulation amènent une demande croissante sur les systèmes proposés par le Groupe ACTIA en termes d'informations voyageurs, de vidéo-surveillance à haute définition d'analyse vidéo et à la mise en place de système de communication à haut débit permettant de transmettre de la vidéo, du son et des données. Ces systèmes communicants élargissent leurs fonctions et applications du Bord au sol, comme un système unique et cohérent.

Sur l'infrastructure, la nécessité de réfection des réseaux, les enjeux de compétitivité et de sécurité des chantiers tout en répondant à la nécessité de maintenir la circulation, amènent une forte demande sur des systèmes de sécurité en bord de voie. Dans ce cadre-là, ACTIA Telecom fournit des systèmes d'annonce sans fil, innovants, rapides à mettre en œuvre et sécuritaires (SIL4).

### ❖ Les clients

Le marché est porté, pour les équipements embarqués dans les matériels roulants, par les constructeurs et les opérateurs de transport régionaux, nationaux et urbains et pour la sécurité bord de voie, par les opérateurs de transport et de gestion du réseau ferroviaire et les sociétés d'annonce ou de chantier ferroviaire.

La SNCF, les constructeurs ALSTOM (métro, RER, trains) et SIEMENS (métro automatique) sont actuellement les principaux clients, mais l'ouverture à l'international et les synergies avec ACTIA Systems de la division Automotive doivent nous permettre de nous renforcer chez CAF, voire pénétrer de nouveaux clients comme Bombardier.

### ❖ Les concurrents

Les concurrents historiques, fournisseurs de solution de transmission ou de systèmes d'information voyageurs sont toujours présents sur le marché français et européen. De nouveaux concurrents issus de secteurs différents (manufacturing, services, ...) ou de zones géographiques hors Europe cherchent à pénétrer ces marchés.

Les concurrents sur le marché des systèmes d'annonce sont européens. Le niveau de barrière à l'entrée est élevé sur le marché européen, avec un niveau d'exigence élevé et des normes rigoureuses comme SIL4, qui entraînent des coûts et des délais d'homologation significatifs.

### ❖ L'activité

L'activité ferroviaire est en croissance en 2017, notamment portée par la production d'équipements de transmission pour les métros automatiques de SIEMENS, les nouvelles générations de détecteurs Haute Tension pour ALSTOM, la production d'armoires TVSE pour la SNCF ou les premiers équipements des futurs métros parisiens (MP14).

L'activité R&D reste soutenue tant sur fonds propres que pour ses clients ALSTOM, SNCF, RATP.

### Département Infrastructures réseaux Télécom

#### ❖ Les produits

ACTIA Telecom développe toute une gamme de solutions pour les infrastructures des réseaux de télécommunications, dans les domaines de la téléphonie mobile, de l'ADSL, du broadcast ou du ferroviaire.

Cette offre est développée, qualifiée et fabriquée sur notre site de Manosque.

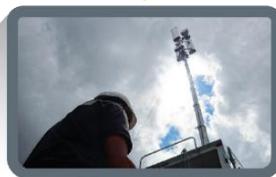
Tout en proposant la solution la plus adaptée en termes d'exigences fonctionnelles, ACTIA Telecom associe tout un processus de production et de logistique adaptée aux contraintes de déploiement réactifs et saisonniers.

Cette gamme s'étend aujourd'hui des simples produits d'alimentations électriques à des systèmes complexes et complets permettant la réalisation d'un site global de diffusion avec des innovations fortes et dans un esprit de site écologique et intégré, comprenant notamment :

- des baies outdoors,
- des systèmes d'alimentation électrique basse tension,
- des systèmes d'alimentation continue,
- des sites de télécommunication à déploiement rapide,
- des sites de télécommunication mobile sur la base de camions ou de remorque équipée,
- des solutions complémentaires telles que : shelter en version fixe ou mobile, système de protection contre la foudre, système d'isolation galvanique, ...



Solutions télécom outdoor



Solutions d'infrastructures mobiles ou provisoires

#### ❖ Le marché

L'augmentation des besoins liés à la communication offre au Groupe ACTIA une position reconnue dans le domaine grâce à la facilité de mise en œuvre et à la qualité du service offert. Cependant, il reste avant tout un marché national du fait d'un besoin important de proximité.

#### ❖ Les clients

Concentrés sur le marché français, les principaux clients sont : SFR, Bouygues, Benning et Orange sur un programme de déploiement national ambitieux, la « Montée En Débit (MED) ». Cependant, des possibilités sont ouvertes à l'export notamment au Maroc.

#### ❖ Les concurrents

Sur le marché des aménageurs et opérateurs français de téléphonie mobile et fixe, nos principaux concurrents sont des sociétés de taille intermédiaire, implantées en France, souvent dans une logique d'intégration verticale. La concurrence de structures venant des pays de l'Est ou d'Asie au travers de filiales françaises apparaît de plus en plus fréquemment.

### ❖ L'activité

Le contrat de fournitures signé avec Orange pour des baies outdoors destinées au déploiement de l'ADSL haut débit dans les zones à faible densité de population, correspondant aux objectifs de l'Etat prônant le « tout numérique pour tous », est toujours actif avec plusieurs sites livrés en 2017, le même volume étant prévu en 2018. Des évolutions de cette offre produit a permis de prolonger notre contrat jusqu'en 2021 et de l'utiliser sur le déploiement de la fibre optique.

ACTIA Telecom a également livré à Bouygues Telecom et à SFR/Numéricâble des produits destinés à réaliser l'alimentation des sites GSM 4G.

### 5.3.3 Informations générales sur les filiales

Cette information est développée aux § Note 3.2 « Sociétés consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés

### 5.3.4 Position concurrentielle

D'une manière générale et pour l'ensemble du Groupe, quelle que soit la division, il est précisé que la stratégie de niches recherchée et développée par ACTIA ne permet pas de présenter une position concurrentielle globale claire et précise, car aucune source officielle ne peut répondre à nos caractéristiques.

Cette stratégie a permis de se positionner sur des produits qui répondent aux spécificités de « certains » besoins de nos clients. Il est donc difficile d'obtenir une segmentation homogène qui permette la comparaison avec des concurrents, ceux-ci ne pouvant se positionner que sur une partie des produits développés par ACTIA et réciproquement le Groupe ne présentant pas l'ensemble de l'offre de ses concurrents.

En général, les données « marché » sont difficiles à obtenir. Par exemple, pour notre activité OEM, le Groupe ACTIA présente une très forte pénétration au niveau mondial dans le domaine du multiplexage pour les bus et les cars, mais la donnée « nombre de bus et cars » susceptibles d'utiliser cette technologie n'existe pas. Le nombre de bus et cars produits dans le monde pourrait être défini, mais la technologie du multiplexage ne s'adresse qu'aux bus et cars « haut de gamme ». De plus, certains pays, comme la Chine ou l'Inde, commencent à intégrer ces technologies et la part de marché que cela représente aujourd'hui et demain n'est pas connue, d'autant plus que ce sont des marchés à forte croissance. Il existe des statistiques pertinentes, mais partielles, qui ne permettent pas une quantification mondiale dans laquelle s'inscrit le Groupe.

### 5.3.5 Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel

Les chiffres repris dans ces tableaux sont des chiffres audités.

	2017			2016			2015
	1° semestre	2° semestre	TOTAL	1° semestre	2° semestre	TOTAL	
<b>Chiffre d'affaires en k€</b>	<b>218 167</b>	<b>217 963</b>	<b>436 130</b>	221 772	209 876	431 648	381 208
<i>dont Automotive</i>	198 911	197 284	396 195	200 139	192 208	392 347	347 808
<i>dont Télécommunications</i>	19 215	20 563	39 778	21 591	17 606	39 196	33 313
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>	<b>6 001</b>	<b>12 966</b>	<b>18 967</b>	12 958	13 177	26 135	19 812
<i>dont Automotive</i>	4 956	10 640	15 596	11 672	11 472	23 144	19 115
<i>dont Télécommunications</i>	1 389	2 252	3 641	1 643	1 573	3 217	1 538
<b>% ROC / CA</b>	<b>2,8%</b>	<b>5,9%</b>	<b>4,3%</b>	5,8%	6,3%	6,1%	5,2%
<i>dont Automotive</i>	2,5%	5,4%	3,9%	5,8%	6,0%	5,9%	5,5%
<i>dont Télécommunications</i>	7,2%	11,0%	9,2%	7,6%	8,9%	8,2%	4,6%
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>6 307</b>	<b>13 496</b>	<b>19 803</b>	13 270	13 091	26 361	19 752
<i>dont Automotive</i>	5 250	11 138	16 388	11 694	11 617	23 311	18 859
<i>dont Télécommunications</i>	1 416	2 306	3 722	1 938	1 347	3 284	1 757
<b>% RO / CA</b>	<b>2,9%</b>	<b>6,2%</b>	<b>4,5%</b>	6,0%	6,2%	6,1%	5,2%
<i>dont Automotive</i>	2,6%	5,6%	4,1%	5,8%	6,0%	5,9%	5,4%
<i>dont Télécommunications</i>	7,4%	11,2%	9,4%	9,0%	7,6%	8,4%	5,3%
<b>Résultat Net</b>	<b>2 411</b>	<b>6 099</b>	<b>8 510</b>	10 902	10 383	21 285	16 160
<i>dont Automotive</i>	1 810	4 322	6 132	9 165	9 104	18 269	15 083
<i>dont Télécommunications</i>	1 503	1 825	3 328	1 884	1 420	3 304	1 554

D'une manière générale, la rentabilité du 1<sup>er</sup> semestre est inférieure à celle du 2<sup>nd</sup> car la baisse des prix accordée aux clients dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice impacte immédiatement les comptes alors que la reconstitution des marges par la baisse des prix d'achat des composants, appliquée également dès le 1<sup>er</sup> janvier par nos fournisseurs, ne joue qu'en milieu de 1<sup>er</sup> semestre du fait des délais d'approvisionnement et de production.

Pour la division Automotive, après une année 2016, plus favorable en termes de mix produits courant 1<sup>er</sup> semestre ayant entraîné une nette amélioration de la rentabilité opérationnelle courante, l'année 2017 est revenue à une situation traditionnelle en termes de construction des résultats. Avec moins de ventes de matériels en Contrôle Technique, un ralentissement marqué sur les chaînes de traction pour véhicules électriques légers et la fin de livraison des boîtiers télématiques pour un constructeur de véhicules légers premium, le mix produits de cette division est moins favorable, mais les efforts en termes d'achats, de maîtrise de la parité EUR/USD et de productivité usine ont permis de maintenir un bon niveau de rentabilité. Le niveau de refacturation des études stabilisé après plusieurs années de baisse et une bonne maîtrise des charges du personnel malgré une progression des effectifs de près de 200 personnes, ont contribué à la faible érosion de la marge. Malheureusement, la problématique importante d'approvisionnement en batteries pour boîtiers télématiques au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 a eu un impact très significatif jusqu'à fin juillet, générant des coûts exceptionnels de 5,5 M€ dont 4,5 M€ sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'année. Cet événement a accentué la disparité de rentabilité généralement constatée entre les deux semestres.

La division Telecom, moins sensible aux effets volume et à la demande de baisse de prix liés aux productions grande série que la division Automotive, relève plus d'une organisation à coûts fixes. Aussi, le bon niveau d'activité de l'année 2017 a permis une progression significative de la rentabilité, avec notamment une baisse des achats et ce, malgré un appel à la sous-traitance important.

Les fluctuations de la parité EUR/USD 2017 n'ont pas eu d'incidence significative, les outils de couverture ayant permis de travailler quasiment à change constant par rapport à 2016, avec une parité d'achat moyenne de 1,1616 contre 1,1658 en 2016, protégeant ainsi nos marges des fluctuations du marché (entre 1,03 et 1,20). Cependant, la valorisation des instruments de couverture a été particulièrement pénalisante au 31 décembre avec le renforcement de l'euro en fin d'année, entraînant une écriture de provision de 6,0 M€ au niveau du résultat financier, quasiment totalement portée par la division Automotive.

### 5.4 Informations sur les tendances

#### 5.4.1 Evènements importants depuis la clôture

Suite à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance du 18 septembre 2017, une filiale est en cours de création en Tunisie et aura en charge la promotion, la commercialisation et le support technique des produits du Groupe, en Tunisie et en Afrique, afin de renforcer le développement économique d'ACTIA sur l'ensemble du continent.

#### 5.4.2 Objectifs – Evolutions et perspectives d'avenir

##### Evolution du chiffre d'affaires

Grâce à un ancrage important sur des contrats pluriannuels et les premiers effets des relais de croissance dans le ferroviaire, le véhicule plus électrique, les télécommunications au service des satellites et de l'énergie, le Groupe ACTIA se fixe comme objectif une croissance modérée en 2018.

La division Automotive poursuivra le remplacement (près de 10% de son chiffre d'affaires) du contrat historique par le développement de nouveaux contrats dans des segments de marché diversifiés (géographique et métiers), avec pour effet de réduire son exposition aux risques commerciaux. Par ailleurs, le renforcement des partenariats avec Alstom et Airbus confirme les bonnes perspectives du Groupe tant dans le Ferroviaire que l'Aéronautique. Enfin, la division Télécommunications est en ordre de marche pour enregistrer, dès cette année, une forte croissance.

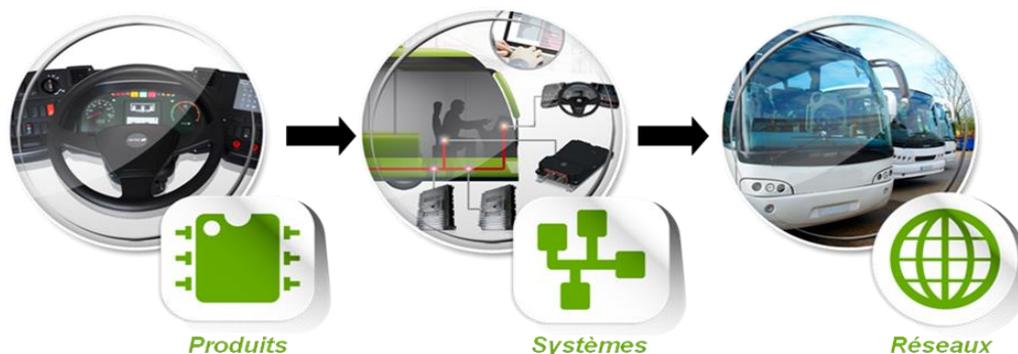
##### Perspectives d'avenir

Caractérisées par la diversité des couples clients-marchés, les perspectives d'avenir du Groupe ACTIA restent difficiles à présenter. Cependant, le socle de contrats pluriannuels permet d'espérer un large maintien du chiffre d'affaires, les fins de vie de certains produits, notamment dans les grandes séries automobiles, étant compensées par la montée en puissance de nouvelles familles de produits.

L'enjeu pour le Groupe est le remplacement d'un quart de son chiffre d'affaires par la montée en puissance de plusieurs couples clients / marchés, pour retrouver une position où aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé, stratégie perturbée par la très forte croissance de la télématique pour véhicules légers de 2013 à aujourd'hui.

### ❖ Division Automotive

ACTIA poursuit sa stratégie basée sur les savoir-faire développés depuis 30 ans par le Groupe avec une montée progressive dans la chaîne de valeur. Démarrant avec des produits spécifiques répondant à une problématique précise, les propositions du Groupe ont évolué vers une offre système permettant l'intégration optimale de plusieurs produits et/ou fonctions, et vers une offre plus globale qui met le système au cœur d'un ensemble en vue d'une optimisation générale.



La percée dans le domaine de la télématique illustre bien cette place dans la chaîne de la valeur puisque les équipes d'ACTIA ont réussi à imaginer et créer les plateformes télématiques embarquées de demain, à forte valeur ajoutée. Ces systèmes ont pu être vendus à de grandes marques de véhicules Premium du nord de l'Europe ainsi que la plupart des constructeurs de véhicules industriels européens.

- « Constructeurs de véhicules » ou « OEM » :

La stratégie du Groupe ACTIA auprès des constructeurs de véhicule est axée sur la fourniture de systèmes avancés, fondés sur les plateformes technologiques du Groupe et adaptés aux spécifications des clients. Ces systèmes intègrent matériel(s) et logiciel(s) selon une architecture ouverte et modulaire pour répondre au mieux à l'ensemble des contraintes des utilisateurs. Développant une approche partenariale avec ses clients, ACTIA continuera à mettre en avant la possibilité d'adapter ses produits et/ou systèmes à leurs besoins spécifiques.

Après trois années de forte croissance dans le secteur de la télématique pour véhicules légers, le rééquilibrage du carnet de commandes a commencé en 2017, notamment sur les marchés des poids lourds, des engins agricoles et du ferroviaire, et se poursuivra en 2018. En parallèle, l'effort de R&D permanent vise à maintenir la pertinence technologique de l'offre du Groupe, pour remporter, chaque année, de nouveaux appels d'offres.

- Aftermarket :

Le domaine de l'Aftermarket offre moins de visibilité car les ventes ne bénéficient pas de contrats pluriannuels comme dans le domaine OEM. Sauf évolution réglementaire annoncée dans le contrôle technique, qui peut permettre d'assurer un niveau important d'activité, il s'agit de renouveler chaque année le chiffre d'affaires. La stratégie s'oriente cependant à développer les actions commerciales pour les services associés autour des matériels et de la gestion de flotte afin de construire une récurrence plus marquée dans le chiffre d'affaires et de monter dans la chaîne de la valeur. L'acquisition de la Société Market IP, en juillet 2017, s'inscrit dans cette démarche, venant compléter l'offre de services.

Ainsi, ACTIA s'attend à une bonne année 2018. Le recul marqué en 2017 s'explique par le fort renouvellement de matériel en France en 2016, suite à la réglementation OTC-LAN, dans le domaine du contrôle technique. Les développements de nouveaux marchés, qui apportent un relais, ont été plus lents que prévus, mais le potentiel existe et ils devraient assurer une activité 2018 proche du record de 2016.

- Manufacturing-Design & Services :

Ce secteur reste une des bases du Groupe. La conception, l'industrialisation et la production de systèmes pour le compte de tiers permet de s'assurer que l'outil industriel est à la pointe de la technologie avec des coûts adaptés au marché. L'activité devrait rester stable avec l'arrivée de nouveaux clients qui se substitueront à la fin de vie de certains contrats.

### ❖ Télécommunications

Après avoir confirmé en 2017 la forte activité de 2016, pourtant marqué par de la facturation ponctuelle d'études, la Division Télécommunications attend, en 2018, un chiffre d'affaires en croissance.

- Satcom :

Avec la fin du programme pluriannuel Concept et le maintien en condition opérationnelle du système sol et réseau pour la DGA, ce département connaîtra une bonne récurrence sur ses marchés traditionnels. Cependant, la gamme de produits ACTIA et les premiers succès aux appels d'offres internationaux en cours permet de construire une progression de l'activité qu'il s'agira de consolider dans le temps.



- Energie :

Grâce au mouvement de transition vers des réseaux d'énergie numériques, qui doit se poursuivre dans les prochaines années, ACTIA attend un regain d'activité dans le secteur en 2018. A moyen terme, l'évolution technologique se poursuivra et ACTIA entend maintenir sa position grâce à ses efforts de R&D.

- Ferroviaire – Transport :

La poursuite de l'action commerciale soutenue en 2018 doit se traduire par une croissance appréciable sur ce marché, grâce aux relations de confiance établies avec des constructeurs majeurs, dans le cadre d'appels d'offres publics d'investissement ou de renouvellement en Europe.

- Infrastructures réseaux Télécom :

Cette activité mature devrait se tasser en 2018, avec la fin du déploiement de la 4G en France, dans l'attente du déploiement de la 5G.

### Priorités pour 2018

Les priorités du Groupe restent inchangées.

ACTIA a confirmé son positionnement comme entreprise de haute technologie, dans des domaines très compétitifs. Par conséquent, le Groupe maintiendra son effort de R&D, afin de conforter sa pertinence technologique, ainsi que son effort commercial pour élargir sa palette de clients. A noter l'importance confirmée du développement logiciel et des services, comme éléments intégrés dans les équipements électroniques produits par ACTIA, mais aussi comme source de revenu à part entière.

Sur le plan interne, ACTIA maintient sa vigilance sur les coûts et la qualité. L'effort d'investissement se poursuivra en 2018, pour étendre certaines infrastructures et poursuivre la modernisation de l'outil de production.

Avec un outil industriel performant, un potentiel accru à l'international, une situation financière solide et une capacité d'innovation reconnue dans des domaines d'excellence stratégiques, ACTIA est confiant dans sa capacité à poursuivre sa stratégie de croissance rentable.

## 5.5 Stratégie

Le Groupe ACTIA connaît depuis de nombreuses années, un rythme de croissance soutenu, dans un contexte difficile, notamment du fait de sa taille par rapport à ses clients, à ses concurrents ou à ses fournisseurs.

Pour mieux maîtriser les risques liés à son activité et à sa taille de structure, la stratégie développée s'appuie sur les quatre domaines suivants :

1. La Qualité, socle fondamental, indispensable à tout développement du Groupe ;
2. L'Innovation, composante essentielle à notre compétitivité ;
3. La Sécurisation de nos activités, tant en interne que pour nos produits et services, dans un contexte difficile ;
4. La Marque pour la pérennité du Groupe, nécessaire à son indépendance financière et stratégique.



### 5.5.1 Axes stratégiques

Le cœur du métier d'ACTIA est de concevoir et produire des **systèmes embarqués**. Un système embarqué est composé de 4 éléments :

- ❖ Une partie électronique réalisée sur un circuit imprimé sur lequel sont montés des composants électroniques (calculateurs, mémoires, résistances, inductances, condensateurs,...) ;
- ❖ Du logiciel stocké dans la mémoire de la carte électronique ;
- ❖ Une alimentation en énergie électrique ;
- ❖ Un ensemble mécanique, au minimum un boîtier et parfois des écrans, boutons ou autres instruments de commande.

ACTIA est donc organisé autour :

- ❖ De bureaux d'études avec des ingénieurs et techniciens supérieurs pour concevoir les logiciels, les systèmes électroniques, électriques et mécaniques constituant des systèmes embarqués ;
- ❖ D'usines qui permettent de produire les ensembles matériels, de télécharger les logiciels et de contrôler la qualité du système ainsi constitué.

Les systèmes embarqués permettent de traiter des données extérieures fournies par des capteurs, de les analyser, de les synthétiser et de donner des instructions à des actionneurs (par exemple des moteurs électriques, des vannes,...).

ACTIA utilise donc comme matières premières des composants électroniques (calculateurs, mémoires, résistances, inductances, condensateurs,...), des ensembles mécaniques (base, capot, face avant, ...) constituant les boîtiers et des éléments capables d'assurer l'alimentation en électricité aux tensions et intensités voulues.

ACTIA utilise aussi des réalisations immatérielles et notamment des logiciels.

Les produits ainsi vendus sont montés généralement à bord de véhicules, que ce soient des engins industriels (camions, bus, cars, tracteurs, engins de chantier,...), des automobiles, des trains, des avions, des véhicules militaires, des bateaux, etc... Aujourd'hui, ces systèmes embarqués ont envahi tous nos véhicules, et à titre d'exemple, une automobile embarque actuellement une puissance de calcul bien supérieure à la plupart des avions de ligne, conçus pour beaucoup au début des années 80.

Au fond, il s'agit d'embarquer de l'intelligence à bord des véhicules, avec trois objectifs ultimes :

- ❖ La **sécurité** des véhicules (déclenchement automatique des airbags en cas de choc, blocage des ceintures de sécurité, appel automatique au centre de secours le plus proche, ...)
- ❖ La protection de l'**environnement** (optimisation de la consommation de carburant par stratification de l'air et du nuage de carburant dans les pistons avant explosion, recyclage et traitement des gaz d'échappement, gestion efficace d'un moteur ou d'une batterie...)
- ❖ La **connectivité** des équipements du véhicule (navigation, téléphone mains libres, accès internet, films, jeux, ...).

Dans ce cadre, ACTIA consacre une part importante de son chiffre d'affaires à la R&D et propose de façon proactive à ses clients de nouveaux services à bord des véhicules basés sur l'innovation technologique et la fiabilité des systèmes qu'elle développe.

S'inscrivant dans une démarche pérenne, ACTIA maintient ses valeurs industrielles qui se traduisent par **plusieurs axes stratégiques** :

- ❖ Devenir une entreprise de très haute technologie ;
- ❖ Améliorer la qualité totale ;
- ❖ Poursuivre la croissance ;
- ❖ Accroître la capacité et le niveau de qualité de la production.

### Devenir une entreprise de très haute technologie

ACTIA mise sur l'intelligence avant tout et s'organise autour de plusieurs axes de travail tels que :

- ❖ Acquérir et maintenir des compétences avec de nouveaux outils de développement, une systématisation des validations, une généralisation des outils de gestion et de conception, un management des connaissances, un réseau d'experts extérieurs, un bureau d'études étendu... ;
- ❖ Privilégier une conception modulaire et évolutive, avec des « briques » technologiques, autour :
  - d'une architecture modulaire tant mécanique, qu'électronique, informatique ou énergétique,
  - des modules validés et réutilisables,
  - d'une prise en compte de la variation des besoins par client, de l'évolution de la demande et de l'émergence technologique.
- ❖ Penser globalement pour exprimer une vision innovante sur les systèmes et les services en :
  - imaginant et validant les systèmes de demain pour les garages et centres de contrôle technique, les véhicules et les flottes de véhicules,
  - tirant les spécifications pour les nouveaux produits et en les développant,
  - progressant sur l'image,
  - mettant au point et vendant les services liés.
- ❖ S'appuyer sur l'environnement local dans tous les pays où ACTIA est présent, avec, par exemple :
  - en France, l'utilisation du soutien à l'innovation : CIR, aides publiques, la participation à l'IRT Saint-Exupéry à Toulouse, ainsi qu'aux pôles de compétitivité locaux,
  - en Allemagne, la participation aux groupes de recherche sur le recyclage,
  - en Tunisie, le rapprochement avec les écoles d'ingénieurs et les laboratoires de recherche,
  - en Chine, l'établissement de partenariats avec l'écosystème constitué par les autorités publiques, les constructeurs de véhicules et les partenaires technologiques, l'utilisation du soutien à l'innovation.

### Améliorer la qualité totale

La spécialisation du Groupe dans les équipements électroniques fait l'objet d'une démarche de **qualité totale**, reconnue par plusieurs certifications.

ACTIA est dans un processus d'amélioration continue avec la mise en place d'une démarche « LEAN » qui privilégie :

- ❖ Des processus formalisés et appliqués ;
- ❖ Une intelligence collective et responsabilisée ;
- ❖ Une bibliothèque d'outils ;
- ❖ Un pilotage avec des indicateurs ;
- ❖ Un processus d'amélioration continue ;
- ❖ Une réduction des gaspillages.

Ce management est ainsi basé sur le principe d'une organisation apprenante, avec l'ouverture aux nouvelles technologies, la gestion des ruptures et la formation tout au long de la carrière.

### Poursuivre la croissance

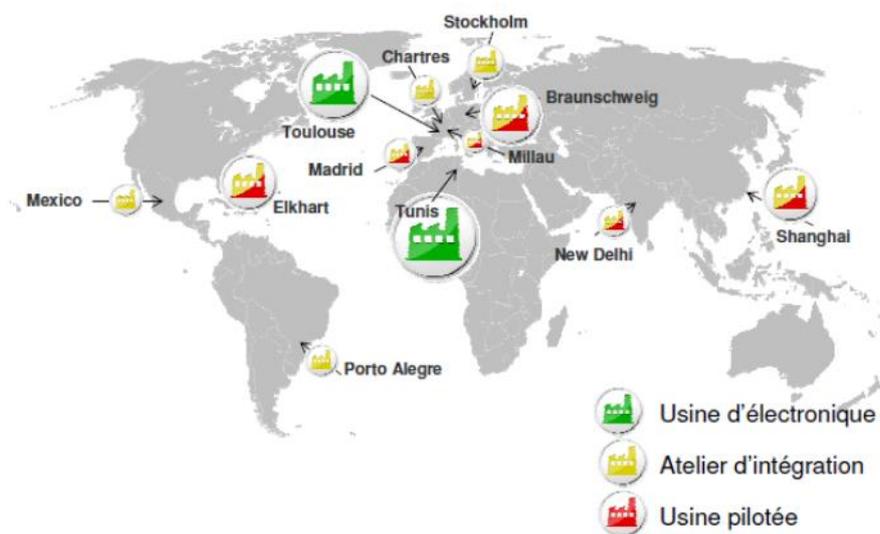
Fort de notre premier axe stratégique basé sur l'innovation technologique, la qualité et la compétitivité, le Groupe ACTIA, ETI familiale, doit, pour assurer sa pérennité, poursuivre sa diversification et maintenir ainsi sa croissance et viser les marchés à plus forte rentabilité.

Cette croissance peut s'effectuer selon trois axes :

- ❖ Une diversification sur l'axe des systèmes embarqués, cœur du savoir ;
- ❖ Une diversification vers l'urbanisation de systèmes ;
- ❖ Une croissance géographique dans les pays à fort potentiel industriel et commercial notamment la Chine et les Etats-Unis.

### Accroître la capacité de production

Le Groupe ACTIA organise l'industrialisation de ses produits, au niveau mondial, autour d'usines électroniques, d'ateliers d'intégration et d'usines pilotées. Pour garantir la capacité d'innovation de ses bureaux d'études, tout en visant les meilleurs niveaux de productivité, ses outils s'appuient sur un laboratoire de génie des procédés propre au Groupe.



Investissant régulièrement dans de nouveaux moyens de production, le Groupe a pu accompagner la forte croissance de son chiffre d'affaires de ces dernières années. Attentif aux dernières évolutions technologiques, les matériels de production sont amenés à être régulièrement remplacés, assurant ainsi un haut niveau de performance et une augmentation du capacitaire.

Afin de pouvoir mieux répondre aux contraintes locales et en vue d'un développement des activités significatif, le Groupe investit dans une nouvelle usine électronique aux Etats-Unis, venant d'acquérir un bâtiment à Romulus (Michigan – Etats-Unis) afin d'y monter un site de production de cartes électroniques.

### 5.5.2 Recherche & Développement au cœur d'ACTIA

Depuis sa création, le Groupe ACTIA a toujours fondé sa stratégie sur la Recherche et le Développement afin d'apporter des solutions innovantes et différenciantes à ses clients.

ACTIA se définit autour de la proposition de valeurs suivantes :

- ❖ Etre un fournisseur de qualité (humain, technique...);
- ❖ Etre agile et capable d'aller vite grâce à son intégration industrielle;
- ❖ Présenter un bon niveau de sécurité dans les solutions proposées;
- ❖ Comprendre les exigences du client et s'y adapter;
- ❖ Avoir une capacité financière suffisante pour co-investir.

Aussi, au cœur de sa stratégie, la R&D est restée prioritaire même dans un contexte de crise exigeant une sélection très rigoureuse des investissements. Le Groupe investit de manière importante dans la R&D avec plus de 820 ingénieurs et techniciens au sein de l'ensemble de ses structures.

L'organisation du Groupe a permis de mettre en place des centres de compétence dans des domaines spécifiques sur lesquels ACTIA peut s'appuyer pour répondre aux attentes de ses clients, avec, par exemple, un centre d'excellence en Allemagne pour les cartes de communication « Vehicle Communication Interface » (VCI), outil permettant de mettre en place la liaison entre le véhicule et l'outil de diagnostic ou encore en Espagne pour les développements liés à l'infotainment, l'audio & la vidéo dédiés aux passagers d'un moyen de transport en commun (bus, cars, trains...).

Au travers d'une procédure qui organise par une prise de décisions en Executive Committee, instance qui regroupe les directeurs généraux des filiales les plus importantes et les directeurs des départements, pour être validée en Conseil de Surveillance, sont choisis les grands programmes de R&D sur lesquels se fondera, par activité, la stratégie de demain.

### Les enjeux

En réponse aux besoins exprimés en interne et au regard des exigences des marchés fortement concurrentiels des systèmes embarqués et des évolutions sociétales, de nombreux défis sont à relever.

ACTIA doit répondre aux principaux enjeux suivants :

- ❖ Renforcer la compétitivité des offres vers les clients et les utilisateurs  
Face à la concurrence en place et à l'affirmation de nouveaux acteurs dans des pays à faible coût comme la Chine, la Corée, l'Inde ou le Brésil, les enjeux pour une ETI française sont d'augmenter les performances économiques de nos produits : coûts d'acquisition, coûts d'opération..., d'améliorer les performances techniques et de réduire les coûts et les temps de cycle : développement, mise sur le marché, redesign...
- ❖ Améliorer l'efficacité et l'attractivité des systèmes de transport  
Avec un doublement prévisible du trafic au niveau du transport en commun de personnes, il est nécessaire de développer des nouveaux concepts, tout en garantissant un très haut niveau de ponctualité et de satisfaction des passagers. La technologie se met au service de la disponibilité du véhicule, permettant de transformer ce dernier en service plutôt qu'en objet.
- ❖ Développer de nouvelles applications et services associés  
D'ores et déjà de nouvelles applications ont été identifiées dans les domaines de la mobilité, plus particulièrement urbaine, de l'agriculture, de la fracture numérique... Les systèmes embarqués constituent un formidable vecteur d'innovations intéressant bien d'autres domaines.
- ❖ Etre un acteur majeur du développement durable  
L'objectif est de réduire l'empreinte environnementale des produits et services (réduction de la consommation des ressources, des émissions de particules, des émissions sonores, déconstruction des avions...), de développer de nouvelles approches de surveillance et de gestion de l'environnement, de prendre en compte les nouveaux usages.
- ❖ Garantir la sûreté, la sécurité et la résilience des produits et des systèmes  
Malgré l'augmentation de la complexité et les menaces qui pourraient affecter l'utilisation des différents produits et systèmes, le Groupe ACTIA se doit de garantir un très haut niveau de sûreté et sécurité, grâce à des systèmes connectés sensibles, tout en participant à la construction de la confiance entre le consommateur, les constructeurs et les réseaux.

### Les leviers

Ces enjeux industriels amènent ACTIA à poursuivre sa recherche et ses développements autour de **leviers stratégiques** pour répondre aux défis des systèmes embarqués.

Ces défis renvoient, pour nombre d'entre eux, à faire sauter de nouveaux verrous technologiques ou à amplifier des actions d'innovation autour d'un certain nombre de thèmes prioritaires, à savoir :

- ❖ Augmenter les performances des véhicules industriels : Multiplexage - Smart Power - ARM - Linux ;
- ❖ Concevoir de nouvelles architectures et configurations innovantes : Standardisation - Ouverture - Solution flexible - Ethernet ;
- ❖ Optimiser et améliorer l'environnement de travail du chauffeur : Poste de conduite - Eco-conduite - Système d'Aide à l'Exploitation - Climatisation électrique embarquée ;
- ❖ Optimiser et améliorer l'environnement de travail du garage : Outils de Diagnostic - Garage communicant - Mécatronique ;
- ❖ Gérer efficacement et dynamiquement l'énergie des véhicules : électronique de puissance, chaîne de traction - Solution hybride ;
- ❖ Généraliser et automatiser la supervision, le diagnostic et la maintenance : Sécurité - Sûreté de fonctionnement - Comportement autonome – Gestion des batteries ;
- ❖ Exploiter les nouvelles technologies pour le développement de nouvelles applications : Connaissance des comportements – Multimodal (plusieurs modes de transport) - ITS (intelligent transport système) – SIG (système d'information géographique).

### 5.5.3 ACTIA et son environnement technologique

Face à ces marchés en pleine croissance et aux enjeux, notamment technologiques, des secteurs concernés, la région Occitanie occupe une place spécifique, originale et incontournable, tant au niveau européen que mondial.



Dans ce contexte local unique, ACTIA s'intègre à la remarquable dynamique de structuration et d'organisation des acteurs engagée en Occitanie comme au niveau national.

Elle s'exprime particulièrement avec notre représentation dans différents programmes :

Type de Relation	Désignation
Relation par type de marché	Aéronautique – Espace – Systèmes embarqués : TOMPASSE, Comité Stratégique régional de la Filière
	Rail : MipyRail, FIF, CS2F
	CNPA : Conseil National des Professionnels de l'Automobile
	Automobile : Automotech (ARIA - PFA), SIA
	Equipements d'atelier et diagnostic : GIEC
	Production électronique : PLEIADE (WE Network)
	Numérique : La Mêlée, IOT Valley
Relation avec les Pôles	Pôle de niveau mondial « Aerospace Valley » (aéronautique, espace et systèmes embarqués)
	Agri Sud-Ouest Innovation – Pôle de compétitivité agricole, agroalimentaire et agro-industriel, RobAgri pour le marché de robots innovants
	Energie : Capénergie, DERBY, Smart Occitania
	Pôle CARA, European Cluster for Mobiliby Solutions (Ex LUTB)
Relation et technologie	IRT Saint-Exupéry à Toulouse
	Fondation INSA
	Projets avec CEA-Tech à Toulouse, CEA Leti et CEA Liten à Grenoble
	Groupe Obsolescence : AFNOR / UTE, PRECONOB

En 2017, ACTIA a encadré trois thèses CIFRE avec des laboratoires présents en Occitanie.

ACTIA est engagé dans plusieurs dossiers dans le cadre du programme d'investissements d'avenir (PIAVE) comme ADEME, FUI, PSCP, ANR, Région-FEDER, Horizon 2020.



L'année 2017 a vu la poursuite et l'aboutissement de plusieurs programmes correspondants à nos savoir-faire :

#### ❖ Télématique et Télécommunications :

- Institut de Recherche Technologique **IRT Saint-Exupéry** : ACTIA se positionne en cohérence avec les enjeux, défis et programmes de recherche technologique relevant de l'Institut de Recherche Technologique Saint-Exupéry ;
- ACTIA est un membre du Conseil d'Administration de l'IRT Saint Exupéry ; plusieurs plateformes sont aujourd'hui retenues et ACTIA est impliqué dans deux projets.



### ❖ Electronique de puissance

- le projet VUE-FLEX (pour Véhicule Utilitaire Electrique FLEXible) qui a pour ambition de développer un Véhicule Utilitaire 3,5 tonnes électrifié au plus juste, flexible et intelligent permettant d'atteindre un TCO (coût total d'usage) compétitif,
- E-Tag : projet de micro-hybridation pour turbine d'hélicoptère,
- BUSINOVA Évolution : projet qui permet de travailler sur la supervision de traction hybride pour bus de ville.

### ❖ Architecture électronique

- EBSF-2 : un programme de recherche européen, dans les transports terrestres, qui s'intéresse au système bus dans son ensemble.

### ❖ Diagnostic services connectés

- le projet IT-Agro : support à l'innovation pour l'agriculture intensive qui vise la modulation intra-parcellaire pour le travail du sol,
- GENOME : prognostic sur machine tournante haute vitesse ; Health-Monitoring,
- RESPECT et Fragil-IT : surveillance personnes âgées fragiles (santé connectée).

### ❖ EMS – Sous-traitance électronique

- usine du futur : projet d'excellence industrielle à Colomiers,
- projet FUI Vision 4.0 traitant la logique d'interconnexion entre les machines automatiques.

## 5.5.4 Protection industrielle

En ce qui concerne la protection industrielle de ses produits, le Groupe ACTIA dispose d'un service juridique qui se charge d'effectuer toutes les démarches relatives aux brevets, marques et modèles. De plus, le Groupe fait ponctuellement appel à un cabinet externe spécialisé sur ce sujet.

À ce jour, plusieurs brevets ont été déposés, tant au niveau national qu'international par le Groupe.

Dans le domaine du logiciel, ACTIA réalise des dépôts de code-source des applications à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

## 5.6 Investissements

L'ensemble des investissements corporels et incorporels immobilisés par le Groupe s'élève à 23,9 M€ en 2017 contre 19,4 M€ en 2016.

### 5.6.1 Corporels

Les informations relatives aux investissements corporels réalisés sur la période sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés au § Note 5 « Immobilisations corporelles » de ce Document de Référence.

En 2017, le Groupe a repris un rythme normal d'investissements pour ses moyens de production couvrant le renouvellement de matériels vieillissants et d'une ligne CMS (Composants Montés en Surface) en Tunisie, le tout complété sur les deux sites de différents matériels permettant d'améliorer la productivité et la flexibilité de nos moyens de production. Il s'est également agi, comme tous les ans, d'acquérir les matériels dédiés à certains programmes comme des bancs et des interfaces de test ou des outillages.

Les moyens informatiques sont renouvelés à raison d'un quart par exercice en moyenne dans le Groupe et il a été lancé un programme d'investissement pour un nouvel ERP et PLM, qui se structure sur 3 ans auprès des principales structures du Groupe en termes de flux.

Enfin, avec la fin de programmes de financement de l'immobilier et la nécessité d'agrandir et d'améliorer nos capacités d'accueil, un programme immobilier a été lancé, pour un montant global de 25,7 M€, certains financements étant portés par les SCI mises en équivalence par le Groupe. Ce programme concerne :

- ❖ La construction d'un bâtiment à Toulouse (siège - France) de 2.300 m<sup>2</sup> - livraison avril 2018 ;
- ❖ L'acquisition d'une parcelle de 8.000 m<sup>2</sup> attenante à notre terrain à Toulouse (siège - France) – réalisation août 2017 ;
- ❖ L'extension et la rénovation d'une partie du bâtiment de l'usine de Colomiers (France) – d'août 2017 à fin 2018 ;
- ❖ L'acquisition d'une parcelle de 3.200 m<sup>2</sup> attenante à notre terrain de Colomiers (usine - France) – réalisation mars 2017 ;

- ❖ L'acquisition d'un terrain de 30.000 m<sup>2</sup> (réalisation juillet 2017) et la construction d'un bâtiment de 8.500 m<sup>2</sup> comprenant bureaux, ateliers et zone de stockage à Chartres, en remplacement de la location actuelle – livraison janvier 2019 ;
- ❖ La construction d'un bâtiment de 6.000 m<sup>2</sup> (terrain déjà acquis) comprenant bureaux et laboratoires à Tunis (bureau d'études - Tunisie), en remplacement de la location actuelle – livraison juillet 2018 ;
- ❖ La construction d'une usine de 6.700 m<sup>2</sup> (terrain déjà acquis) à Tunis (usine - Tunisie), en remplacement de la location actuelle – livraison printemps 2019 ;
- ❖ Construction d'un étage supplémentaire au bâtiment de Getafe (bureaux et ateliers – Espagne) – livraison décembre 2017.

En plus de ces différents projets, le Groupe s'est porté acquéreur, en mars 2018, d'un bâtiment de 5 700 m<sup>2</sup> à Romulus (Michigan – Etats-Unis), qui va être rénové en vue d'organiser de la production de cartes électroniques sur le sol américain (automne 2019).

### 5.6.2 Incorporels

Les informations relatives aux investissements incorporels réalisés sur la période sont détaillées dans les notes annexes aux comptes consolidés au § Note 4 : « Immobilisations incorporelles » de ce Document de Référence. Ils concernent essentiellement la Recherche & Développement.

En 2017, les dépenses en R&D se sont élevées à 67,0 M€, enregistrant une progression de 17,9 % correspondant à une augmentation des besoins tant d'accompagnement des programmes client en développement, que de programmes propres au Groupe. Ainsi, le taux de refacturation des coûts de R&D a progressé d'un point et s'établit à 36,7 %, contre 35,7 % en 2016, traduisant la tendance de fond de clients demandant la prise en charge de la majeure partie des frais de développement spécifique.

L'activité reste stratégique puisqu'elle permet de maintenir à un niveau élevé la technicité du Groupe. Le contrôle de gestion du Groupe permet d'établir le tableau ci-dessous qui résume son évolution :

en k€	2017	2016	2015
Coût total de la R&D	66 950	56 799	52 524
Coût de la R&D vendue	24 579	20 267	20 179
R&D immobilisée dans l'exercice	10 394	7 809	10 745
Charges de l'exercice <sup>(A)</sup>	31 976	28 723	21 600
Amortissement de l'exercice de la R&D immobilisée <sup>(B)</sup>	10 837	10 241	8 493
Crédit Impôt Recherche en produit dans l'exercice et subventions <sup>(C)</sup>	4 342	5 116	4 263
Impact de la R&D dans le compte de résultat (A) + (B) – (C)	38 472	33 848	25 830
Effectif	939	824	742

Le coût total de la R&D est composé de la masse salariale chargée des ingénieurs et techniciens travaillant sur les projets de R&D, ainsi que les coûts éventuels de prestations sous-traitées.

Il est rappelé que le Groupe investit de manière importante dans la R&D. En 2017, les coûts liés à la R&D ont représenté 15,4 % de son chiffre d'affaires consolidé. Apportant des solutions spécifiques à ses clients, solutions basées sur des savoir-faire reconnus et l'innovation, une partie de ces développements spécifiques peut être prise en charge par les clients.

De plus, une part de ses travaux bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche, de subventions et/ou d'avances remboursables. Cependant, en 2017, les dépenses correspondant plus à de l'accompagnement des clients que du développement propre pour des nouveaux produits, les aides de l'état ont diminué de 6,6 %. Aussi, le poids de la R&D supportée par le Groupe dans son compte de résultat, en dehors de la part facturée aux clients et des aides de l'État, est passé à 8,8 % du chiffre d'affaires en 2017, contre 7,8 % sur l'exercice précédent. La part de R&D immobilisée est de 15,5 % en 2017, en hausse par rapport à 2016, sans atteindre le niveau exceptionnel de 2015. Avec des investissements importants ces dernières années, le niveau des amortissements atteint 10,8 M€ en légère progression de 5,8 %, ils restent supérieurs aux immobilisations de l'exercice.

Au niveau des divisions, cela se traduit de la manière suivante :

#### **Division Automotive**

Les chiffres repris dans le tableau suivant sont issus du contrôle de gestion.

Le total des dépenses en R&D en 2017 a été de 57,0 M€ contre 48,4 M€ en 2016, ventilé en :

en k€	2017	2016	2015
Coût de la R&D vendue	18 588	15 762	16 976
R&D immobilisée dans l'exercice	8 539	6 491	8 980
Charges de l'exercice	29 828	26 146	20 480
Effectif	882	771	686

La part du coût de la R&D vendue est en hausse de 17,9 % et continue de représenter 32,6 % des dépenses. Maintenir une prise en charge des dépenses de R&D, est un atout majeur du Groupe dans la relation partenariale avec nos clients. Cependant, le contexte économique incite nos clients à réduire leur prise en charge immédiate du coût de la R&D au profit d'un amortissement dans le prix du produit fini.

#### **Division Telecom**

Les chiffres repris dans le tableau suivant sont issus du contrôle de gestion.

Le total des dépenses en R&D 2017 a été de 10,0 M€ contre 8,4 M€ en 2016, ventilé en :

en k€	2017	2016	2015
Coût de la R&D vendue	5 991	4 505	3 203
R&D immobilisée dans l'exercice	1 855	1 318	1 765
Charges de l'exercice	2 149	2 577	1 121
Effectif	57	53	56

Au-delà de programmes pluriannuels, la division Telecom a lancé le développement de produits dans le cadre de nouveaux succès commerciaux. Le niveau de refacturation s'est maintenu dans cette division, les programmes de télécommunications militaires et de l'énergie bénéficiant d'une meilleure implication des clients.

Enfin, il est à signaler que l'acquisition de 100% des parts de la société Market IP, en juillet 2017, a généré un goodwill de 2,9 M€. Une clause de « earn-out » a été signée lors de l'acquisition, son dirigeant restant dans le Groupe pour accompagner le projet industriel conçu avec cette croissance externe ; les bénéfices engrangés au-delà du business plan initial seront partagés. Le montant initial du goodwill est donc susceptible d'évoluer dans le temps.

### **5.6.3 Engagements d'investissements**

À la date d'établissement du présent document, le Groupe a engagé un certain nombre d'investissements dans le cadre de son exploitation normale.

Les travaux de R&D engagés par le Groupe sont pluriannuels et visent à maintenir les produits développés au meilleur niveau en anticipant les besoins du marché. Aussi, on retrouve dans le programme d'investissements, les portails télématiques tant dédiés au marché de la 1<sup>ère</sup> monte (constructeurs) que de la 2<sup>ème</sup> monte (constructeurs, gestionnaires de flotte,...), les afficheurs pour tableaux de bord, les calculateurs embarqués, les adaptations aux spécificités clients des chaînes de traction, les équipements de Contrôle Technique pour suivre les évolutions des réglementations tant en France qu'à l'international, les postes de contrôle commande numérique pour les réseaux d'énergie, les matériels de sécurisation bord de voie.

Le Groupe a également engagé, depuis plusieurs mois, les travaux pour le changement des outils PLM et ERP, qui seront donc poursuivis en 2018. Le parc informatique reconduira son renouvellement, comme chaque année.

Concernant les outils de production, le niveau d'engagement restera stable avec l'acquisition d'une nouvelle ligne CMS pour le site français et de matériels complémentaires pour accroître le capacitaire et la productivité, et répondre aux besoins de production de nouveaux produits, tant en France qu'en Tunisie.

En mars 2018, il a été procédé à l'acquisition d'un bâtiment de 5 700 m<sup>2</sup> à Romulus (Michigan – Etats-Unis), qui va être rénové en 2018 en vue d'organiser de la production de cartes électroniques sur le sol américain (automne 2019). Les premiers matériels de production (1<sup>ère</sup> ligne CMS et moyens associés) seront acquis entre l'automne 2018 et le printemps 2019, sachant que selon le plan de charge qui se confirmera dans les mois à venir, une deuxième série de matériels seront acquis courant 2019.

De plus, des négociations sont en cours pour l'acquisition des locaux actuellement loués par notre filiale italienne.

Enfin, le programme immobilier lancé en 2017 et rappelé au paragraphe 5.6.1 « Corporels », sera poursuivi et majoritairement abouti au cours de l'exercice 2018. Avec la fin de financements dédiés à la division Telecom, le Groupe va également lancer un programme spécifique de 5 M€ sur 2 ans pour accompagner la croissance de l'activité avec l'extension et/ou la réhabilitation des bâtiments de ses différents sites français, afin d'en accroître à la fois la surface et l'efficacité.

### 5.7 Données Sociales, Sociétales et Environnementales

La communication sociale, sociétale et environnementale est réalisée sur le périmètre de la consolidation financière, telle que détaillée au § Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le périmètre est systématiquement mis à jour, en fonction de l'évolution du Groupe. Ainsi, en 2017, ACTIA NL, société en cours de liquidation, qui n'a plus aucune activité, ne figure pas dans le périmètre et ce depuis 2015. Market IP, société belge acquise en juillet 2017, a été intégrée dans le rapport social, mais exclue, pour 2017, du rapport environnemental, l'activité de bureau d'études de cette filiale n'étant pas significative en termes d'impact environnemental et le recueil des informations sur la période juillet / décembre 2017 s'avérant compliqué à réaliser, pour un impact insignifiant par rapport au périmètre global. Enfin, la Société COOVIA, filiale à 20 % d'ACTIA Group et mise en équivalence dans les comptes consolidés, a été écartée du rapport social et environnemental, en raison de son faible effectif (4 personnes au 31 décembre 2017), la contrainte administrative liée au recueil des informations étant éminemment supérieure à la contribution de la filiale aux résultats du Groupe.

L'ensemble des données concerne toutes les filiales du Groupe à l'exception de celles qui n'exercent aucune activité nécessitant des moyens et qui n'ont pas de salarié propre (ceux partagés avec d'autres structures sont comptés dans celles-ci) sont mentionnées dans le tableau suivant :

Nom	Pays	Métiers	Commentaires
SCI Los Olivos	Espagne	Immobilier	Absence d'effectif
KARFA	Mexique	Gestion de participations	Absence d'effectif
ACTIA NL	Pays-Bas	Etudes et fabrications électroniques	En cours de liquidation - Absence d'effectif
SCI Sodimob	France	Immobilier	Absence d'effectif
SCI de l'Oratoire	France	Immobilier	Absence d'effectif
COOVIA	France	Conseil en mobilité	Faible participation. Effectif réduit
MARKET IP	Belgique	Etudes électroniques	Non comprise dans le périmètre environnemental
SCI Les Coteaux de Pouvourville	France	Immobilier	Absence d'effectif

Par ailleurs, dans l'ensemble du rapport, et dans un souci de lisibilité, les informations sont regroupées par secteur :

- ❖ Automotive France ;
- ❖ Automotive Europe (hors France) ;
- ❖ Automotive Tunisie ;
- ❖ Automotive reste du monde ;
- ❖ Total Automotive ;
- ❖ Télécommunications (France) ;
- ❖ Total France ;
- ❖ Total Groupe.

Les tableaux sont établis selon la méthodologie suivante :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
Totaux					①+②+ ③+④		①+⑥+ ACTIA Group S.A.	②+③+ ④+⑦

Il est précisé qu'au niveau de tous les tableaux et graphes, l'information « Europe » ne comprend pas la France, l'information étant spécifiquement détaillée.

Enfin, les chiffres repris dans les graphes et tableaux ci-après sont des chiffres issus du contrôle de gestion.

### 5.7.1 Les Salariés

Sur l'ensemble du Groupe, l'évolution des effectifs incluant les Contrats à Durée Indéterminée et les Contrats à Durée Déterminée au 31 décembre de chaque exercice, sur les trois derniers exercices, est la suivante :

❖ 2015	3 067 personnes (+ 11,0 %)
❖ 2016	3 268 personnes (+ 6,6 %)
❖ 2017	3 459 personnes (+ 5,8 %)

### Ressources humaines et relations sociales

#### Emploi

La répartition des effectifs à la date de clôture de l'exercice s'établit de la manière suivante pour les trois dernières années :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	762	487	1 080	495	<b>2 824</b>	237	<b>1 005</b>	<b>3 067</b>
2016	808	514	1 129	557	<b>3 008</b>	254	<b>1 068</b>	<b>3 268</b>
2017	<b>860</b>	<b>551</b>	<b>1 199</b>	<b>569</b>	<b>3 179</b>	<b>270</b>	<b>1 140</b>	<b>3 459</b>
Ecart/2016	+ 52	+ 37	+ 70	+ 12	+ 171	+ 16	+ 72	+ 191
% d'évolution	+ 6,4%	+ 7,2%	+ 6,2%	+ 2,2%	+ 5,7%	+ 6,3%	+ 6,7%	+ 5,8%

Ces effectifs incluent les Contrats à Durée Indéterminée (CDI : contrat sans durée, qui peut seulement être interrompu par un licenciement, une démission, une retraite, une rupture conventionnelle ou un autre départ volontaire du salarié), les Contrats à Durée Déterminée (CDD : contrat conclu sur une durée initialement déterminée), les contrats de qualification et les contrats en alternance qui sont assimilés à des Contrats à Durée Déterminée.

Par ailleurs, à partir de 2016, il a été décidé d'inclure les mandataires sociaux dans les effectifs, pour permettre de tenir compte de l'ensemble des forces qui contribuent à la richesse du Groupe. Au 31 décembre 2017, ces mandataires sociaux représentent 22 personnes.

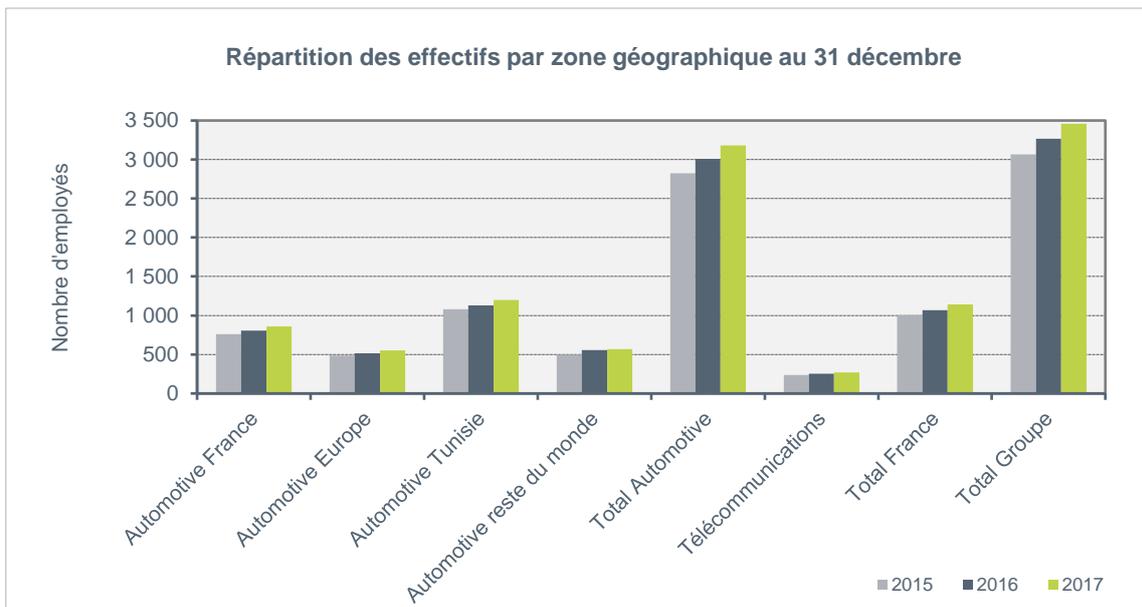
L'évolution 2017, à périmètre constant, c'est-à-dire sans tenir compte des effectifs de Market IP (18 personnes) est la suivante :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2017 hors MARKET IP	<b>860</b>	<b>533</b>	<b>1 199</b>	<b>569</b>	<b>3 161</b>	<b>270</b>	<b>1 140</b>	<b>3 441</b>
Ecart/2016	+ 52	+ 19	+ 70	+ 12	+ 153	+ 16	+ 72	+ 173
% d'évolution	+ 6,4%	+ 3,7%	+ 6,2%	+ 2,2%	+ 5,1%	+ 6,3%	+ 6,7%	+ 5,3%

L'évolution des effectifs est différente d'une structure à l'autre, suivant le contexte économique du pays d'implantation et le développement du Groupe ACTIA sur ses zones d'influence. Globalement, toutes les zones géographiques sont en augmentation. Cette augmentation concerne principalement :

- ❖ Les hommes, qui représentent 77,0 % de l'augmentation globale ; la seule exception à cette règle est le bureau d'études ARDIA en Tunisie où l'augmentation globale est au profit des femmes cadres, avec 60,5 % des embauches ;
- ❖ Les CDI, avec 114,1 % de la hausse constatée, les CDD étant en baisse ;
- ❖ Les non-cadres, pour 52,4 % de cet accroissement, contre 71,6 % sur l'exercice précédent ;
- ❖ Sur le plan géographique, cette croissance profite par ordre décroissant à la France, puis à la Tunisie (notamment pour son activité de Bureau d'Etudes), comme en 2016. L'Europe montre une situation très contrastée, avec une augmentation tirée par les pays où l'activité est en croissance, notamment en Suède (télématique) et en Espagne (ferroviaire).

La répartition est la suivante :



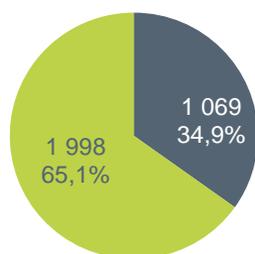
La répartition cadres / non cadres a suivi l'évolution suivante :

Cadres	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	348	57	390	146	941	124	476	1 069
2016	374	60	381	177	992	129	508	1 126
<b>2017*</b>	<b>406</b>	<b>60</b>	<b>416</b>	<b>189</b>	<b>1 071</b>	<b>138</b>	<b>552</b>	<b>1 217</b>
Ecart/2016	+ 32	+ 0	+ 35	+ 12	+ 79	+ 9	+ 44	+ 91
% d'évolution	+ 8,6%	+ 0,0%	+ 9,2%	+ 6,8%	+ 8,0%	+ 7,0%	+ 8,7%	+ 8,1%

Non-Cadres	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	414	430	690	349	1 883	113	529	1 998
2016	434	454	748	380	2 016	125	560	2 142
<b>2017*</b>	<b>454</b>	<b>491</b>	<b>783</b>	<b>380</b>	<b>2 108</b>	<b>132</b>	<b>588</b>	<b>2 242</b>
Ecart/2016	+ 20	+ 37	+ 35	+ 0	+ 92	+ 7	+ 28	+ 100
% d'évolution	+ 4,6%	+ 8,1%	+ 4,7%	+ 0,0%	+ 4,6%	+ 5,6%	+ 5,0%	+ 4,7%

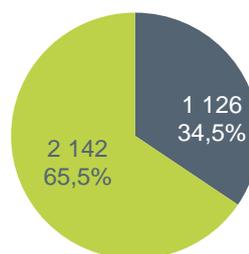
\* Market IP inclus

Répartition cadres / non cadres  
2015



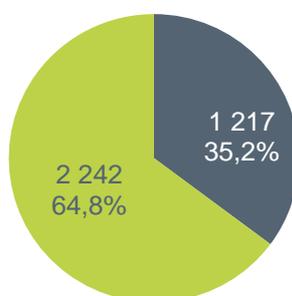
■ Cadres ■ Non cadres

Répartition cadres / non cadres  
2016



■ Cadres ■ Non cadres

Répartition cadres / non cadres 2017



■ Cadres ■ Non cadres

En valeur absolue, l'évolution des effectifs cadres / non cadres se fait au profit des non cadres (+ 100 non cadres, contre + 91 cadres). Par contre, en pourcentage, ce sont les cadres qui enregistrent la plus forte augmentation (8,1 % pour les cadres, contre 4,7 % pour les non cadres). Contrairement à la tendance générale, en Europe (hors France), les cadres restent parfaitement stables alors que les non cadres augmentent.

En fin d'exercice, les cadres représentent 35,2 % des effectifs du Groupe contre 34,5 % en 2016 et 34,9 % en 2015. En France, les cadres représentent désormais 48,4 % des effectifs, contre 47,6 % en 2016 et 47,4 % en 2015. Ceci s'explique par la taille des bureaux d'études qui représentent près du quart de la puissance de recherche et développement du Groupe.

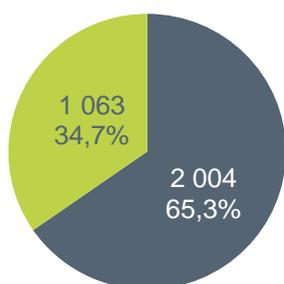
Répartition hommes / femmes : en 2017, elle se traduit par une moyenne de 33,0 % de femmes, en baisse continue depuis plusieurs exercices ; au 31 décembre 2016, les femmes représentaient 33,6 % des effectifs. Cette baisse, commune à tous les secteurs géographiques, est la conséquence de la difficulté à trouver des candidates dans les métiers techniques et pour les postes d'encadrement.

Comme sur l'ensemble du périmètre, en France, les effectifs féminins ont augmenté en nombre, mais, du fait de l'augmentation globale des effectifs, leur représentativité continue à regresser.

Hommes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	548	382	568	322	1 820	181	732	2 004
	71,9%	78,4%	52,6%	65,1%	64,4%	76,4%	72,8%	65,3%
2016	583	407	606	374	1 970	197	784	2 171
	72,2%	79,2%	53,7%	67,1%	65,5%	77,6%	73,4%	66,4%
2017	623	437	661	382	2 103	209	838	2 318
	72,4%	79,3%	55,1%	67,1%	66,2%	77,4%	73,5%	67,0%
Ecart/2016	+ 40	+ 30	+ 55	+ 8	+ 133	+ 12	+ 54	+ 147
% d'évolution	+ 6,9%	+ 7,4%	+ 9,1%	+ 2,1%	+ 6,8%	+ 6,1%	+ 6,9%	+ 6,8%

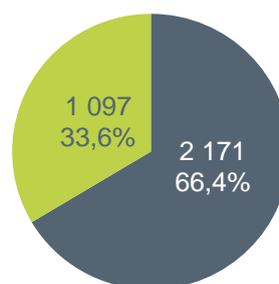
Femmes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	214	105	512	173	1 004	56	273	1 063
	28,1%	21,6%	47,4%	34,9%	35,6%	23,6%	27,2%	34,7%
2016	225	107	523	183	1 038	57	284	1 097
	27,8%	20,8%	46,3%	32,9%	34,5%	22,4%	26,6%	33,6%
2017	237	114	538	187	1 076	61	302	1 141
	27,6%	20,7%	44,9%	32,9%	33,8%	22,6%	26,5%	33,0%
Ecart/2016	+ 12	+ 7	+ 15	+ 4	+ 38	+ 4	+ 18	+ 44
% d'évolution	+ 5,3%	+ 6,5%	+ 2,9%	+ 2,2%	+ 3,7%	+ 7,0%	+ 6,3%	+ 4,0%
% des femmes / l'évolution de l'effectif	<1,0%>	<0,6%>	<3,1%>	+ 0,0%	<1,9%>	+ 0,7%	<0,4%>	<1,7%>

Répartition Hommes / Femmes 2015



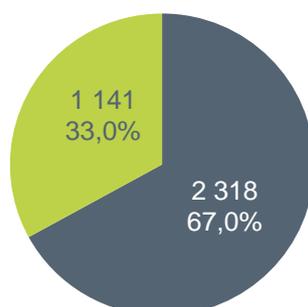
■ Hommes ■ Femmes

Répartition Hommes / Femmes 2016



■ Hommes ■ Femmes

Répartition Hommes / Femmes 2017



■ Hommes ■ Femmes

Répartition par âge : l'évolution de cette donnée est la suivante :

≤30 ans	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	92	92	448	185	817	13	106	831
2016	109	98	445	216	868	29	139	898
<b>2017</b>	<b>140</b>	<b>103</b>	<b>456</b>	<b>195</b>	<b>894</b>	<b>34</b>	<b>176</b>	<b>930</b>
Ecart/2016	+ 31	+ 5	+ 11	<21>	+ 26	+ 5	+ 37	+ 32
% d'évolution	+ 28,4%	+ 5,1%	+ 2,5%	<9,7%>	+ 3,0%	+ 17,2%	+ 26,6%	+ 3,6%

>30 et ≤50 ans	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	440	289	580	252	1 561	128	570	1 691
2016	443	295	633	261	1 632	134	579	1 768
<b>2017</b>	<b>461</b>	<b>321</b>	<b>691</b>	<b>294</b>	<b>1 767</b>	<b>135</b>	<b>601</b>	<b>1 907</b>
Ecart/2016	+ 18	+ 26	+ 58	+ 33	+ 135	+ 1	+ 22	+ 139
% d'évolution	+ 4,1%	+ 8,8%	+ 9,2%	+ 12,6%	+ 8,3%	+ 0,7%	+ 3,8%	+ 7,9%

>50 ans	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	230	106	52	58	446	96	329	545
2016	256	121	51	80	508	91	350	602
<b>2017</b>	<b>259</b>	<b>127</b>	<b>52</b>	<b>80</b>	<b>518</b>	<b>101</b>	<b>363</b>	<b>622</b>
Ecart/2016	+ 3	+ 6	+ 1	+ 0	+ 10	+ 10	+ 13	+ 20
% d'évolution	+ 1,2%	+ 5,0%	+ 2,0%	+ 0,0%	+ 2,0%	+ 11,0%	+ 3,7%	+ 3,3%

Au global, l'augmentation des effectifs profite à toutes les tranches d'âge, mais l'évolution est disparate d'une région à l'autre et d'un exercice à l'autre.

Sur trois ans, les moins de 30 ans représentent, de façon stable un quart des effectifs ; les plus de 50 ans représentent environ 18 %, là aussi de façon stable ; enfin, les 30 à 50 ans représentent plus de la moitié des effectifs.

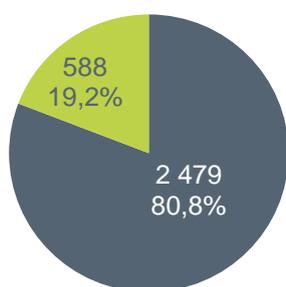
Répartition CDI (Contrat à Durée Indéterminée) / CDD (Contrat à Durée Déterminée) : avec 57,1 % des embauches effectuées en CDI, le Groupe a consolidé ses effectifs. En effet, malgré une stabilité du chiffre d'affaires, le remplacement d'activité à fort volume génère une forte implication des équipes dans le processus d'appels d'offres et dans le développement de nouveaux produits. Il s'agit donc de consolider les compétences pour accompagner l'activité de demain. Ainsi, la part des effectifs en Contrat à Durée Indéterminée a progressé au cours de l'exercice 2017, sur l'ensemble des zones géographiques, excepté en France où la part des CDI dans les effectifs reste cependant la plus élevée. En effet, la France compte au 31 décembre 2017, 92,9 % de salariés en CDI, contre 94,0 % en 2016 et 94,2 % fin 2015. Au global, les contrats CDI représentent 83,2 % des effectifs du périmètre global, contre 81,4 % fin 2016. Il est cependant précisé que, selon les réglementations locales, la durée des CDD peut fortement varier, avec une durée cumulée maximale de 4 ans en Tunisie, ce qui permet à notre structure de mieux s'adapter à ses besoins.

La répartition des CDI/CDD est la suivante :

CDI	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	710	446	700	386	2 242	231	947	2 479
2016	761	468	793	395	2 417	237	1 004	2 660
<b>2017</b>	<b>797</b>	<b>514</b>	<b>855</b>	<b>450</b>	<b>2 616</b>	<b>254</b>	<b>1 059</b>	<b>2 878</b>
Ecart/2016	+ 36	+ 46	+ 62	+ 55	+ 199	+ 17	+ 55	+ 218
% d'évolution	+ 4,7%	+ 9,8%	+ 7,8%	+ 13,9%	+ 8,2%	+ 7,2%	+ 5,5%	+ 8,2%
Part des CDI	92,7%	93,3%	71,3%	79,1%	82,3%	94,1%	92,9%	83,2%

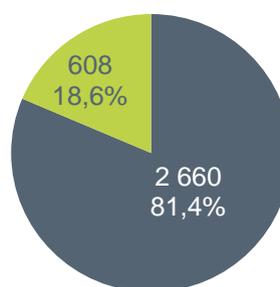
CDD	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	52	41	380	109	582	6	58	588
2016	47	46	336	162	591	17	64	608
2017	63	37	344	119	563	16	81	581
Ecart/2016	+ 16	<9>	+ 8	<43>	<28>	<1>	+ 17	<27>
% d'évolution	+ 34,0%	<19,6%>	+ 2,4%	<26,5%>	<4,7%>	<5,9%>	+ 26,6%	<4,4%>
Part des CDD	7,3%	6,7%	28,7%	20,9%	17,7%	5,9%	7,1%	16,8%

Répartition CDI / CDD 2015



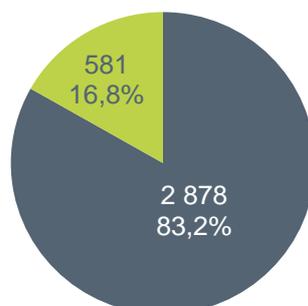
■ CDI ■ CDD

Répartition CDI / CDD 2016



■ CDI ■ CDD

Répartition CDI / CDD 2017



■ CDI ■ CDD

Au niveau global, les emplois à durée déterminée représentent désormais 16,8 %, contre 18,6 % en 2016 et 19,2 % en 2015.

Il est à préciser qu'une partie des besoins du Groupe peuvent être réalisés par l'intermédiaire de prestataires extérieurs dont les coûts ont augmentés de 17,9 % en 2017.

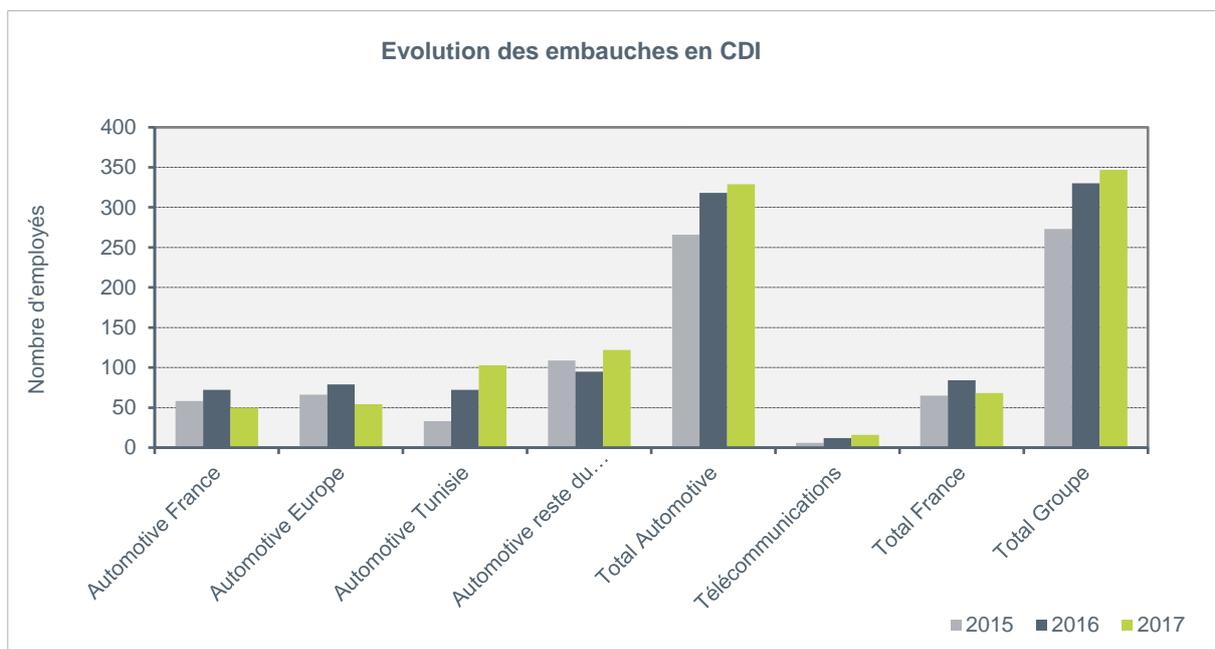
Par ailleurs, le Groupe observe également l'évolution de son effectif moyen. Cet indicateur suit la courbe des effectifs en fin de période ; il permet d'établir des ratios d'analyse de la rentabilité des structures.

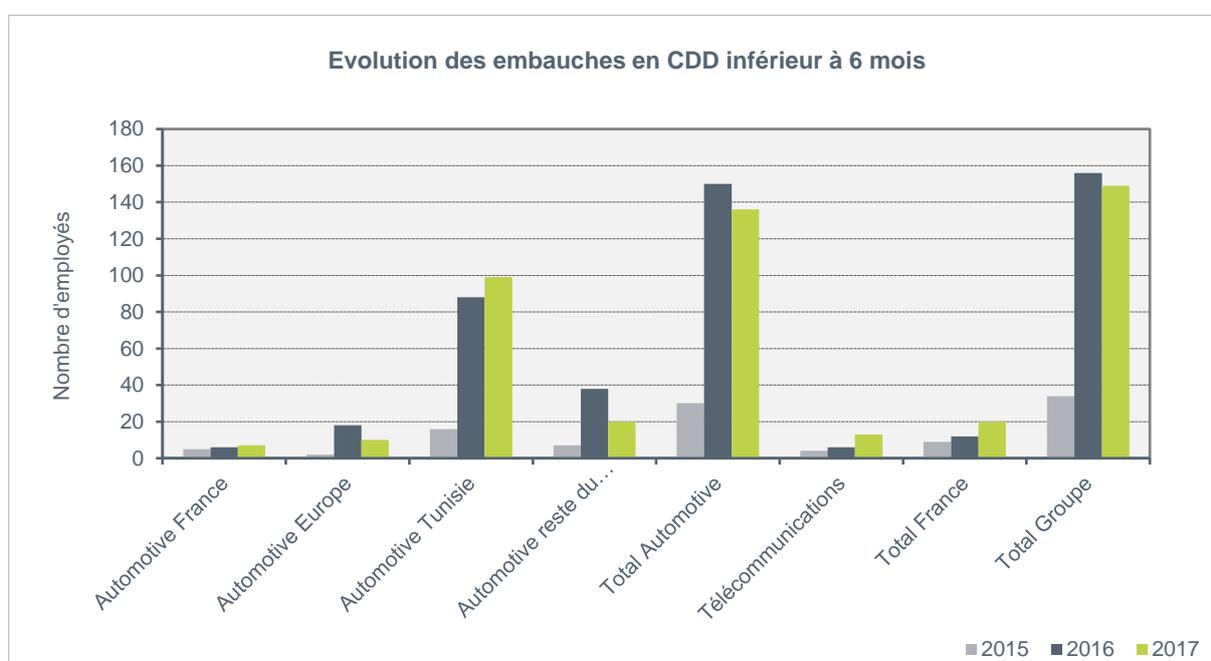
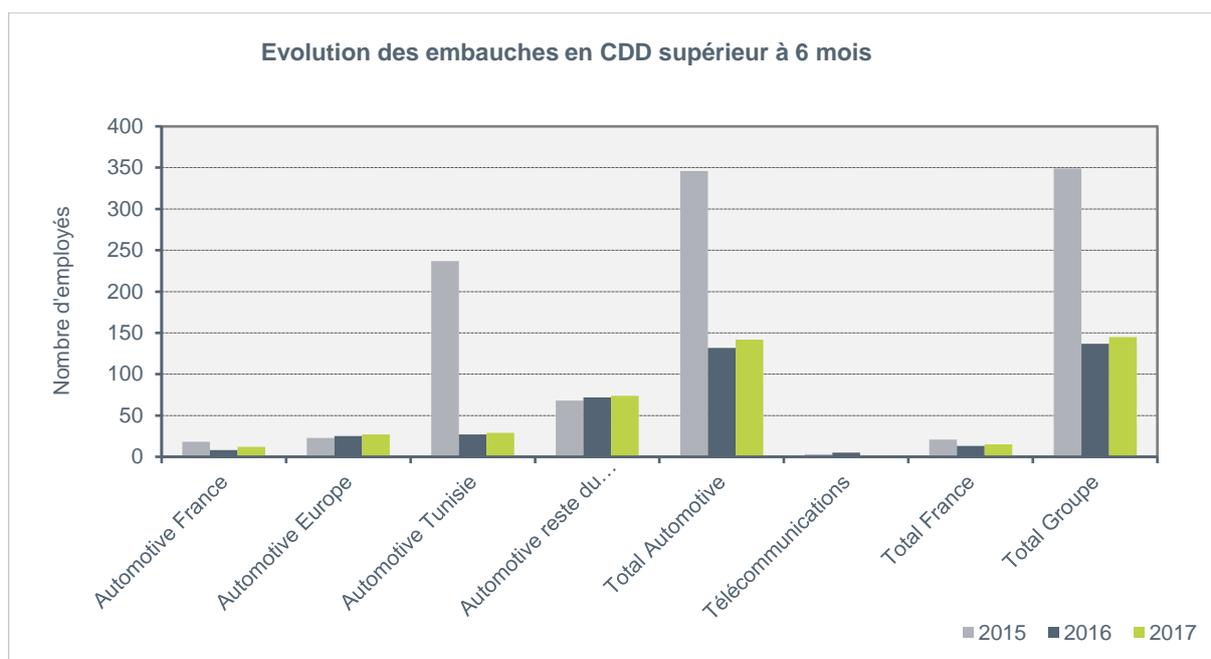


Sur l'exercice 2017, les embauches au niveau du Groupe sont restées soutenues, représentant 685 postes, chiffre en augmentation de 10,0 % par rapport à 2016 (623 embauches). Ces chiffres ne reprennent pas les Contrats à Durée Déterminée relatifs aux contrats aidés tels que les contrats de qualification et les contrats en alternance qui sont traités par ailleurs, en termes d'embauche.

Ces embauches sont la conséquence directe de l'adaptation nécessaire des ressources pour servir l'évolution de l'activité du Groupe. Elles sont principalement intervenues dans les filiales situées en Tunisie, en France et aux USA.

Il est toutefois nécessaire de préciser que le turnover reste important en Chine et aux USA avec le plein emploi et la valorisation des acquis, engendrant quelques difficultés de stabilisation des postes sur ces deux pays.





Le recours à des CDD représente moins de la moitié des embauches, en baisse par rapport aux exercices précédents. La Tunisie, la Chine et la France représentent respectivement 43,5 %, 25,2 % et 11,9 % des embauches en CDD.

Par ailleurs, 88 CDD signés avant 2017 ont été transformés en CDI sur l'exercice 2017 et 236 CDD antérieurs à l'exercice ont fait l'objet d'un renouvellement en 2017.

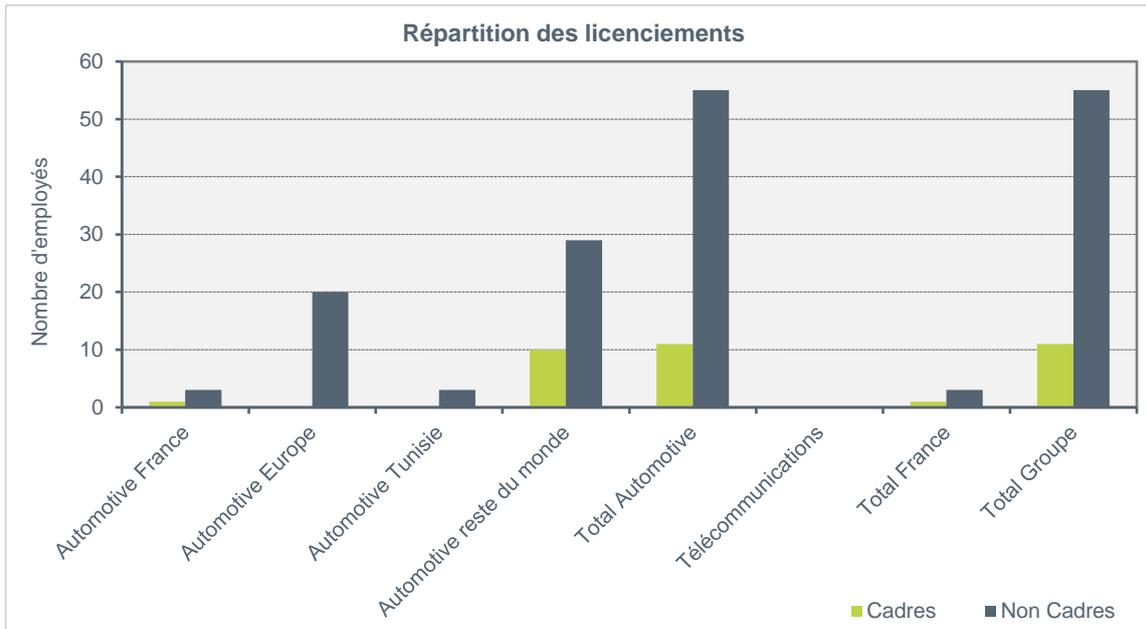
Quelques difficultés de recrutement ont été signalées dont les motifs restent variés et récurrents : niveau de rémunération par rapport au marché local, pénurie sur certaines compétences techniques, caractéristiques liées à la Société, manque de mobilité, ...

Représentant seulement 5,5 % des emplois dans le Groupe, le recours au travail par intérim enregistre une légère progression sur l'exercice, avec 190 intérimaires, contre 184 l'an dernier. Les principaux pays concernés continuent à être, par ordre décroissant, la France, la Suède et l'Allemagne qui représentent ensemble 89,4 % des intérimaires employés sur l'exercice. La durée moyenne des missions d'intérim varie de vingt-trois jours à moins de deux ans, en fonction de la filiale.

ACTIA Group a recours aux contrats aidés (contrats qualitatifs, en alternance, ...) dans les pays où la réglementation locale le permet. Ainsi, le Groupe a employé 134 personnes en contrat aidé au cours de l'exercice 2017, chiffre en augmentation (+ 47,3 %) après deux ans de baisse. La France représente 61,2 % de ces contrats, suivie par la Tunisie qui contribue à hauteur de 37,3 %, donnée stable par rapport à 2016. En 2017, ces contrats ont généré 52 embauches, dont 46 intervenues en Tunisie.

Enfin, le Groupe a fait appel à 129 stagiaires dans le cadre de formations diplômantes, chiffre en légère baisse. La durée des stages a varié de 26 à 540 jours avec une moyenne sur le Groupe de 67 jours, chiffre stable ; parmi ces stagiaires, 34 ont été embauchés à la fin du stage. Ces stages ont principalement eu lieu en France, premier contributeur pour la deuxième année consécutive, et en Tunisie.

Sur l'exercice, les licenciements ont concerné 66 personnes, essentiellement à l'international (93,9 %) ; ce chiffre est en forte augmentation (+46,7 %) rapport à 2016 et concerne principalement les USA, le Mexique et la République Tchèque.



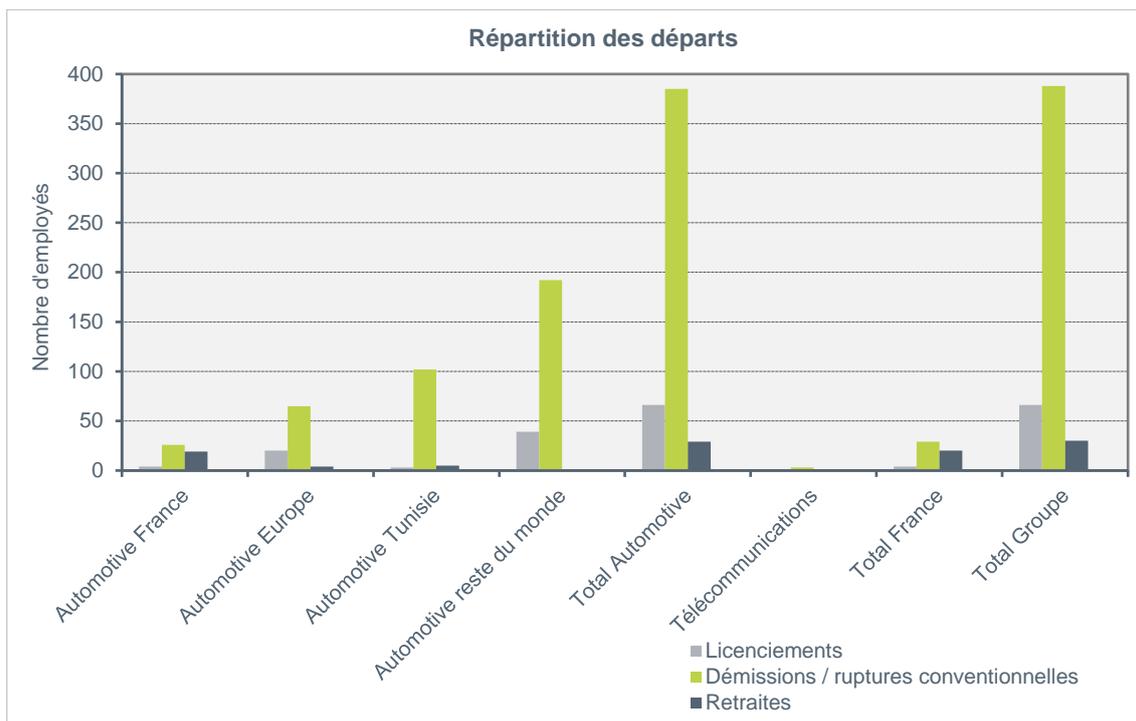
Les motifs sont les suivants :

- ❖ Inaptitude : 69,7 % des cas, majoritairement aux États-Unis, phénomène qui se trouve lié au fort turnover évoqué ci-avant et à la difficulté de recruter du personnel de qualité ;
- ❖ Faute : 25,8 % des cas ;
- ❖ Motif économique : 3,0 % des cas ;
- ❖ Faute grave : 1,5 % des cas.

Par ailleurs, le Groupe a enregistré 387 démissions et ruptures conventionnelles, chiffre en hausse de 56,7 %, dont 63,0 % sont intervenues en Tunisie, en Chine et aux Etats-Unis, du fait des spécificités locales du marché de l'emploi. Ces démissions et ruptures conventionnelles se sont réparties entre 260 employés non cadres et 127 cadres.

Enfin, 30 départs à la retraite ont été enregistrés, dont 19 non cadres, la France représentant 66,7 % de ces départs.

La répartition des départs, dans leur généralité, est la suivante :



En matière de rémunérations annuelles, ces dernières ont connu les évolutions suivantes sur les trois derniers exercices :

Salaire moyen chargé en €	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	57 482	54 538	8 941	21 827	32 497	63 820	59 529	35 250
2016	59 261	55 986	9 138	22 249	32 951	61 254	60 210	35 423
2017	58 729	54 813	9 162	21 699	32 608	62 795	60 223	35 207

Le salaire moyen chargé correspond aux éléments de salaires et traitements, augmentés des charges sociales, tels qu'ils ressortent de la comptabilité de chaque filiale, divisés par l'effectif moyen.

Par ailleurs, le poids des charges sociales par rapport au salaire brut ressort ainsi :

Charges sociales / Salaire	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	46,8%	28,3%	15,1%	27,0%	34,9%	50,3%	47,6%	37,0%
2016	46,9%	29,1%	14,8%	26,6%	34,9%	55,9%	49,0%	37,5%
2017	46,3%	30,2%	14,7%	28,6%	35,2%	56,7%	48,7%	37,9%

En matière de poids des charges sociales / salaires, malgré la mise en place du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi, qui n'impacte qu'une part relative des effectifs (52,8 % des effectifs non cadres), on note que les charges sociales en France restent toujours particulièrement importantes, même si on note un tout léger tassement.

### Politique des ressources humaines

La majorité des entités du Groupe met en œuvre un plan de formation annuel. Ces plans sont élaborés via :

- ❖ les entretiens annuels ;
- ❖ une gestion prévisionnelle des compétences ;
- ❖ les négociations avec les représentants du personnel ou le responsable du site.

Ainsi, sur 2017 et pour l'ensemble du Groupe, 65 580 heures de formation ont été dispensées, ce qui représente une moyenne de 20 heures par salarié, chiffres en hausse par rapport à 2016. Le budget total consacré par le Groupe à la formation représente 929,6 k€, certains pays (Etats-Unis et Inde) étant dans l'incapacité de définir cet effort, la charge n'étant pas spécifiquement suivie ou les formations étant réalisées en interne uniquement. Par ailleurs, l'effort du Groupe sur la formation est démontré puisque sur 2017 il ressort que 43,6 % des effectifs ont reçu une formation sur l'exercice. Tous les indicateurs de la formation sont en hausse par rapport à 2016, ce qui démontre la volonté du Groupe d'être proactif sur le niveau de performance de ses collaborateurs.

Tant au niveau de sa principale filiale française, ACTIA Automotive, qu'au niveau Groupe, la politique de formation est principalement la déclinaison des axes stratégiques définis par la Direction, au travers :

- ❖ de la montée en compétences pour suivre la road-map technologique : ensemble des cœurs de métier en électronique, logiciel ;
- ❖ du développement des projets et des compétences : gestion de projet, conduite du changement ;
- ❖ de l'accompagnement de l'industrialisation et de la production : Lean, nouveaux équipements, outils de tests, méthodes MSA ;
- ❖ de la continuité dans l'accompagnement de nos certifications clients et des normes qualité, ainsi que dans la prévention des risques et la sécurité.

Organisé avec des filiales dans 16 pays différents, la diversité est concrètement vécue par les équipes lors des réunions et des actions communes, que ce soit dans les domaines de la recherche, du commerce, du management ou des fonctions transverses. Les 3 459 employés du Groupe sont ainsi répartis :

- ❖ 97,2 % sont de la nationalité de la filiale,
- ❖ 1,4 % sont des ressortissants de l'Union Européenne,
- ❖ 1,4 % viennent d'autres pays.

Cette répartition ne varie que très peu en fonction du pays considéré et reste stable d'une année sur l'autre.

L'égalité des chances est assurée au sein de chaque structure et une mobilité interne au sein du Groupe, à l'International, continue de se mettre en place progressivement, notamment au niveau du Bureau d'Etudes d'ARDIA. Ne bénéficiant pas encore d'outil structuré, les opportunités sont encore saisies au cas par cas.

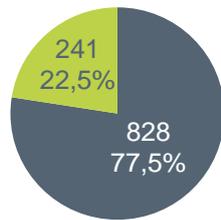
L'égalité professionnelle Hommes / Femmes est respectée au niveau des salaires sur l'ensemble du Groupe et aucun sentiment de discrimination n'a été signalé.

Les tableaux suivants présentent la répartition cadres / non-cadres pour les catégories hommes et femmes.

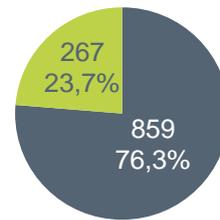
Cadres Hommes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	285	49	274	113	721	104	392	828
2016	303	51	250	142	746	109	416	859
<b>2017</b>	<b>326</b>	<b>52</b>	<b>261</b>	<b>158</b>	<b>797</b>	<b>118</b>	<b>450</b>	<b>921</b>
Ecart/2016	+ 23	+ 1	+ 11	+ 16	+ 51	+ 9	+ 34	+ 62
% d'évolution	+ 7,6%	+ 2,0%	+ 4,4%	+ 11,3%	+ 6,8%	+ 8,3%	+ 8,2%	+ 7,2%

Cadres Femmes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	63	8	116	33	220	20	84	241
2016	71	9	131	35	246	20	92	267
<b>2017</b>	<b>80</b>	<b>8</b>	<b>155</b>	<b>31</b>	<b>274</b>	<b>20</b>	<b>102</b>	<b>296</b>
Ecart/2016	+ 9	<1>	+ 24	<4>	+ 28	+ 0	+ 10	+ 29
% d'évolution	+ 12,7%	<11,1%>	+ 18,3%	<11,4%>	+ 11,4%	+ 0,0%	+ 10,9%	+10,9%

Répartition Hommes / Femmes  
chez les cadres en 2015



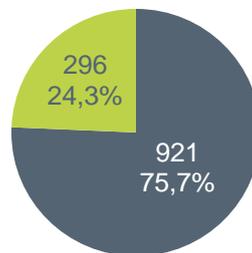
Répartition Hommes / Femmes chez  
les cadres en 2016



■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Répartition Hommes / Femmes chez  
les cadres en 2017

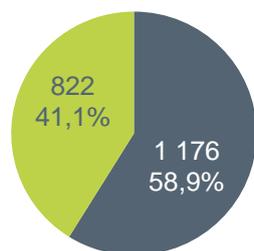


■ Cadres Hommes ■ Cadres Femmes

Non-cadres Hommes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	263	333	294	209	1 099	77	340	1 176
2016	280	356	356	232	1 224	88	368	1 312
<b>2017</b>	<b>297</b>	<b>385</b>	<b>400</b>	<b>224</b>	<b>1 306</b>	<b>91</b>	<b>388</b>	<b>1 397</b>
Ecart/2016	+ 17	+ 29	+ 44	<8>	+ 82	+ 3	+ 20	+ 85
% d'évolution	+ 6,1%	+ 8,1%	+ 12,4%	<3,4%>	+ 6,7%	+ 3,4%	+ 5,4%	+ 6,5%

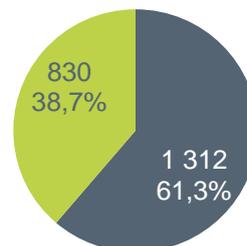
Non-cadres Femmes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	151	97	396	140	784	36	189	822
2016	154	98	392	148	792	37	192	830
<b>2017</b>	<b>157</b>	<b>106</b>	<b>383</b>	<b>156</b>	<b>802</b>	<b>41</b>	<b>200</b>	<b>845</b>
Ecart/2016	+ 3	+ 8	<9>	+ 8	+ 10	+ 4	+ 8	+ 15
% d'évolution	+ 1,9%	+ 8,2%	<2,3%>	+ 5,4%	+ 1,3%	+ 10,8%	+ 4,2%	+ 1,8%

Répartition Hommes / Femmes chez les non-cadres en 2015



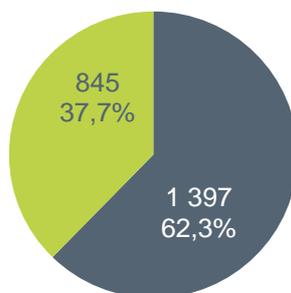
■ Non Cadres Hommes  
■ Non-cadres Femmes

Répartition Hommes / Femmes chez les non-cadres en 2016



■ Non-cadres Hommes  
■ Non-cadres Femmes

Répartition Hommes / Femmes chez les non-cadres en 2017



■ Non-cadres Hommes ■ Non-cadres Femmes

Proportionnellement, les femmes sont donc moins bien représentées chez les cadres que chez les non cadres, mais l'écart continue à s'améliorer, tant en valeur absolue qu'en représentativité, avec une situation différente en fonction des pays. En France, le nombre et le pourcentage des femmes continue à augmenter dans la population cadres, contrairement à leur situation dans les non-cadres. L'évolution particulière de la Tunisie impacte les données Groupe, comme par le passé.

En 2017, 48 travailleurs handicapés étaient employés au sein du Groupe ACTIA, chiffre en hausse, avec + 1,1 %. Certaines réglementations locales imposent ces emplois et le Groupe ne répond pas aux 89 postes qui sont légalement à pourvoir. Un déficit subsiste donc et pour y pallier, ces sites ont recours à des travaux via des Centres d'Aide par le Travail (CAT). Cette sous-traitance représentant un équivalent de 12 personnes ne couvre malheureusement que partiellement le manque. Le Groupe a donc dû s'acquitter d'une pénalité globale de 123,1 k€ pour manquement à ses obligations sur ce volet. Sur ce sujet, ACTIA Group a travaillé pour l'amélioration de ses indicateurs et le Groupe s'engage à maintenir ses efforts pour continuer à rattraper progressivement son retard.

Cependant, en travaillant ce sujet, il a été constaté en France, que certaines personnes pouvant prétendre au statut de travailleur handicapé ne souhaitent pas faire les démarches en ce sens. Donc, au-delà de l'emploi, un travail de fond doit être mené pour accompagner l'acceptation du handicap, tant au niveau de l'entreprise qu'au niveau sociétal.

Auprès de l'ensemble des entités, le Groupe met tout en œuvre pour la promotion et le respect des dispositions des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, en matière de respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, d'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, d'élimination du travail forcé ou obligatoire et d'abolition effective du travail des enfants.

Dans ce cadre-là, CIPI ACTIA, filiale tunisienne, est partenaire adhérent, depuis 2006, au Pacte Mondial des Nations Unies. Le but de ce pacte mondial est d'inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable en s'engageant à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux droits de l'homme, aux normes internationales du travail, et à la lutte contre la corruption. La signature du Pacte mondial est une démarche volontaire de la part de l'entreprise. En effet, les entreprises adhérentes s'engagent à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Pacte mondial et doivent remettre un rapport annuel appelé Communication sur le Progrès (COP) expliquant les progrès qu'elles ont réalisés. Le dernier COP a été renseigné par CIPI ACTIA en décembre 2017.

Enfin, 88,6 % des entités qui font appel à de la sous-traitance déclarent veiller au respect de ces conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, par leurs sous-traitants.

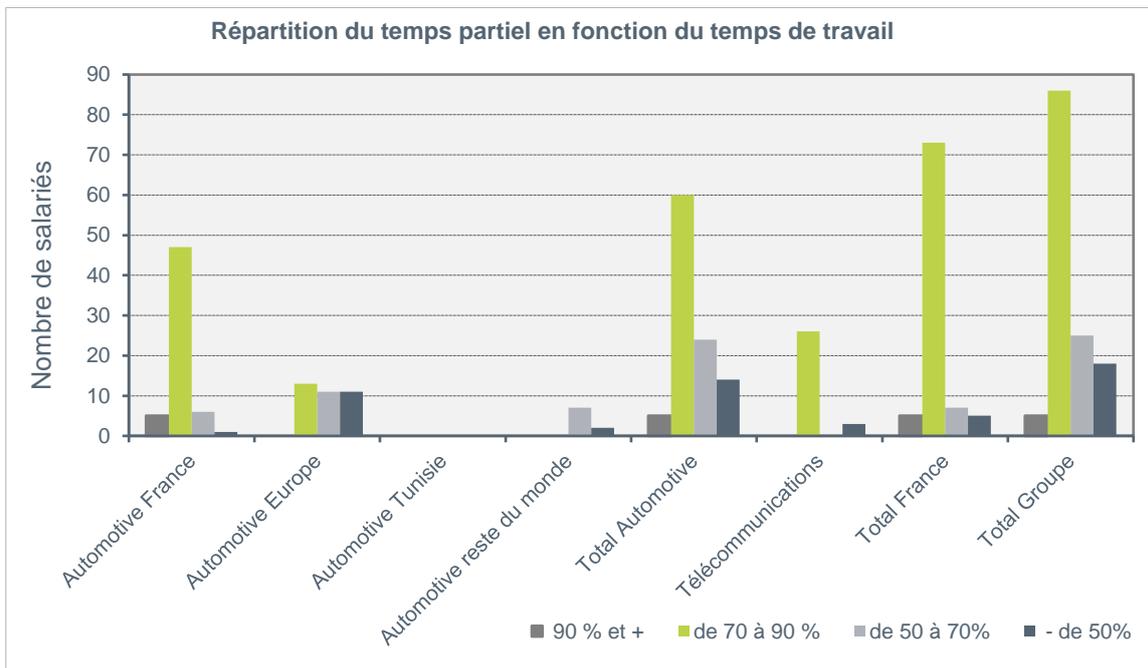
**Organisation du temps de travail**

En France, le travail est organisé sur 5 jours. Dans le cadre de la législation et de l'accord « Rebond » signé par la principale société française mi 2014 applicable sur une période de 3 ans et pérennisé en 2017, les cadres et assimilés cadres sont employés selon un forfait annuel de 218 jours de travail par an, ce qui correspond au maximum de la durée autorisée en France ; les autres employés bénéficient de l'horaire hebdomadaire légal de 35 h en temps plein annualisé.

Les filiales Indienne et Mexicaine travaillent 6 jours par semaine, conformément aux règles locales.

S'agissant des usines de production de cartes électroniques, le site de production de Colomiers est généralement organisé en 2x8 et, selon les impératifs ponctuels de production, peut fonctionner en 3x8. Concernant le site tunisien de CIPI ACTIA, un nombre important de lignes de production sont organisées en travail posté (3x8 5x8), en fonction des volumes à produire et de la performance et / ou du taux de charge des moyens de production et sont passés sur une semaine de 6 jours. Enfin, le site de production aux Etats-Unis travaille en 2x8 sur la base de 4 jours, afin de mieux répondre aux contraintes de l'activité.

Sur l'ensemble du Groupe, 134 personnes sont employées à temps partiel, chiffre en hausse par rapport aux exercices antérieurs, avec 74,0 % de personnel féminin concerné. La répartition du temps partiel est détaillée dans le graphe ci-après :



Le volume global des heures supplémentaires s'élève à 92 485 heures, chiffre en hausse par rapport à 2016, effectuées à 95,8 % par les non cadres. Il est cependant rappelé que la majeure partie des cadres français est employée selon le forfait jour, ce qui pondère cette analyse. Les sites de production de Tunisie ont totalisé 39,1 % des heures supplémentaires effectuées, répondant ainsi à la croissance d'activité du Groupe.

### Relations sociales

La totalité des sites français du Groupe est rattachée à la convention collective de la Métallurgie. La convention utilisée par les deux sites tunisiens de production de cartes est celle de l'Électricité et de l'Électronique. Cependant, on ne retrouve pas cette notion de convention collective dans l'ensemble des pays où le Groupe est implanté.

59,7 % des effectifs du Groupe travaillent dans des entités où les organisations syndicales sont présentes.

Les représentants du personnel, quant à eux, sont au nombre de 121.

Tous les employés du Groupe reçoivent des informations de la direction via différents supports qui varient d'une filiale à l'autre. Globalement, l'affichage sur tableau est systématiquement utilisé, ainsi que les courriers électroniques, les réunions, les journaux internes. Les employés sont, sur tous les sites, informés des résultats et des objectifs de l'entreprise. Depuis 2014, l'accent est mis sur la communication intragroupe, avec le déploiement d'écrans dans chaque filiale, qui permet d'assurer la diffusion d'informations internes, afin de renforcer la synergie et la cohésion du Groupe à l'international, ainsi que le sentiment d'appartenance au Groupe. Depuis février 2017, pour ACTIA Automotive, cette information peut également être regardée depuis les postes de travail (PC), afin que tout le monde puisse y avoir accès.

En dehors des obligations légales locales, les prestations suivantes sont proposées :

- ❖ santé : complémentaire, prévoyance pour 85,9 % des employés <sup>(1)</sup> ;
- ❖ tickets restaurants pour 56,1 % des employés ;
- ❖ maternité (prime naissance) pour 25,7 % des employés ;
- ❖ retraite complémentaire pour 16,7 % des employés.

<sup>(1)</sup> Donnée hors France où les prestations de complémentaire santé sont désormais devenues obligatoires.

67,4 % des employés se voient offrir des primes telles que : 13<sup>ème</sup> mois, prime exceptionnelle, frais d'obsèques, prime de mariage, assurance dans le cadre de déplacements, primes supra légales en termes de qualité, assiduité, conduite, rendement et autres primes.

Pour ce qui a trait aux accords collectifs, dans les entités qui disposent d'un syndicat, ils ont porté sur le temps de travail, la qualité de vie au travail, les rémunérations, l'intéressement, les banques de temps et la flexibilité, le classement des catégories et des échelons, l'égalité hommes / femmes et le contrat générations. En France, lors du dernier accord sur la principale filiale, l'accent avait été mis sur l'articulation « vie professionnelle / vie personnelle », avec la mise en place d'un service conciergerie, financé par la Société : la prestation est à la charge du salarié, la Société finançant la mise à disposition du service de conciergerie. Ce service a pour but d'apporter aux salariés différentes prestations de service, dans le but de faciliter la vie personnelle des salariés et de pérenniser les talents dans l'entreprise. Ce nouveau service avait été reconduit, malgré des objectifs non atteints en termes de fréquentation et de prestations. Un nouveau bilan a été effectué fin 2017 : son bénéfice a été étendu au site de Colomiers (production). Ce service, dont la philosophie est d'être un véritable avantage social pour les salariés, a montré un taux de satisfaction élevé sur l'exercice et une hausse des services rendus de 80,0 % sur le site de Pouvourville où il était reconduit. Les services sont multiples, allant du pressing à l'entretien auto, en passant par la prise en charge de colis, cartes grises, livraisons de produits alimentaires ou pharmaceutiques, jusqu'aux prestations de bien-être, telles que massages, ostéopathie, etc...

### Santé & sécurité

Sur l'année 2017, 37 accidents du travail avec arrêt de travail ont été recensés, en hausse de 23,3 % ; il convient de noter que les accidents du trajet ont été exclus de cet indicateur, afin d'être en parfaite adéquation avec les indicateurs utilisés en France et de fiabiliser ainsi la remontée des informations. Ces accidents ont représenté 530 jours ouvrés d'arrêt de travail, en augmentation de 17,9 % par rapport à 2016. Il convient de noter que, contrairement aux exercices précédents, aucun jour ouvré d'arrêt de travail n'a été comptabilisé sur 2017 en raison d'accidents du travail survenus dans les périodes antérieures, dont les conséquences se sont poursuivies sur l'exercice.

La Société a mis en place un suivi des indices suivants, selon les normes en vigueur :

- ❖ Le taux de fréquence qui correspond au nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajet, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail X 1 000 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année ;
- ❖ Le taux de gravité qui comprend le nombre total de jours d'absence liés à l'ensemble des accidents survenus sur l'exercice ou les exercices précédents, à l'exclusion des accidents de trajet, X 1 000 / nombre total d'heures travaillées dans l'année ;
- ❖ L'indice de fréquence qui tient compte du nombre d'accidents du travail, à l'exclusion des accidents de trajets, survenus dans l'année, ayant entraîné un arrêt de travail X 1 000 / effectif moyen du Groupe.

L'évolution de ces indices sur la période étudiée ressort ainsi :

Taux de fréquence	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Automotive	Télécommunications	France	Groupe
2015	10,5	7,5	2,2	0,0	4,7	15,7	11,6	5,5
2016	5,1	10,4	4,5	1,9	5,1	7,9	5,7	5,2
<b>2017</b>	<b>9,1</b>	<b>4,9</b>	<b>7,6</b>	<b>1,7</b>	<b>6,3</b>	<b>4,3</b>	<b>7,8</b>	<b>6,1</b>

Taux de gravité	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Automotive	Télécommunications	France	Groupe
2015	0,5	0,2	0,1	0,0	0,2	0,3	0,5	0,2
2016	0,3	0,2	0,1	0,0	0,2	0,5	0,4	0,2
<b>2017</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,1</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>

Indice de fréquence	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Automotive	Télécommunications	France	Groupe
2015	17,4	13,2	4,0	0,0	8,6	25,3	19,2	9,9
2016	9,0	18,3	8,2	3,8	9,3	11,9	9,6	9,5
<b>2017</b>	<b>14,6</b>	<b>9,4</b>	<b>13,9</b>	<b>3,5</b>	<b>11,4</b>	<b>7,6</b>	<b>12,8</b>	<b>11,1</b>

En résumé, si le taux et l'indice de fréquence ne sont pas favorables, il convient de noter que le taux de gravité est en amélioration.

Le Groupe vient d'enregistrer ses 3 premiers cas de maladies professionnelles :

- ❖ Problème de canal carpien ayant entraîné un arrêt de 22 jours ;
- ❖ Problème de burnout ayant entraîné un arrêt de 165 jours ;
- ❖ Un double problème d'épaule, ayant entraîné deux arrêts de 14 jours, en cumulé ; un aménagement de son poste de travail a été étudié lors du retour de ce salarié, qui a donné entière satisfaction à ce jour.

Les arrêts maladie représentent 22 124 jours sur 2017, dont 7 431 en France. Ce chiffre est en hausse sur le Groupe en termes de nombre de jours, mais rapporté au nombre de salariés moyens, le Groupe enregistre une baisse, sauf en France. La répartition par division et par employé, est indiquée dans le tableau suivant :

Jours d'arrêt maladie par employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécommunications	Moyenne France	Moyenne Groupe
2015	7,8	6,2	10,3	2,1	7,4	4,9	7,1	7,2
2016	7,2	8,2	9,0	2,2	7,2	4,5	6,5	6,9
<b>2017</b>	<b>7,4</b>	<b>7,3</b>	<b>8,6</b>	<b>1,6</b>	<b>6,8</b>	<b>5,0</b>	<b>6,8</b>	<b>6,6</b>
Ecart/2016	+ 0,2	<0,9>	<0,4>	<0,7>	<0,4>	+ 0,6	+ 0,3	<0,3>
% d'évolution	+ 2,7%	<11,2%>	<4,1%>	<30,2%>	<5,4%>	+ 12,3%	+ 4,1%	<4,5%>

Concernant la santé et la sécurité au travail, la totalité des sociétés du Groupe fait respecter l'interdiction de fumer dans ses locaux.

Par ailleurs, la grande majorité des sites a mis en œuvre des diagnostics ou actions d'évaluation de l'ergonomie des postes de travail, la plupart du temps dans le cadre des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail) ; en Allemagne, l'inspection du travail procède à un contrôle annuel.

Les normes de sécurité d'incendie et d'installation électrique sont respectées dans toutes les filiales puisque les structures qui ne réalisent pas les vérifications par elles-mêmes bénéficient de cette prestation au travers de leur contrat de location.

Pour 84,6 % des effectifs, un CHSCT est présent sur le site. Au nombre de 11, ils sont composés de 61 personnes.

Au cours de l'exercice 2017, un accord sur la Qualité de Vie au Travail a été signé par ACTIA Automotive avec les organisations syndicales en matière de santé et de sécurité au travail ; les précédents accords ont été maintenus dans les entités concernées.

### Participation et intéressement

Le tableau suivant récapitule les montants passés en charges par le Groupe dans le cadre des accords de participation et / ou d'intéressement signés par les différentes filiales :

Participation en k€	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	0	255	0	46	300	0	0	300
2016	0	166	0	25	191	0	0	191
<b>2017</b>	<b>0</b>	<b>198</b>	<b>0</b>	<b>108</b>	<b>306</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>306</b>

Intéressement en k€	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
2015	731	609	0	287	1 628	554	1 286	2 182
2016	1 038	561	0	325	1 924	1 288	2 327	3 212
<b>2017</b>	<b>1 328</b>	<b>362</b>	<b>0</b>	<b>193</b>	<b>1 884</b>	<b>1 280</b>	<b>2 609</b>	<b>3 164</b>

Par secteur géographique, le pourcentage de salariés bénéficiant de tels accords se répartit ainsi :

	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
Participation 2015	96,9%	33,7%	0,0%	38,8%	38,7%	100,0%	97,0%	43,4%
Participation 2016	96,5%	34,6%	0,0%	33,9%	38,1%	100,0%	96,8%	42,9%
<b>Participation 2017</b>	<b>96,7%</b>	<b>34,3%</b>	<b>0,0%</b>	<b>34,8%</b>	<b>38,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>96,7%</b>	<b>43,0%</b>
Intéressement 2015	98,8%	37,0%	0,0%	91,3%	49,0%	100,0%	98,5%	52,9%
<b>Intéressement 2016</b>	<b>98,9%</b>	<b>35,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>51,1%</b>	<b>100,0%</b>	<b>98,6%</b>	<b>54,8%</b>
<b>Intéressement 2017</b>	<b>98,8%</b>	<b>32,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>50,3%</b>	<b>100,0%</b>	<b>98,2%</b>	<b>54,0%</b>

Tant pour les accords de participation que pour les accords d'intéressement, les modalités d'application varient d'une structure à l'autre et d'un pays à l'autre, selon la réglementation locale.

### Plan d'Épargne Groupe et Plan d'Épargne Groupe International

Il n'existe pas d'accord de Plan d'Épargne Groupe ou de Plan d'Épargne Groupe International au sein du Groupe.

### Quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

À la clôture de l'exercice, il n'y a pas de participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce dans le Capital Social de ACTIA Group S.A..

### Augmentation de capital réservée

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mai 2016 a donné tous pouvoirs au Directoire, pour une période de 26 mois à compter de cette Assemblée, à l'effet de réaliser une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E dans la limite de 3 % du Capital aux moments et conditions qu'il jugera opportuns. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée.

### Nomination d'Actionnaires salariés en qualité de membre du Conseil de Surveillance

Le seuil de détention de 3 % du Capital Social par les salariés n'étant pas atteint à ce jour, la Société n'est pas dans l'obligation de nommer des salariés Actionnaires en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

### Désignation de membres du Conseil de Surveillance par les salariés

La détention des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3 % du Capital Social de notre Société, il n'y a pas lieu de prévoir la mise en place des dispositions relatives à la désignation de membres du Conseil de Surveillance par les salariés.

Conformément à l'article L225-79-2 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale qui se tiendra le 30 mai 2018 est appelée à se prononcer sur une modification des statuts pour prévoir les modalités de désignation de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés.

Il est prévu que les membres seront désignés par l'organisation d'une élection auprès des salariés de la Société et de ses filiales, directes ou indirectes, dont le siège social est fixé sur le territoire français dans les conditions fixées à l'article L225-28 du Code de Commerce. Aussi, une élection sera organisée dans les six mois qui suivront l'Assemblée Générale.

## 5.7.2 Conséquences environnementales de l'activité

### Organisation interne de la gestion de l'environnement

La Direction du Groupe ACTIA a la charge de coordonner l'ensemble des actions environnementales.

La mise en œuvre des démarches de management environnemental est assurée par un Responsable Environnement au sein de la Direction des Systèmes – Qualité / Environnement d'ACTIA Automotive S.A., pour les deux sites toulousains.

Le Responsable Environnement a suivi des formations relatives au management environnemental.

Conformément à la mise en place de la norme ISO 14001, la session générale de sensibilisation pour la formation et l'information des salariés en matière d'environnement a été effectuée, pour les sites concernés. Un plan de formation et un planning de sensibilisation ont été établis dans le cadre du SME (Système de Management Environnemental). ACTIA Automotive S.A. organise également une sensibilisation de tout nouvel employé, lors de la journée d'intégration. Le personnel est informé des démarches qui sont menées et des moyens sont à sa disposition pour qu'il fasse remonter toute information pertinente.

L'organisation interne de la gestion des risques en cas d'accident a été menée sur les sites d'ACTIA Automotive S.A.. Cette dernière a engagé une démarche de mise en place d'un système de management environnemental, via la méthode AMDEC, système qui exige l'identification et l'évaluation des situations d'urgence, comme les accidents de pollution, afin de mieux y remédier avec obligation de rédiger une procédure de « réponse aux situations d'urgence », ainsi que d'identifier ces dernières.

Les structures qui disposent d'un service dédié à l'environnement comme ACTIA Automotive et ACTIA Telecom (France), CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie (Tunisie), ACTIA Nordic (Suède), ACTIA India (Inde), ACTIA do Brasil (Brésil) et, depuis 2016 ACTIA Shanghai (Chine) et ACTIA I+ME (Allemagne), totalisent un effectif global dédié équivalent à 10 personnes. Cela représente aujourd'hui 78,0 % des salariés du Groupe accompagnés sur le sujet environnemental, contre 73,5 % en 2016, du fait de l'intégration du site de Lucé, établissement d'ACTIA Automotive.

Par ailleurs, ces sites prennent également en compte les impacts environnementaux au niveau de la conception des nouveaux produits et des procédures fournisseurs et organisent une veille réglementaire.

## Consommations et rejets

### Consommation de ressources en eau

La consommation totale d'eau par le Groupe est de 32 859 m<sup>3</sup>, en augmentation de 4,0 % par rapport à 2016.

L'augmentation constatée en 2017 a plusieurs explications, dont les principales sont :

- ❖ Tout d'abord, il convient de noter des travaux d'extension sur certains sites qui ont nécessité une consommation d'eau significative mais non récurrente ;
- ❖ Comme signalé les années précédentes, notre bureau d'études tunisien a repéré une fuite sous le revêtement ; malgré des démarches entreprises auprès du propriétaire, la réparation s'avère compliquée à mettre en œuvre. Le Groupe ayant lancé la construction de son propre bâtiment, le déménagement courant 2018, mettra ainsi fin aux nombreuses problématiques de fuites intervenues dans le bâtiment loué jusqu'à aujourd'hui ;
- ❖ Certaines augmentations, révélées par les informations de fin d'année, sont en cours d'analyse, notamment en Allemagne, en République Tchèque, au Mexique et sur le site de Millau, en France, car les consommations sont jugées anormales ;
- ❖ Pour le reste, l'augmentation de la consommation d'eau est directement liée à l'accroissement de l'activité et des effectifs.

Par contre, en l'Italie où une fuite avait été détectée, le déménagement dans de nouveaux locaux a permis d'enregistrer une baisse de la consommation, avec moins 990 m<sup>3</sup> sur l'année.

D'une manière globale, la consommation d'eau est régulièrement observée par le Groupe qui analyse toutes les variations et intervient pour une meilleure sensibilisation.

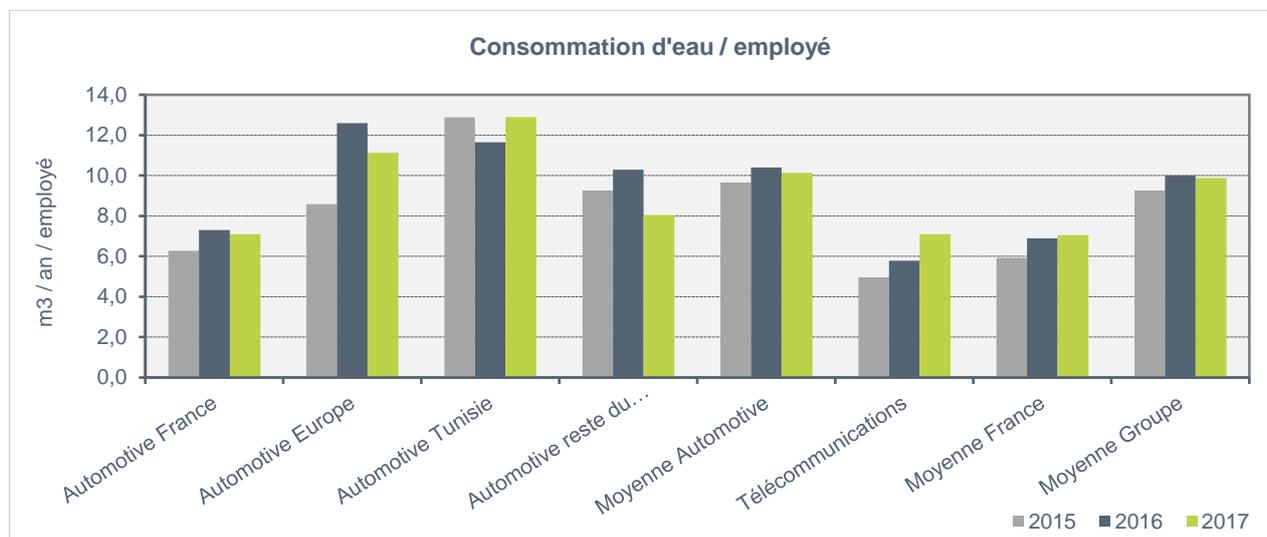
Il convient de noter que certaines filiales n'ont pas accès à leur consommation d'eau, cette donnée étant incluse dans les charges locatives : pour ces entités, le Groupe a choisi de prendre en compte une consommation d'eau estimée sur la base des moyennes nationales ou sectorielles, en fonction de l'information accessible. Ce fonctionnement concerne deux filiales françaises (27 personnes) et les filiales suédoise (97 personnes) et indienne (39 personnes) et qui représentent 4,9 % des effectifs du Groupe.

L'eau consommée sur l'ensemble des sites est issue du réseau de distribution d'eau potable.

Ramenée au nombre d'employés, la consommation de l'ensemble des sites en 2017 avoisine les 9,9 m<sup>3</sup> / an / employé, en légère baisse par rapport à 2016, avec l'évolution suivante :

m <sup>3</sup> /an/ employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécom- munications	Moyenne France	Moyenne Groupe
2015	6,3	8,6	12,9	9,3	9,7	5,0	5,9	<b>9,3</b>
2016	7,3	12,6	11,7	10,3	10,4	5,8	6,9	<b>10,0</b>
<b>2017</b>	<b>7,1</b>	<b>11,1</b>	<b>12,9</b>	<b>8,1</b>	<b>10,1</b>	<b>7,1</b>	<b>7,0</b>	<b>9,9</b>
Ecart / 2016	<0,2>	<1,5>	+ 1,2	<2,2>	<0,3>	+ 1,3	+ 0,2	<0,1>
% d'évolution	<2,9%>	<11,7%>	+ 10,6%	<21,8%>	<2,5%>	+ 22,5%	+ 2,3%	<1,3%>

Le graphe suivant montre l'évolution de la consommation d'eau par employé depuis 2015 :



Les consommations des sites, excepté les sites de production comme ACTIA Automotive à Colomiers (France), CIPI ACTIA à Tunis (Tunisie) et ACTIA Telecom à Saint Georges de Luzençon (France), restent représentatives d'une activité « services – études ».

### Consommation de matières premières et d'emballages

Les activités du Groupe ne consomment pas directement de matières premières extraites du milieu naturel puisqu'elles n'interviennent que sur des produits manufacturés (composants électroniques, câbles électriques...), essentiellement composés de métaux et de matières plastiques. La majorité des sites fonctionne depuis plusieurs années avec des systèmes de tri des déchets notamment les emballages (cartons, bois, matériaux de calage, plastiques, palettes), avec une volonté de réemploi des caisses en bois, plastiques et cartons et de favoriser la valorisation matière de ceux-ci. La standardisation et la diminution du nombre de références d'emballages restent également de rigueur.

Concernant les emballages, le Groupe utilise différents types de produits : cartons, matériaux de calage en bois, films plastiques, papier, mousse extrudée. Il reste très difficile de remonter une donnée chiffrée de consommation de ces matériaux, aucun outil de suivi spécifique n'étant mis en place. Certaines données sont aujourd'hui transmises en unités, d'autres en tonnes ou m<sup>3</sup>.

Dans le cadre de son implication toujours plus forte du suivi environnemental de son activité, ACTIA Group a fait remonter les données relatives à sa consommation de produits chimiques. Il ressort de cette étude que le Groupe emploie environ 28,1 m<sup>3</sup> de produits chimiques divers, contre 32,9 m<sup>3</sup> en 2016 : vernis, solvants, crèmes à braser, alcool isopropylique, principalement.

Pour plus de pertinence, le Groupe a décidé de ne prendre en compte que les produits significatifs utilisés sur ces principaux sites de production, à savoir les vernis, solvants, diluants et crèmes à braser, afin d'en suivre efficacement l'évolution à venir. L'augmentation de cette donnée est liée à l'accroissement de l'activité.

### Consommation d'énergie

Deux types d'énergie continuent à être principalement utilisés sur l'ensemble des sites :

- ❖ L'électricité : 12 059,6 MWh, en baisse de 1,5 % par rapport à 2016. En fonction des sites, l'évolution de la consommation d'électricité est très disparate. Tous les secteurs géographiques sont en augmentation, en raison de l'activité, de l'augmentation des effectifs, de l'augmentation des surfaces, des travaux immobiliers entrepris. Seule CIPI ACTIA est en forte baisse (- 18,9 %), grâce à la rationalisation des arrêts des machines énergivores ;
- ❖ Le gaz naturel : avec 3 145,8 MWh représente une baisse de 11,5 % par rapport à 2016. La baisse est liée au site de Lucé (France), avec une double explication : le remplacement des menuiseries fin 2016 par le propriétaire du site et de meilleures conditions climatiques sur la période.

La consommation totale d'énergie, qui s'élève sur l'année 2017 à 16 106,4 MWh, est en baisse de 3,3 % par rapport à 2016. Ramenée à une consommation par salarié, on note une baisse de 8,2 %.

Comme pour l'eau, le Groupe suit ses consommations d'énergie et cherche à expliquer de façon rationnelle toutes les variations. Ainsi, certaines filiales enregistrent des hausses dues à une augmentation de leur effectif, de la surface occupée, au développement de leur activité ; d'autres voient leur consommation baisser grâce aux efforts réalisés en interne avec une sensibilisation du personnel aux économies d'énergie et un comportement plus raisonnable de ces derniers : extinction des équipements le soir, contrôle du chauffage et de la climatisation....

La consommation de fuel est extrêmement limitée ; elle est principalement utilisée par la filiale espagnole ; elle n'est pas significative par rapport à la consommation totale d'énergie.

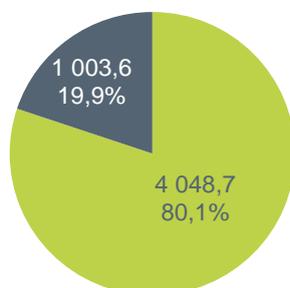
Le tableau récapitulatif des consommations énergétiques est le suivant :

kWh / an / employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécommunications	Moyenne France	Moyenne Groupe
Électricité 2015	4 824,3	1 685,2	5 103,0	2 880,7	4 040,1	4 232,7	4 658,1	4 048,7
Électricité 2016	5 216,0	1 433,4	4 484,9	2 672,6	3 835,8	4 410,4	4 990,0	3 874,5
<b>Électricité 2017</b>	<b>5 282,6</b>	<b>1 568,8</b>	<b>3 738,9</b>	<b>2 592,2</b>	<b>3 576,0</b>	<b>4 277,8</b>	<b>5 007,5</b>	<b>3 624,5</b>
Ecart / 2016	+ 66,6	+ 135,5	<746,1>	<80,4>	<259,8>	<132,7>	+ 17,5	<250,1>
% d'évolution	+ 1,3%	+ 9%	<16,6%>	<3,0%>	<6,8%>	<3,01%>	+ 0,4%	<6,5%>
Gaz 2015	1 718,0	984,7	46,5	849,5	817,4	3 136,6	2 049,2	1 003,6
Gaz 2016	2 031,2	1 144,5	41,9	736,3	890,5	3 849,5	2 461,8	1 125,8
<b>Gaz 2017</b>	<b>1 466,7</b>	<b>1 189,4</b>	<b>39,6</b>	<b>691,7</b>	<b>737,3</b>	<b>3 382,2</b>	<b>1 920,5</b>	<b>945,5</b>

kWh / an / employé	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Moyenne Automotive	Télécommunications	Moyenne France	Moyenne Groupe
Ecart / 2016	<564,5>	+ 44,9	<2,3>	<44,6>	<153,2>	<467,3>	<541,4>	<180,3>
% d'évolution	<27,79%>	+ 3,9%	<5,5%>	<6,1%>	<17,21%>	<12,14%>	<21,99%>	<16,02%>
Totale 2015	6 542,2	4 384,2	5 149,4	3 730,3	5 147,6	7 369,3	10 852,9	5 318,4
Totale 2016	7 247,2	4 339,7	4 526,8	3 408,9	5 024,6	8 259,9	10 604,0	5 274,2
<b>Totale 2017</b>	<b>6 749,3</b>	<b>4 511,2</b>	<b>3 778,5</b>	<b>3 283,9</b>	<b>4 608,1</b>	<b>7 660,0</b>	<b>9 704,9</b>	<b>4 840,7</b>
Ecart / 2016	<497,9>	+ 171,5	<748,4>	<125,0>	<416,5>	<599,9>	<899,1>	<433,5>
% d'évolution	<6,87%>	+ 4%	<16,5%>	<3,7%>	<8,3%>	<7,26%>	<8,5%>	<8,2%>

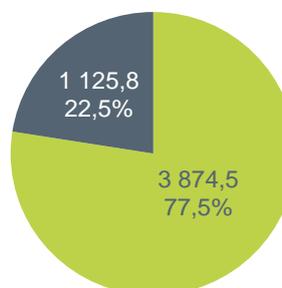
Le graphe suivant illustre l'évolution de l'énergie consommée ramenée au nombre d'employés :

Consommation d'énergie / employé (kWh) en 2015



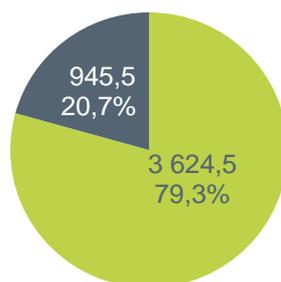
■ Electricité ■ Gaz

Consommation d'énergie / employé (kWh) en 2016



■ Electricité ■ Gaz

Consommation d'énergie / employé (kWh) en 2017



■ Electricité ■ Gaz

Le ratio de consommation énergétique par an et par salarié sur la totalité de Groupe continue à diminuer et s'élève à 4 840,7 kWh, contre 5 274,2 kWh en 2016 et 5 318,4 kWh en 2015.

Le recours à des énergies renouvelables est resté stable et repose sur la Tunisie qui utilise de l'eau chaude d'origine solaire (4 panneaux de 2 m<sup>2</sup>, produisant 2 200 Watt) et la Suède dont la totalité de l'électricité consommée provient d'éoliennes pour 48 MWh et de la marée motrice pour 144 MWh. Ainsi, 192 MWh, sans compter l'eau chaude solaire pour laquelle nous n'avons pas d'équivalent de consommation, proviennent d'énergies renouvelables, ce qui représente 1,2 % de la consommation totale d'énergie du Groupe.

Par ailleurs, le chauffage des locaux de notre filiale suédoise est effectué à partir d'eau chaude fournie par une station d'incinération de déchets et correspond à une consommation de 194 MWh, contre 165 MWh en 2016.

Notre filiale allemande utilise aussi pour son chauffage, une énergie intégralement issue de la valorisation énergétique. Cette consommation représente un total de 707 MWh, soit 4,4 % de la consommation totale d'énergie du Groupe.

L'ensemble du Groupe reste sensibilisé pour limiter sa consommation énergétique, ce qui se traduit par diverses actions menées localement sur des cibles identifiées :

- ❖ Bâtiments : par la mise en place de détecteurs de présence, de contrôleurs de climatisation, de minuteries, de programmeurs, de ferme-portes pour isoler les espaces à chauffer, par le remplacement des menuiseries aboutissant à une meilleure isolation des locaux, par un arrêt automatique la nuit ;
- ❖ Equipements : par des consignes aux services « Achats » pour des équipements basse consommation, l'achat de lampes LED et appareils moins énergivores, des nouveaux serveurs basse consommation, le remplacement d'équipements informatiques vieillissants et le remplacement des climatisations ;
- ❖ Comportements des individus : par des campagnes de sensibilisation pour l'extinction des équipements le soir et l'utilisation du chauffage et de la climatisation, la coupure centralisée de l'électricité, par la mise en place d'indicateurs pour sensibiliser le personnel ;
- ❖ Organisation : avec le contrôle de la climatisation en été et l'organisation du temps de travail (par le biais des congés) afin d'éviter les pics de consommation estivale, l'affichage d'indicateurs sur certains sites pour impliquer les salariés, la sensibilisation généralisée du personnel et plus particulièrement entre 2015 et 2017, l'organisation d'un contrôle général par un organisme tiers afin d'examiner les actions d'amélioration ont été planifiées ; leur impact doit encore être analysé.

Ces actions s'ajoutent à celles déjà entreprises sur les exercices antérieurs et traduisent une volonté réelle de prendre l'environnement en compte.

### Conditions d'utilisation des sols

L'activité de l'ensemble des sites n'utilise pas les sols en tant que tels, si ce n'est pour l'implantation des bâtiments.

L'ensemble des sites représente une emprise globale sur les sols de 25 ha. Sur la totalité de la superficie des sites, 47,7 % de la surface est occupée par des espaces verts entretenus (62,2 % sur le périmètre français). Les espaces boisés représentent 0,5 % de ces espaces verts.

### Gaspillage alimentaire

Dans sa globalité, le Groupe n'est pas concerné par cet indicateur. Pour autant, certaines filiales ont décidé de questionner les sous-traitants et d'inclure, dans la mesure du possible, ce sujet dans les prochaines négociations avec les différents prestataires en charge de la restauration des différents sites. Notamment, il est à noter que, lors du renouvellement de son prestataire, ACTIA Automotive a sélectionné un prestataire mobilisé sur ce sujet ; il propose, entre autres, de nombreuses initiatives pour la réduction des déchets, leur valorisation, un circuit court pour l'approvisionnement alimentaire et suit régulièrement ses indicateurs environnementaux, sociaux et sociétaux.

### Economie circulaire

Au travers de sa politique proactive, le Groupe a pris cet aspect en compte depuis de nombreuses années et met tout en œuvre pour progresser en la matière.

### Déchets

Les déchets issus de l'ensemble des activités sont essentiellement des emballages (cartons, palettes, housses plastiques, ...), des déchets de bureau et des rebuts de fabrication dont 9,4 % sont classés « déchets industriels dangereux ». Ces derniers ne sont pas éliminés ou traités sur place, ils sont stockés provisoirement dans des zones dédiées et équipées pour recevoir chaque type de déchets (bennes, compacteurs, bacs de rétention...) avant d'être régulièrement évacués vers les filières homologuées de recyclage, de valorisation ou de traitement. La Tunisie pose un problème spécifique, car il n'existait pas, localement, de filières valables pour les déchets industriels dangereux ; jusqu'à présent, ils étaient stockés sur le site, dans des conditions d'entreposage optimales. Ce problème est en voie d'être résolu et l'ensemble des déchets accumulés à ce jour devraient faire l'objet d'un enlèvement à partir de mars 2018 (soit 5 T 8), par le biais d'une filière conforme pour assurer le traitement de ce type de déchets.

Le recyclage déjà mis en place sur les sites concerne surtout les emballages : cartons, papiers, plastiques ainsi que les métaux ; les piles font également l'objet d'un tri spécifique dans plusieurs structures. Pour les sites ayant mis en place un tri des déchets, une politique de valorisation de la matière est encouragée plutôt qu'une valorisation énergétique quand cela s'avère réalisable.

La politique active de tri des déchets est d'ores et déjà en place sur la majorité des sites et couvre 96,1 % de la population au niveau mondial. Les sites français se maintiennent au taux de 100 % en 2017.

De plus en plus de sites formalisent sous forme de bilan, la quantité de déchets produite et/ou recyclée. Sur l'exercice 2017, les filiales qui établissent un bilan qualitatif ou quantitatif, total ou partiel, de leur quantité de déchets représentent désormais 83,6 % des effectifs du Groupe. Les bilans ainsi réalisés permettent d'aboutir à la synthèse suivante, qui reflète une information toujours parcellaire, bien qu'en amélioration, sur le recyclage :

Type de Traitement / Tonnes	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
Valorisation matière	152,7	58,1	137,0	29,9	377,8	28,4	181,2	406,2
Valorisation énergétique	94,8	18,5	0,0	0,0	113,3	1,0	95,8	114,3
Mise en décharge contrôlée	5,1	0,0	14,2	0,0	19,3	0,0	5,1	19,3
Traitement spécifique*	2,5	2,1	3,0	1,0	8,6	0,3	2,8	8,9
<b>TOTAL</b>	<b>255,1</b>	<b>78,7</b>	<b>154,3</b>	<b>30,9</b>	<b>519,0</b>	<b>29,7</b>	<b>284,9</b>	<b>548,8</b>
% DID** / déchets	4,9%	39,1%	4,8%	0,0%	9,7%	2,7%	4,6%	9,4%

\* Les traitements spécifiques sont soit par procédé chimique, soit par incinération, soit, pour nos filiales tunisiennes, par stockage, en attendant qu'une solution soit trouvée au niveau gouvernemental (printemps 2018).

\*\*DID : Déchets Industriels Dangereux

Sur l'exercice 2017, l'augmentation des DID est liée à la filiale allemande qui reprend le matériel informatique de ses clients en fin de vie, ce qui représente 26,7 T sur l'exercice. Ce matériel est entièrement destiné au recyclage.

Si l'on retire cette donnée exceptionnelle, le % de DID revient à une valeur de 3,7 % des déchets du Groupe, chiffre en baisse par rapport aux exercices précédents (5,5 % pour 2016 et 4,8 % pour 2015).

Il convient de noter que certaines filiales effectuent bien un tri, mais ne font pas systématiquement un bilan quantitatif de ce tri. Certaines filiales peuvent être amenées à établir des estimations qui sont ensuite analysées au niveau Groupe pour valider la cohérence des données.

Le groupe reste attentif à mettre tous les moyens en place pour le tri et le recyclage des déchets. Cependant, selon les zones géographiques, les possibilités d'actions ne sont pas homogènes. Aussi, dès qu'une évolution locale le permet, comme en Tunisie en 2018, le Groupe se donnera tous les moyens d'accompagner ces progrès.

Enfin, pour permettre la comparaison des déchets d'un exercice sur l'autre et garder une cohérence des chiffres par rapport à l'activité, le Groupe a décidé de suivre uniquement les déchets directement liés à son activité. Ainsi, en cas de chantier immobilier engendrant des déchets ponctuels, ces derniers ne sont pas reportés.

### Rejets dans l'air et gaz à effet de serre

Les activités réalisées sur les sites ne sont à l'origine d'aucun rejet significatif dans l'atmosphère. Pour autant, certains sites réalisent spontanément des bilans quantitatifs et qualitatifs de leurs rejets dans l'air, dont les deux sites de production : les résultats sont tout à fait satisfaisants. Il convient également de noter qu'ACTIA Automotive, filiale basée à Toulouse, a entrepris, conformément à son obligation réglementaire, une démarche de réalisation d'un bilan des émissions des gaz à effets de serres. En Tunisie, CIPI-ACTIA réalise une analyse tous les 3 ans (la dernière a eu lieu en 2014). En cas de dérive, des actions correctives sont mises en œuvre ; puis une nouvelle mesure est faite ; en cas de problème, un complément de mesure ou mesure particulière est alors fait. En janvier 2016, un complément sur un aspect poussière, élément significatif dans le cadre de la production de cartes électroniques, a été fait et le site a été déclaré conforme à la réglementation en vigueur.

De plus, dans une première approche globale, nous nous sommes attachés à identifier les émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des différentes entités du groupe avec l'électricité pour son utilisation à des fins industrielles (four, machine de brasage, enceintes climatiques...) et le gaz utilisé exclusivement pour le chauffage des locaux. Les facteurs d'émissions pris en compte résultent des données ADEME sur [www.basecarbone.fr](http://www.basecarbone.fr). Les émissions exprimées en Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (TCO<sub>2</sub>eq) résultent d'une politique de surveillance rigoureuse des consommations d'énergie notamment aux travers du Système de Management de l'Environnement certifié ISO 14001 mis en place dans plus de 73,5 % des entités du Groupe.

Exprimées en Tonnes CO <sub>2</sub> eq	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive Reste du monde	Total Automotive	Télécom-munications	Total France	Total Groupe
2015	577	353	2 355	883	4 168	245	822	4 413
2016	681	366	2 296	879	4 222	305	986	4 527
2017	545	394	2 008	907	3 854	268	813	4 122

Si l'on excepte la variation liée à l'actualisation des facteurs d'émissions de la base carbone, on note une baisse sensible, malgré la croissance de l'activité du Groupe. En effet, sur la base d'un taux fixe, le total des émissions du Groupe ressort à 4 665 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> au 31 décembre 2017, contre 5 026 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, au 31 décembre 2016, et 4 918 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, au 31 décembre 2015.

Par ailleurs, le Groupe a cherché à intégrer en 2016 un nouveau facteur, en prenant en compte les émissions de ces véhicules opérés. Pour parvenir à ce calcul, nous sommes partis de la flotte de véhicules, de leur kilométrage réalisé sur l'exercice considéré et/ou de la consommation de carburant chaque fois que cette donnée était disponible. Les facteurs d'émission sont tirés de la base carbone ADEME ; seuls les facteurs d'émission France étant disponibles, ils ont donc été utilisés par défaut pour l'ensemble du Groupe. En 2017, le Groupe arrive aux résultats suivants :

Exprimé en Tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
Emissions provenant des véhicules opérés	975	196	9	236	<b>1 415</b>	138	<b>1 112</b>	<b>1 553</b>
Emissions provenant de l'activité	545	394	2 008	907	<b>3 854</b>	268	<b>813</b>	<b>4 122</b>
% véhicules opérés / activité	179,0%	49,7%	0,4%	26,0%	<b>36,7%</b>	51,3%	<b>136,9%</b>	<b>37,7%</b>

En 2016, on relevait les valeurs suivantes :

Exprimé en Tonnes équivalent CO <sub>2</sub>	Automotive France	Automotive Europe	Automotive Tunisie	Automotive reste du monde	Total Automotive	Télécommunications	Total France	Total Groupe
Emissions provenant des véhicules opérés	672	217	8	136	<b>1 033</b>	135	<b>807</b>	<b>1 168</b>
Emissions provenant de l'activité	681	366	2 296	879	<b>4 222</b>	305	<b>986</b>	<b>4 527</b>
% véhicules opérés / activité	98,6%	59,4%	0,3%	15,4%	<b>24,5%</b>	44,4%	<b>81,8%</b>	<b>25,8%</b>

Les véhicules mis à disposition des commerciaux, nombreux dans certaines filiales, expliquent les ratios constatés entre les rejets dus aux véhicules opérés et ceux liés à l'activité.

Il est à noter qu'en 2017, ACTIA Automotive S.A. a mis à disposition deux véhicules et une camionnette électriques, pour les déplacements entre ses deux sites toulousains.

### Rejets dans l'eau, dans les sols

Les activités réalisées sur les sites ne sont pas à l'origine de rejets significatifs dans l'eau ou dans les sols :

- ❖ Les eaux usées présentent un caractère « domestique » et sont rejetées dans les réseaux d'assainissement pour y être traitées ; plusieurs alternatives existent : réseau des eaux usées, fosse septique, drainage, voire ferme d'épandage en Chine ;
- ❖ Les produits potentiellement polluants (vernis, solvants, ...) ne sont pas stockés à même le sol, mais dans des contenants de rétention ad hoc, avant traitement, suivant la norme en vigueur (cf. § Déchets).

### Nuisances sonores ou olfactives

Là encore, nos activités sont peu bruyantes et non odorantes. Deux incidents ont été remontés de nos filiales :

- ❖ En Inde, l'utilisation de produits chimiques, notamment de vernis, a incommodé le personnel, mais n'a eu aucun effet à l'extérieur. Des mesures ont été immédiatement mises en œuvre avec la fourniture de protections tels que gants et masques et l'installation d'une machine afin d'automatiser cette partie de la production et d'en limiter ainsi les risques de nuisance ;
- ❖ En Tunisie, le personnel du bureau d'études est parfois gêné par des nuisances olfactives provenant d'une station d'épuration à proximité. La nuisance n'est donc pas liée à notre activité. Des actions ont été menées auprès des autorités locales, sans prise en compte à ce jour. Un filtre à air a été prévu dans le nouveau bâtiment en construction d'ARDIA pour prévenir ces odeurs.

En dehors de ces remontées, aucune nuisance n'a été enregistrée par les différents sites, ni même signalée par le voisinage durant l'année 2017, ni par le passé.

### Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement naturel

Les activités des sites n'entraînent pas d'atteintes significatives à l'équilibre biologique, aux milieux naturels et aux espèces animales et végétales.

Il n'y a quasiment pas de rejets atmosphériques, d'émissions sonores et d'utilisation directe du milieu naturel (utilisation des sols, consommations de matières premières,...).

Les mesures pour limiter les rejets liés aux eaux usées et aux produits potentiellement polluants sont déjà en place (cf. § Rejets dans l'air, § Rejets dans l'eau, dans les sols et § Déchets).

Les espaces verts présents sur les sites occupent 47,7 % de la surface totale, ce qui témoigne d'un souci d'intégration paysagère des activités dans leur contexte local, lorsque cela est possible.

Très impliquée dans la mobilité durable au travers des nombreuses solutions et services proposés par le Groupe à ses clients, la Direction Générale a souhaité étendre son engagement jusqu'aux salariés en France, pour faire évoluer les pratiques au quotidien. Dans cette optique, un rapprochement s'est opéré en 2015 avec une entreprise spécialisée dans le développement du covoiturage, COOVIA, avec deux objectifs :

- ❖ Souscription d'un abonnement auprès de cette Société pour offrir des solutions de covoiturage à ses salariés ;
- ❖ Entrée au capital de cette Société pour permettre son développement et étendre autant que faire se peut ce type de pratique.

Dans la même optique, les sites toulousains ont procédé à l'acquisition de véhicules électriques destinés aux déplacements professionnels de courtes distances (véhicules légers et utilitaires) et a confié son Plan de Déplacement Entreprises à cette nouvelle filiale.

Une action a également été menée en fin d'année pour inciter les salariés à se déplacer en vélo électrique, avec un doublement de la prime de l'Etat par l'entreprise et une négociation pour obtenir une baisse des tarifs de 15 % sur 4 modèles de vélos électriques.

En Suède, le transport ferroviaire est la priorité pour les déplacements intersites ; quant au bureau d'études tunisien, il a mis une navette pour le transport de ses salariés, navette dont il a augmenté la capacité en 2016.

### Démarches d'évaluation et de certification

Les sites d'ACTIA Automotive et ACTIA Telecom (France), ACTIA I+ME (Allemagne), ACTIA Nordic (Suède), CIPI ACTIA et ACTIA Tunisie (Tunisie), ACTIA India (Inde), ACTIA Shanghai (Chine) et ACTIA do Brasil (Brésil) ont leur certification ISO 14001. Désormais, 78,0 % des effectifs du Groupe sont concernés par une politique environnementale définie et validée.

Par ailleurs, ACTIA Systems (Espagne) a lancé le processus et espère obtenir cette certification pour 2019.

### Mesures prises pour assurer la conformité

À travers les systèmes de management environnemental mis en place sur les sites certifiés, la veille réglementaire et les processus de suivi qui en découlent, assurent le maintien de leur conformité réglementaire.

Il est précisé que le Groupe n'a pas de contrainte réglementaire spécifique liée à son activité.

En ce qui concerne les établissements certifiés ISO 14001, ils respectent toutes les réglementations applicables à leurs activités et à leur site, y compris les réglementations nationales et locales (exemple en France : les PLU – Plans Locaux d'Urbanisme).

### Dépenses engagées pour prévenir les conséquences environnementales

Compte tenu des dangers très faibles en cas de dysfonctionnement des sites, des mesures déjà en place pour limiter les impacts en fonctionnement normal (évacuation des déchets, raccordement des eaux usées au réseau,...) et des démarches de certification environnementale engageant les sites sur une amélioration continue et une meilleure maîtrise de leurs impacts environnementaux, les structures les plus importantes du Groupe ont engagé les dépenses suivantes, au titre des trois derniers exercices, pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement :

- ❖ Réduction de la consommation d'énergie :
  - remplacement de chaudières à gaz par une pompe à chaleur,
  - effort porté sur l'extinction des équipements, mise en place de détecteurs de présence et de minuteries,
  - changement des éclairages par des systèmes moins énergivores (LED),

- modification de l'organisation des congés d'été pour réduire la consommation d'électricité,
  - programmes de sensibilisation du personnel, notamment à l'extinction des lumières,
  - réalisation d'un audit énergétique pour mettre en œuvre des actions d'amélioration.
- ❖ Réduction et recyclage des déchets :
- mise en place et location de containers de stockage de déchets et d'équipements destinés au traitement des déchets, compactage de certains déchets,
  - réduction et valorisation des déchets de production, recyclage et traitement des déchets électriques et électroniques,
  - recyclage et valorisation du carton, du papier et des emballages souillés,
  - augmentation du taux de valorisation matières et de traitement des déchets,
  - initiation par l'unité de production de Toulouse d'une réflexion sur un objectif « zéro papier ». Plusieurs étapes ont d'ores et déjà été programmées, avec un déploiement progressif prévu depuis 2016,
  - mise en place de l'objectif « zéro papier » en Espagne où tout l'atelier travaille désormais sans papier ; pour ce faire, des écrans ont été installés pour permettre de suivre les étapes de la fabrication,
  - incitation des salariés, possibilité de recycler leurs piles sur site, respect des consignes pour le papier (utilisation rationnelle, tri du papier, collecte...),
  - maintien du taux de valorisation de matières premières, avec un coût annuel de 44,5 k€.
- ❖ Prévention de la pollution :
- pour l'eau : analyse de l'eau et maintenance des systèmes, sensibilisation des salariés à une utilisation rationnelle de l'eau,
  - pour l'air : analyse régulière de l'air sur le site indien (spécificité locale liée à la forte pollution générale et non aux rejets de la structure), en vue de la protection des salariés, installation de filtres,
  - pour le bruit : analyse régulière du bruit sur le site indien,
  - pour les transports durables : dans le cadre du bilan des émissions de gaz à effet de serre sur le site de Toulouse, des véhicules électriques sont à disposition pour les déplacements intersites et un Plan de Déplacement Entreprises est en cours de mise en œuvre ; selon les sites, les transports publics sont favorisés ou le rail est privilégié pour les déplacements intersites.

### Changements climatiques et biodiversité

Comme cela est démontré tout au long de ce chapitre, l'activité du Groupe n'a que peu d'impact sur l'environnement et tout est mis en œuvre pour prendre en considération les changements climatiques auxquels nous assistons, tant dans les mesures prises pour limiter les consommations d'eau et d'énergie que dans la sensibilisation des salariés, informés par :

- ❖ Des brochures ;
- ❖ Un affichage régulier des objectifs, des plans d'amélioration et des résultats des audits ;
- ❖ Des audits de certification ;
- ❖ L'intranet et des courriels ;
- ❖ Des réunions à l'embauche et/ou en cours d'année ; des réunions annuelles, trimestrielles, bimensuelles en fonction du site ; des instructions de travail sur les économies d'énergie ;
- ❖ Localement, avec le Brésil, par exemple, les salariés suivent une sensibilisation à l'environnement lors de l'embauche ; ceux déjà dans l'entreprise participent à un programme de formation appelé « équilibre de l'environnement » pendant lequel sont présentés les principaux points et résultats liés aux questions environnementales et chaque année, durant le mois de l'environnement organisé dans le pays, un jour de formation à l'environnement par semaine est organisé autour de conférences et de films liés à la problématique de l'environnement.

La prise en compte de l'environnement et de la biodiversité se traduit également lors de la conception et du développement des produits, au travers des thématiques suivantes :

- ❖ Approche différente dans le choix des matériaux et de certains composants ;
- ❖ Développement de produits et logiciels susceptibles d'engendrer une réduction des consommations de carburant, grâce au suivi des consommations des véhicules et de la performance des conducteurs ;

- ❖ Prise en compte de la notion d'écoconception pour les nouveaux produits ;
- ❖ Critères de certification ou de démarche environnementale intégrés dans le système d'évaluation des fournisseurs, élaboration d'un manuel qui définit les exigences pour leur classification, vérification de leur certification ISO14001, audits fournisseurs et/ou leur évaluation annuelle, développement d'actions environnementales avec les principaux fournisseurs ;
- ❖ Localement, avec le Brésil, par exemple, où un manuel des fournisseurs a été élaboré pour définir les exigences de la classification : chaque fournisseur classé comme ayant une activité avec un impact environnemental doit présenter sa licence d'exploitation délivrée par l'entité de l'environnement compétente. L'objectif est de développer des actions environnementales avec les principaux fournisseurs ;
- ❖ Méthodes de production prenant en compte l'environnement, par le brasage et la soudure sans plomb, la reprise et le réemploi des matières premières dans le process, la recherche de la réduction des emballages plastiques, des déchets, la réduction de l'impact environnemental du produit, la prise en compte des contraintes environnementales dans la documentation de fabrication ;
- ❖ Demande de certification des audits passés au sein de chaque structure du Groupe.

A l'heure actuelle, le Groupe n'a pas identifié de risque majeur lié aux éventuels changements climatiques pouvant affecter son activité. Nous vous rappelons que l'ensemble des risques du Groupe est développé au § Note 25 « Facteurs de risques » des notes annexes aux comptes consolidés.

Enfin, dans le cadre de la construction d'un nouveau bâtiment et la réfection du parking au siège, à Toulouse, une attention particulière a été portée pour maintenir les arbres existants et remplacer ceux qui ne pouvaient pas être maintenus par diverses essences favorisant la biodiversité.

### Montant des provisions et garanties

Au regard des activités du Groupe qui ne présentent pas de risque significatif en matière d'environnement, aucune provision et/ou garantie n'a été contractée sur l'année 2017, ni sur les exercices antérieurs.

### Montant des indemnités versées sur l'exercice et actions réparatrices

En 2017, aucune indemnité n'a dû être versée suite à un problème ou accident environnemental et aucune action réparatrice en matière d'environnement n'a dû être entreprise.

### Synthèse

Les fluctuations des consommations d'eau et d'énergie sont étudiées et maîtrisées et correspondent largement à l'évolution de l'activité du Groupe.

Par ailleurs, les deux sites importants de production (Colomiers et Tunis) ont effectué, de manière volontaire, une série de mesures destinées à évaluer plus précisément les rejets dans l'air, émis par l'activité. Les conclusions sont excellentes et montrent la volonté du Groupe de maîtriser les nuisances environnementales.

Cette volonté a été reconnue et primée en 2017. En effet, ACTIA Group a progressé dans le classement des 70 sociétés constituant le GAIA Index, indice boursier de référence pour les valeurs moyennes en matière de développement durable. Parmi les 700 sociétés cotées à la bourse de Paris, 230 PME et ETI françaises sont évaluées et classées selon leur degré d'implication en matière de transparence extra financière et de performance RSE (gouvernance, capital humain, environnement et relations avec les parties prenantes externes), le GAIA Index ne retenant que les 70 premières d'entre elles. De plus en plus de sociétés étant attentives à ces sujets, la progression dans ce classement récompense les efforts faits par le Groupe ACTIA.

## Résultats de la campagne Gaïa Rating 2017 :

Classement global : **30<sup>ème</sup> / 230**

Classement au sein de la catégorie de chiffre d'affaires entre 150 M et 500 M € :  
**7<sup>ème</sup> / 67**



*Incluse dans l'indice Gaïa 2017*

Gaïa Rating, département d'EthiFinance, est spécialisée dans l'analyse et la notation ESG (environnement, social, gouvernance) des PME/ETI. Depuis 2009, Gaïa Rating mène une campagne de collecte de données ESG couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Des classements ont été établis par catégorie de chiffre d'affaires afin de récompenser les meilleurs acteurs à partir d'un panel restreint de 230 PME/ETI cotées à la bourse de Paris respectant 4 critères de taille et de liquidité. L'agence de notation ESG Gaïa Rating est utilisée par des sociétés de gestion de premier plan dans leur processus de gestion et décisions d'investissement.

### 5.7.3 Engagements sociétaux en faveur du développement durable

#### Sous-traitance

La plupart des sites considérés font appel à de la sous-traitance pour différents travaux.

Le Groupe fait appel à deux types de sous-traitance :

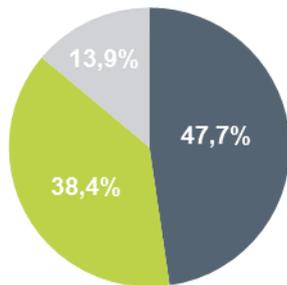
- ❖ En matière de production, il peut être amené à sous-traiter des sous-ensembles, comme par exemple dans le domaine de l'audio-vidéo embarqué. Ces productions interviennent directement chez les sous-traitants qualifiés par le Groupe ;
- ❖ En matière de R&D, selon les spécificités des demandes, les sous-traitants peuvent intervenir directement dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur.

Les sous-traitants actuels varient selon les entités du Groupe et certaines de nos filiales ont mis en place des procédures d'évaluation (audits), au titre du respect des standards de qualité demandés, des conditions sociales de travail et des normes environnementales souhaitées en fonction de leur niveau de certification.

### Relations avec l'environnement local

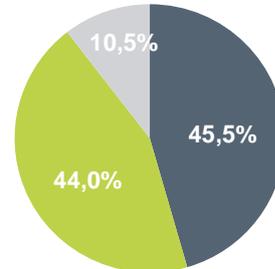
L'impact économique territorial est calculé à partir de la répartition des achats liés à la production et se traduit comme suit :

**Impact économique territorial ,  
répartition des achats - 2015**



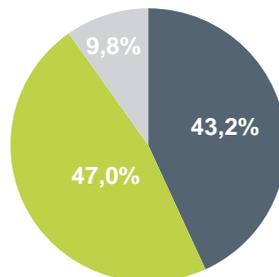
■ National ■ Europe ■ Global

**Impact économique territorial ,  
répartition des achats - 2016**



■ National ■ Europe ■ Global

**Impact économique territorial ,  
répartition des achats - 2017**



■ National ■ Europe ■ Global

L'impact territorial est en progression en Europe.

Tout en ayant une croissance internationale, la pérennité du Groupe permet de maintenir des retombées positives en termes d'impact économique sur le territoire français.

Cependant, dans les métiers de l'électronique, la fabrication mondiale étant largement concentrée en Asie et en Amérique du Nord, il est quasiment impossible de favoriser le territoire de proximité.

### Relations avec les parties prenantes et les œuvres sociales

Certaines entités du Groupe adhèrent à des organismes professionnels : Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM), Medef (syndicat patronal), organismes scientifiques comme l'ANRT, Aerospace Valley, Tompasse ou encore des organismes sociaux comme Action Logement, organisme de collecte de la taxe pour la construction de logements, de financement de la construction et de l'accompagnement des salariés par l'accès à un logement, en ce qui concerne la France, mais aussi à l'international avec l'adhésion de CIPI ACTIA au Pacte Mondial des Nations Unies relatif aux droits de l'homme et de l'environnement, l'ANFIA (Association de l'Industrie Automobile en Italie), le syndicat patronal de la métallurgie à Madrid, MAFEX (association du Ferroviaire en Espagne), SMMT (syndicat local en Angleterre) ou l'Association des Bus et Cars en Chine.

Par ailleurs, le Groupe entretient de bonnes relations avec les établissements d'enseignement supérieur via lesquels il conduit des activités de recherche et des partenariats dans le cadre de stages de fin d'études, tant en France qu'en Tunisie. ACTIA Group a signé une convention de partenariat avec six Grandes Écoles : l'École des Mines ALBI-CARMAUX, la Toulouse Business School, l'ENSEEIH (École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications), l'ENSIL (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Limoges), l'INSA (Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse) et l'ISAE (Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace) s'inscrivant dans la démarche du programme d'excellence E+, initié par le Groupe depuis 2008.

Sur le plan international, des partenariats ont été conclus avec l'école Politecnico de Turin et Milan, l'Università di Bari (Italie), l'Institut technologique de Monterrey (Mexique), l'Université de Shanghai ou le collège des ingénieurs de Nanjing (Chine), ou encore en Tunisie avec plusieurs écoles d'ingénieurs.

Certaines filiales apportent leur soutien à différentes associations locales, comme sur Toulouse « Nos Quartiers ont du Talent » ou « Espérance Banlieue Toulouse », ou encore l'Espagne au travers de son adhésion à la « Fundación Creality », dont la mission est de parvenir à une nette amélioration et à un progrès dans la qualité de vie des personnes en situation de vulnérabilité, de risque et / ou d'exclusion sociale et donc vers l'autonomie personnelle, grâce à des interventions assistées par les animaux. Elle intervient notamment au travers de programmes d'activités assistées par des chiens qui se rendent directement au sein de structures (hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, ...) auprès des publics concernés et leurs familles. ACTIA Systems a apporté un soutien financier important (plus de 7 700 €) à cette association, en prélevant un euro sur tous les microphones à destination des bus & cars (chauffeurs, guides touristiques) vendus. Les salariés ont également pu participer, de manière volontaire, avec un don mensualisé.

## ACTIA SYSTEMS NOS HACE ENTREGA DE SU CHEQUE SOLIDARIO

Olfateando con magia ha cerrado el año 2017 formando parte del evento de celebración del 25 aniversario de la empresa ACTIA en España.

ACTIA SYSTEMS es una compañía socialmente responsable llevando a cabo, desde su política de Responsabilidad Social Empresarial, una campaña de producto solidario desde el año 2016 hasta la actualidad en beneficio de la acción social llevada a cabo por Fundación Creality.

Ha sido una satisfacción para nosotros poder agradecer su colaboración y apoyo, así como, el de sus empleados, cerrando el evento con nuestra actividad Olfateando con Magia, donde todos los asistentes pudieron disfrutar, e incluso participar, de la magia del mago Juanky y de nuestra perra maga "Varita".

Gracias a empresas como ACTIA, y a la implicación de sus trabajadores, personas que se encuentran en situación de vulnerabilidad pueden tener una mejora en su autonomía y, por tanto, en su calidad de vida e inclusión en la sociedad.



**Si quieres formar parte de nuestros programas, puedes contactar con nosotros en [proyectos@fundacioncreality.org](mailto:proyectos@fundacioncreality.org) o llamar al teléfono 687129640.**

Les interventions du Groupe peuvent se faire au travers de dons de matériels, comme du matériel informatique à « La Compagnie du Code » qui anime des ateliers de sensibilisation ou de formation au code informatique en direction des jeunes, ou des participations financières aux associations choisies. ACTIA Group soutient également la Fondation INSA, dont l'objectif est de pérenniser son action en faveur de l'égalité des chances auprès d'élèves-ingénieurs qui se trouvent dans une précarité destructurante en leur offrant la possibilité d'obtenir une bourse. Jean-Louis PECH, Président du Directoire du Groupe est Président de cette Association depuis fin 2016, à laquelle le Groupe apporte également un soutien financier. Cette Association intervient sur des sujets aussi variés que l'accompagnement de la diversité, de l'innovation, de la féminisation, du handicap...

Enfin, aucun litige ni différend n'est à signaler avec les associations, ou même avec les particuliers vivant à proximité de nos sites.

### Loyauté des pratiques

ACTIA Group a mis en place une commission en charge d'établir une **charte éthique** au niveau du Groupe afin de transmettre à tous les collaborateurs les valeurs de respect et d'intégrité qui sont portées par les familles fondatrices. Mise en place en France dans le courant de l'exercice 2014, cette charte a été déployée sur le plan international fin 2016. Aujourd'hui, un **code de conduite anticorruption** est en cours de déploiement et parallèlement, un dispositif de recueil des alertes émanant des salariés en cas de manquement au code de conduite anticorruption est sur le point d'être mis en place. Enfin, un **code de conduite des valeurs** du Groupe est en cours d'élaboration, concernant les thématiques suivantes : rapports professionnels, conflits d'intérêt, communication, protection des actifs du Groupe, utilisation responsable des ressources mises à disposition, éthique, confidentialité, protection de l'environnement, lutte contre la corruption, alerte interne et politique de non représailles.

Concernant les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, les produits développés par le Groupe accompagnent les préoccupations de sécurité et d'amélioration du respect de l'environnement, particulièrement dans le domaine de la mobilité des personnes et des marchandises.

ACTIA Group intervient la plupart du temps sur un des éléments d'un produit plus complexe qui pourra ensuite être utilisé par le consommateur final. De ce fait, le Groupe répond aux exigences définies en ce sens par le fabricant du produit final.

### 5.8 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant de la société ACTIA Group S.A., accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049<sup>1</sup>, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017 présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Directoire d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- ❖ d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- ❖ d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

<sup>1</sup> Dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre octobre 2017 et avril 2018, sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>2</sup>.

### Attestation de présence des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées au chapitre « Rapport social, sociétal et environnemental » du rapport de gestion.

#### Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

### Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

#### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- ❖ d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité, leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- ❖ de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

---

<sup>2</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- ❖ au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- ❖ au niveau d'un échantillon représentatif des sites que nous avons sélectionnés<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 24% des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social et entre 16% et 46% des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques<sup>5</sup> du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément aux Référentiels.

Paris La Défense et Toulouse, le 12 avril 2017

KPMG S.A.

Philippe Arnaud  
Associé  
Sustainability Services

Philippe Saint-Pierre

---

3 Indicateurs sociaux : Effectif inscrit fin de période et répartition par genre, âge et zone géographique, Nombre d'embauches, Nombre de licenciements, Nombre de jours d'arrêt maladie par employé, Nombre d'heures de formation, Nombre d'accidents du travail avec arrêt, Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt, Taux de gravité des accidents du travail.

Indicateurs environnementaux : Consommation totale d'eau, Consommation totale d'énergie, Emissions de gaz à effet de serre liées à la consommation totale d'énergie, Quantité de déchets dangereux et non dangereux produits.

Informations qualitatives : L'organisation du dialogue social notamment les procédures d'information, de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci, les politiques mises en œuvre en matière de formation, la consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets, les actions engagées pour prévenir la corruption, la prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux.

4 ACTIA Automotive, ACTIA I+ME.

5 Voir la liste des indicateurs environnementaux mentionnés en note de bas de page n°3 du présent rapport.

## 5.9 Propriétés immobilières, usines et équipements

### 5.9.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées

P : Propriétaire direct ou indirect ; CB : Crédit-Bail ; L : Locataire ; I : Locataire d'une SCI appartement partiellement au Groupe.

Nom	Site	Secteur d'activité	Type de détention
<b>ACTIA Group</b>	Toulouse	Holding	I (1)
<b>Automotive</b>			
ACTIA Automotive	Toulouse	Etudes et commercialisation électroniques	I (1)
	Colomiers	Fabrications électroniques	P (2)
	Lucé	Fabrication et distribution de matériels mécaniques pour garages et centres de contrôle	L
	Toulouse	Logistique	L
ACTIA PCs	Maisons Alfort	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA UK	Newtown ( <i>Pays de Galles</i> )	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Systems	Getafe Madrid ( <i>Espagne</i> )	Études et fabrications de matériels Audio & Vidéo	I (3)
ACTIA de Mexico	Mexico ( <i>Mexique</i> )	Fabrication et distribution solutions Audio & Vidéo	L
ACTIA do Brasil	Porto Alegre ( <i>Brésil</i> )	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA Inc.	Deaborn - Michigan ( <i>USA</i> )	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA CZ	Tabor ( <i>Rep. Tchèque</i> )	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Italia	Torino ( <i>Italie</i> )	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA 3E	Le Bourget du Lac	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA I + Me	Braunschweig ( <i>Allemagne</i> )	Etudes et fabrications électroniques	P/L
ACTIA Corp.	Elkhart - Indiana ( <i>USA</i> )	Etudes et fabrications électroniques	P
ACTIA Polska	Piaseczno ( <i>Pologne</i> )	Etudes et fabrications électroniques	L
CIPI ACTIA	Tunis ( <i>Tunisie</i> )	Fabrications électroniques	P
ACTIA Tunisie	Tunis ( <i>Tunisie</i> )	Fabrications électroniques	L
ACTIA India	New Delhi ( <i>Inde</i> )	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA Shanghai	Shanghai ( <i>Chine</i> )	Etudes et fabrications électroniques	L
ACTIA Nordic	Sollentuna ( <i>Suède</i> )	Etudes et fabrications électroniques	L
<b>Télécommunications</b>			
ACTIA Telecom	Saint-Georges-de-Luzençon	Etudes et fabrications électroniques	P (4)
	Dinard	Etudes et fabrications électroniques	P / L
	Puy-Sainte-Réparate	Etudes et fabrications électroniques	CB
	Manosque	Etudes et fabrications électroniques	P
ARDIA	Tunis ( <i>Tunisie</i> )	Etudes électroniques	L
MARKET IP	Belgique	Etudes électroniques	L
COOVIA	France	Conseil en mobilité	L

(1) SCI des Coteaux de Pouvourville

(2) SCI de l'Oratoire

(3) SCI los Olivos

(4) SCI Sodimob

Il est précisé que les actifs essentiels sont détenus par le Groupe. Ces actifs n'ont pas été valorisés lors du passage aux normes IFRS fin 2004 et restent donc enregistrés à leur valeur historique dans les comptes consolidés.

Afin d'améliorer l'information, il a été décidé de faire intervenir des cabinets d'expertises indépendants pour donner une mesure régulière de la valeur de ses biens. Les actifs immobiliers du Groupe ont été évalués dans le courant de l'exercice 2013. La valorisation cumulée s'établissait alors à 39,5 M€. Une nouvelle actualisation sera réalisée en 2018.

Le rapprochement avec la valeur comptable de ces actifs ne peut être réalisé puisque ces biens sont détenus directement ou indirectement par les filiales du Groupe, certaines étant mises en équivalence.

Suivant l'option prise par le Groupe, afin de ne pas voir ses comptes impactés par les variations du marché de l'immobilier qui ne représente pas son cœur de métier, et conformément aux normes IFRS, ACTIA Group n'engagera aucune écriture visant à revaloriser ces actifs dans les comptes consolidés. Sur le plan stratégique, le Groupe a toujours considéré que les biens immobiliers sont des outils mis à sa disposition uniquement dans le cadre de son activité industrielle.

Les actifs immobiliers considérés comme stratégiques concernent, avant tout, la production. Aussi, le site de production français, établissement d'ACTIA Automotive S.A., situé à Colomiers est détenu à 100 % par le Groupe au travers de la SCI de l'Oratoire. Le site de production tunisien situé à Tunis est inscrit dans les actifs de notre filiale CIPI ACTIA détenue à 65,8 % par le Groupe et le bâtiment qui accueillera le 2<sup>ème</sup> site de production est en cours de construction, ACTIA Tunisie en sera directement propriétaire.

Les équipements lourds du site français font généralement l'objet de financement en crédit-bail, tandis que les équipements tunisiens sont financés par du crédit bancaire moyen terme, les solutions bancaires tunisiennes n'offrant pas ce type d'outils.

L'organisation de la production du Groupe s'articule autour du bi-pôle franco-tunisien. Ainsi, avec les mêmes types de matériels, les mêmes outils de test et les mêmes procédures, le Groupe bénéficie d'une très grande flexibilité dans l'usage de son outil de production. Les investissements sont coordonnés entre les différents sites afin d'assurer une progression du capacitaire tout en améliorant la qualité et en réduisant les cycles de production.

En 2017, le **site de Colomiers** (France) a accueilli les activités suivantes :

- ❖ La production électronique ;
- ❖ Un centre de réparation ;
- ❖ Les métiers de support.

Ces activités ont permis de produire près de 223 000 heures, soit une progression de 10 % par rapport à 2016 et l'utilisation des installations a été, en moyenne, de 80 %. Cette progression est liée à la montée en volume des activités Automotive grande série. L'infrastructure a également continué à évoluer afin d'optimiser nos surfaces de production tout en améliorant le cadre de travail de nos équipes.

Nos sites Tunisiens ont vu une activité croissante principalement menée par la Télématicque véhicule léger et les forts volumes ainsi que de nouveaux produits.

Le schéma directeur de nos **sites Tunisiens** est le suivant :

- ❖ CIPI ACTIA : production de cartes et d'équipements électroniques en moyenne et grande séries, principalement pour le secteur automobile ou poids lourds ;
- ❖ ACTIA Tunisie : assemblage et intégration de moyennes et grandes séries, pour tous types de marchés.

En 2017, le centre de production CIPI ACTIA a réalisé près de 550 000 heures d'activité et l'utilisation des installations a été de 90 %, une organisation en 4x8, sur 6,5 jours, pour la moitié des équipements.

L'infrastructure de notre site CIPI ACTIA a terminé son évolution avec la mise en service d'une surface productive supplémentaire et moderne et d'une nouvelle ligne Dual grande capacité.

L'activité de l'usine d'ACTIA Tunisie a été stable durant l'année. Elle a produit plus de 100 000 heures, ce qui représente 60 % de son potentiel. En 2017, la construction a été lancée d'un bâtiment, sur un terrain appartenant à ACTIA Tunisie, qui accueillera l'intégralité des activités de cette dernière, et permettra de mettre fin à la location du bâtiment actuel qui n'est pas en capacité d'accompagner l'évolution de l'activité.

Notre dispositif de production électronique tunisien reste un des tous premiers du bassin méditerranéen.

La période à venir sera centrée sur les axes d'amélioration des usines en termes de :

- capacitaire, avec l'arrivée d'une nouvelle ligne grande série sur Colomiers au regard des volumes pour la Télématicque, le démarrage de l'activité Energie et la progression segment Trucks,
- process afin de suivre les évolutions technologiques de nos produits et anticiper les exigences clients,
- robotisation afin d'améliorer notre efficacité,

- sécurisation des lignes de brasage sélectif et vernis de CIPI ACTIA ainsi que gain de fluidité et de productivité, avec l'arrivée de nouveaux testeurs ICT associés à la Dual Line sur CIPI ACTIA,
- sécurisation des moyens d'inspections rayons X pour les sites de Colomiers et de CIPI ACTIA.

En dehors de ces trois sites de production, le Groupe utilise des bureaux (administratif, bureau d'études) et des ateliers d'intégration. En règle générale, les besoins ne présentent pas de caractère spécifique et sont donc des locaux facilement disponibles à la location. Cependant, le Groupe a saisi des opportunités d'acquisition immobilière au cours de son histoire, biens pouvant d'ailleurs provenir des structures acquises lors de croissances externes. Il se retrouve donc propriétaire de certains bâtiments, directement ou indirectement.

Il convient de noter que les filiales anglaise, américaine, tchèque et allemande sont directement propriétaires de leurs locaux, bureaux et ateliers.

Les sites de la division Telecom sont détenus directement par ACTIA Telecom et financés en crédit-bail ou au travers la SCI Sodimob, détenue à 100 % par le Groupe. Une partie des biens est également financée par un lease-back immobilier, jusqu'en 2018.

Deux sites, dits non stratégiques, sont détenus pour partie par le Groupe, pour partie par les dirigeants et pour partie par des minoritaires. Il s'agit d'une part, des bâtiments (bureaux et ateliers) utilisés par notre filiale espagnole, détenus au travers de la SCI Los Olivos dont la répartition du capital est la suivante :

Répartition du capital de la SCI los Olivos	%
SCI Les Coteaux de Pouvourville	50,0 %
ACTIA Systems	40,0 %
Personnes physiques	10,0 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

D'autre part, en France, les bâtiments de bureaux accueillant les sièges ACTIA Group S.A. et ACTIA Automotive S.A. sont détenus en pleine propriété par la SCI Les Coteaux de Pouvourville. La répartition du capital de cette dernière est la suivante :

Répartition du capital de la SCI les Coteaux de Pouvourville	%
ACTIA Group	27,5 %
LP2C	50,1 %
Personnes physiques	22,4 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>

Le Groupe s'est assuré que le prix des loyers appliqués sur ces deux dernières infrastructures corresponde au prix du marché, par l'intervention d'un expert extérieur au Groupe, lors de la signature des baux commerciaux, lesquels sont révisés selon l'index d'évolution du prix des loyers publié par l'INSEE.

### 5.9.2 Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations

Cette information est développée au § 5.7.2 « Mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement naturel ».

## 5.10 Facteurs de risques

Conformément à la norme IFRS 7 Appendice B6, le Groupe ACTIA fournit les informations relatives aux risques liés aux instruments financiers dans ses états financiers. L'ensemble des risques du Groupe est par conséquent traité au § Note 26 « Facteurs de risques » des notes annexes aux comptes consolidés.

## 5.11 Procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Nous vous rappelons que notre Groupe a mis en place des procédures de contrôle interne en vue d'assurer la gestion financière et la maîtrise des risques et d'élaborer les informations données aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes. Le Directoire a décidé de s'appuyer sur le guide de mise en œuvre du Cadre de référence du contrôle interne édité par l'AMF pour les valeurs moyennes et petites. A ce jour, le Groupe n'a pas procédé à une évaluation de son contrôle interne.

Les procédures mises en œuvre comprennent un dispositif de prévention et de maîtrise des risques résultant de nos activités et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, et ce afin d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité de notre Groupe.

Le contrôle interne, mis en œuvre par le Directoire, le management et le personnel du Groupe, au niveau de la maison mère et de l'ensemble de ses filiales consolidées, a pour objectif de nous assurer que les informations financières sont exactes, exhaustives et fiables, élaborées dans le respect des règles générales applicables en la matière, et que les lois et réglementations en vigueur sont respectées. Ce processus est régulièrement travaillé par la Direction, en vue de son amélioration permanente et de son adaptation à la structure du Groupe.

### Maîtrise des risques liés à l'activité

ACTIA Group intervient en tant qu'équipementier électronique sur deux segments d'activité :

- ❖ La division Automotive avec ACTIA Automotive S.A. et ses filiales ;
- ❖ La division Telecom avec ACTIA Telecom S.A..

En s'appuyant sur les travaux et les recommandations émis dans le cadre de l'animation par la holding LP2C, le Directoire de la Société fixe la politique générale, la stratégie et les marchés sur lesquels il souhaite se développer.

Le suivi de l'activité est organisé par département. On rappellera qu'il s'agit :

- ❖ Pour l'Automotive :
  - OEM (Original Equipment Manufacturers) ou 1<sup>ère</sup> monte : systèmes télématiques, architecture électronique et multiplexée, instrumentation, systèmes audio & vidéo, électronique de puissance, motorisation électrique, diagnostic,
  - Aftermarket ou 2<sup>ème</sup> monte : diagnostic multimarques, équipements d'atelier, solutions de contrôle technique, solutions de gestion de flotte, systèmes télématiques,
  - MDS (Manufacturing - Design & Services) : production électronique et services associés, pérennisation.
- ❖ Pour les Télécommunications :
  - Satcom : équipements en systèmes de stations terriennes,
  - Énergie : équipements de contrôle / commande des réseaux de transport et de distribution de l'énergie, systèmes de transmission spécifiques, maintien en condition opérationnelle (MCO),
  - Ferroviaire - Transport : équipements et systèmes pour la TV et la radio numériques, équipements destinés aux applications ferroviaires,
  - Infrastructures réseaux Télécom : équipements et systèmes pour les domaines de Télécommunications, dédiés aux opérateurs de téléphonie.

Dans tous ces domaines, le Groupe a obtenu toutes les certifications de qualité nécessaires à l'exercice de ses métiers et en particulier la certification ISO 9001. Les certifications du Groupe sont développées au § 5.11.2 « Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2017 ». Le Groupe maîtrise ainsi les risques liés aux principaux processus de conception, d'achat-approvisionnement, de production et de contrôle des produits. Cette qualité fait l'objet d'un audit externe annuel par plusieurs autorités et organismes de certification indépendants et de multiples audits des clients, dans chacun de nos sites.

Plusieurs autres certifications spécifiques aux différents domaines / marchés (automobile, aéronautique, ferroviaire, ...) obtenues et/ou en cours d'obtention témoignent de la volonté du Groupe de maintenir son niveau qualité en progression et adapté aux demandes de ses clients.

#### ❖ Les acteurs

Le Directoire pour la holding ACTIA Group, les Conseils d'Administration, les Comités de Direction et leurs équipes associées pour les filiales jouent un rôle essentiel dans le contrôle interne. Par ailleurs, le Groupe fait appel, en tant que de besoin, à des experts spécialisés, comme dans le domaine des assurances, du Crédit Impôt Recherche, des taxes sociales ou fiscales, par exemple.

#### ❖ Leur rôle

Le Directoire d'ACTIA Group, les Conseils d'Administration et les Comités de Direction des filiales, lors de leurs réunions régulières, suivent les risques déjà identifiés et réalisent une veille permanente des marchés, des évolutions technologiques, de la concurrence, afin d'identifier les éventuels nouveaux risques pouvant survenir.

Ils sont chargés de l'élaboration et du contrôle périodique des indicateurs dans les différents domaines, sous l'autorité de la Directrice Financière, du Secrétaire Général et du Président du Directoire, de mettre en œuvre les actions préventives et/ou correctives adéquates et ont un rôle d'alerte prépondérant.

Ils interviennent également pour coordonner le processus d'élaboration des prévisions budgétaires réalisées par les divisions et pour assurer le suivi des réalisations.

❖ Les principaux domaines d'intervention identifiés sont :

- risques financiers, technologiques, industriels et commerciaux,
- risques liés aux principaux processus de conception, de développement, d'industrialisation, d'achats, d'approvisionnements, de production et de contrôle des produits,
- risques environnementaux,
- risques sur stocks (rotation, pénurie, délais d'approvisionnement...),
- risques de taux et de change,
- frais généraux et autres dépenses,
- orientation et suivi de la R&D,
- risques juridiques et contentieux,
- risques de fraude et de cyber fraude.

Une analyse des incidences potentielles et du degré de maîtrise estimé des principaux risques identifiés est effectuée selon l'information détaillée au § Note 27 : « Facteurs de risques », des notes annexes aux comptes consolidés.

En fonction de leur nature, la communication interne sur les risques est principalement réalisée lors des réunions des Comités de Direction, des Budget Meetings, des Executive Committees, ... et à chaque fois qu'un événement sensible apparaît (tentative de fraude au Président par exemple). La messagerie et la télévision interne au Groupe, ACTIA Flash, sont également des relais lorsqu'il s'agit de diffuser au plus grand nombre.

### Contrôle interne

En matière comptable et financière, un contrôle de gestion et audit interne est organisé par les deux divisions au niveau de chaque Département d'Activités et/ou Direction Opérationnelle / Business Unit.

Ce contrôle interne est réalisé par une équipe dédiée de contrôle de gestion ou par le responsable financier de la filiale, selon la taille de cette dernière.

Des procédures comptables existent et sont adaptées en fonction de l'activité, des risques identifiés, des systèmes d'information et de la taille des différentes filiales concernées.

En matière de contrôle financier Groupe : une équipe dédiée assure le contrôle financier du Groupe, au niveau international.

Ce contrôle s'effectue au travers des procédures de reporting révisées régulièrement. Il est appuyé par des visites dans les filiales, ainsi que, plus ponctuellement, par une réunion des équipes comptables et financières des filiales, notamment lorsqu'un sujet spécifique doit être abordé. Les principaux travaux réalisés consistent à :

- ❖ Superviser, organiser et coordonner la fourniture et le contrôle des informations financières par les services administratifs, comptables et financiers du Groupe ; s'assurer de la cohérence des méthodes comptables appliquées ;
- ❖ Collecter toutes les informations nécessaires auprès des responsables opérationnels et des Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Structurer les données représentatives de la marche du Groupe relatives aux prises de décision (bilans, comptes de résultats, tableaux de bord) ;
- ❖ Conseiller les Directions Générales sur les prévisions à court et moyen termes ;
- ❖ Coordonner le suivi des procédures de contrôle interne et la mise en application des recommandations formulées par les Commissaires aux Comptes ;
- ❖ Formuler des propositions sur les outils de gestion du Groupe, leurs évolutions et leur mise en œuvre ;
- ❖ Réaliser des études financières et économiques nécessaires (choix des investissements, etc...).

La procédure de reporting du Groupe comprend :

- ❖ Le reporting mensuel avec des outils informatiques développés en interne et régulièrement adaptés aux évolutions ;
- ❖ La situation trimestrielle des comptes ;
- ❖ La consolidation des comptes.

Par ailleurs, le Comité Financier animé par le Secrétaire Général du Groupe a en charge le suivi des principales filiales afin d'être garant de la cohérence des différents systèmes comptables et financiers et de la fiabilité des synthèses financières et économiques élaborées. Avec des réunions hebdomadaires, le Comité Financier traite notamment les domaines suivants :

- ❖ Suivi des budgets et des structures de comptabilité analytique ;
- ❖ Evolution des procédures de reporting en place ;
- ❖ Délais de production des comptes ;
- ❖ Suivi des règles et méthodes comptables du Groupe, notamment concernant les frais de développement immobilisés et stockés, la reconnaissance du revenu ;
- ❖ Suivi des règles locales pour l'établissement des comptes sociaux ;
- ❖ Suivi des normes IFRS pour l'établissement des comptes consolidés ;
- ❖ Suivi du Besoin en Fonds de Roulement et plus particulièrement l'évolution des stocks et des délais paiements clients ;
- ❖ Suivi des investissements et des financements associés.

Les principes comptables utilisés dans l'ensemble des sociétés du Groupe correspondent aux principes en vigueur localement (par exemple règlement 2014-03 en France), pour la réalisation des comptes sociaux. Les principes comptables et les retraitements IFRS sont centralisés au niveau de la maison mère, lors de la consolidation.

En vue du respect des réglementations qui s'imposent à toutes les sociétés cotées, un échéancier des obligations périodiques est formalisé tant sur les problématiques de publication que sur les autres procédures règlementaires (juridiques, fiscales, ...). La veille réglementaire est assurée par le bureau de consolidation et par la Direction Financière du Groupe.

Avant leur diffusion, les informations provenant du bureau de consolidation sont soumises au contrôle de gestion et validées par la Directrice Financière et le Secrétaire Général. Puis, l'ensemble des informations à publier est validée par la Direction Générale et le Conseil de Surveillance.

L'évolution des **systèmes d'informations** a pour objectif de satisfaire aux exigences de fiabilité, disponibilité, sécurité et pertinence de l'information comptable et financière.

La rationalisation des serveurs et des logiciels ERP utilisés (MOVEX, SAP Business One et AX-dynamix-Microsoft) dans les principales structures du Groupe ACTIA tant en France qu'à l'étranger se poursuit, les solutions ERP servant de support dans l'exploitation opérationnelle. Les investissements en matière de systèmes d'information, ont été focalisés sur la robustesse des systèmes, l'emploi des évolutions récentes en matière de réseaux et le déploiement de progiciels de gestion de projets et d'applications scientifiques. Le remplacement de l'ERP MOVEX a été engagé. Le progiciel choisi est M3, dont l'éditeur est le même que MOVEX. Le déploiement de ce projet se déroulera en 2018 et 2019.

De façon systématique, l'accès aux systèmes (système d'informations techniques (ERP), ressources humaines, financiers, messageries,...) n'est possible qu'à partir du moment où l'utilisateur est identifié par un mot de passe avec une procédure de changement contraignante en place.

Les outils utilisés sont des progiciels d'information du commerce. La façon dont ils traitent l'information est validée au moment de leur mise en service opérationnel sur site et au fur et à mesure de leur utilisation.

Nos serveurs sont soit en infogérance chez des tiers, soit directement gérés par les équipes IT du Groupe. Dans le cas de l'infogérance, nous avons des contrats d'engagement de nos prestataires infogérants qui nous garantissent la sauvegarde quotidienne et hebdomadaire des données et l'intégrité physique des informations qui sont sur les serveurs de données.

La certification en termes de sécurité informatique a fait l'objet des premiers audits en 2015. Notre filiale ARDIA (bureau d'études en Tunisie) a été homologuée ISO 27001 en 2015. Une démarche de certification ISO 27001 a été engagée tant pour ACTIA Telecom que pour ACTIA Automotive.

Conformément aux orientations fixées, le Groupe a recruté une compétence spécialisée, de haut niveau, dans le domaine de la Sécurité des Systèmes d'Information. Il détermine en permanence les mesures à prendre en termes de :

- ❖ Prévention, formation, information des managers et de l'ensemble des personnels concernés ;
- ❖ Processus, procédures et dispositions applicables aux différents types de données et moyens informatiques (architecture réseaux, terminaux personnels, ...).

dans l'objectif de réduire les risques et en cas de survenance, les conséquences desdits incidents.

### Axes de progrès - Suivi des actions menées

Les audits de surveillance des certifications se sont parfaitement déroulés fin 2017 et ont conduit à leur maintien avec quelques pistes de progrès mais surtout une appréciation favorable de la maturité du système.

Le détail de toutes les certifications en place dans le Groupe est donné au § 5.11.2 « Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2017 ».

Concernant les systèmes d'informations, les principales actions suivantes ont été conduites :

- ❖ Services bureautiques : poursuite du renouvellement du parc (25 %) et harmonisation ;
- ❖ Services communications : développement des réseaux privés internationaux – amélioration des réseaux physiques et virtuels (sécurité et wifi) ;
- ❖ Services gestion : exploitation et amélioration d'outils de productivité et de reporting pour fonctions financières, gestion de configuration intégrée, CRM, EDI base gestion des contrats, SIRH ;
- ❖ Services développements : upgrade logiciel gestion de projets – outils de développements et de validation logiciels ;
- ❖ Services de sécurité : plan de reprise d'activité amélioré – amélioration systèmes d'archivage.

#### 5.11.1 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Le Groupe n'a pas identifié de risque majeur lié aux éventuels changements climatiques pouvant affecter son activité. Nous vous rappelons que les informations liées aux changements climatiques sont développées au § 5.7.2 « Changement climatiques et biodiversité » du Rapport de Gestion du Directoire. Par ailleurs, les risques du Groupe sont développés au § Note 27 « Facteurs de risques » des notes annexes aux comptes consolidés

#### 5.11.2 Certification des systèmes qualité des sociétés du Groupe au 31 décembre 2017

Société	ISO 9001	ISO TS 16949	ISO 14001	EN 9100	IRIS	NADCAP
	Systèmes de management de la qualité	Systèmes de management de la qualité – industrie automobile	Systèmes de management de l'environnement	Systèmes de management de la qualité – aéronautique/ espace et défense	Systèmes de management de la qualité – ferroviaire	Procédés de fabrication cartes électroniques - aéronautique
ACTIA Automotive SA	Certifié	Certification des sites Toulousains	Certifié	Certification des sites Toulousains	Certification des sites Toulousains	Certification des sites Toulousains
ACTIA PCs	Certifié					
ACTIA Italia	Certifié					
ACTIA I+Me	Certifié		Certifié			
ACTIA Systems	Certifié		En préparation pour 2019			
ACTIA Nordic	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA UK	Certifié					
ACTIA India	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA de Mexico	Certifié					
ACTIA Chine	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA do Brasil	Certifié		Certifié			
ACTIA Corp. et Inc.	Certifié					
CIPI ACTIA	Certifié	Certifié	Certifié			
ACTIA Tunisie	Certifié	Certifié	Certifié			
ARDIA	Certifié					
ACTIA Telecom	Certifié		Certifié		Certifié	

### ❖ Les autres certifications :

- ACTIA Telecom : Qualité Totale selon annexe V directive R&TTE (Télécom) pour les sites de Millau et de Dinard - PART 21 G + PART 145, exigences aéronautiques sur le site de Provence,
- ACTIA CZ : approbation du SMQ, suivant critère gouvernemental Slovaque,
- ACTIA Automotive : sur Lucé : certification d'approbation de système qualité par le LNE (métrologie légale, réparation d'analyseurs de gaz et d'opacimètres et agrément délivré par la DRIRE pour le contrôle des appareils de mesure de pollution) ; sur Toulouse : EN 9110 (réparation aéronautique) ; Part 145 (périmètre médical),
- ARDIA : ISO 17025, ISO 27001 et CMMI DEV V1.2.

### ❖ Les certifications en cours d'homologation :

- ACTIA Automotive : ISO 27001 en cours,
- ACTIA India : OHSAS 18001-2007 en cours,
- ACTIA Telecom : ISO 450001, en projet.

## 5.12 Informations concernant l'émetteur

Les comptes sociaux d'ACTIA Group S.A. font apparaître un chiffre d'affaires de 2,8 M€, en hausse de 16,0 % par rapport à 2016. Le résultat net ressort à 5 767 k€ contre un bénéfice de 2 263 k€ pour l'exercice précédent. Cette évolution est liée au niveau de distribution de dividendes de ses filiales.

ACTIA Group S.A. n'a aucune activité propre et toutes les fonctions exercées au bénéfice de ses filiales ou de la holding patrimoniale sont refacturées à ces structures sur la base du coût réel avec une marge de 15 %, correspondant aux frais de gestion. Cette facturation ne couvre pas l'ensemble des frais de Commissariat aux Comptes, de communication, de conseil juridico-fiscal et autres frais liés à la position de société cotée, frais qu'il n'est pas possible de répartir sur l'ensemble des filiales, dans le cadre des contraintes juridiques et fiscales réglementaires. Seules les prestations définies par les conventions d'assistance, prestations développées au § 4.3 « Description sommaire du Groupe » font l'objet de facturation.

Le déficit opérationnel de la Société provient donc des coûts liés à sa présence sur le marché boursier et à son rôle de holding, avec les interventions extérieures en matière juridique, communication, Commissariat aux Comptes pour les comptes sociaux et consolidés, etc... qui représentent à eux seuls un coût de 253,1 k€ sur l'exercice, contre 248,2 k€ en 2016 ; l'augmentation est due à des frais d'honoraires liés à l'opération de croissance externe et à l'étude sur la refonte des conventions d'animation et aux conventions d'assistance et de prestations de services.

Au titre de l'exercice 2017, les principaux indicateurs des comptes sociaux sont :

Résultats sociaux en k€	2017	2016	2015
Chiffre d'affaires net	2 777	2 395	2 528
Produits d'Exploitation	3 563	3 037	3 178
Charges d'Exploitation	4 574	3 954	4 011
Résultat d'Exploitation	<1 011>	<918>	<833>
Résultat Financier	6 611	3 262	5 552
Résultat Exceptionnel	10	1	<295>
<b>Résultat Net</b>	<b>5 767</b>	<b>2 263</b>	<b>4 354</b>

Nous demanderons aux Actionnaires d'approuver ces comptes sociaux.

### 5.12.1 Evènements significatifs

Aucun évènement significatif n'a affecté la structure holding.

### 5.12.2 Affectation du résultat

En conformité avec la loi et nos statuts, lors de l'Assemblée Générale sera proposée l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de la manière suivante :

Origine		
Compte « Report à Nouveau » au 31 décembre 2017		7 783 639,00 €
Résultat de l'exercice : bénéfice de		5 766 828,88 €
Affectation		
Au compte « Report à Nouveau » qui s'établira à	11 138 474,96 €	
A titre de dividendes	2 411 992,92 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>13 550 467,88 €</b>	<b>13 550 467,88 €</b>

#### Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,12 euros.

Le détachement du coupon interviendra le 13 juin 2018 ; le paiement des dividendes sera effectué le 15 juin 2018.

Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, le dividende est soumis soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code Général des Impôts), soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après notamment un abattement de 40 % (article 200 A, 13, et 158 du Code Général des Impôts). Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

### 5.12.3 Distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la Société a procédé aux distributions de dividendes suivantes au cours des trois derniers exercices.

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende par action	Autres revenus distribués	
2014	0,10 €		
2015	0,10 €		
2016	0,15 €		

L'Assemblée constate que ces éléments lui ont bien été rappelés.

### 5.12.4 Situation de l'endettement

Cette information est développée au § Note 3.10 « Dettes » des notes annexes aux comptes sociaux.

### 5.12.5 Charges non déductibles fiscalement (CGI 39-4)

Il sera demandé au cours de l'Assemblée Générale d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 2 694 €, correspondant aux amortissements excédentaires sur les véhicules de fonction.

Aucun impôt n'est dû au titre de l'exercice 2017.

### 5.12.6 Egalité Professionnelle

ACTIA Group S.A. est la Société Holding du Groupe. Pour remplir ses fonctions de holding, elle dispose de 10 salariés à la date du 31 décembre 2017.

À ce jour, comme indiqué au § 5.7.1 « Politique des ressources humaines », aucun sentiment de discrimination n'est enregistré tant dans le Groupe que dans la holding où aucune inégalité professionnelle Hommes / Femmes n'a été constatée.

### 5.12.7 Décomposition des dettes fournisseurs

À la clôture de l'exercice, la répartition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs d'ACTIA Group S.A. (hors provision pour factures fournisseurs non parvenues) par date d'échéance est la suivante :

Factures reçues non réglées au 31/12/2017 dont le terme est échu						
Chiffres exprimés en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	725					2
Montant total des factures concernées H.T.	3 591 698				301	301
% du montant total des achats H.T. de l'exercice					0,01 %	0,01 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues				1		
Montant total des factures exclues				1 000		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : Selon les Conditions Générales de Ventes de nos fournisseurs <input type="checkbox"/> Délais légaux					

### 5.12.8 Décomposition des créances clients

À la clôture de l'exercice, la répartition des créances clients par date d'échéance est la suivante :

Factures émises non réglées au 31/12/2017 dont le terme est échu						
Chiffres exprimés en €	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nombre de factures concernées	175					5
Montant total des factures concernées H.T.	2 777 018				48 170	48 170
% du montant total des achats H.T. de l'exercice					1,73 %	1,73 %
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>						
Nombre des factures exclues				0		
Montant total des factures exclues				0		
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : 30 jours fin de mois					

### 5.12.9 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'évènement significatif depuis la clôture de l'exercice 2017.

### 5.12.10 Tableau des résultats financiers des 5 dernières années

En Euros	2017	2016	2015	2014	2013
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital Social	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956	15 074 956
Nombre d'actions émises	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941	20 099 941
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 777 018	2 394 764	2 527 501	2 264 219	2 097 228
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	5 818 496	2 345 915	4 120 084	3 446 339	2 221 608
Impôt sur les sociétés	<156 586>	82 566	70 465	42 203	42 203
Résultat après impôt, amortissements et provisions	5 766 829	2 262 529	4 353 577	3 402 633	2 169 090
Montant des bénéfices distribués	3 014 991	2 009 994	2 009 994	2 009 994	1 406 996
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	0,30	0,11	0,20	0,17	0,11
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,29	0,11	0,22	0,17	0,11
Dividende versé à chaque action	0,15	0,10	0,10	0,10	0,07
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (effectif moyen)	7	5	5	4	5
Montant de la masse salariale	667 535	595 203	564 687	472 840	449 767
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	283 796	258 119	244 267	200 748	198 268

## 5.13 Principaux Actionnaires

### 5.13.1 Répartition du Capital Social et des droits de vote

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement, aux dates mentionnées, plus de 5 % - 10 % - 15 % - 20 % - 25 % - 30 % - 33,33 % - 50 % - 66,66 % - 90 % ou 95 % du Capital Social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

#### Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2015

	Nombre d'actions % du capital		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
LP2C	9 840 899	48,96%	19 662 428	63,00%	19 662 428	63,03%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	129 818	0,65%	259 636	0,83%	259 636	0,83%
<b>Sous-total familles PECH et CALMELS</b>	<b>9 970 717</b>	<b>49,61%</b>	<b>19 922 064</b>	<b>63,83%</b>	<b>19 922 064</b>	<b>63,87%</b>
SIDMIA International	1 158 586	5,76%	2 315 488	7,42%	2 315 488	7,42%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
<b>Sous-total famille THRUM</b>	<b>1 158 799</b>	<b>5,77%</b>	<b>2 315 914</b>	<b>7,42%</b>	<b>2 315 914</b>	<b>7,42%</b>
<b>Total Pacte Concert</b>	<b>11 129 516</b>	<b>55,37%</b>	<b>22 237 978</b>	<b>71,25%</b>	<b>22 237 978</b>	<b>71,29%</b>
SGPFEC	1 037 141	5,16%	1 037 141	3,32%	1 037 141	3,32%
Public	7 914 217	39,37%	7 917 885	25,37%	7 917 885	25,38%
Autodétention	19 067	0,09%	19 067	0,06%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 099 941</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 212 071</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 193 004</b>	<b>100,00%</b>

## Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2016

	Nombre d'actions % du capital		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
LP2C	10 016 166	49,83%	19 837 695	63,68%	19 837 695	63,72%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	67 196	0,33%	134 392	0,43%	134 392	0,43%
<b>Sous-total familles PECH et CALMELS</b>	<b>10 083 362</b>	<b>50,17%</b>	<b>19 972 087</b>	<b>64,11%</b>	<b>19 972 087</b>	<b>64,15%</b>
SIDMIA International	1 171 848	5,83%	2 328 750	7,48%	2 328 750	7,48%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
<b>Sous-total famille THRUM</b>	<b>1 172 061</b>	<b>5,83%</b>	<b>2 329 176</b>	<b>7,48%</b>	<b>2 329 176</b>	<b>7,48%</b>
<b>Total Pacte Concert</b>	<b>11 255 423</b>	<b>56,00%</b>	<b>22 301 263</b>	<b>71,59%</b>	<b>22 301 263</b>	<b>71,63%</b>
SGPFEC	1 037 141	5,16%	1 037 141	3,33%	1 037 141	3,33%
Public	7 791 004	38,76%	7 795 776	25,03%	7 795 776	25,04%
Autodétention	16 373	0,08%	16 373	0,05%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 099 941</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 150 553</b>	<b>100,00%</b>	<b>31 134 180</b>	<b>100,00%</b>

## Capital Social et droits de vote au 31 décembre 2017

	Nombre d'actions % du capital		Droits de vote bruts		Droits de vote nets	
LP2C	10 016 166	49,83%	19 837 695	61,62%	19 837 695	61,65%
Personnes physiques familles PECH et CALMELS	67 196	0,33%	134 392	0,42%	134 392	0,42%
<b>Sous-total familles PECH et CALMELS</b>	<b>10 083 362</b>	<b>50,17%</b>	<b>19 972 087</b>	<b>62,04%</b>	<b>19 972 087</b>	<b>62,07%</b>
SIDMIA International	1 171 848	5,83%	2 328 750	7,23%	2 328 750	7,24%
Personnes physiques famille THRUM	213	0,00%	426	0,00%	426	0,00%
<b>Sous-total famille THRUM</b>	<b>1 172 061</b>	<b>5,83%</b>	<b>2 329 176</b>	<b>7,24%</b>	<b>2 329 176</b>	<b>7,24%</b>
<b>Total Pacte Concert</b>	<b>11 255 423</b>	<b>56,00%</b>	<b>22 301 263</b>	<b>69,28%</b>	<b>22 301 263</b>	<b>69,30%</b>
SGPFEC	1 037 141	5,16%	2 074 282	6,44%	2 074 282	6,45%
Public	7 795 163	38,78%	7 803 503	24,24%	7 803 503	24,25%
Autodétention	12 214	0,06%	12 214	0,04%	0	0,00%
<b>Total</b>	<b>20 099 941</b>	<b>100,00%</b>	<b>32 191 262</b>	<b>100,00%</b>	<b>32 179 048</b>	<b>100,00%</b>

Droits de vote brut ou droits de vote théoriques : il s'agit du nombre total de droits de vote, en ce compris ceux attachés aux actions qui en sont privés, à savoir les actions en autodétention.

Droits de vote net ou droits de vote exerçables en Assemblée Générale : les actions détenues en autodétention ne sont pas comptabilisées.

La Société LP2C est détenue à part égale par les familles PECH et CALMELS.

La Société SIDMIA International est détenue par la famille THRUM.

Le pacte de concert entre les familles PECH, CALMELS et THRUM porte sur la totalité des actions détenues par les sociétés et quasiment la totalité des actions des personnes physiques. Les actions non incluses à l'origine du pacte ne représentent pas un pourcentage suffisamment significatif pour être détaillé. Il est précisé que le pacte ne comporte pas de date d'échéance. Les principales clauses de ce pacte sont détaillées au § 5.13.3 « Pacte d'Actionnaires ».

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun Actionnaire non cité dans les tableaux ci-dessus qui détiendrait 5 % ou plus des actions ou des droits de vote d'ACTIA Group S.A..

Les droits de vote sont présentés au § 8.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions ».

### Franchissements de seuil

Il est précisé qu'au cours des trois dernières années, ACTIA Group a été informée des franchissements de seuil suivants :

- ❖ Le sous-concert composé des familles PECH et CALMELS et de la Société LP2C qu'ils contrôlent a franchi à la hausse le seuil de 50 % du Capital social de la Société (avis AMF 216C2280), en date du 5 octobre 2016.

### Autres valeurs mobilières donnant accès au Capital Social

Il n'existe pas d'autres titres ou valeurs mobilières donnant accès au Capital Social.

### Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscription et d'achat et des actions gratuites

Au cours de l'exercice 2017, aucun ajustement des bases de conversion n'a été opéré.

### Marché des titres ACTIA Group

ACTIA Group S.A. est coté sur Euronext à Paris (compartiment B), code ISIN FR0000076655. Depuis le 27 janvier 2017, le titre ACTIA Group a intégré le segment B de la Bourse de Paris.

Au cours de l'exercice 2017, le total des actions échangées a été de 8 500 146 contre 8 250 387 en 2016 et 13 638 614 en 2015, soit une moyenne quotidienne de 33 334 actions sur 255 jours de Bourse contre 32 103 en 2016 et 53 039 actions en 2015.

En 2017, le cours en valeur de clôture a évolué avec :

- ❖ le plus haut de : 9,69 € atteint du 27 janvier 2017,
- ❖ le plus bas de : 6,56 € atteint 1<sup>er</sup> novembre 2017,
- ❖ et une clôture le 31/12/2017 6,98 €.

Après une année 2016 marquée par un recul du volume d'actions échangées de 39,5 %, et une hausse du cours de 44,6 % par rapport au 31 décembre 2015, l'action ACTIA Group a stabilisé son nombre d'échanges par rapport à 2016, avec une légère progression de 3,0 % ; le cours clôture est cependant en recul de 7,5 % par rapport au 31 décembre 2016. En début d'exercice, le titre a surperformé l'indice CAC Mid&Small, mais la tendance s'est inversée en mai 2017, suite à la publication informant sur les difficultés d'approvisionnement en batteries, pour terminer en recul de 11,0 % alors que l'indice CAC Mid&Small terminait en hausse de 15,8 %.

Le contrat de liquidité a été sollicité en 2017, avec plus de 374 740 titres achetés et près de 378 678 titres vendus sur l'ensemble de l'année, représentant 9,1 % des échanges globaux. Ces actions quotidiennes ont permis d'optimiser au mieux les variations day-to-day et intraday du titre en réduisant les variations extrêmes.

Il est à noter qu'ACTIA Group a rejoint, en 2015, les 70 sociétés constituant le GAÏA Index, indice boursier de référence pour les valeurs moyennes en matière de développement durable. Parmi les 700 sociétés cotées à la bourse de Paris, 230 PME et ETI françaises sont évaluées et classées selon leur degré d'implication en matière de transparence extra-financière et de performance RSE (gouvernance, capital humain, environnement et relations avec les parties prenantes externes), le GAÏA Index ne retenant que les 70 premières. Entré dans le classement en 2015, le Groupe ACTIA a encore progressé en 2017, sur les résultats 2016, en terminant 30<sup>ème</sup> sur 230 au classement général, en progression de 13 places et 7<sup>ème</sup> sur 67 dans la catégorie « chiffre d'affaires entre 150 et 500 millions € », en progression de deux places.

A la date du 29 mars 2018, ACTIA Group était présent dans les indices suivants :

INDICE	Poids d'ACTIA Group dans l'indice
CAC ALL SHARES	0,01 %
CAC ALL-TRADABLE	0,00 %
CAC EL. & EL. EQ.	0,22 %
CAC INDUSTRIALS	0,03 %
CAC MID & SMALL	0,04 %
CAC SMALL	0,21 %
ENT PEA-PME 150	0,27 %
ENT TECH 40	2,09 %

Le tableau suivant donne une synthèse de la performance du titre ACTIA Group sur 3 exercices :

	Performance		Volatilité	
	ACTIA Group	CAC MID & SMALL	ACTIA Group	CAC MID & SMALL
2015	<0,4> %	18,1 %	36,9 %	16,4 %
2016	44,6 %	7,2 %	34,1%	17,1 %
<b>2017</b>	<b>&lt;7,5&gt; %</b>	<b>22,0 %</b>	<b>30,9%</b>	<b>10,7 %</b>
6 derniers mois	<1,8> %	2,5 %	28,7%	7,5%

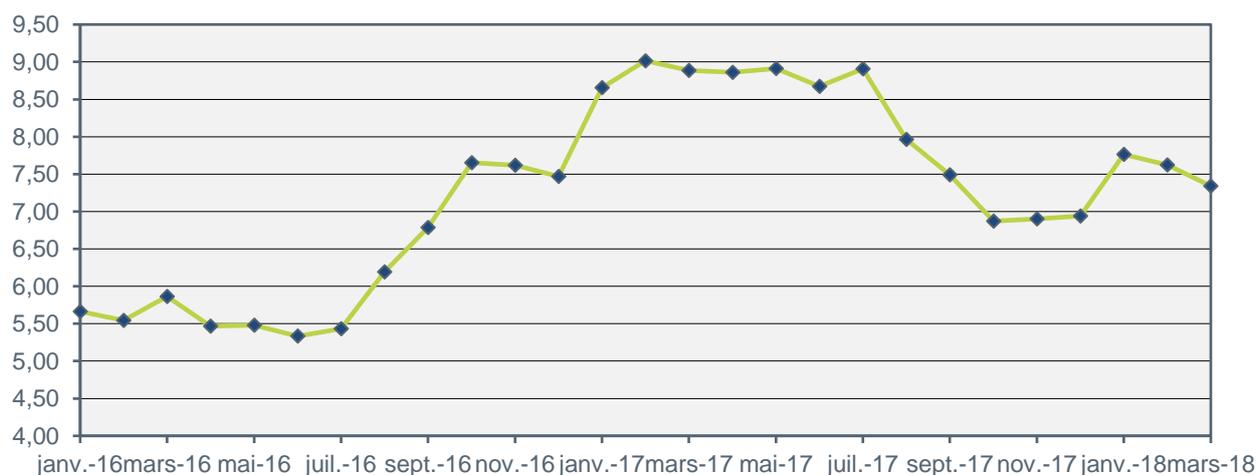
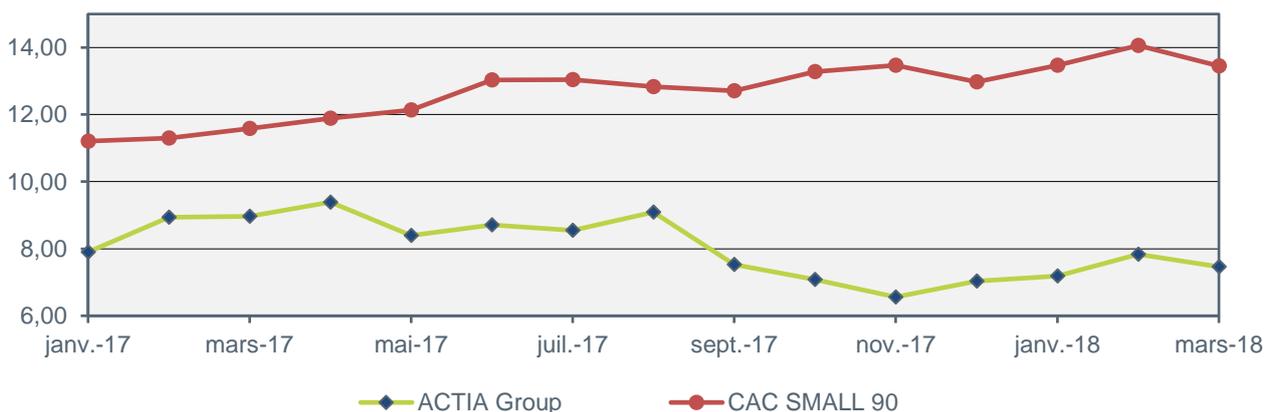
Évolution du cours de clôture et des volumes échangés du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 24 mars 2018 – Cours de clôture en euros

2016	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-16	6,36	5,16	5,66	1 148 369
févr-16	5,91	5,23	5,54	847 141
mars-16	6,30	5,63	5,86	662 433
avr-16	5,76	5,32	5,47	366 259
mai-16	5,67	5,31	5,48	338 833
juin-16	5,63	4,98	5,33	408 345
juil-16	5,82	5,08	5,43	320 727
août-16	6,72	5,82	6,19	962 326
sept-16	7,57	6,38	6,78	998 880
oct-16	8,15	7,35	7,65	1 002 319
nov-16	8,15	7,18	7,62	796 306
déc-16	7,58	7,34	7,47	398 449

2017	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-17	9,69	7,90	8,66	1 123 590
févr-17	9,51	8,65	9,02	803 827
mars-17	9,14	8,67	8,89	737 455
avr-17	9,43	8,33	8,86	861 411
mai-17	9,20	8,40	8,91	698 724
juin-17	8,90	8,50	8,67	748 424
juil-17	9,19	8,51	8,91	467 426
août-17	9,09	7,56	7,97	769 716
sept-17	7,65	7,35	7,49	473 381
oct-17	7,12	6,58	6,87	695 324
nov-17	7,51	6,56	6,90	813 825
déc-17	7,14	6,75	6,94	307 043

2018	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Cours moyen	Volume de titres échangés
janv-18	7,96	7,19	7,76	473 241
févr-18	7,89	7,27	7,63	430 377
mars-18	7,84	7,07	7,34	353 382

## Graphique d'évolution du cours (cours moyen mensuel de clôture en euros)

Graphique d'évolution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 (cours de clôture le 1<sup>er</sup> jour du mois)

## 5.13.2 Contrôle et détention

Les informations concernant la détention et le droit de vote sont détaillées au § 5.13.1 « Répartition du Capital Social et des droits de vote ».

Comme il est indiqué dans le § 5.13 « Principaux Actionnaires », le Groupe est majoritairement détenu et contrôlé, directement et indirectement, par les familles PECH et CALMELS, au travers de la société LP2C.

En vue de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive et de garantir une bonne gouvernance, le Groupe a adopté une structure duale en Conseil de Surveillance et Directoire, détaillés au § 6.3.1 « Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire ». Les familles PECH et CALMELS occupent les postes de Président (Louis PECH) et Vice-Président (Pierre CALMELS) du Conseil de Surveillance. Parmi les sept autres membres du Conseil, un autre membre appartient à la famille d'un des fondateurs (Louis PECH), les autres n'ont pas de lien avec eux. Quatre sont totalement indépendants et assurent une bonne gouvernance pour le Groupe.

Les deux familles PECH et CALMELS sont également présentes au niveau du Directoire, avec Marine CANDELON (fille de Pierre CALMELS), Catherine MALLET (fille de Louis PECH) et Jean-Louis PECH (fils de Louis PECH et père de Laura PECH) qui assure la présidence du Directoire.

Les familles fondatrices ont ainsi assuré la pérennité du Groupe tout en préservant une gouvernance indépendante au sein du Conseil.

### 5.13.3 Pacte d'Actionnaires

Un pacte d'Actionnaires entre Louis PECH et Pierre CALMELS, d'une part, et Günther THRUM, d'autre part, a été signé le 11 décembre 2000.

Les parties déclarent agir de concert à l'égard de la Société ACTIA Group S.A. en vue de prévoir principalement :

- ❖ Un engagement de concertation précédant tout Conseil et toute Assemblée Générale d'Actionnaires ;
- ❖ Un engagement de maintien de la répartition des sièges au Conseil ;
- ❖ Un engagement de maintien de participation afin que les adhérents détiennent un pourcentage minimal de droit de vote de la Société ;
- ❖ Un engagement de concertation avant toute cession réalisée par l'un des quelconques signataires de tout ou partie des valeurs mobilières qu'il détient (y compris les titres non maintenus au nominatif) ;
- ❖ Un droit de préemption réciproque entre les deux groupes d'Actionnaires ;
- ❖ En cas d'offre publique, à laquelle l'une d'elles souhaiterait apporter ses titres, l'ensemble des parties s'engage à se concerter afin de prendre en commun les décisions tendant à permettre la réalisation du projet élaboré par la partie demanderesse sans remettre en cause les fondements de ce pacte quant au maintien du contrôle d'ACTIA Group et à la poursuite de sa stratégie industrielle ;
- ❖ Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, les actions ACTIA Group ne seraient plus inscrites sur un marché réglementé, et si les Actionnaires du Groupe « PECH et CALMELS » envisagent de céder tout ou partie de leurs actions ACTIA Group et que la cession envisagée soit susceptible de leur faire perdre le contrôle (40 % des droits de vote) d'ACTIA Group, ils devront offrir aux Actionnaires du Groupe « THRUM » la possibilité de céder tous leurs titres ACTIA Group aux mêmes conditions de prix et de règlement que celles obtenues de l'acquéreur.

Au 31 décembre 2017, ce pacte concernait un total de 11 255 423 actions (détention de 56,0 %) et de 22 301 263 droits de vote (contrôle de 71,6 %).

### 5.13.4 Engagements de conservation de titres

À l'exception du pacte d'Actionnaires cité ci-dessus, il n'y a, à notre connaissance, pas d'engagement de conservation de titres sur les actions de la Société ACTIA Group.

### 5.13.5 Nantissements d'actions ou d'actifs

Nom de l'Actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Conditions de levée	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% de capital nanti de l'émetteur
LP2C	LCL	22-sept-16	22-sept-21	Remboursement prêt	230 770	1,1 %
<b>TOTAL GENERAL DES TITRES NANTIS</b>					<b>230 770</b>	<b>1,1%</b>

A la connaissance de la Société, 230 770 actions sont donc nanties au profit d'établissements financiers à la date du 31 décembre 2017, ce qui représente un pourcentage de 1,1 % du Capital Social de la Société.

### 5.13.6 Actions propres détenues par la Société

Les informations concernant ce chapitre sont décrites au § Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

### 5.13.7 Transactions effectuées sur les titres de la Société

A la connaissance de la Société, les mandataires sociaux n'ont effectué aucune transaction sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2017.

### 5.13.8 Programme de rachat d'actions en cours

Le contrat de liquidité a connu les évolutions suivantes sur l'exercice :

- ❖ Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice : 346 642 ;
- ❖ Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice : 350 801 ;
- ❖ Cours moyen des achats : 8,44 € ;
- ❖ Cours moyen des ventes : 8,43 € ;
- ❖ Montant des frais de négociation : 12 057,80 € ;
- ❖ Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice : 8 886 titres ;
- ❖ Valeur de ces titres évaluée au cours d'achat : 74 997,84 € ;
- ❖ Valeur nominale pour chacune des finalités : 100 % du programme de rachat d'actions a été utilisé afin d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.) au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ❖ Nombre des actions utilisées : aucune ;
- ❖ Eventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet : néant ;
- ❖ Fraction du capital qu'elles représentent : 0,04 %.

### 5.13.9 Autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Directoire, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat d'actions de la Société, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le Capital Social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Les acquisitions, qui ne pourront avoir pour effet de porter le nombre total d'actions propres à plus de 10 % du Capital Social, pourraient être effectuées en vue :

- ❖ D'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action, par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF ;
- ❖ De conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que la totalité des actions acquises à cet effet ne pourra excéder 5 % du capital de la Société ;
- ❖ D'assurer la couverture de plans d'Attribution Gratuite d'Actions, de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou par Attribution Gratuite d'Actions ;
- ❖ D'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation boursière en vigueur.

Ces opérations ne pourraient pas être effectuées en période d'offre publique.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 14 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 5 627 972 euros.

Le Directoire disposerait donc des pouvoirs pour faire le nécessaire en pareille matière.

## 5.14 Commissaires aux Comptes

Les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire, KPMG et du Commissaire aux Comptes suppléant, Christian LIBEROS, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Par ailleurs, Muriel CORREIA, Commissaire aux Comptes suppléante a été radiée du CNCC pour raison personnelle. Son remplacement est donc inscrit à l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance vous soumettra sa recommandation sur ces mandats.

**5.15 Conclusion**

Le Directoire invite tout Actionnaire à approuver, par son vote, le texte des résolutions qu'il propose.

LE DIRECTOIRE

## 6. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance du 26 mars 2018 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

### 6.1 Gouvernance d'entreprise

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère à celui des sociétés cotées de Middlednext, dans sa nouvelle édition de septembre 2016, disponible sur le site internet de Middlednext, ci-après le Code de référence. Dans sa séance du 21 décembre 2017, le Conseil de Surveillance a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » et les a revus.

#### 6.1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Au 31 décembre 2017, la composition du Conseil de Surveillance est la suivante :

Nom, prénom, fonction	Membre indépendant (oui / non)	Année première nomination	Echéance du mandat*
Louis PECH, Président du Conseil de Surveillance, père de Jean-Louis PECH et de Catherine MALLET, grand-père de Laura PECH	NON	2002	2020
Pierre CALMELS, Vice-Président du Conseil de Surveillance, père de Marine CANDELON-BONNEMAISON	NON	2003	2021
Henri-Paul BROCHET, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	2008	2020
Catherine CASAMATTA, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	2017	2023
Alain COSTES, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	2003	2021
Carole GARCIA, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	2014	2020
Laura PECH, Membre du Conseil de Surveillance (petite-fille de Louis PECH, fille de Jean-Louis PECH)	NON	2017	2023
Günther THRUM, Membre du Conseil de Surveillance	NON	2002	2020
Véronique VÉDRINE, Membre du Conseil de Surveillance	NON	2004	2021

\* A l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé

Au sein du Conseil de Surveillance, la durée des mandats est de 6 ans. Les membres du Conseil de Surveillance ont tous été élus ou ratifiés au cours de nos Assemblées Générales.

Concernant le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance, il est précisé que le conseil comporte 4 femmes et 5 hommes sur un total de neuf membres. La proportion des membres de chaque sexe est bien au moins égale à 40% conformément à la réglementation applicable

## LES CENSEURS

Ils sont au nombre de trois :

Nom, prénom	Année première nomination	Echéance du mandat
Jean-Philippe BRINET, Censeur	2009	2021
Christian DESMOULINS, Censeur	2014	2018
Frédéric THRUM	2017	2021

## LES MANDATAIRES INDEPENDANTS

**Critères retenus** : pour être considéré comme mandataire indépendant, le Membre du Conseil de Surveillance doit respecter les critères suivants :

1. Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être, salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
2. Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être, en relation d'affaires significative avec la Société ou le Groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) ;
3. Ne pas être Actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif ;
4. Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un Actionnaire de référence ;
5. Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, Commissaire aux Comptes de l'entreprise.

Pour l'application de ces critères, la notion de groupe retenue est la suivante : toute société contrôlée ou contrôlant ACTIA Group au sens de l'article L233-3 du Code de Commerce.

Nous vous précisons, ci-après, le tableau de synthèse précisant la conformité, ou non, de chacun des Membres du Conseil de Surveillance au regard de chaque critère du Code de référence :

Nom, prénom, fonction	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5
Louis PECH, Président du Conseil de Surveillance	NON	OUI	NON	NON	OUI
Pierre CALMELS, Vice-Président du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Henri-Paul BROCHET, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Catherine CASAMATTA, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Alain COSTES, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Carole GARCIA, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Laura PECH, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	OUI	NON	OUI
Günther THRUM, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	OUI	NON	NON	OUI
Véronique VÉDRINE, Membre du Conseil de Surveillance	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

Les mandataires sociaux indépendants sont donc :

- |                       |                                     |
|-----------------------|-------------------------------------|
| ❖ Alain COSTES        | Membre du Conseil de Surveillance ; |
| ❖ Henri-Paul BROCHET  | Membre du Conseil de Surveillance ; |
| ❖ Catherine CASAMATTA | Membre du Conseil de Surveillance ; |
| ❖ Carole GARCIA       | Membre du Conseil de Surveillance.  |

### 6.1.2 Conformité au Code de Gouvernance MIDDLENEXT

La Société respecte l'ensemble des recommandations du Code Middlednext à l'exception des dispositions suivantes du Code de référence qui ont été écartées par le Groupe :

- ❖ Rémunération des Membres du Conseil de Surveillance

A ce jour, contrairement au Code de référence, aucun jeton de présence n'a été attribué, en conformité avec la politique développée dans le Groupe depuis l'origine. Néanmoins, ce sujet est à l'étude, notamment pour établir une juste rémunération des Membres du Conseil de Surveillance indépendants.

Par ailleurs, les dispositions suivantes du Code de référence ont été adaptées à la structure du Groupe, conformément aux possibilités offertes par le Code Middlednext :

- ❖ Comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a décidé de ne pas créer de Comité d'audit ad hoc mais de remplir les fonctions dévolues à ce Comité. Conformément à l'article L823-20 du Code de Commerce, la Société est ainsi exemptée de l'obligation de constituer un comité spécialisé spécifique.

Conformément aux recommandations stipulées dans le Code de référence, une réflexion a été menée sur le sujet et il a été jugé qu'un tel comité n'apporterait rien de significatif à notre Société notamment en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil de Surveillance réuni sous forme de Comité d'Audit est convoqué selon les mêmes règles de convocation que le Conseil de Surveillance. Il se réunit deux fois par an, pour l'examen des comptes annuels et semestriels, et ce, préalablement à la tenue du Conseil de Surveillance appelé à statuer sur lesdits comptes.

Sa mission consiste à :

- suivre le processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler des recommandations pour en garantir l'intégrité,
- suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance,
- émettre une recommandation au Conseil de Surveillance sur les Commissaires aux Comptes dont la désignation ou le renouvellement sera proposé à l'Assemblée Générale,
- suivre la réalisation par les Commissaires aux Comptes de leur mission,
- approuver la fourniture des Services Autres que la Certification des Comptes et plus généralement de toute mission ou prérogative conformément aux dispositions légales,
- rendre compte régulièrement au Conseil de Surveillance de l'exercice de ses missions, des résultats de la mission de certification des comptes et de l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée,
- et plus généralement exécuter toute mission et/ou exercer toute prérogative définie par les dispositions légales.

Le Conseil de Surveillance réuni sous forme de Comité d'audit dispose de la faculté de recourir à des conseils extérieurs, avocats ou consultants.

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance réuni sous forme de Comité d'audit s'est réuni à deux reprises principalement pour la présentation des résultats annuels de l'exercice 2016 et pour les résultats du premier semestre 2017.

- ❖ Comité des nominations et des rémunérations

Aucun comité n'a été créé à ce jour, les décisions de nomination et de rémunération étant prises collégalement. Compte tenu de la bonne proportion de membres indépendants au sein du Conseil, conformément aux préconisations du Code de référence et à la structure de l'actionnariat de la Société, il n'apparaît pas nécessaire de procéder à la création d'un tel comité, dans l'immédiat.

### 6.1.3 Préparation et organisation des travaux du Conseil de Surveillance

ACTIA Group S.A. est une Société à Conseil de Surveillance et Directoire depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de gestion ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance dans la semaine précédant la réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Conformément aux statuts, l'ordre du jour est fixé par le Président du Conseil de Surveillance.

#### Fréquence des réunions

Les modalités de convocation, de réunion, de quorum et de majorité du Conseil de Surveillance sont fixées par les statuts de la Société et par le Règlement Intérieur du Conseil de Surveillance.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois, conformément à la législation et aux statuts, notamment pour :

- ❖ Arrêter les chiffres d'affaires trimestriels, les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels ;
- ❖ Proposer la nomination de nouveaux Membres du Conseil de Surveillance, d'un nouveau Censeur et le renouvellement du mandat d'un Censeur ;
- ❖ Examiner des conventions règlementées, les documents d'information financière et prévisionnelle ;
- ❖ Proposer, en termes de croissance externe, l'acquisition de Market-IP et la création d'une nouvelle filiale ACTIA Africa en Tunisie ;
- ❖ Autoriser les emprunts, les emprunts obligataires et les garanties ;
- ❖ Autoriser les garanties afférentes au financement de nos filiales ;
- ❖ Autoriser la refonte et la signature de nouvelles conventions d'animation et d'assistance et de prestations de service ;
- ❖ Conformément au Code de référence, revoir les « points de vigilance » du Code de référence et autoévaluer le fonctionnement du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Adopter le code de conduite anticorruption de Middlednext.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que le nécessite la gestion des affaires courantes qui sont du ressort de cet organe de décision. Il est régulièrement convoqué sur les analyses des comptes (situations intermédiaires ou arrêté) avec une approche systématique de l'analyse du trimestre, du semestre ou de l'année et des perspectives et stratégies à développer. Il analyse et délibère sur chaque point inscrit à l'ordre du jour ; un vote est opéré à main levée sur chaque décision.

Sont également abordées les problématiques de financement, soit au niveau de la Holding, soit au niveau des filiales, avec les garanties afférentes.

Lors de ces réunions, le Conseil de Surveillance entend les présentations relatives aux :

- ❖ Principes et méthodes comptables retenus et principales options comptables retenues ;
- ❖ Impacts des changements de méthodes éventuels ;
- ❖ Variations de périmètre de consolidation ;
- ❖ Principales données sociales et consolidées chiffrées communiquées (formation du résultat, présentation du bilan et de la situation financière).

Il entend également le compte rendu des Commissaires aux Comptes sur l'étendue, l'avancement et les conclusions de leurs missions, dès lors que leur audit ou revue limitée des états financiers est prévue par la réglementation applicable.

#### Convocation des Conseils

Conformément à la réglementation en vigueur, à nos statuts et aux pratiques de la Société, les membres du Conseil de Surveillance ont été convoqués par téléphone, courriel et/ou courrier dans un délai suffisant pour permettre la présence du plus grand nombre à l'ensemble des réunions. La date est habituellement fixée deux mois à l'avance et l'ordre du jour communiqué dans la semaine qui précède la réunion.

Par ailleurs, conformément à l'article L823-17 et R823-9 alinéa 2 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à l'ensemble des réunions qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires, par courriel et lettre Recommandée avec Accusé de Réception.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toute information ou document nécessaire dans un délai préalable raisonnable.

### Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de Surveillance se sont toutes déroulées au Siège Social. Conformément au règlement intérieur, les membres du Conseil de Surveillance peuvent assister au Conseil par des moyens de visioconférence ou par d'autres moyens de télécommunication.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance peut varier d'une réunion à l'autre, dans le respect des règles de quorum et de majorité nécessaires. Les membres du Conseil ont témoigné de l'assiduité habituelle, aucun absentéisme notable n'étant à déplorer. Le taux de membres présents ou représentés sur l'ensemble de ces Conseils reste stable à 97 %.

### Décisions adoptées

Toutes les résolutions soumises au Conseil de Surveillance ont été adoptées à l'unanimité.

### Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous ses membres, en vue de leur relecture. L'approbation dudit procès-verbal est effectuée au cours du Conseil suivant.

### Nombre d'actions devant être détenues par les membres du Conseil de Surveillance

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2015, les statuts de la Société prévoient qu'il n'est plus nécessaire de détenir une action de la Société pour être membre du Conseil de Surveillance.

Nous vous indiquons ci-après le nombre d'actions détenues personnellement par chaque mandataire social au 31 décembre 2017 :

Mandataire Social	Nombre d'actions et pourcentage du capital		Nombre et pourcentages de droits de vote bruts	
<b>Conseil de surveillance</b>				
Louis PECH	61 344	0,31%	122 688	0,39%
Pierre CALMELS	273	0,00%	546	0,00%
Henri-Paul BROCHET	100	0,00%	200	0,00%
Catherine CASAMATTA	0	0,00%	0	0,00%
Alain COSTES	5	0,00%	10	0,00%
Carole GARCIA <sup>(1)</sup>	1	0,00%	1	0,00%
Laura PECH	0	0,00%	0	0,00%
Günther THRUM	213	0,00%	426	0,00%
Véronique VÉDRINE	20	0,00%	40	0,00%
<b>Directoire</b>				
Jean-Louis PECH	2 996	0,01%	5 992	0,02%
Marine CANDELON	74	0,00%	148	0,00%
Catherine MALLET	796	0,00%	1 592	0,01%

(1) Il s'agit d'une action prêtée par ACTIA Group, dans le cadre de son mandat social.

Pour une parfaite connaissance des détentions, leur détail à la clôture de l'exercice est communiqué au § 5.13.1 « Répartition du Capital Social et des droits de vote », étant précisé que les familles PECH et CALMELS et Günther THRUM ont des actions à titre indirect au travers des sociétés LP2C et SIDMIA International.

A la date d'établissement du présent Document de Référence, la situation n'a pas évolué.

### Nombre de membres du Conseil de Surveillance élus par les salariés

Aucun membre n'est issu de l'élection prévue pour la nomination des membres salariés.

Conformément à l'article L225-79-2 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale qui se tiendra le 30 mai 2018 est appelée à se prononcer sur une modification des statuts pour prévoir les modalités de désignation de membres du Conseil de Surveillance représentant les salariés. L'élection d'un(e) salarié(e) se tiendra dans les six mois qui suivront cette Assemblée Générale.

Il est prévu que les membres seront désignés par l'organisation d'une élection auprès des salariés de la Société et de ses filiales, directes ou indirectes concernées par les conditions fixées à l'article L225-28 du Code de Commerce.

### Nombre de censeurs nommés

Le Conseil de Surveillance a nommé trois censeurs.

### Règlement Intérieur

Le Conseil de Surveillance a mis en place un Règlement Intérieur, consultable au Siège Social de la Société ou transmis sur simple demande. Les principales dispositions de ce Règlement concernent :

- ❖ Le rôle du Conseil de Surveillance ;
- ❖ La composition du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Les devoirs des membres et la déontologie ;
- ❖ Les réunions du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Les comités ;
- ❖ La rémunération ;
- ❖ L'évaluation du Conseil ;
- ❖ L'adaptation, les modifications et la publicité du Règlement Intérieur.

### Évaluation des travaux du Conseil

Conformément au Code de référence adopté par le Conseil de Surveillance, une évaluation du Conseil et de son fonctionnement a été renouvelée au cours du Conseil qui s'est tenu le 21 décembre 2017 : les modalités concernant l'évaluation des travaux du Conseil ont été débattues. Sans aucun dysfonctionnement noté, une analyse des différentes remontées d'information a été réalisée afin d'en améliorer le fonctionnement.

#### 6.1.4 Pouvoirs du Directoire

La limite des pouvoirs du Directoire a été définie par le Conseil de Surveillance du 3 février 2004, selon les termes suivants :

« Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, le Conseil de Surveillance décide de modifier les limites qu'il a fixées lors de sa réunion du 12 novembre 2002 et autorise par conséquent le Directoire à effectuer, sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, les opérations suivantes dans les limites suivantes :

- ❖ Achat d'immeubles par nature dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T. ;
- ❖ Achat, vente, échange, apport de tous autres biens immobiliers et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, dont la valeur est inférieure à 1 000 k€ H.T. ;
- ❖ Création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, représentant un investissement dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ avec obligation d'information du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Emprunts même non assortis de sûretés, dont le montant sera inférieur à 1 000 k€ par emprunt avec une durée inférieure à 7 ans. L'enveloppe globale annuelle de ces emprunts ne pourra excéder 3 000 k€ et sera révisée chaque année ;
- ❖ Création de sociétés et prises de participations sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises, dont le montant est inférieur à 1 000 k€ par opération, avec obligation d'information du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Prêts, crédits ou avances consentis par la Société, d'une durée supérieure à 1 an et d'un montant en principal inférieur à 500 k€ par opération et 2 000 k€ par an toutes opérations confondues ;
- ❖ Location, prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce, d'une durée pouvant aller jusqu'à 9 ans et pour un loyer inférieur à 500 k€ HT par an ;

- ❖ Contrats commerciaux d'une durée inférieure à 3 ans et portant sur un montant inférieur à 2 000 k€ H.T. ;
- ❖ Engagements directs même non assortis de garanties, pour des montants inférieurs à 2 000 k€ ;
- ❖ Engagements et licenciements d'employés de la Société dont le salaire annuel sera inférieur à 300 k€.

Toutes opérations dépassant les limites fixées ci-dessus devront faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance. En outre, le Directoire ne pourra pas donner de cautions, d'avaux ou de garanties sans l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance. »

En sus des opérations susvisées excédant les montants indiqués, sont également soumis à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance, conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts et du règlement intérieur du Conseil, les opérations suivantes :

- ❖ Adhésion à un Groupement d'Intérêt Economique ou à toute forme d'Association ou de Société pouvant entraîner la responsabilité solidaire et/ou indéfinie de la Société ;
- ❖ Représentation de la Société dans toutes opérations de liquidation amiable, toutes procédures de redressement ou de liquidation judiciaire ;
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour comporte :
  - La proposition de candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance,
  - La révocation d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance,
  - Le renouvellement des fonctions d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance.
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour comporte :
  - L'apport total ou partiel du patrimoine social, à une ou plusieurs société(s), constituée(s) ou à constituer, par voie de fusion, de scission ou apport partiel d'actif,
  - La réduction, l'augmentation, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, ou l'amortissement du capital social,
  - La modification d'une ou plusieurs clause(s) des statuts.
- ❖ Dépassement du budget de l'exercice social en cours, préalablement approuvé par le Conseil de Surveillance.

### 6.1.5 Participation des Actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation des Actionnaires aux Assemblées Générales figurent à l'article 31 des statuts.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'inscription en compte des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- ❖ Soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société ;
- ❖ Soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres au porteur est constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

À défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- ❖ Donner une procuration à toute personne physique ou morale de son choix ;
- ❖ Adresser une procuration à la Société ;
- ❖ Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de points ou projets de résolutions à l'ordre du jour par les Actionnaires doivent être envoyées au Siège Social, par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.



### 6.3.2 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours des 5 derniers exercices – Expertise et expérience des organes de Direction en matière de gestion



❖ **Louis PECH** (père de Jean-Louis PECH et de Catherine MALLET et grand-père de Laura PECH) est le Président du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 6 mai 2008 et le 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après :

#### ❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Président du Directoire	LP2C	France
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France
Administrateur	ACTIA de Mexico	Mexique
	KARFA	Mexique
	ACTIA Italia	Italie
	ACTIA China	Chine
	SCI los Olivos	Espagne
	ACTIA Nordic	Suède
	ACTIA Inc.	USA
	ACTIA Corp.	USA
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil
Représentant permanent de LP2C	CIPI ACTIA	Tunisie
	ACTIA Tunisie	Tunisie
	ARDIA	Tunisie
	ACTIA Telecom	France
	ACTIA Systems	Espagne
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	ACTIA 3E	France
Co-Gérant	SCI de l'Oratoire	France
Conseiller Honoraire	Banque de France de Toulouse	France
	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France
Président d'honneur	CCI de Toulouse	France
	Le Cercle D'oc	France
	Conseil du Commerce Extérieur de Midi-Pyrénées	France
Membre	Académie d'Occitanie	France
	Association des Capitouls	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	ACTIA Muller	France	2015
Président	Comité d'investissement Midi Capital	France	2016
Membre du Comité des Sages	Muséum d'Histoire Naturelle	France	2016
Membre du Conseil Consultatif Régional	Société Générale	France	2016
	NATIXIS	France	2016
Représentant permanent d'ACTIA Group	ACTIA Telecom	France	2016
Vice-Président	Le Cercle D'oc	France	2017
Administrateur	ACTIA Nederland	Pays-bas	2017

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
	ACTIA Tunisie	Tunisie	2016
	CIPI ACTIA	Tunisie	2014
	ARDIA	Tunisie	2016
	ACTIA India	Inde	2016
	ACTIA Systems	Espagne	2015
	EUROSUD Transport Atlantique Méditerranée	France	2013
Co-Gérant	SCI du 4 rue Jules Védrières	France	2013
Censeur statutaire	Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées	France	2017

❖ **Adresse**

ACTIA Group – 5 rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

❖ **Expertise et expérience**• **ETAT CIVIL :**

Né le 27 avril 1934 à Ferrals-Les-Corbières (Aude)

Marié, 4 enfants

• **ETUDES :**

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse

1954 – 1957

• **CARRIERE :**

ATELIERS SEMCA – Secrétaire Général

1960 – 1962

MICROTURBO le 2 janvier 1963 après avoir assuré la création de cette Société depuis la Société ABG SEMCA – Directeur Commercial puis Directeur Général Adjoint  
Quitte la Société après avoir assumé simultanément pendant 3 ans les activités de MICROTURBO et les fonctions de Direction chez MERCIE et ACTIA Automotive

1963 – 1989

ACTIA Automotive

depuis 07/1989

LP2C (Holding du Groupe)

depuis 07/1994

• **DECORATIONS :**

Médaille d'Argent du Travail

Officier de l'Ordre National du Mérite

Chevalier dans l'Ordre des Palmes Académiques

Officier dans l'Ordre National de la Légion d'Honneur

• **DISTINCTION :**

Prix Chivas

1985

• **ACTIVITE SOCIALE PASSEE :**

Membre associé de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

1986 – 1991

Président de la Commission Industrie et Commerce Extérieur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse

1986 – 1991

Vice-Président de la Commission du Commerce Extérieur à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Toulouse

1988 – 1992

Président du Comité Régional Midi-Pyrénées des Conseillers du Commerce Extérieur de la France

1988 – 1993

Président du Comité Régional d'Exportation (Conseil Régional)

1990 – 1993

Président du Groupe d'Étude et de Mobilisation (GEM) Midi-Pyrénées

1991 – 1993

Président du Comité de Promotion des Échanges Internationaux (Charte de l'Exportation)

1991 – 1995

Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	1991 – 1997
Conseiller de la Banque de France Toulouse	1993 – 2005
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	1994 – 1997
Vice-Président de l'Union Patronale Région Midi-Pyrénées	1994 – 1997
Membre du Conseil Économique et Social Région Midi-Pyrénées	1994 – 1997
Président de l'ADERMIP (Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Économie et des Recherches de Midi-Pyrénées)	1994 – 1999
Membre du Bureau de l'Union Patronale de la Haute-Garonne	1994 – 1999
Administrateur de l'Institut National Polytechnique de Toulouse	1994 – 2002
Vice-Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Midi-Pyrénées	1995 – 1997
Vice-Président du Comité Départemental de Développement Économique (Conseil Général)	1995 – 2000
Président de l'IERSET (Institut Européen de Recherche sur les Systèmes Electroniques pour les Transports)	1996 – 2003
Président de la Société d'Epargne Locale Toulouse Nord (Groupe Caisse d'Epargne)	2000 – 2004
Administrateur de la Société d'Epargne Locale Toulouse Nord (Groupe Caisse d'Epargne)	2000 – 2007
Censeur au Conseil de Surveillance TOFINSO	2003 – 2005
Administrateur d'Espace Sport Technologies (France)	2003 – 2005
Administrateur de l'Association FACE Grand Toulouse (France)	2003 – 2005

- ❖ **Pierre CALMELS** (père de Marine CANDELON-BONNEMAISON) est le Vice-Président du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2003 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 14 mai 2009 et le 28 mai 2015 ; il arrivera à expiration lors de l'assemblée Générale Annuelle de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



### ❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Président du Conseil de Surveillance	LP2C	France
Vice-Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France
Administrateur	ACTIA Italia	Italie
	SCI Los Olivos	Espagne
	ACTIA Nederland	Pays-Bas
	ACTIA Systems	Espagne
	ACTIA Corp.	USA
	ACTIA Inc.	USA
	KARFA	Mexique
	ACTIA INDIA	Inde
	ARDIA	Tunisie
	ACTIA Telecom	France
	ACTIA Nordic	Suède
Représentant permanent d'ACTIA Group	CIPI ACTIA	Tunisie
Co-Gérant	SCI les Coteaux de Pouvoirville	France
	SCI de l'Oratoire	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	CIPI ACTIA	Tunisie	2014
	ACTIA de Mexico	Mexique	2015
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil	2017
Co-Gérant	SCIPIA	France	2013
	SCI du 4 rue Jules Védrières	France	2013

## ❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

## ❖ Expertise et expérience

## • ETAT CIVIL :

Né le 29 novembre 1936 à Ploubazlanec (Côtes d'Armor)

Marié, 5 enfants

## • ETUDES :

Ecole Polytechnique – Paris – AFN

1957 – 1959

Service Militaire – Marignane Avord

1959 – 1960

ISAE (ex ENSAE) – Paris

1960 – 1962

ICG – Toulouse

1983 – 1985

## • CARRIERE :

CEAT (Centre d'Essais Aéronautiques de Toulouse)

1962 – 1969

Ingénieur Armement

Responsable Laboratoire Conditionnement (3 ans)

Chef du Groupe Matériaux et Structure (4 ans)

MICROTURBO SA – Toulouse

1969 – 1990

Directeur Technique (7 ans)

Directeur Programmes (9 ans)

Directeur Général (5 ans)

ACTIA Automotive SA – Toulouse

depuis 12/1990

LP2C (Holding du Groupe)

depuis 07/1994



❖ **Günther THRUM** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 6 mai 2008 et le 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

## ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Gérant	SIDMIA International SARL	France	
Administrateur	INTELLIGENT GENERATION LLC	USA	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Gérant	SIDMIA S.A.S.	France	2016

## ❖ Adresse

SIDMIA International – 58, avenue du Général Leclerc – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

## ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Né le 9 juin 1938 à Karlsruhe (Allemagne)  
Marié, 2 enfants
- ETUDES :  
Université Technique – Karlsruhe (Allemagne) 1957 – 1963  
Diplôme d'ingénieur
- CARRIERE :  
REINZ (Allemagne) 1963 – 1969  
Ingénieur d'application  
Chef du bureau d'application  
SNECI (Levallois) 1969 – 1972  
Ingénieur commercial  
SIDMIA (Boulogne-Billancourt) 1972 – 2016  
Gérant  
SIDMIA International (Boulogne-Billancourt) depuis 1988  
Gérant

- ❖ **Alain COSTES** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 novembre 2003 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 14 mai 2009 et le 28 mai 2015 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



## ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président du Conseil d'Administration	Gip RENATER	France	
	GROUPE ESC de Toulouse	France	
	INP-Ensat de Toulouse	France	
	IUT de Figeac	France	
Vice-Président	CANCEROPOLE de Toulouse	France	
	AMPERE	France	
Administrateur	MAPPING Conseils	France	
	Pôle de Compétitivité Cancer Bio Santé	France	
	AVAMIP	France	
	PRES Université Toulouse	France	
	RTRA Aéronautique	France	
Membre Associé	CCI de Toulouse	France	
Président du Conseil Scientifique	Fondation de Recherche InNaBioSanté	France	
Membre du Conseil Scientifique	Sciences-Animation	France	
Président Référent Recherche/Innovation	CRCI Midi-Pyrénées	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA Automotive	France	2016

❖ **Fonctions**

- Professeur à l'INP – 6 Allées Émile Monso – 31000 TOULOUSE,
- Cadre scientifique au LAAS-CNRS – 7 Avenue du Colonel Roche – 31077 TOULOUSE Cedex 04,
- Membre de l'Académie des Technologies.

❖ **Adresse**

MAPPING Conseils – 26, rue Saint-Antoine du T – 31000 TOULOUSE

❖ **Expertise et expérience**

- **ETAT CIVIL :**  
Né le 29 juillet 1939 à Toulouse (Haute-Garonne)
- **ETUDES :**

Licence ès Sciences	1963
Ingénieur de l'École Nationale Supérieure d'Électrotechnique, d'Électronique, d'Informatique et d'Hydraulique de Toulouse (ENSEEIH)	1963
Docteur de 3 <sup>ème</sup> cycle et d'État ès sciences	1966
Docteur ès Sciences	1972
- **CARRIERE :**

Chercheur, Président d'établissement d'enseignement supérieur	
Membre de l'équipe conception et validation des systèmes informatiques sûretés de fonctionnement du Laboratoire d'Automatique et d'Analyse des Systèmes (LAAS) du CNRS	depuis 1974
Maître de conférences	1975 – 1980
Vice-président du groupe International Federation for Information Processing	depuis 1979
Professeur sans chaire	1981 – 1983
Directeur adjoint du LAAS-CNRS et du groupe Tolérance aux fautes et sûreté de fonctionnement informatique	1981 – 1985
Vice-président de l'Association pour le développement de l'économie de l'enseignement et des recherches en Midi-Pyrénées	depuis 1981
Professeur de 1 <sup>ère</sup> classe	1983 – 1988
Conseiller technique auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	depuis 1984
Directeur du LAAS-CNRS et du groupe Tolérance aux fautes et sûreté de fonctionnement informatique	1985 – 1996
Président de la section Informatique, Automatique, Traitement du Signal du CNRS	1988 – 1991
Professeur de classe exceptionnelle	depuis 1989
Membre élu et membre du bureau de la section Informatique, Automatique, Traitement du Signal du CNRS	1992 – 1995
Président du Conseil de Département Sciences pour l'Ingénieur	1992 – 1995
Membre du Conseil Scientifique du CNRS	1992 – 1997
Rapporteur Général de la 2 <sup>ème</sup> session plénière du CNRS	1993
Membre du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie au MESR	depuis 1994
Président de l'Institut National Polytechnique de Toulouse (INPT)	1996 – 2000
Membre du Conseil d'Administration du CNRS	1996 – 2000
Membre de L'ENSEEIH, du Comité Consultatif du Développement Technologique (CCDT)	depuis 1998
Directeur de la Technologie au Ministère de la Recherche	2000 – 2003

Professeur à l'INPT depuis 2003  
 Président de la 3<sup>ème</sup> session plénière du CNRS  
 Cadre Scientifique au LAAS-CNRS depuis 2003  
 Membre de la section 07 du Comité National de la Recherche Scientifique  
 Président du Conseil du département sciences pour l'ingénieur et du conseil scientifique du CNRS

- ŒUVRES :

Nombreux articles et publications scientifiques dans des revues spécialisées

- DECORATIONS :

Commandeur de la Légion d'Honneur

Commandeur des Palmes Académiques

Membre de l'Académie des Technologies

Silver Score de l'IFIP



❖ **Véronique VEDRINE** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; sa nomination a été ratifiée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2004 ; son mandat a été renouvelé lors des Assemblées Générales Annuelles qui se sont tenues le 14 mai 2009 et le 28 mai 2015 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2021 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

- ❖ **Mandats**

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Administrateur	Bpifrance Régions	France
	Groupe la dépêche du midi	France
Trésorière et Vice-Présidente	Comité des banques de PACA	France
Représentant Permanent de Bpifrance Investissement, au Conseil d'Administration	IRDI	France
	Midi Pyrénées Croissance	France
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
Néant		

- ❖ **Fonction**

Directeur de Réseau Sud Bpifrance – Société Anonyme au Capital de 750 860 784 € – RCS CRETEIL 320 252 489.

- ❖ **Adresse**

Bpifrance – 27/31 avenue du Général Leclerc – 94710 MAISONS-ALFORT Cedex

- ❖ **Expertise et expérience**

- ETAT CIVIL :

Née le 25 juin 1959 à Mantes-La-Jolie (Yvelines)

2 enfants

- ETUDES :

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Clermont-Ferrand

1977 – 1980

- CARRIERE :

CEPME	
Chargée d'affaires – Direction régionale Auvergne	1981 – 1991
Siège Social – Direction des Engagements : sectoriel tourisme, santé, collectivités	1991 – 1997
Responsable département Tourisme agence centrale	
Adjointe au Directeur de Réseau lors du rapprochement CEPME – SOFARIS	
Directeur Régional BDPME Midi-Pyrénées	1998 – 2005
Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSÉO Bdpme (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées)	depuis 02/2005
Directeur du Réseau Sud Méditerranée OSEO (OSEO Financement – OSEO Innovation)	depuis 10/2006
Directeur du Réseau Sud OSEO (PACA, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine)	depuis 01/2009
Directeur du Réseau Sud Bpifrance (la banque publique d'investissement est le rapprochement d'OSEO, de CDC Entreprises, de FSI et de FSI Régions)	depuis 07/2013

- DECORATIONS :

Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de la Légion d'Honneur (2015)

- ACTIVITE SOCIALE :

Trésorière du Comité Régional des Banques de PACA  
Présidente I.F.A. (Institut Français des Administrateurs indépendants) Midi-Pyrénées.

- ❖ **Henri-Paul BROCHET** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 15 septembre 2008 ; son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



- ❖ Mandats

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	
Président	ALIAGE	France	
	CANCEROPOLE Grand Sud-Ouest Société HBIC	France	
Gérant	Holding MBBCS	France	
Administrateur	SOGECLAIR	France	
Personnalité qualifiée	CESER	France	
Administrateur suppléant	AEROSPACE Valley	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
	Néant		

- ❖ Fonctions

- Membre du Conseil Scientifique de l'Université Paul Sabatier,
- Conseiller Technique I.P. à la CCIT.

## ❖ Adresse

132, chemin Saint Pierre – 31170 TOURNEFEUILLE

## ❖ Expertise et expérience

## • ETAT CIVIL :

Né le 12 septembre 1945 à Limoges (Haute-Vienne)

## • ETUDES :

Doctorat en physique option hyperfréquence

Institut d'Administration des Entreprises

## • CARRIERE :

THOMSON – CSF « Division Faisceaux Hertiens »

Ingénieur de test et d'intégrations de Faisceaux Hertiens

1973 – 1977

Responsable du Laboratoire Oscillateurs Locaux

1977 – 1982

THOMSON – CSF « Division Espace »

Responsable des Lignes de Produits Hyperfréquences et TT&C

1982 – 1988

Directeur Équipements Spatiaux ALCATEL – ESPACE

1988 – 1993

ALCATEL – ESPACE puis ALCATEL – SPACE

(après fusion avec Aérospatiale "satellites")

Directeur Industriel et Directeur du site de Toulouse

1993 – 2003

ALCATEL – SPACE puis ALCATEL ALENIA SPACE (après fusion avec Alenia Spazio)

Directeur de l'Intégration Industrielle et Directeur du site de Toulouse

2003 – 2007

THALES ALENIA SPACE

Directeur Général Adjoint de Thales Alenia Space France et Directeur du site de Toulouse

2007 – 2010

## • DECORATIONS :

Chevalier de la Légion d'Honneur



❖ **Carole GARCIA** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mai 2014 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2020 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

## ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président	SAS Graine de pastel	France	
Président et Administrateur	Financière Graine de pastel	France	
Gérant	SCI Clément Laffont	France	
Consul Honoraire	Principauté de Monaco	Monaco	
Membre	Cercle d'oc	France	
	Commission nouvelle économie et croissance à la CCI de Toulouse	France	
Conseiller	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France	
Membre du bureau Midi-Pyrénées	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France	
Membre fondateur	Académie des Arts et des Sciences du Pastel	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Gérant	Cocagne & Compagnie	France	2013

## ❖ Adresse

GRAINE DE PASTEL – 4 place Saint Etienne 31000 Toulouse

## ❖ Expertise et expérience

## • ETAT CIVIL :

Née le 10 Septembre 1971 à L'Union (Haute Garonne)

3 enfants

## • ETUDES :

École Supérieure de Commerce de Bordeaux 1992

Master Stratégie Marketing, Université Paris Dauphine 1993

Cycle des Hautes Etudes pour le Développement Economique (CHEDE),  
Ministère de l'Economie 2015

## • CARRIERE :

Fonctions marketing, Groupe pharmaceutique PIERRE FABRE 1994 – 2001

Présidence et co-fondatrice de GRAINE DE PASTEL Depuis 2002

## • DECORATIONS :

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- ❖ **Catherine CASAMATTA** est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mai 2017 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



## ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Membre	Commission Recherche Université Toulouse Capitole	France	
	Conseil Académique Université Toulouse Capitole	France	
	Conseil National des Universités	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Directrice	IAE Toulouse	France	2015
	Université Toulouse Capitole	France	2015
Administrateur	IAE Toulouse	France	2017

## ❖ Adresse

10 rue Ernest Mérimée - 31000 Toulouse

## ❖ Expertise et expérience

## • ETAT CIVIL :

Née le 1<sup>er</sup> janvier 1973 à Bastia (Corse)

## • ETUDES :

Diplôme de l'ESSEC (Cergy) 1994

DEA de sciences de gestion 1995

Doctorat en sciences de gestion 1999

Habilitation à diriger des recherches en sciences de gestion 2002

Premier concours d'agrégation en sciences de gestion 2003

- CARRIERE :

Professeur de finance, TSM et TSE, UT1 Capitole	depuis 2003
Responsable du département finance, IAE, UT1 Capitole	2002-2004
Directrice de l'Ecole Doctorale de sciences de gestion, UT1 Capitole	2006-2010
Directrice de l'IAE Toulouse, UT1 Capitole	2010-2015
Directrice du Master Corporate Finance, TSM, UT1 Capitole	depuis 2016



❖ **Laura PECH** (fille de Jean-Louis PECH et petite-fille de Louis PECH) est Membre du Conseil de Surveillance de la Société ; elle a été nommée lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 30 mai 2017 ; il arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale qui devra se tenir en 2023 et qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :

- Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Directrice Générale Déléguée	ALPHA Recyclage Franche-Comté	France	
Directrice Générale	ALPHA Recyclage Composites	France	
Gérant / Co-Gérant	ALPHA Carbone	France	
	IDE Environnement	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Gérant / Co-Gérant	ALPHA Recyclage Composites	France	2017

- Adresse

43 rue des Tourneurs – 31000 Toulouse

- Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :

Née le 26 février 1988 à Toulouse (Haute Garonne)

- ETUDES :

Ingénieur de l'Ecole des Mines d'Albi 2010

Diplômée de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris 2012

- CARRIERE :

Alpha Recyclage Franche Comté – Ingénieur, chargée de développement 2012-2015

Alpha Recyclage Franche Comté – Directrice Générale Déléguée depuis 2015

- ❖ **Jean-Philippe BRINET** est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 14 septembre 2009 ; son mandat, renouvelé lors des Conseil de Surveillance du 6 septembre 2013 et du 19 juin 2017, arrivera à expiration le 6 septembre 2021 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :



### ❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Administrateur	KGF	France
	Université Bordeaux 4	France
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices		
NEANT		

### ❖ Fonctions

- Gérant de JPF Conseil

### ❖ Adresse

16, rue du Temple – CAVALIERE – 83980 LE LAVANDOU

### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Né le 14 mars 1943 à Neuilly sur seine
- ETUDES :  
Diplômé de l'Institut d'Administration des Entreprises  
Diplômé du Centre d'Études Supérieures de Banque de Paris  
Diplômé d'Études Supérieures Spécialisées de Droit Privé
- CARRIERE :
 

Chargé de recherches au Ministère du Travail au Québec	1968 – 1969
Assistant à la Direction financière de Procter et Gamble	1970 – 1971
Responsable de la clientèle à la Direction des Grandes Entreprises de la BRED	1971 – 1974
Assistant du Directeur de l'exploitation de la BRED	1974 – 1975
Directeur de groupe de la BRED – Paris-Est	1975 – 1977
Directeur de groupe de la BRED – Rouen	1978 – 1981
Directeur régional de la BRED – Est Parisien	1981 – 1989
Directeur du marketing de la BRED	1989 – 1991
Directeur du réseau de la BRED	1991 – 1993
Directeur général de la CIC Société Bordelaise	1994 – 2009



❖ **Christian DESMOULINS** est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 27 juin 2014 après 11 années passées à la Présidence du Directoire d'ACTIA Group ; son mandat arrivera à expiration le 27 juin 2018 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :



#### Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Telecom	France
Administrateur	ENSIACET : Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimique et Technologiques	France
	Université Paul Sabatier	France
Conseiller	Conseil du Commerce Extérieur de la France	France
Président Honoraire	Cercle d'Oc	France
Gérant / Co-Gérant	SCI Bridge – Bayard	France
Président d'Honneur	Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France en Midi-Pyrénées	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Directeur Général	ACTIA Automotive	France	2014
Membre du Conseil	École Doctorale Systèmes	France	2016
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Automotive	France	2016
	Institut National Universitaire CHAMPOLLION	France	2016
	ACTIA Muller UK	Angleterre	2014
	Le Cercle d'Oc	France	2017
	ACTIA PCs	France	2014
	ACTIA Nordic	Suède	2015
	ACTIA Corp	USA	2015
	SCI los Olivos	Espagne	2015
	ACTIA 3E	France	2015
	ACTIA China	Chine	2015
	ACTIA UK	Angleterre	2015
	ACTIA Inc	USA	2015
	ACTIA Italia	Italie	2015
	ACTIA Systems	Espagne	2015
	KARFA	Mexique	2015
	Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse	France	2015
Président du Directoire	ACTIA Group	France	2014
Président	Comité Régional des Conseillers du Commerce Extérieur de la France en Midi-Pyrénées	France	2015
Président du Conseil de Supervision	Les Ateliers de l'Ayguette	France	2015
Administrateur	ACTIA Muller	France	2015
	CIPI ACTIA	Tunisie	2016
	Institut National Polytechnique de Toulouse	France	2016
	IRT Antoine de Saint Exupéry	France	2016
	ARDIA	Tunisie	2016
	ACTIA Nederland	Pays-Bas	2015
	ACTIA de Mexico	Mexique	2015

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
	ACTIA PCs	France	2015
	ACTIA Polska	Pologne	2015
	ACTIA Tunisie	Tunisie	2015
	YMCA Cépière	France	2015
	Aerospace Valley	France	2015
	Club des Affiliés du LAAS-CNRS	France	2015
Membre du Conseil Consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil	2015
Gérant / Co-Gérant	SCI les Coteaux de Pourville	France	2015
	ACTIA Muller España	Espagne	2015
Conseiller	Banque de France de Toulouse	France	2015
Représentant permanent d'ACTIA Group	ARDIA	Tunisie	2014
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	ACTIA Tunisie	Tunisie	2014
Censeur	OSEO	France	2013
Membre du Conseil d'Orientation	OSEO	France	2013

#### ❖ Fonctions

- Académicien des Technologies
- Académicien des Jeux Floraux

#### ❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :  
Né le 18 octobre 1951 à Safi (Maroc)  
Marié – 1 enfant
- ETUDES :  
École Polytechnique  
Ingénieur des Ponts et Chaussées
- CARRIERE :  

Chef d'Arrondissement à la Direction Départementale de l'Équipement de la Nièvre	1976 – 1981
Chef de Division à la DRIRE de PACA et Chargé de Mission auprès du Préfet de Région	1981 – 1986
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement et Délégué Régional de l'ANVAR d'Auvergne	1986 – 1991
Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Midi-Pyrénées et Directeur de l'École des Mines d'Albi	1991 – 1998
Chef du service des Industries Manufacturières au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie	1998 – 1999
Directeur de la Recherche Technologique du CEA et Président de CEA Valorisation	1999 – 2003
Président du Directoire d'ACTIA Group et Directeur Général d'ACTIA Automotive	2003 – 2014
- DECORATIONS :  
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite  
Chevalier de l'Ordre National des Palmes Académiques



❖ **Frédéric THRUM** (fils de Günther THRUM) est Censeur auprès du Conseil de Surveillance de la Société ; il a été nommé lors du Conseil de Surveillance du 27 mars 2017 ; son mandat arrivera à expiration le 27 mars 2021 ; il exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

#### ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Président	Fives Cryo SAS	France	
Président, Directeur	Fives Cryo Inc.	USA	
Président du Conseil d'Administration, Directeur	Fives Cryo (Suzhou) Co. Ltd	Chine	
Président du Conseil d'Administration, Administrateur	Fives Cryomec AG	Suisse	
Membre du Conseil	EEIGM (Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux)	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	Fives Cail SA	France	2016
Directeur Général	Fives Cail SA	France	2013
Directeur	Fives Cail – KCP	Inde	2013
Gérant	Fives Cail Fletcher S. de R.L. de CV	Mexique	2014
Directeur, Président, Directeur Général	Fives Fletcher Ltd	U.K	2013

#### ❖ Adresse

SIDMIA International – 58, avenue du Général Leclerc – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL :

Né le 27 mai 1972 à Neuilly-sur-Seine (92), Marié, 3 enfants

- ETUDES :

ESME–Sudria, Ingénieur - option Telecom 1996

Harvard Business School, P.M.D 2002

- CARRIERE :

FIVES

Président - Cryogenics|Energy depuis 2013

Fives Cryo (France), Fives Cryo Suzhou (Chine), Fives Cryo Inc. (USA),  
Fives Cryomec (Suisse)

Directeur Général – Fives Cail Group 2001-2013

Fives Cail (France), Fives Fletcher (UK), Fives Lille do Brazil (Brésil),  
Fives Cail KCP (Inde), FCFM (Mexique)

Responsable Produits, Directeur Commercial, DGA, DG

Responsable Commercial SAV – Fives FCB 1998-2001

BOUYGUES OFFSHORE

1996-1998

Ingénieur Projets, Responsable Contrôle - Raffineries (France),  
Projets plateformes pétrolières (Malaisie, Indonésie)  
Chef de Projet adjoint (Nigéria)

ACTIA, Toulouse

1996

Stage de fin d'études

- ❖ **Jean-Louis PECH** (fils de Louis PECH, père de Laura PECH) a été nommé Président du Directoire par le Conseil de Surveillance du 27 juin 2014. Nommé Membre du Directoire de la Société, par le Conseil de Surveillance du 24 mars 2014 ; son mandat a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 8 septembre 2014 et arrivera à expiration le 12 novembre 2018 ; il exerce également les mandats et les fonctions dans les sociétés ci-après désignées :



### ❖ Mandats

Mandats en cours		
Mandats	Société	Pays
Vice-Président	GIE France Recyclage Pneumatique	France
	Cluster Automotech	France
Membre du Directoire	LP2C	France
Directeur Général et Administrateur	ACTIA Automotive S.A.	France
Directeur Général	JLS Invest	France
	ALPHA Recyclage Franche Comte	France
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA 3E	France
	KARFA	Mexique
	ACTIA Nordic	Suède
	ACTIA Corp	USA
	ACTIA India	Inde
	ACTIA Inc	USA
	ACTIA Systems	Espagne
	ACTIA UK	Angleterre
	SCI Los Olivos	Espagne
	ACTIA Italia	Italie
Administrateur	ACTIA de Mexico	Mexique
	ACTIA Nederland	Pays-Bas
	ACTIA Polska	Pologne
Censeur	ACTIA China	Chine
Membre du Conseil consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil
Représentant permanent de LP2C	ACTIA PCs	France
Représentant permanent d'ACTIA Group	ACTIA Telecom	France
	Co-Gérant SCI SODIMOB	France
Représentant permanent d'ACTIA Automotive	CIPI ACTIA	Tunisie
	ACTIA Tunisie	Tunisie
	ARDIA	Tunisie
	ACTIA Systems	Espagne
Gérant / Co-Gérant	IDE Ingénierie	France
	ALPHA CARBONE	France
	SOREGOM	France
	ALPHA RECYCLAGE COMPOSITES	France
	SCI Jean MERMOZ	France
	SCI Jules VEDRINES	France
	SCI Louis BLERIOT	France
	SCI La CONFLUENCE	France
Conseiller	Banque de France de Toulouse	France
Membre	Cercle d'Oc	France
Président	Commission prospective CNPA	France
Président de la Fondation Universitaire	INSA Toulouse	France
Président de la Commission Pneus Usagés	CNPA	France
Trésorier National Adjoint	CNPA	France
Président Régional Midi-Pyrénées	CNPA	France

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	OC-TV	France	2014
	ACTIA Telecom	France	2016
	ARDIA	Tunisie	2016
Administrateur Unique	ACTIA Muller España	Espagne	2017
Membre, pour la CGPME	Commission Consultative sur le Statut de Déchets	France	2014
Gérant / Co-Gérant	SOPYRAM	France	2016
Trésorier National	CNPA	France	2015
Président du Conseil d'Administration et Administrateur	ACTIA Muller	France	2015

#### ❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL  
Né le 19 décembre 1960 à Toulouse  
Marié – 2 enfants
- ETUDES  
Ingénieur INSA option « Génie des Procédés Industriels et de l'Environnement » 1985  
D.E.A. « Ingénierie de l'antipollution »
- CARRIERE  
SOTRACIM – Directeur Général 1987 – 1988  
I.D.E. Ingénierie S.A. – Créateur et Gérant depuis 1987  
SA LP2C Toulouse - Membre du Directoire depuis 1992  
ALPHA Recyclage Franche Comte – Créateur et Gérant depuis 1998  
JLS INVEST – Créateur et Gérant depuis 2007  
GIE France Recyclage Pneumatique – Président 2009 – 2014  
GIE France Recyclage Pneumatique – Vice-Président depuis 2014  
Président du Directoire d'ACTIA Group depuis 2014  
Directeur Général d'ACTIA Automotive depuis 2014



❖ **Catherine MALLET** (fille de Louis PECH) est Membre du Directoire de la Société ; nommée lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2002, son mandat a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 8 septembre 2014 et arrivera à expiration le 12 novembre 2018 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les Sociétés ci-après désignées :

#### ❖ Mandats

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Membre du Directoire	LP2C	France	
Administrateur	ACTIA UK	Royaume Uni	
	ACTIA China	Chine	
	ACTIA PCs	France	
	ACTIA Italia	Italie	
	ACTIA de Mexico	Mexique	
	ACTIA Corp	USA	
	ACTIA Inc	USA	
	ACTIA India	Inde	
	CIPI ACTIA	Tunisie	
	ACTIA Systems	Espagne	
	Banque Populaire Occitane	France	
Membre du Conseil consultatif	ACTIA do Brasil	Brésil	
Représentante permanente d'Action Logement (MEDEF)	Ma Nouvelle Ville	France	
	Promologis S.A. H.L.M.	France	
Présidente du Comité d'Audit	Promologis S.A. H.L.M.	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA Muller	France	2015
Co-Gérance	SCIPIA	France	2013
	SCI du 4 Jules Védrières	France	2013
Représentante permanente du MEDEF 31	CILEO	France	2016

#### ❖ Adresse

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

#### ❖ Expertise et expérience

- ETAT CIVIL  
Fille de Louis PECH  
Née le 26 Mai 1969 à Toulouse (Haute-Garonne)  
Mariée – 2 enfants
- ETUDES  
Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Toulouse 1989 - 1992
- CARRIERE  
Crédit Mutuel Île de France Boulogne-Billancourt – Chargée de clientèle 1992 – 1993  
ACTIA Automotive S.A Toulouse – Attachée de Direction 1993 – 1996  
ACTIA Group S.A Toulouse – Attachée de Direction 1996 – 2003  
ACTIA Group S.A Toulouse – Directrice Financière depuis 2003  
LP2C S.A. Toulouse – Membre du Directoire depuis 1999

- ❖ **Marine CANDELON-BONNEMAISON** (fille de Pierre CALMELS) est Membre du Directoire de la Société ; nommée lors du Conseil de Surveillance du 12 novembre 2002, son mandat a été renouvelé lors du Conseil de Surveillance du 8 septembre 2014 et arrivera à expiration le 12 novembre 2018 ; elle exerce également les mandats et les fonctions suivants dans les sociétés ci-après désignées :



- ❖ **Mandats**

Mandats en cours			
Mandats	Société	Pays	
Membre du Directoire	LP2C	France	
Administrateur	ACTIA Telecom	France	
Représentant permanent de LP2C	ACTIA 3E	France	
Représentant permanent d'ACTIA Group	ACTIA Automotive	France	
Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices			
Mandats	Société	Pays	Fin du mandat
Administrateur	ACTIA Muller	France	2015
	ACTIA 3E	France	2016
	ACTIA PCs	France	2016

- ❖ **Adresse**

ACTIA Group – 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 – 31432 TOULOUSE Cedex 04

- ❖ **Expertise et expérience**

- ETAT CIVIL
  - Fille de Pierre CALMELS
  - Née le 2 décembre 1961 à Paris
  - Mariée – 2 enfants
- ETUDES
  - First Certificate of Cambridge 1979
  - Proficiency of Cambridge 1980
  - BTS Secrétariat de Direction 1982
- CARRIERE
  - TECHNAL France Toulouse : Secrétaire qualifiée export 1982 – 1985
  - Maurice MESSEGUE Auch - Secrétaire de Direction 1986
  - LABORATOIRES DES HERBES SAUVAGES Fleurance - Secrétaire de Direction 1986 – 1990
  - SARL ACTE Nérac - Assistante de Direction 1990 – 1993
  - SA M3S Castelnau - Président Directeur Général 1993 – 2002
  - SA LP2C Toulouse - Membre du Directoire depuis 1999

Les critères d'indépendance retenus ainsi que la liste des mandataires indépendants figurent au § 6.1 « Gouvernance d'entreprise ».

### 6.3.3 Déclaration d'absence de condamnation des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

A la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- ❖ Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire ;
- ❖ Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation. Il est toutefois apporté la précision suivante : sur l'exercice 2013, il a été procédé à la liquidation amiable de la SCI du 4 rue Jules Védrières, pour cessation d'activité ; comme indiqué ci-dessus, au niveau des mandats exercés au cours des cinq derniers exercices, Louis PECH, Pierre CALMELS et Catherine MALLET étaient co-gérants ;
- ❖ Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre d'un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- ❖ Aucun membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'Administration, de Direction ou de Surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### 6.3.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et de la Direction Générale

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit d'intérêts avéré ou potentiel entre leurs devoirs de membre des organes de Direction ou de Surveillance à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Conformément au Code de référence, le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoit : « Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'Actionnaire ou du groupe d'Actionnaires qu'il représente, le Membre concerné doit en informer le Conseil et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. ».

En conséquence, en cas de conflit d'intérêts, selon sa nature, le Membre du Conseil de Surveillance s'abstient de voter, voire de participer aux réunions, voire démissionne.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux Actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société, en dehors des termes du pacte d'Actionnaires qui est détaillé au § 5.13.3 « Pacte d'Actionnaires ».

### 6.3.5 Nominations, renouvellements et ratifications de cooptation

Aucun mandat de membre du Conseil de Surveillance n'arrive à expiration lors de la présente Assemblée.

## 6.4 Rémunérations des mandataires

### 6.4.1 La politique de rémunération des Dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux d'ACTIA Group le sont principalement par LP2C, société holding consolidante au titre des mandats qui sont exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C et votées par le Conseil de Surveillance de cette dernière ; ces rémunérations ne sont donc pas des rémunérations versées au titre des mandats exercés au sein de la Société ACTIA Group.

Pour une parfaite information, nous vous rappelons que, dans le cadre d'une convention d'assistance, LP2C facture au Groupe une partie seulement des salaires versés, en raison de prestations techniques diverses qui sont détaillées au § 6.6.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés ». Le solde correspond à son propre fonctionnement et reste à la charge de LP2C, selon la règle de répartition du temps de travail. Les rémunérations versées par LP2C ne concernent absolument pas les mandats exercés par le Président du Directoire, ni les mandats des membres du Directoire, ni les mandats au sein du Conseil de Surveillance.

A ce jour, la seule rémunération attribuable en raison du mandat social exercé dans ACTIA Group est la rémunération fixe versée en raison de son mandat au Président du Directoire d'ACTIA Group. D'une manière générale, la partie fixe de la rémunération versée au Président du Directoire d'ACTIA Group suit l'évolution des salaires de la principale structure française, sauf année exceptionnelle, quand la situation du Groupe est trop tendue, auquel cas l'augmentation est alors inférieure, voire nulle. Les rémunérations sont régulièrement comparées avec celles pratiquées au sein du Groupe pour assurer une bonne cohérence.

#### 6.4.2 Approbation des éléments de la politique de rémunération (say on pay ex ante)

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président du Directoire d'ACTIA Group en raison de son mandat (soumise à l'Assemblée Générale du 30 mai 2018, dans la 9<sup>ème</sup> résolution) :

- ❖ Le Président du Directoire d'ACTIA Group perçoit, au titre de cette fonction, une rémunération fixe annuelle brute. La partie fixe suit l'évolution des salaires de la principale structure française du Groupe.

En l'absence de rémunération ou d'avantages attribuables aux autres Membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group en raison de leur mandat, aucune résolution n'est à soumettre à la prochaine Assemblée Générale en vue de l'approbation des principes ou critères de rémunération les concernant.

#### 6.4.3 Rémunération et avantages des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions des articles L225-68 et L225-37-3 du Code de Commerce et à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 décembre 2012, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale brute (éléments fixes, variables et exceptionnels) et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit, correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonction du mandataire ou postérieurement à celle-ci n'a été pris, en dehors des engagements cités ci-dessous.

Aucun jeton de présence n'est actuellement versé aux membres du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group.

Les rémunérations versées et les décisions prises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivantes ; les chiffres communiqués concernent l'ensemble des rémunérations versées à chaque mandataire social d'ACTIA Group, par l'émetteur et par toute autre société du Groupe :

Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe						
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
	En 2017		En 2016		En 2015	
<b>Jean-Louis PECH</b> – Président du Directoire						
Rémunération fixe <sup>(1)</sup>	218 498	218 498	215 122	215 122	212 183	212 183
Rémunération variable annuelle <sup>(2)</sup>	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	50 000
Rémunération variable pluriannuelle						
Rémunération exceptionnelle						
Jetons de présence						
Avantages en nature	4 499	4 499	4 472	4 472	3 720	3 720
<b>TOTAL</b>	<b>322 997</b>	<b>322 997</b>	<b>319 594</b>	<b>319 594</b>	<b>265 903</b>	<b>265 903</b>
<b>Catherine MALLET</b> – Membre du Directoire						
Rémunération fixe <sup>(2)</sup>	105 498	105 498	102 247	102 247	100 276	100 276
Rémunération variable annuelle						
Rémunération variable pluriannuelle						
Rémunération exceptionnelle <sup>(2)</sup>	17 056	17 056	2 056	2 056	1 810	1 810
Jetons de présence						
Avantages en nature	1 790	1 790	1 708	1 708	2 343	2 343
<b>TOTAL</b>	<b>124 344</b>	<b>124 344</b>	<b>106 011</b>	<b>106 011</b>	<b>104 429</b>	<b>104 429</b>

**Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe**

Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute autre société du Groupe						
<b>Marine CANDELON</b> – Membre du Directoire						
Rémunération fixe <sup>(2)</sup>	73 078 <sup>(3)</sup>	73 078 <sup>(3)</sup>	61 699 <sup>(3)</sup>	61 699	49 927	49 927
Rémunération variable annuelle						
Rémunération variable pluriannuelle						
Rémunération exceptionnelle <sup>(2)</sup>	11 526	11 526	1 526	1 526	1 345	1 345
Jetons de présence						
Avantages en nature	1 513	1 513	2 082	2 082	2 078	2 078
<b>TOTAL</b>	<b>86 117</b>	<b>86 117</b>	<b>65 307</b>	<b>65 307</b>	<b>53 350</b>	<b>53 350</b>

<sup>(1)</sup> Rémunération au titre du mandat exercé au niveau de la Société Anonyme LP2C : 168 987 € - Rémunération au titre de ses mandats de Direction au sein du Groupe ACTIA : 49 511 €.

<sup>(2)</sup> Rémunérations au titre des mandats exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C.

<sup>(3)</sup> Augmentation principalement due à une augmentation de la durée de travail, courant 2016.

La rémunération variable du Président du Directoire a été appréciée pour 50 % sur l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe et pour 50 % sur l'amélioration de la rentabilité du Groupe. Le montant maximal de la partie variable pour 2016 (versement 2017) a été fixé à 30 % de sa rémunération fixe. Le niveau de réalisation de ces critères a été pleinement réalisé. Le niveau de réalisation attendu de ces critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

La rémunération exceptionnelle versée aux membres du Directoire a été octroyée pour la réalisation d'objectifs financiers et de communication au sein du Groupe d'une part, et à l'aboutissement de dossiers contentieux d'autre part. Le niveau de réalisation de ces critères a été pleinement réalisé. Le niveau de réalisation attendu de ces critères quantitatifs n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les avantages en nature correspondent à la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Lors de son Assemblée Générale du 30 mai 2017, l'approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Directoire a fait l'objet de la 9<sup>ème</sup> résolution qui a été approuvée à 95,54 %.

**Tableau 2 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de l'émetteur et de toute autre société du Groupe**

Mandataires sociaux non dirigeants – Nom et mandat	Montants versés en 2017	Montants versés en 2016	Montants versés en 2015
<b>Louis PECH</b> – Président du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence			
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	105 941	104 690	103 635
<b>Pierre CALMELS</b> – Vice-Président du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence			
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>	60 000	60 000	72 000
<b>Henri-Paul BROCHET</b> – Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	NEANT	NEANT	NEANT
Autres rémunérations			
<b>Catherine CASAMATTA</b> – Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	NEANT	NEANT	NEANT
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>			
<b>Alain COSTES</b> – Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	NEANT	NEANT	NEANT
Autres rémunérations			
<b>Carole GARCIA</b> – Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	NEANT	NEANT	NEANT
Autres rémunérations			
<b>Laura PECH</b> – Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	NEANT	NEANT	NEANT
Autres rémunérations <sup>(1)</sup>			

**Tableau 2 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de l'émetteur et de toute autre société du Groupe**

Tableau 2 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants de l'émetteur et de toute autre société du Groupe			
<b>Günther THRUM</b> – Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	<b>NEANT</b>	NEANT	NEANT
Autres rémunérations			
<b>Véronique VÉDRINE</b> – Membre du Conseil de Surveillance			
Jetons de présence	<b>NEANT</b>	NEANT	NEANT
Autres rémunérations			
<b>TOTAL</b>	<b>165 941</b>	<b>164 690</b>	<b>175 635</b>

(1) Rémunérations fixes au titre des mandats exercés au niveau de la Société Anonyme LP2C.

Lors de son Assemblée Générale du 30 mai 2017, l'approbation des éléments de la politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance a fait l'objet de la 10<sup>ème</sup> résolution qui a été approuvée à 99,98 %.

**Tableau 3 – Dirigeants – Mandataires sociaux**

	Contrat de Travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Nom : <b>Jean-Louis PECH</b> Fonction : Président du Directoire Date début Mandat : 01/07/14 Date fin Mandat : 12/11/18	Non	Non	Non	Non
Nom : <b>Marine CANDELON</b> Fonction : Membre du Directoire Date début Mandat : 12/11/02 Date fin Mandat : 12/11/18	Non	Non	Non	Non
Nom : <b>Catherine MALLET</b> Fonction : Membre du Directoire Date début Mandat : 12/11/02 Date fin Mandat : 12/11/18	Non	Non	Non	Non

#### 6.4.4 Éléments de rémunération soumis au vote

Comme indiqué précédemment, seul Jean-Louis PECH, Président du Directoire, est rémunéré au titre de son mandat social exercé au sein de la Société ACTIA Group.

Les rémunérations versées en raison du mandat de Président du Directoire exercé dans ACTIA Group à Jean-Louis PECH en 2017, et qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale dans la 10<sup>ème</sup> résolution, sont les suivantes :

Récapitulatif des rémunérations versées à chaque mandataire social par l'émetteur		
Nom et fonction du dirigeant mandataire social :	Montants dus	Montants reçus
	2017	
<b>Jean-Louis PECH</b> – Président du Directoire		
Rémunération fixe	9 026	9 026
Rémunération variable		
Rémunération exceptionnelle		
Jetons de présence		
Avantages en nature		
<b>TOTAL</b>	<b>9 026</b>	<b>9 026</b>

Seule est versée une rémunération fixe au Président du Directoire d'ACTIA Group, à titre de rémunération de son mandat social.

Les autres membres du Directoire et le Président du Conseil de Surveillance n'étant pas rémunérés au titre du mandat exercé dans ACTIA Group, aucune autre résolution n'est donc à soumettre aux Actionnaires d'ACTIA Group au titre du say on pay ex post

### 6.5 Délégations accordées dans le domaine des augmentations de capital

#### 6.5.1 Augmentation de Capital Social

A la date de clôture, il y a une délégation en matière d'augmentation de capital en cours de validité :

LIBELLE	A.G.E.	Échéances	Montant autorisé	Augmentations et émissions réalisées les années précédentes	Augmentations et émissions réalisées au cours de l'exercice	Autorisation résiduelle au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE	30/05/2016	29/07/2018	3% du montant du capital social	Néant	Néant	Néant

#### 6.5.2 Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

Il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur la Société ou les autres sociétés du Groupe.

#### 6.5.3 Plan d'Attribution Gratuite d'Actions

Il n'existe aucun plan d'Attribution Gratuite d'Actions en cours sur la Société ou les autres sociétés du Groupe.

### 6.6 Opérations avec les parties liées

Aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantages aux termes du contrat ne lie les membres des organes d'Administration, de Direction ou de Surveillance à ACTIA Group S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales, en dehors des éléments présentés au paragraphe ci-dessous.

#### 6.6.1 Information spécifique relative aux conventions

Conformément aux dispositions des articles L225-68 et L225-37-4 du Code de Commerce, concernant les conventions intervenues entre l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ou l'un des Actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, nous vous informons qu'il n'y a eu aucune convention relevant de ces dispositions.

#### 6.6.2 Nature et montant des conventions règlementées réalisées par l'émetteur

Il est demandé d'approuver les nouvelles conventions visées à l'article L225-86 du Code de Commerce régulièrement autorisées par le Conseil de Surveillance. Elles sont développées dans la 1<sup>ère</sup> partie du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés, rapport reproduit dans son intégralité au point 6.6.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés ».

Une partie des informations est développée au § Note 23 « Opérations avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés.

Le détail des relations entre LP2C et ACTIA Group, d'une part, et ACTIA Group et ses filiales, d'autre part, est communiqué au § 4.3 « Description sommaire du Groupe ».

### 6.6.3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés

A l'Assemblée Générale d'ACTIA Group S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

##### Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

##### **Avec la société ACTIA Automotive S.A.**

- ❖ **Personnes concernées** : la Société ACTIA Group S.A., Administrateur d'ACTIA Automotive S.A., représentée par Marine Candelon, Louis PECH, Pierre CALMELS, Jean-Louis PECH et Laura PECH.
- ❖ **Nature et objet** : Garanties
- ❖ **Modalités / Motifs justifiant de son intérêt pour la société** :

Dans le cadre d'un contrat avec Airbus pour un montant de 16 M€ par an, votre société a signé au bénéfice de sa filiale ACTIA Automotive S.A. une garantie complémentaire sur les plans financier, juridique, légal et de responsabilité civile. Cette caution n'a pas donné lieu à une facturation de la part de votre société au cours de l'exercice, cette garantie étant couverte par un contrat d'assurance souscrit par ACTIA Automotive S.A. à hauteur du montant de la garantie, soit 200 €.

##### **Avec la société ACTIA Systems**

- ❖ **Personnes concernées** : la société LP2C S.A., Administrateur d'ACTIA Systems, représentée par Louis PECH, la société ACTIA Automotive S.A., Administrateur d'ACTIA Systems, représentée par Jean-Louis PECH, Pierre CALMELS et Catherine MALLET.
- ❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance
- ❖ **Modalités** :

La convention d'assistance est effective du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2017.

Assistance d'ACTIA Systems auprès des filiales d'Amérique du Sud, ACTIA do Brasil et ACTIA de Mexico dans les domaines suivants :

- Coordination des actions, définition des produits et services du Groupe à mettre en place, détermination de l'application de la stratégie ;
- Extension des marchés en Amérique Latine : Pérou, Costa Rica, Colombie avec les filiales du Mexique et du Brésil ;
- Assistance dans le cadre du développement de l'activité ferroviaire ;
- Animation et coordination du management stratégique de ce secteur : suivi technologique, extension de ce segment d'un point de vue géographique, développement international recherche de nouveaux produits et / ou services associés.

Au titre de cette redevance, ACTIA Systems a facturé au cours de l'exercice 2017 la somme de €. 52.608 H.T. à votre société.

❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

Dans le cadre du développement de l'activité ferroviaire et du développement sur le marché de l'Amérique du Sud, cette convention a pour but de permettre à chaque structure concernée par cette activité de contribuer aux frais de développement et de déploiement pour l'ensemble du Groupe.

**Avec la Société Coovia S.A.S.**

❖ **Personnes concernées :** ACTIA Group S.A., Présidente de la société Coovia S.A.S. depuis le 29 décembre 2017, dont le représentant légal est Jean-Louis PECH, Président du Directoire d'ACTIA Group S.A.

❖ **Nature et objet :** Convention d'avance en compte courant.

❖ **Modalités :**

La société ACTIA Group S.A. peut mettre à disposition de la société Coovia S.A.S. des avances en compte courant. Pour ces avances en compte courant, votre société facture selon l'origine des sommes mises à disposition, à savoir :

- Si la société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- Si la société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Au 31 décembre 2017, le solde du compte courant de la société Coovia S.A.S est de €. 650.000. Le montant des intérêts facturés s'élève à €. 9.307.

Cette convention a été conclue pour une période de 6 ans à compter du 22 juillet 2016.

❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

Le Groupe a souhaité accompagner le démarrage d'une jeune startup, avec pour but d'être présent dans les services d'auto-partage appliqué à la mobilité urbaine.

**Avec la société LP2C S.A.**

❖ **Personnes concernées :** Louis PECH, Jean-Louis PECH, Pierre CALMELS, Marine CANDELON et Catherine MALLET, dirigeants communs.

❖ **Nature et objet :** Convention d'animation et convention d'assistance et de prestations de services

❖ **Modalités :**

Afin de remplacer la convention arrivée à échéance le 31 décembre 2017, de nouvelles conventions ont été mises en place dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Convention d'animation de LP2C S.A. en faveur de chacune des filiales et sous-filiales de LP2C, pour le rôle qu'elle exerce seule et exclusivement au niveau de la définition de la politique générale du Groupe ACTIA et qu'elle anime dans l'intérêt de l'ensemble des sociétés du Groupe ACTIA.

A ce titre, LP2C S.A. facturera un montant global annuel de 370 K€ pour l'ensemble des sociétés du Groupe, réparti entre les sociétés du Groupe sur la base de la valeur ajoutée de l'année précédente.

La durée de la convention d'animation est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.

- Une convention d'assistance et de prestations de services de LP2C S.A., en faveur de chacune des filiales et sous filiales LP2C S.A., dans le cadre des prestations de services permanentes que LP2C S.A. rend au Groupe notamment :
  - Assistance administrative, juridique, comptable et financière
  - Assistance dans le domaine de la qualité
  - Assistance dans le domaine de la communication
  - Assistance dans le domaine des Ressources Humaines
  - Assistance dans le domaine de l'immobilier
  - Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes Groupe
  - Assistance dans le domaine du « business development »

Les modalités de fixation de la rémunération HT des prestations de services rendues sont les suivantes : LP2C S.A. percevra une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération sera déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la société LP2C S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois consécutifs.

- Motifs justifiant de son intérêt pour la société

En raison de l'arrivée à échéance de la précédente convention d'assistance avec LP2C S.A., une analyse a été menée sur l'ensemble des conventions des sociétés du Groupe, afin notamment de tenir compte de la jurisprudence et des évolutions intervenues dans l'organisation générale du Groupe. L'intérêt commun de LP2C S.A. recoupe celui de chacune des filiales, qui pourront, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduirait, au niveau du Groupe LP2C - ACTIA, par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les filiales et sous-filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, pourront concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.

### Avec la société ACTIA Automotive S.A.

❖ **Personnes concernées** : la société ACTIA Group, Administrateur d'ACTIA Automotive S.A. représentée par Marine Candelon, Louis PECH, Pierre CALMELS, Jean-Louis PECH et Laura PECH.

❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance et de prestations de services

❖ **Modalités** :

Les prestations de services permanentes qu'ACTIA Automotive S.A. rend au Groupe sont les suivantes :

- Assistance administrative, juridique, comptable et financière
- Assistance dans le domaine de la qualité
- Assistance dans le domaine de la communication
- Assistance dans le domaine des Ressources Humaines
- Assistance dans le domaine des systèmes d'information
- Assistance dans le domaine des achats
- Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes Groupe
- Assistance dans le domaine du « business development »
- Assistance dans le domaine de la technologie

Les modalités de fixation de la rémunération HT des prestations de services rendues par ACTIA Automotive S.A. seront les suivantes : en contrepartie des prestations de services rendues, ACTIA Automotive S.A. facturera à chacune des filiales et sous-filiales concernées une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération sera déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la Société ACTIA Automotive S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance sera de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois successifs.

❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la Société** :

L'intérêt commun du Groupe ACTIA recoupe celui de chacune des filiales et sous-filiales, qui pourront, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduirait, au niveau du Groupe ACTIA, par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, pourront concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.

### Avec l'ensemble des filiales

❖ **Personnes concernées** :

- ACTIA Automotive S.A. : la société ACTIA Group S.A., Administrateur d'ACTIA Automotive, représentée par Marine CANDELON, Louis PECH, Pierre CALMELS, Jean-Louis PECH et Laura PECH.

- ACTIA 3E S.A.: la société ACTIA Automotive S.A., Administrateur d'ACTIA 3E S.A., représentée par Louis PECH, la société LP2C S.A., Administrateur d'ACTIA 3E S.A., représentée par Marine CANDELON, et Jean-Louis PECH.
- ACTIA Telecom S.A.: la société ACTIA Group S.A., Administrateur d'ACTIA Telecom S.A., représentée par Jean-Louis PECH, la société LP2C S.A., Administrateur d'ACTIA Telecom S.A., représentée par Louis PECH, Marine CANDELON et Pierre CALMELS.
- ACTIA PCs S.A.: la société LP2C S.A., Administrateur d'ACTIA PCs S.A., représentée par Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- SCI les Coteaux de Pouvourville : Pierre CALMELS, dirigeant commun.
- SCI de l'Oratoire : Pierre CALMELS et Louis PECH, dirigeants communs.
- SCI Sodimob : la société ACTIA Group S.A., Co-Gérante, représentée par Jean-Louis PECH.
- ACTIA CZ : la société ACTIA Group S.A., actionnaire majoritaire, représentée par Jean-Louis PECH.
- ACTIA I+ME : la société ACTIA Group S.A., actionnaire majoritaire, représentée par Jean-Louis PECH.
- ACTIA Systems : la société LP2C S.A., Administrateur d'ACTIA Systems, représentée par Louis PECH, la société ACTIA Automotive S.A., Administrateur d'ACTIA Systems, représentée par Jean-Louis PECH, Pierre CALMELS et Catherine MALLET.
- SCI los Olivos : Louis PECH, Pierre CALMELS et Jean-Louis PECH.
- ACTIA UK : Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- ACTIA Italia : Louis PECH, Pierre CALMELS, Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- ACTIA Polska : Jean-Louis PECH.
- ACTIA Nordic : Louis PECH, Pierre CALMELS et Jean-Louis PECH.
- KARFA : Louis PECH, Pierre CALMELS et Jean-Louis PECH.
- ACTIA do Brasil : Louis PECH, Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- ACTIA de Mexico : Louis PECH, Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- ACTIA Inc : Louis PECH, Pierre CALMELS, Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- ACTIA Corp : Louis PECH, Pierre CALMELS, Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- ACTIA China : Louis PECH et Catherine MALLET.
- ACTIA India : Pierre CALMELS, Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- CIPI ACTIA : la société LP2C S.A., Administrateur de CIPI ACTIA, représentée par Louis PECH, la société ACTIA Group S.A., Administrateur de CIPI ACTIA, représentée par Pierre CALMELS, la société ACTIA Automotive S.A., Administrateur de CIPI ACTIA, représentée par Jean-Louis PECH et Catherine MALLET.
- ARDIA : la société LP2C S.A., Administrateur de CIPI ACTIA, représentée par Louis PECH, la société ACTIA Automotive S.A., Administrateur de CIPI ACTIA, représentée par Jean-Louis PECH et Pierre CALMELS.
- ACTIA Tunisie : la société LP2C S.A., Administrateur de CIPI ACTIA, représentée par Louis PECH, la société ACTIA Automotive S.A., Administrateur de CIPI ACTIA, représentée par Jean-Louis PECH.
- Market IP : la société ACTIA Group S.A., Gérante unique, représentée par Jean-Louis PECH en qualité de représentant permanent.

❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance et de prestations de services

❖ **Modalités** :

Les prestations de services permanentes qu'ACTIA Group S.A. rend au Groupe sont les suivantes :

- Assistance administrative, juridique, comptable et financière
- Assistance dans le domaine de la communication
- Assistance dans le domaine des Ressources Humaines
- Assistance dans le domaine des systèmes d'information
- Assistance dans le domaine des achats
- Assistance dans le domaine de l'immobilier
- Assistance dans le domaine de la gestion et des procédures internes Groupe

- Assistance dans le domaine du « business development »
- Assistance dans le domaine de la technologie

Les modalités de fixation de la rémunération HT des prestations de services rendues par ACTIA Group S.A. seront les suivantes : en contrepartie des prestations de services rendues, ACTIA Group S.A. recevra de la part de chacune des filiales et sous-filiales concernées une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération sera déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la Société ACTIA Group S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois successifs.

### ❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

Dans le cadre de la réorganisation globale, cette convention d'assistance et de prestations d'ACTIA Group S.A. est mise en place en faveur de chacune des filiales et sous-filiales, pour couvrir les prestations permanentes qu'ACTIA Group S.A. rend au Groupe. L'intérêt commun d'ACTIA Group S.A. recoupe celui de chacune des filiales, qui pourront, en conséquence, accroître leur efficacité et leur rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduirait, au niveau du Groupe ACTIA, par une réduction de ses coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité, tandis que les filiales, tout en bénéficiant de ces coûts réduits, pourront concentrer leur énergie sur leur activité principale et ainsi accroître leurs performances économiques.

### **Avec la société LP2C S.A.**

❖ **Personnes concernées :** Louis PECH, Jean-Louis PECH et Pierre CALMELS, Marine CANDELON et Catherine MALLET, dirigeants communs.

❖ **Nature et objet :** Convention d'assistance et de prestations de services spécifiques

❖ **Modalités :**

Les prestations de services spécifiques qu'ACTIA Group S.A. rend à LP2C S.A. sont relatives à l'assistance en matière comptable et secrétariat de direction.

Les modalités de fixation de la rémunération H.T des prestations de services rendues par ACTIA Group S.A. sont les suivantes : en contrepartie des prestations de services rendues, ACTIA Group S.A. recevra de la part de LP2C S.A. une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice. La rémunération sera déterminée en fonction des coûts directs et indirects réellement engagés par la Société ACTIA Group S.A. majorés de 15%.

La durée de la convention d'assistance est de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, renouvelable par tacite reconduction par période de douze mois successifs.

❖ **Motifs justifiant de son intérêt pour la société :**

Cette convention est dans l'intérêt commun de LP2C S.A. et d'ACTIA Group S.A. et permettra à LP2C S.A. d'accroître son efficacité et sa rentabilité par ces opérations. En effet, cette prise en charge se traduirait, au niveau de LP2C S.A. et d'ACTIA Group S.A., par une réduction de leurs coûts globaux de gestion, par la réalisation d'économies d'échelle sur les coûts fixes et donc par une plus grande efficacité et rentabilité.

## **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs**

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

### **Avec la société ACTIA Automotive S.A.**

❖ **Personnes concernées :** la société ACTIA Group S.A., Administrateur d'ACTIA Automotive S.A., représentée par Marine CANDELON, Louis PECH, Pierre CALMELS, Laura PECH et Jean-Louis PECH.

❖ **Nature et objet :** Convention d'assistance

❖ **Modalités :**

Cette convention a été conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **a) Missions permanentes**

Votre société assiste sa filiale ACTIA Automotive S.A. dans les domaines suivants :

- Application de la politique générale et des stratégies globales définies par votre société et sa société mère, la société LP2C S.A. ;
- Animation et coordination du management stratégique et international ;
- Ressources humaines, qualité et systèmes d'informations ;
- Administration, finances (comptabilité, financement, garanties, ...), juridique et contrôle de gestion.
  - Votre société perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice. La rémunération est effectuée sur la base des coûts réellement engagés par votre société, majorés d'une marge de 15 % pour les coûts directs et sans marge pour les coûts indirects.
  - Cette redevance, facturée à la Société ACTIA Automotive S.A., est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction des résultats définitifs.

Au titre de cette redevance, votre Société a facturé au cours de l'exercice 2017 la somme de €. 2.244.788 H.T. à la Société ACTIA Automotive S.A.

### b) Missions exceptionnelles

- Garanties :

Votre Société peut, le cas échéant, mettre en place des garanties au profit de sa filiale ACTIA Automotive S.A. Elle est susceptible de consentir à des tiers, notamment à des établissements bancaires, sa caution pour garantir les engagements pris envers ceux-ci par ACTIA Automotive S.A.

Pour ces cautions, votre société perçoit une rémunération annuelle fixée à 1 % hors taxes du montant des sommes dues par ACTIA Automotive S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

A ce titre, au cours des exercices précédents, votre société a signé au bénéfice de sa filiale une caution solidaire de 200 M€ dans le cadre du contrat Airbus du 1<sup>er</sup> novembre 2007. Cette caution n'a pas donné lieu à une facturation de la part de votre société au cours de l'exercice, cette garantie étant couverte par un contrat d'assurance souscrit par ACTIA Automotive S.A. à hauteur du montant de la garantie, soit 200 M€.

Par ailleurs, au titre de l'exercice, des garanties bancaires, entrant dans le champ des conventions courantes, ont été octroyées par votre Société.

- Compte courant :

Votre société peut aussi mettre à disposition d'ACTIA Automotive S.A. des avances en compte courant. Pour ces avances en compte courant, votre Société facture selon l'origine des sommes mises à dispositions, à savoir :

- si la Société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- si la Société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Au 31 décembre 2017, le solde débiteur du compte courant d'ACTIA Automotive S.A. s'élève à €. 7.578.143. Le produit d'intérêt de l'exercice 2017 pour votre société s'élève à €. 106.221.

- Missions spécifiques :

Par ailleurs, votre société peut exécuter, à la demande formelle d'ACTIA Automotive S.A. et pour son compte, des missions spécifiques clairement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées à l'article précédent.

Parmi ces missions exceptionnelles, votre société peut intervenir dans l'identification, la sélection, l'étude, la négociation, le rachat d'entreprises et la prise de participation ou de contrôle de sociétés externes, ainsi que la recherche de partenaires.

Ces missions font l'objet d'une facturation distincte à convenir d'un commun accord, tenant compte des frais particuliers engagés par votre société et des résultats obtenus pour la filiale.

Cette facturation n'entre pas dans le calcul de la redevance des missions permanentes.

Aucune mission spécifique n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### Avec la société ACTIA Telecom S.A

- ❖ **Personnes concernées** : la société ACTIA Group S.A., Administrateur d'ACTIA Telecom S.A., représentée par Jean-Louis PECH, Marine CANDELON, Pierre CALMELS et LP2C, administrateur d'ACTIA Telecom S.A., représentée par Louis PECH.
- ❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance
- ❖ **Modalités** :

Cette convention a été conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### a) Missions permanentes

Votre Société assiste sa filiale ACTIA Telecom S.A. dans les domaines suivants :

- Application de la politique générale et des stratégies globales définies par votre société et sa société mère, la société LP2C S.A. ;
- Animation et coordination du management stratégique et international ;
- Ressources humaines, qualité et systèmes d'informations ;
- Administration, finances (comptabilité, financement, garanties, ...), juridique et contrôle de gestion.
  - Votre société perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice. La rémunération est effectuée sur la base des coûts réellement engagés par votre société, majorés d'une marge de 15 % pour les coûts directs et sans marge pour les coûts indirects.
  - Cette redevance, facturée à la société ACTIA Telecom S.A., est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction des résultats définitifs.
  - Au titre de cette redevance, votre société a facturé au cours de l'exercice 2017 la somme de €. 298.745 H.T. à la société ACTIA Telecom S.A.

#### b) Missions exceptionnelles

- Garanties :

Votre Société peut, le cas échéant, mettre en place des garanties au profit de sa filiale ACTIA Telecom S.A. Elle est susceptible de consentir à des tiers, notamment à des établissements bancaires, sa caution pour garantir les engagements pris envers ceux-ci par ACTIA Telecom S.A.

Pour ces cautions, votre société perçoit une rémunération annuelle fixée à 1 % hors taxes du montant des sommes dues par ACTIA Telecom S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

Des garanties bancaires entrant dans le champ des conventions courantes ont été octroyées par votre société au cours de l'exercice 2017.

- Compte courant :

Votre société peut aussi mettre à disposition d'ACTIA Telecom S.A. des avances en compte courant. Pour ces avances en compte courant, votre société facture selon l'origine des sommes mises à dispositions, à savoir :

- si la société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- si la société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Au 31 décembre 2017, le solde du compte courant d'ACTIA Telecom S.A. est nul. Aucun intérêt n'a été facturé au titre de l'exercice 2017.

- Missions spécifiques :

Par ailleurs, votre société peut exécuter, à la demande formelle d'ACTIA Telecom S.A. et pour son compte, des missions spécifiques clairement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées à l'article précédent.

Parmi ces missions exceptionnelles, votre société peut intervenir dans l'identification, la sélection, l'étude, la négociation, le rachat d'entreprises et la prise de participation ou de contrôle de sociétés externes, ainsi que la recherche de partenaires.

Ces missions font l'objet d'une facturation distincte à convenir d'un commun accord, tenant compte des frais particuliers engagés par votre société et des résultats obtenus pour la filiale.

Cette facturation n'entre pas dans le calcul de la redevance des missions permanentes.

Aucune mission spécifique n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

❖ **Nature et objet** : Autorisation de nantissements de titres

❖ **Modalités** :

Dans le cadre d'un découvert autorisé par une banque, votre Société a donné en garantie le nantissement de 125.000 titres de sa filiale ACTIA Telecom S.A. L'encours au 31 décembre 2017 est nul.

❖ **Nature et objet** : Autorisation de nantissements de titres

❖ **Modalités** :

Dans le cadre de l'octroi d'un prêt à votre filiale de 3,5 M€ sur 7 ans par une banque française, votre Conseil a autorisé à titre de garantie, le nantissement d'actions ACTIA Telecom S.A. détenues par votre société à hauteur de 120 % du financement, basé sur la valeur de rachat aux minoritaires, soit 12,20 € par action, soit un total de 344.262 actions.

❖ **Nature et objet** : Convention de trésorerie

❖ **Modalités** :

Dans un souci de rationalisation et d'optimisation de la trésorerie du Groupe, votre société a contractualisé une convention de trésorerie avec ACTIA Telecom S.A. afin de pouvoir bénéficier de la trésorerie excédentaire de cette filiale.

Le plafond de la convention de trésorerie s'élève à €. 3.000.000 rémunéré au taux intermédiaire entre les taux de financement et les taux de placement sur le court terme.

Au 31 décembre 2017, le montant de l'avance de trésorerie effectuée par ACTIA Telecom S.A. s'élève à €. 0 et la charge d'intérêt au titre de l'exercice 2017 pour votre société s'élève à €. 11.765.

### Avec la société LP2C S.A.

❖ **Personnes concernées** : Louis PECH, Jean-Louis PECH et Pierre CALMELS, Marine CANDELON et Catherine MALLET, dirigeants communs

❖ **Nature et objet** : Convention d'assistance

❖ **Modalités** :

Cette convention a été conclue pour une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### a) Missions permanentes

La société LP2C S.A. assiste la Société ACTIA Group S.A. dans les domaines suivants :

1. Assistance dans le domaine de l'application de la politique générale du groupe et du management, et notamment toutes les questions relevant :
  - de l'application de la politique générale et des stratégies globales définies par la société LP2C S.A. ;
  - de l'animation et la coordination des méthodes de direction et de gestion ;
  - de l'ingénierie financière ;
  - des prévisions économiques.
2. Assistance dans le domaine de l'animation des activités ;
3. Assistance dans le domaine de la communication ;
4. Assistance de caractère comptable, juridique et administratif ;
5. Assistance de caractère financier.

La société LP2C S.A. perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice.

La rémunération des prestations 1- et 4- est effectuée sur la base des coûts directs et indirects réellement engagés par la société LP2C S.A., majorés d'une marge de 15 %. Cette redevance, facturée à la Société

ACTIA Group S.A., est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction de la révision du budget sus énoncé.

Pour la rémunération des prestations 2- et 3-, celle-ci est déterminée en fonction du temps consacré par la société LP2C S.A. au taux journalier de €. 3.186 H.T. Cette redevance sera réévaluée le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice du prix à la production de services (conseil en management) publié par l'INSEE. L'indice de base à prendre en considération est celui du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2008, l'indice de référence étant celui du même trimestre de l'année suivante.

Pour la rémunération des cautions (prestation 5-), votre société est facturée sur la base d'une rémunération annuelle fixée à 1 % hors taxes du montant des sommes dues par ACTIA Group S.A. en début de trimestre. Les factures sont établies en fin de trimestre au titre de l'engagement ainsi garanti.

Pour les avances en compte courant, votre société est facturée selon l'origine des sommes mises à dispositions, à savoir :

- si la Société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- si la Société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Au titre des prestations 1- à 4-, la société LP2C S.A. a facturé au cours de l'exercice 2017 la somme de €. 1.881.459 H.T. à votre société.

Au titre de la prestation 5, aucune caution ni avance en compte courant n'a été consentie par LP2C S.A. à votre société au cours de l'exercice 2017.

### b) Missions exceptionnelles

La société LP2C S.A. peut exécuter, à la demande d'ACTIA Group S.A. et pour son compte, des missions spécifiques clairement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées à l'article précédent.

Parmi ces missions exceptionnelles, la société LP2C S.A. peut intervenir dans l'étude, la négociation, le rachat d'entreprises et la prise de participation ou de contrôle de sociétés externes.

Ces missions feront l'objet d'une nouvelle convention établie selon les mêmes formes et conditions que la présente convention.

Aucune mission spécifique n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

❖ **Nature et objet :** Prestations comptables et financières

❖ **Modalités :**

Votre société a effectué des prestations comptables et financières pour la société LP2C S.A.

La facturation de l'exercice effectuée par votre société s'élève à €. 156.619 H.T. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### Avec la société ARDIA

❖ **Personnes concernées :** Pierre CALMELS, ACTIA Automotive, Administrateur d'ARDIA, représentée par Jean-Louis PECH, LP2C, Administrateur d'ARDIA, représentée par Louis PECH.

❖ **Nature et objet :** Compte courant

❖ **Modalités :**

Votre société peut aussi mettre à disposition de la société ARDIA des avances en compte courant. Pour ces avances en compte courant, votre société facture selon l'origine des sommes mises à dispositions, à savoir :

- si la Société ne fait pas appel au marché, au taux d'intérêt Euribor 3 mois majoré d'un demi-point ;
- si la Société fait appel au marché, au taux de l'emprunt majoré d'un demi-point.

Au 31 décembre 2017, le solde débiteur du compte courant de la société ARDIA s'élève à €. 73.107. Le produit d'intérêt de l'exercice 2017 pour votre société s'élève à €. 915.

❖ **Nature et objet :** Convention d'assistance

Votre société assiste sa filiale ARDIA dans certains domaines et notamment dans toutes les questions relevant :

- de la Direction Générale ;
- du management stratégique et international ;

- de ressources humaines, qualité et des systèmes d'informations ;
- d'administration, finances (comptabilité, dossiers de financement, garanties, ...), juridique et contrôle de gestion.

Votre société perçoit, en rémunération de ces prestations permanentes, une redevance fixée sur la base d'un budget prévisionnel établi en début d'exercice et révisable en fin d'exercice.

La rémunération est effectuée sur la base des coûts réellement engagés par votre société, majorés d'une marge de 15% pour les coûts directs et sans marge pour les coûts indirects. Cette redevance, facturée à la société ARDIA, est appelée trimestriellement avant la fin de chaque trimestre civil sous la forme d'acomptes. Une régularisation est effectuée en fin d'exercice en fonction des résultats définitifs.

Au titre de cette redevance, votre société a facturé au cours de l'exercice 2017 la somme de €. 76.866 H.T. à la Société ARDIA.

### Avec la société S.C.I. de L'Oratoire

- ❖ **Personnes concernées** : Louis PECH et Pierre CALMELS, dirigeants communs
- ❖ **Nature et objet** : Convention de trésorerie
- ❖ **Modalités** :

Votre société a conclu une convention de trésorerie avec la S.C.I. de L'Oratoire dans le cadre de la cession de bail de ses immeubles afin de rémunérer la mise à disposition de €. 2.000.000 par la S.C.I. de L'Oratoire.

L'avance effectuée au profit de votre société au 31 décembre 2017 s'élève à €. 0. Le montant des intérêts comptabilisés en charge par votre société au 31 décembre 2017 s'élève à €. 118.

### Avec la société S.C.I. Les Coteaux de Pouvourville

- ❖ **Personne concernée** : Pierre CALMELS, dirigeant commun
- ❖ **Nature et objet** : Contrat de sous-location
- ❖ **Modalités** :

Selon un contrat de sous-location, la S.C.I. Les Coteaux de Pouvourville loue à votre Société des locaux sis 5, rue Jorge Semprun à Toulouse avec refacturation de la taxe foncière.

Le montant des loyers versés au cours de l'exercice s'élève à €. 51.600 H.T.

Le montant de la taxe foncière refacturée au cours de l'exercice s'élève à €. 0.

Le contrat de sous location a été requalifié en date du 24 décembre 2016 en contrat de bail commercial, avec détermination d'un loyer mensuel de 100€/m<sup>2</sup>, soit un loyer annuel de 51.600 € H.T.

Labège, le 24 avril 2018

Paris, le 24 avril 2018

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Philippe SAINT-PIERRE  
Associé

Eric BLACHE

### 6.6.4 Opérations avec les parties liées

Cf. § Note 23 « Opérations avec les parties liées » des notes annexes aux comptes consolidés.

### 6.7 Observations et travaux du Conseil de Surveillance

Convoqués en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts, les Actionnaires viennent de prendre connaissance des rapports du Directoire et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Conformément à l'article L225-68 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance nos observations relatives aux rapports du Directoire et aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### 6.7.1 Observations du Conseil de Surveillance

❖ Sur le rapport du Directoire :

Le rapport du Directoire n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

❖ Sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Tels qu'ils ont été présentés, après avoir été certifiés par les Commissaires aux Comptes, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

Le Conseil vous invite à approuver les résolutions proposées par le Directoire.

#### 6.7.2 Objet des travaux du Conseil de Surveillance

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes sociaux et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement le rapport du Directoire sur la marche de la Société. Il autorise les constitutions de sûretés, les cessions partielles ou totales de participations et de biens et droits immobiliers.

Fait à TOULOUSE  
Le 26 mars 2018  
Le Conseil de Surveillance

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

<b>7. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	<b>156</b>
<b>7.1 Comptes consolidés</b>	<b>156</b>
7.1.1 Bilan Consolidé	156
7.1.2 Compte de résultat consolidé	158
7.1.3 Etat du résultat global	158
7.1.4 Variation des Capitaux Propres	159
7.1.5 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé	160
7.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés	161
Note 1. Informations relatives au Groupe – Entité présentant les états financiers	161
Note 2. Principes comptables	161
<b>Note 2.1 Base de préparation des états financiers</b>	<b>161</b>
<b>Note 2.2 Recours à des estimations et des jugements</b>	<b>161</b>
<b>Note 2.3 Evolutions des normes IFRS</b>	<b>161</b>
<b>Note 2.4 Conversion des états financiers des filiales libellés en monnaies étrangères</b>	<b>163</b>
<b>Note 2.5 Conversion des transactions libellées en devises</b>	<b>163</b>
<b>Note 2.6 Regroupement d'entreprises</b>	<b>163</b>
<b>Note 2.7 Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques</b>	<b>164</b>
Note 3. Périmètre de consolidation	164
<b>Note 3.1 Critères de consolidation</b>	<b>164</b>
<b>Note 3.2 Sociétés consolidées</b>	<b>165</b>
Note 4. Immobilisations incorporelles	166
<b>Note 4.1 Variations des immobilisations incorporelles</b>	<b>166</b>
<b>Note 4.2 Goodwills</b>	<b>167</b>
<b>Note 4.3 Frais de développement et autres immobilisations incorporelles</b>	<b>170</b>
Note 5. Immobilisations corporelles	172
<b>Note 5.1 Variations des immobilisations corporelles</b>	<b>172</b>
<b>Note 5.2 Dépréciation d'immobilisations corporelles</b>	<b>175</b>
Note 6. Participations mises en équivalence	175
Note 7. Actifs financiers non courants	176
Note 8. Stocks et encours	176
Note 9. Clients et autres créances	177
Note 10. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat	178
<b>Note 10.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>178</b>
<b>Note 10.2 Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat</b>	<b>178</b>
Note 11. Impôts différés	180
Note 12. Actifs et passifs financiers	180
<b>Note 12.1 Les actifs financiers</b>	<b>182</b>
<b>Note 12.2 Les passifs financiers</b>	<b>182</b>
Note 13. Dettes financières	183
Note 14. Capitaux propres	188
<b>Note 14.1 Gestion du Capital</b>	<b>188</b>
<b>Note 14.2 Composition du Capital</b>	<b>188</b>
<b>Note 14.3 Actions propres</b>	<b>188</b>
Note 15. Résultat par action	189
<b>Note 15.1 Résultat de base par action</b>	<b>189</b>
<b>Note 15.2 Résultat dilué par action</b>	<b>189</b>
Note 16. Provisions	189

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

<b>Note 16.1 Evolution des provisions</b>	<b>190</b>
<b>Note 16.2 Avantages au personnel</b>	<b>190</b>
Note 17. Autres dettes courantes	192
Note 18. Secteurs opérationnels	192
Note 19. Chiffre d'affaires	194
<b>Note 19.1 Les prestations de services</b>	<b>195</b>
<b>Note 19.2 Les ventes de biens</b>	<b>195</b>
<b>Note 19.3 Les contrats de construction</b>	<b>195</b>
Note 20. Impôts sur les bénéficiaires	195
Note 21. Autres produits et charges opérationnels	196
Note 22. Résultat financier	197
Note 23. Opérations avec les parties liées	197
<b>Note 23.1 Avec la Société holding : LP2C S.A.</b>	<b>197</b>
<b>Note 23.2 Avec les participations mises en équivalence</b>	<b>198</b>
<b>Note 23.3 Avec les filiales</b>	<b>199</b>
<b>Note 23.4 Avec les membres des organes de direction</b>	<b>200</b>
<b>Note 23.5 Avec les autres parties liées</b>	<b>200</b>
Note 24. Effectif	200
Note 25. Engagements hors bilan	201
Note 26. Garanties sur éléments d'actif	201
Note 27. Facteurs de risques	202
<b>Note 27.1 Les risques juridiques et fiscaux</b>	<b>202</b>
<b>Note 27.2 Les risques industriels et environnementaux</b>	<b>202</b>
<b>Note 27.3 Les risques de crédit et/ou de contrepartie</b>	<b>202</b>
<b>Note 27.4 Les risques opérationnels</b>	<b>202</b>
<b>Note 27.5 Les risques de liquidité</b>	<b>203</b>
<b>Note 27.6 Les risques de marché</b>	<b>205</b>
Note 28. Autres informations	208
Note 29. Evènements post-clôture	209
<b>7.1.7 Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>209</b>
<b>7.1.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>210</b>
<b>7.2 Comptes sociaux</b>	<b>214</b>
<b>7.2.1 Bilan social</b>	<b>214</b>
<b>7.2.2 Compte de résultat social</b>	<b>216</b>
<b>7.2.3 Notes annexes</b>	<b>217</b>
Note 1. Faits majeurs de l'exercice	217
Note 2. Règles et méthodes comptables	217
<b>Note 2.1 Immobilisations incorporelles</b>	<b>217</b>
<b>Note 2.2 Immobilisations corporelles</b>	<b>217</b>
<b>Note 2.3 Immobilisations financières</b>	<b>218</b>
<b>Note 2.4 Créances</b>	<b>218</b>
<b>Note 2.5 Engagements de retraite</b>	<b>218</b>
Note 3. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat	218
<b>Note 3.1 Immobilisations incorporelles</b>	<b>219</b>
<b>Note 3.2 Immobilisations corporelles</b>	<b>219</b>
<b>Note 3.3 Immobilisations financières</b>	<b>220</b>
<b>Note 3.4 Stocks</b>	<b>220</b>
<b>Note 3.5 Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>220</b>
<b>Note 3.6 Créances et comptes rattachés, autres créances</b>	<b>220</b>
<b>Note 3.7 Actions propres</b>	<b>220</b>
<b>Note 3.8 Capitaux Propres</b>	<b>221</b>
<b>Note 3.9 Provisions pour charges</b>	<b>221</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Note 3.10 Dettes	222
Note 3.11 Chiffre d'affaires	223
Note 3.12 Transfert de charges d'exploitation	223
Note 3.13 Résultat financier	223
Note 3.14 Résultat Exceptionnel	224
Note 3.15 Résultat par action	224
Note 3.16 Engagements financiers et sûretés réelles donnés	224
Note 4. Autres informations	224
Note 4.1 Charges à payer	224
Note 4.2 Dividendes	224
Note 4.3 Situation fiscale latente	224
Note 4.4 Effectifs en fin d'année	224
Note 4.5 Opérations avec les entreprises liées	225
Note 4.6 Risques et politique de couverture	225
Note 4.7 Rémunération aux membres de l'organe de direction	225
Note 4.8 Evènements post clôture	225
Note 4.9 Société consolidante	226
7.2.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	227
<b>7.3 Informations financières diverses</b>	<b>230</b>
7.3.1 Politique de distribution des dividendes	230
7.3.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage	230
7.3.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	230

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

#### 7.1 Comptes consolidés

##### 7.1.1 Bilan Consolidé

Actifs consolidés en k€	Notes Annexes	31/12/2017	31/12/2016
Goodwills	Note 4	24 532	21 668
Frais de développement	Note 4	33 870	33 937
Autres immobilisations incorporelles	Note 4	582	590
<b>Total immobilisations incorporelles</b>	<b>Note 4</b>	<b>58 984</b>	<b>56 195</b>
Terrains	Note 5	3 557	2 849
Constructions	Note 5	6 427	6 620
Installations techniques	Note 5	15 137	13 739
Autres immobilisations corporelles	Note 5	8 205	5 885
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>Note 5</b>	<b>33 326</b>	<b>29 093</b>
Participations mises en équivalence	Note 6	718	985
Actifs financiers non courants	Note 12	1 472	1 433
Impôts différés	Note 11	11 105	10 898
Crédit d'impôt non courant	Note 12	12 224	11 722
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>117 829</b>	<b>110 326</b>
Stocks et en-cours	Note 8	107 378	93 778
Créances clients	Note 9	125 065	118 378
Autres créances courantes liées à l'activité	Note 9	9 020	6 297
Crédit d'impôt courant	Note 9	8 129	5 489
Autres créances courantes diverses	Note 9	1 603	814
Actifs financiers courants	Note 10.2		692
<b>Total créances courantes</b>		<b>251 195</b>	<b>225 447</b>
Équivalents de trésorerie	Note 10.1	163	184
Trésorerie	Note 10.1	45 416	27 162
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>Note 10.1</b>	<b>45 579</b>	<b>27 346</b>
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>296 774</b>	<b>252 793</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>414 603</b>	<b>363 119</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Capitaux Propres et Passifs consolidés en k€	Notes Annexes	31/12/2017	31/12/2016
Capital	Note 14	15 075	15 075
Primes	Note 14	17 561	17 561
Réserves	Note 14	80 653	61 994
Report à nouveau	Note 14	7 784	8 534
Réserve de conversion	Note 14	<3 204>	<386>
Actions propres	Note 14	<162>	<162>
Résultat de l'exercice	Note 14	8 264	20 914
<b>Capitaux Propres attribuables aux actionnaires du Groupe</b>	<b>Note 14</b>	<b>125 970</b>	<b>123 528</b>
Résultat des participations ne donnant pas le contrôle	Note 14	246	371
Réserves des participations ne donnant pas le contrôle	Note 14	1 235	1 336
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>Note 14</b>	<b>1 481</b>	<b>1 707</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>Note 14</b>	<b>127 451</b>	<b>125 235</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	Note 13	92 640	54 568
Dettes financières diverses	Note 13	1 982	1 941
Dettes financières location-financement	Note 13	2 937	3 965
<b>Total des dettes financières non courantes</b>	<b>Note 13</b>	<b>97 559</b>	<b>60 474</b>
Impôt différé passif	Note 11	3 631	3 786
Provision pour retraite et autres avantages à long terme	Note 16	9 315	9 075
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>110 506</b>	<b>73 335</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>Note 16</b>	<b>6 771</b>	<b>5 466</b>
Dettes financières à moins d'un an	Note 13	60 086	61 497
Instruments financiers	Note 10.2	5 296	
<b>Total des dettes financières courantes</b>		<b>65 381</b>	<b>61 497</b>
Fournisseurs	Note 17	55 471	52 351
Autres dettes d'exploitation	Note 17	33 569	32 888
Dettes fiscales (IS)	Note 17	2 083	1 457
Autres dettes diverses	Note 17	1 592	79
Produits différés		11 780	10 810
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>176 647</b>	<b>164 548</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>414 603</b>	<b>363 119</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.1.2 Compte de résultat consolidé

Etat du résultat consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2017	Année 2016
<b>Produits des activités ordinaires (Chiffre d'affaires)</b>	<b>Note 18</b>	<b>436 130</b>	<b>431 648</b>
- Achats consommés	Note 18	<226 644>	<230 332>
- Charges de personnel	Note 18	<107 424>	<103 816>
- Charges externes	Note 18	<70 357>	<59 672>
- Impôts et taxes		<5 494>	<7 088>
- Dotations aux amortissements	Note 18	<16 652>	<16 209>
+/- Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		4 196	5 123
+/- Gains et pertes de change sur opérations d'exploitation		1 923	2 719
+ Crédit Impôt Recherche		3 290	3 761
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>Note 18</b>	<b>18 967</b>	<b>26 135</b>
+ Autres produits opérationnels		1 535	362
- Autres charges opérationnelles		<652>	<159>
+/- values sur cessions d'immobilisations		<47>	22
- Dépréciation des goodwill	Note 4		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>Note 18</b>	<b>19 803</b>	<b>26 361</b>
+ Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		30	62
- Intérêts et charges financières	Note 18	<2 626>	<2 191>
+ Autres produits financiers		226	102
- Autres charges financières		<6 619>	<586>
<b>Résultat financier</b>	<b>Note 22</b>	<b>&lt;8 988&gt;</b>	<b>&lt;2 614&gt;</b>
+ Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	Note 6	<449>	128
+ Impôt	Note 18	<1 856>	<2 590>
<b>Résultat de la période</b>	<b>Note 18</b>	<b>8 510</b>	<b>21 285</b>
* attribuable aux actionnaires du Groupe		8 264	20 914
* participations ne donnant pas le contrôle		246	371
<b>Résultat de base et dilué par action (en €) - Part du Groupe</b>	<b>Note 15</b>	<b>0,41</b>	<b>1,04</b>

### 7.1.3 Etat du résultat global

Etat du résultat global en k€	Année 2017	Année 2016
<b>Résultat de la période</b>	<b>8 510</b>	<b>21 285</b>
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat</b>		
Engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels	370	<887>
Impôt différé sur engagements postérieurs à l'emploi - Ecart actuariels	<126>	297
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat</b>		
Ecart de conversion	<3 163>	<1 658>
<b>Autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>	<b>&lt;2 919&gt;</b>	<b>&lt;2 249&gt;</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>5 591</b>	<b>19 036</b>
* attribuable aux actionnaires du Groupe	5 691	18 920
* participations ne donnant pas le contrôle	<100>	116

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.1.4 Variation des Capitaux Propres

En k€	Capital	Actions propres	Primes	Réserves, RAN, Résultat consolidés	Réserve de conversion	Total attribuable au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
<b>Au 31/12/2015</b>	15 075	<162>	17 561	73 135	1 017	106 626	4 378	111 004
<b>Résultat global</b>								
Résultat consolidé				20 914		20 914	371	21 285
Autres éléments du résultat global				<590>	<1 404>	<1 994>	<255>	<2 249>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 324</b>	<b>&lt;1 404&gt;</b>	<b>18 920</b>	<b>116</b>	<b>19 036</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>								
Distributions effectuées				<2 009>		<2 009>	<249>	<2 258>
Variation de périmètre				<8>		<8>	<2 539>	<2 547>
Autres						0		0
<b>Au 31/12/2016</b>	15 075	<162>	17 561	91 442	<386>	123 528	1 707	125 235
<b>Résultat global</b>								
Résultat consolidé				8 264		8 264	246	8 510
Autres éléments du résultat global				244	<2 817>	<2 573>	<345>	<2 919>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 508</b>	<b>&lt;2 817&gt;</b>	<b>5 691</b>	<b>&lt;100&gt;</b>	<b>5 591</b>
<b>Transactions avec les actionnaires</b>								
Distributions effectuées				<3 013>		<3 013>	<266>	<3 279>
Variation de périmètre						0		0
Autres				<236>		<236>	140	<96>
<b>Au 31/12/2017</b>	15 075	<162>	17 561	96 701	<3 204>	125 970	1 481	127 451

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.1.5 Tableau des Flux de Trésorerie Consolidé

Tableau de Flux de Trésorerie Consolidé en k€	Notes Annexes	Année 2017	Année 2016
<b>Résultat de la période</b>	<b>7.1.2</b>	<b>8 510</b>	<b>21 285</b>
<i>Ajustements pour :</i>			
Amortissements et provisions	7.1.2	26 262	17 148
Résultat de cession d'immobilisations	7.1.2	10	<33>
Charges d'intérêts	7.1.2	2 626	2 191
Charge d'impôt courant (hors Crédit Impôt Recherche)	7.1.2	2 277	3 792
Variation des impôts différés	7.1.2	<421>	<1 203>
Crédit Impôt Recherche	7.1.2	<3 290>	<3 761>
Autres charges et produits	7.1.2	1 754	196
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	7.1.2	449	<128>
<b>Flux opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>38 177</b>	<b>39 488</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	Note 27.5	<22 281>	<4 854>
<b>Trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>		<b>15 895</b>	<b>34 634</b>
Impôt sur le résultat payé (hors Crédit Impôt Recherche)		<1 651>	<3 567>
Encaissement sur Crédit Impôt Recherche		2 344	603
<b>Trésorerie nette provenant des activités opérationnelles</b>		<b>16 588</b>	<b>31 670</b>
Acquisitions d'immobilisations	Note 4	<23 877>	<19 440>
Dividendes reçus des entreprises associées			41
Produit de cessions d'immobilisations	7.1.2	333	95
Variation des prêts et avances consenties		<228>	
Acquisitions de l'exercice sous déduction de la trésorerie acquise		<2 746>	<2 547>
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>&lt;26 518&gt;</b>	<b>&lt;21 851&gt;</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		<3 013>	<2 009>
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		<266>	<249>
Nouveaux emprunts	Note 13	70 320	39 524
Remboursement d'emprunts	Note 13	<28 149>	<21 966>
Intérêts payés	Note 22	<2 626>	<2 191>
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>36 266</b>	<b>13 109</b>
Effet de la variation du taux de change		<1 073>	<135>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	Note 10.1	<8 650>	<31 444>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	Note 10.1	16 612	<8 650>
<b>Variation trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		<b>25 263</b>	<b>22 793</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.1.6 Notes annexes aux comptes consolidés

#### Note 1. Informations relatives au Groupe – Entité présentant les états financiers

ACTIA Group S.A. est domiciliée en France. Le siège social de la Société est sis 5, rue Jorge Semprun - 31432 Toulouse. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les principaux domaines d'activité du Groupe sont les systèmes embarqués électroniques à haute valeur ajoutée, destinés aux marchés des véhicules et des télécommunications.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Directoire du 26 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 30 mai 2018.

#### Note 2. Principes comptables

##### Note 2.1 Base de préparation des états financiers

Les méthodes comptables et les modalités de calcul ont été appliquées de manière identique pour l'ensemble des périodes présentées.

Les montants mentionnés dans ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros (k€).

Les états financiers consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne, cette conformité couvrant les définitions, modalités de comptabilisation et d'évaluation préconisées par les IFRS ainsi que l'ensemble des informations requises par les normes. Les états financiers sont conformes à toutes les dispositions des IFRS d'application obligatoire au 31 décembre 2017. Par ailleurs, ces états financiers ont également été préparés conformément aux normes IFRS émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

##### Note 2.2 Recours à des estimations et des jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables de certains actifs et passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est enregistré dans la période du changement s'il n'affecte que cette période, ou dans la période du changement et les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux postes du bilan concernés par ces estimations sont les goodwill (cf. § Note 4 « Immobilisations incorporelles »), les frais de développement immobilisés (cf. § Note 4.3 « Frais de développement et autres immobilisations incorporelles »), les impôts différés actifs (cf. § Note 11 « Impôts différés »), et les provisions (cf. § Note 16 : « Provisions »).

##### Note 2.3 Evolutions des normes IFRS

Les nouveaux textes IAS/IFRS entrés en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et appliqués par le Groupe pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 décembre sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
Modification d'IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir	01/01/2017	06/11/2017	01/01/2017
Modification d'IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes	01/01/2017	06/11/2017	01/01/2017
Améliorations annuelles 2014-2016	01/01/2017	Q1 2018	01/01/2017

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

L'application de ces nouvelles normes, interprétations et amendements n'a pas d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations adoptés par l'Union Européenne mais avec une date d'application pour les exercices ouverts après le 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
IFRS 9 - Instruments financiers	01/01/2018	22/11/2016	01/01/2018
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	01/01/2018	22/09/2016	01/01/2018
Clarification d'IFRS 15	01/01/2018	31/10/2017	01/01/2018
IFRS 16 - Contrats de location	01/01/2019	31/10/2017	01/01/2019
Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	01/01/2018	2018 ?	01/01/2018 ?
Interprétation IFRIC 23 – Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat	01/01/2019	2018 ?	01/01/2019 ?
Modifications d'IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4	01/01/2018	03/11/2017	01/01/2018
Améliorations annuelles 2014-2016	01/01/2018	Q1 2018	01/01/2018 ?

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation ces normes, interprétations et amendements pour l'établissement des comptes consolidés 2017.

Le Groupe a procédé à l'analyse de ses méthodes comptables au regard de l'application future de la **norme IFRS 15**. Cette analyse a notamment porté sur la typologie des contrats existant au sein du Groupe.

### ❖ Ventes d'équipements et de marchandises

Le chiffre d'affaires est aujourd'hui reconnu à la livraison et l'application d'IFRS 15 ne va pas modifier ce rythme de reconnaissance. Le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de changement relatif au prix de transaction à retenir selon IFRS 15.

### ❖ Contrats à éléments multiples

Ces contrats incluent du développement et différents types de biens et services. Il conviendra d'identifier les obligations de performance au sein de chaque contrat. Le chiffre d'affaires de chaque obligation de performance sera comptabilisé en fonction du transfert du contrôle. Cela peut en conséquence modifier le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires et des marges associées.

Le Groupe estime que la partie du contrat relative au développement spécifique ne constituera pas, en général, une obligation de prestation distincte car le développement est indissociable de la production série. Par conséquent, ces coûts de développement seront traités en « coûts d'exécution » des contrats et comptabilisés en charge sur la durée de vie de ces contrats. Ces coûts sont aujourd'hui recyclés en résultat sur la base d'un prévisionnel de ventes « série » lors de la livraison effective de chaque produit. La reconnaissance du revenu lié aux prestations d'études sera dorénavant effectuée pendant la phase de livraison des biens produits en série.

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires des éléments produits en série, aujourd'hui comptabilisé à la livraison, ne devrait pas être modifié.

Dans les secteurs « Défense » et « Énergie » de la division Télécommunications, le Groupe traite à ce jour, pour certains contrats, le chiffre d'affaires comme une obligation de prestation globale. Le revenu et les marges sont ainsi comptabilisés en fonction de l'avancement par les coûts. L'application d'IFRS 15 ne devrait pas modifier ces principes comptables.

Le Groupe envisage d'appliquer cette nouvelle norme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 selon la méthode dite « rétrospective complète ». De ce fait, les capitaux propres figurant au bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2017 seront retraités des effets de l'application de cette nouvelle norme, et les comptes comparatifs 2017 présentés dans les états financiers consolidés 2018 seront également retraités.

En synthèse, la mise en œuvre de la norme IFRS 15 ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les capitaux propres consolidés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ni sur le niveau de chiffre d'affaires annuel du Groupe dans son périmètre actuel. Par ailleurs, il n'y aura aucun impact sur les flux de trésorerie associés.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le Groupe procède également à l'analyse des impacts de la **norme IFRS 16**. Les contrats sont en cours de recensement. L'analyse et le chiffrage des impacts attendus aux bornes du Groupe se poursuivront en 2018 sur la base des contrats au 31 décembre 2017.

Les nouveaux textes IAS/IFRS et interprétations publiés mais en cours d'adoption par l'Union Européenne et non encore applicables sont les suivants :

	Date d'application « IASB »	Date d'adoption UE	Date d'application UE
IFRS 14 - Comptes de report règlementaires	01/01/2016	N/A	N/A
Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise	Reportée sans limite	Adoption reportée	Adoption reportée
Modifications d'IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions	01/01/2018	26/02/2018	01/01/2018
Modifications d'IFRS 9 : Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative	01/01/2019	2018 ?	01/01/2019 ?
Modifications d'IAS 28 : Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises	01/01/2019	2018 ?	01/01/2019 ?
Améliorations annuelles 2015-2017	01/01/2019	2018 ?	01/01/2019 ?

### Note 2.4 Conversion des états financiers des filiales libellés en monnaies étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, hors zone Euro, sont convertis de la manière suivante :

- ❖ Les actifs et les passifs, y compris les goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis au taux de clôture, à l'exception des goodwill antérieurs à la date de transition, le 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;
- ❖ Les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change en vigueur aux dates de transactions ou, en pratique, à un cours qui s'en approche et qui correspond, sauf en cas de fluctuations importantes des cours, au cours moyen de l'exercice. En cas d'activité située dans des pays à forte inflation, les postes du compte de résultat de la filiale concernée seraient convertis au taux de clôture en application de la norme IAS 29 et de l'interprétation IFRIC 7 ;
- ❖ La différence de conversion est inscrite en tant que composante distincte des capitaux propres et n'affecte pas le résultat.

### Note 2.5 Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque société au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les dettes et créances libellées en devises sont converties au taux en vigueur au 31 décembre. Les différences de change latentes dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Conformément à l'IAS 21 et IFRIC 16 (adopté par l'Union Européenne et dont la date de première application concerne les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009), les différences de change relatives à des financements permanents faisant partie de l'investissement net dans une filiale consolidée sont constatées dans les autres éléments du résultat global, en réserve de conversion. Lors de la cession ultérieure de ces investissements, les résultats de change cumulés constatés dans les Capitaux Propres seront enregistrés en résultat.

### Note 2.6 Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version de la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le Groupe applique la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. Le prix d'acquisition appelé « contrepartie transférée » pour l'acquisition d'une filiale est la somme des justes valeurs des actifs transférés et des passifs assumés par l'acquéreur à la date d'acquisition, ainsi que des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur. Le prix d'acquisition comprend les compléments éventuels du prix évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition.

A la date d'acquisition, le goodwill correspond à la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle minorée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Les coûts directs liés à l'acquisition sont enregistrés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Dans le cas d'une prise de contrôle par acquisitions successives, la quote-part d'intérêts antérieurement détenus par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur à la date de prise de contrôle et tout profit ou perte en résultant est comptabilisé dans le compte de résultat.

L'évaluation initiale du goodwill est finalisée au maximum dans les douze mois suivant la date de l'acquisition.

Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel, à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Les principaux indices de pertes de valeur retenus par le Groupe sont :

### ❖ Indices chiffrés :

- baisse de 15% du chiffre d'affaires ou de 30% du résultat opérationnel de l'UGT à périmètre et change constant,
- valeur comptable de l'actif net supérieure à la capitalisation boursière.

### ❖ Indices non chiffrés :

- performance inférieure aux prévisions,
- changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, réglementaire ou politique des marchés dans lesquels le Groupe opère.

### Note 2.7 Crédits d'impôt, subventions et autres aides publiques

Le Groupe ACTIA a bénéficié d'aides publiques du type « avances remboursables ». Ces types de financement porteur d'intérêts ne rentrent pas dans le cadre de gestion des subventions publiques et des critères de la norme IAS 20. Compte tenu des projets financés et de la forte probabilité de remboursement de ces avances, elles sont présentées en dettes dans les états financiers.

La politique de Recherche & Développement du Groupe se traduit par l'obtention d'un Crédit Impôt Recherche par les sociétés établies en France. Ce Crédit Impôt Recherche est qualifié de subvention selon IAS 20. Il est affecté dans une rubrique spécifique du compte de résultat et impacte le résultat opérationnel ; cependant, la quote-part du Crédit d'Impôt Recherche affectable à des projets immobilisés est constatée en produits différés et rapportée au résultat sur la durée d'utilité des actifs pour lesquels elle a été perçue.

De la même manière, les subventions perçues et affectables à des projets immobilisés suivent le même traitement comptable.

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) a été instauré en France par la 3<sup>ème</sup> Loi de Finance rectificative pour 2012 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce crédit d'impôt est calculé par année civile et correspond, en 2017, à 6% des rémunérations inférieures ou égales à 2,5 fois le SMIC. Le Groupe n'a pas considéré le CICE comme une subvention, mais comme un remboursement de rémunération permettant de réduire le coût du travail. A ce titre, il a été comptabilisé selon IAS 19 en réduction des charges de personnel au rythme des charges de rémunérations correspondantes. Le montant du CICE comptabilisé en déduction des charges de personnel au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 457 k€, contre 1 149 k€ en 2016.

## Note 3. Périmètre de consolidation

### Note 3.1 Critères de consolidation

Les états financiers des entreprises contrôlées, directement ou indirectement, par ACTIA Group sont intégrés globalement dans les états financiers consolidés. Les comptes des sociétés dans lesquelles ACTIA Group possède une influence notable sont comptabilisés par mise en équivalence.

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes annuels le 31 décembre.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 3.2 Sociétés consolidées

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017, il a été décidé de consolider par mise en équivalence la start-up internet COOVIA dont ACTIA Group possède 19,98% du capital social.

Le 18 juillet 2017, ACTIA Group S.A. a acquis 100% du capital de la société belge Market-IP, renforçant ainsi ses compétences dans les services connectés.

Nom	Siège	N° Siren ou pays	% de Contrôle		Méthode d'intégration		Métiers	Contribution au CA consolidé (en k€)	Contribution au Résultat Net consolidé (en k€)	
			déc-16	déc-17	déc-16	déc-17				
<b>ACTIA Group</b>	Toulouse	542 080 791	Société consolidante		Société consolidante		Holding	157	-510	
<b>Automotive</b>										
ACTIA Automotive	Toulouse	389 187 360	99,98	99,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	146 125	-792	
ACTIA PCs	Maison-Alfort	384 018 263	87,80	87,80	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	5 375	88	
ACTIA Uk	Newtown	Royaume-Uni	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	3 628	222	
ACTIA Systems	Getafe Madrid	Espagne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications de matériels Audio & Vidéo	16 401	455	
ACTIA Muller España <sup>(1)</sup>	Getafe Madrid	Espagne	100,00	-	I.G.	-	Distribution de produits			
SCI Los Olivos	Getafe Madrid	Espagne	39,99	39,99	M.E.	M.E.	Immobilier		-9	
KARFA	Mexico	Mexique	90,00	90,00	I.G.	I.G.	Gestion de participations		-269	
ACTIA de Mexico	Mexico	Mexique	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	9 308	-48	
ACTIA do Brasil	Porto Alegre	Brésil	97,97	97,97	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	3 446	-606	
ACTIA Inc.	Dearborn - Michigan	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	16	-78	
ACTIA Cz	Tabor	Rep.Tchèque	89,98	89,98	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	1 220	23	
ACTIA Italia	Torino	Italie	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	18 689	353	
ACTIA 3E	Le Bourget du Lac		381 805 514	99,93	99,93	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	986	46
ACTIA I+Me	Braunschweig	Allemagne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	34 428	-25	
ACTIA Corp.	Elkhart - Indiana	Etats-Unis	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	21 078	2 087	
ACTIA NL <sup>(3)</sup>	Helmond	Pays-Bas	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	156	-124	
ACTIA Polska	Piaseczno	Pologne	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	937	23	
CIPI ACTIA	Tunis	Tunisie	65,80	65,80	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques	274	808	
ACTIA India	New Delhi	Inde	51,00	51,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	1 829	-480	
ACTIA China	Shanghai	Chine	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	13 273	-63	
ACTIA Nordic	Sollentuna	Suède	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	116 642	3 038	
ACTIA Tunisie	Tunis	Tunisie	89,87	96,96	I.G.	I.G.	Fabrications électroniques	5	238	
<b>Télécommunication</b>										
ACTIA Telecom	St Georges de Luzeçon	699 800 306	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Etudes et fabrications électroniques	39 778	3 262	
SCI Sodimob	St Georges de Luzeçon	419 464 490	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier		66	
ARDIA	Tunis	Tunisie	73,33	73,33	I.G.	I.G.	Études électroniques	1 204	910	
COOVIA	Toulouse	788 665 149		19,98		M.E.	Conseil en mobilité		-110	
Market-IP	Naninne	Belgique	-	100,00	-	I.G.	Etudes électroniques	1 174	134	
SCI de l'Oratoire <sup>(2)</sup>	Colomiers	345 291 405	100,00	100,00	I.G.	I.G.	Immobilier		200	
SCI Les Coteaux de Pouvourville	Toulouse	343 074 738	27,50	27,50	M.E.	M.E.	Immobilier		-330	

<sup>(1)</sup> : La société ACTIA Muller España a fusionné par absorption avec la société ACTIA Systems, sa maison mère, au 15 décembre 2017.

<sup>(2)</sup> : SCI de l'Oratoire est détenue à 86% par ACTIA Group et 14% par ACTIA Automotive.

<sup>(3)</sup> : En cours de dissolution

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 4. Immobilisations incorporelles

#### Note 4.1 Variations des immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des immobilisations incorporelles ont évolué comme suit :

❖ Au cours de l'exercice 2017 :

En k€	31/12/2016	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2017
Goodwills	23 010	2 777 <sup>(1)</sup>				25 787
Frais de développement	78 125		<1 313>	10 394	46	87 253
Autres immobilisations incorporelles	11 521	39	<173>	497	<29>	11 854
Autres immobilisations incorporelles en cours	65		<7>		<58>	
<b>Total</b>	<b>112 722</b>	<b>2 816</b>	<b>&lt;1 493&gt;</b>	<b>10 891</b>	<b>&lt;42&gt;</b>	<b>124 893</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	513					513
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>						

<sup>(1)</sup> acquisition de Market-IP

❖ Au cours de l'exercice 2016 :

En k€	31/12/2015	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2016
Goodwills	23 010					23 010
Frais de développement	71 969		<550>	7 762	<1 056>	78 125
Autres immobilisations incorporelles	11 399		<50>	333	<162>	11 521
Autres immobilisations incorporelles en cours			<1>	67		65
<b>Total</b>	<b>106 378</b>		<b>&lt;601&gt;</b>	<b>8 162</b>	<b>&lt;1 217&gt;</b>	<b>112 722</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	513					513
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>						

Dans le Groupe ACTIA, aucune immobilisation incorporelle ne fait l'objet de nantissement ou autres garanties.

Les amortissements et dépréciations :

❖ Au cours de l'exercice 2017 :

En k€	31/12/2016	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2017
Goodwills	1 342	<88>				1 254
Frais de développement	44 188		<576>	10 861	<1 091>	53 383
Autres immobilisations incorporelles	10 996	37	<162>	728	<326>	11 272
<b>Total</b>	<b>56 526</b>	<b>&lt;50&gt;</b>	<b>&lt;738&gt;</b>	<b>11 589</b>	<b>&lt;1 418&gt;</b>	<b>65 909</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	513					513

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas eu de dépréciation pour perte de valeur.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

❖ Au cours de l'exercice 2016 :

En k€	31/12/2015	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2016
Goodwills	1 342					1 342
Frais de développement	35 093		<170>	10 242	<977>	44 188
Autres immobilisations incorporelles	10 845		<59>	401	<192>	10 996
<b>Total</b>	<b>47 280</b>		<b>&lt;228&gt;</b>	<b>10 643</b>	<b>&lt;1 169&gt;</b>	<b>56 526</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	513					513

Les valeurs nettes :

❖ Au cours de l'exercice 2017 :

En k€	31/12/2016	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2017
Goodwills	21 668	2 864			24 532
Frais de développement	33 937		<737>	670	33 870
Autres immobilisations incorporelles	525	2	<11>	66	581
Autres immobilisations incorporelles en cours	65		<7>	<58>	
<b>Total</b>	<b>56 195</b>	<b>2 866</b>	<b>&lt;755&gt;</b>	<b>677</b>	<b>58 984</b>
<b>Dont location-financement</b>					
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<0>				<0>
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>					

❖ Au cours de l'exercice 2016 :

En k€	31/12/2015	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2016
Goodwills	21 668				21 668
Frais de développement	36 875		<380>	<2 558>	33 937
Autres immobilisations incorporelles	554		9	<38>	525
Autres immobilisations incorporelles en cours			<1>	67	65
<b>Total</b>	<b>59 097</b>		<b>&lt;373&gt;</b>	<b>&lt;2 529&gt;</b>	<b>56 195</b>
<b>Dont location-financement</b>					
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<0>				<0>
<i>Autres immobilisations incorporelles en cours</i>					

### Note 4.2 Goodwills

A fin 2017, les valeurs nettes des **goodwills** sont les suivantes :

En k€	Pays	Valeurs nettes au bilan au 31/12/2017	Valeurs nettes au bilan au 31/12/2016
ACTIA Telecom	France	11 415	11 415
ACTIA Corp	Etats-Unis	7 501	7 501
Market-IP	Belgique	2 864	
ACTIA Nordic	Suède	1 351	1 351
CIPI ACTIA	Tunisie	922	922
ACTIA PCs	France	390	390
SODIMOB	France	88	88
<b>Total</b>		<b>24 532</b>	<b>21 668</b>

Des tests de dépréciation annuels sont réalisés sur les goodwills.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Ce test porte sur un actif déterminé ou sur une Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.). Une U.G.T. est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les goodwill sont affectés à une ou plusieurs U.G.T.. En règle générale, l'U.G.T. pour les goodwill est l'entité acquise à l'origine. Dans le cas particulier d'ACTIA Corp., le goodwill est affecté à plusieurs U.G.T. (voir plus bas).

Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes :

- ❖ La juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- ❖ La valeur d'utilité, valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif ou d'une U.G.T.. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de prévisionnels à quatre ans de l'U.G.T. ou des groupes d'U.G.T. concernés, validés par la Direction du Groupe. Les taux de croissance retenus pour les périodes ultérieures sont stables. Les taux d'actualisation sont déterminés en retenant un taux sans risque de la zone géographique concernée, augmenté d'une prime de risque spécifique aux actifs concernés.

Lorsque la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat en rubrique « dépréciation des goodwill ». La perte de valeur d'une U.G.T. est affectée en priorité aux goodwill puis aux autres actifs de l'U.G.T., au prorata de leur valeur comptable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill n'est jamais reprise.

Conformément à la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont été mis en œuvre pour l'intégralité de ces goodwill par l'application de la méthode du discounted cash-flow aux plans d'affaires des U.G.T. concernées.

Les taux d'actualisation utilisés pour ces tests de dépréciation sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

En k€	2017		2016	
	Europe	USA	Europe	USA
Secteur Automobile	entre 7,5% et 8,5% <sup>(1)</sup>	entre 7,3% et 8,4%	entre 7,0% et 7,8%	entre 7,3% et 8,4%
Secteur Télécommunications	entre 6,0% et 7,0%	-	entre 7,0% et 8,0%	-

<sup>(1)</sup> : CIPI-ACTIA (Tunisie) : entre 11,2% et 12,3%.

Le taux de croissance à l'infini est de 1 % pour les tests d'impairment réalisés sur la zone Europe. Compte tenu des perspectives de sortie de crise anticipée de la zone Amérique, le taux de croissance à l'infini a été porté à 1,5 % depuis 2012 pour les tests réalisés sur cette zone.

Aucune perte de valeur ne ressort des tests de dépréciation appliqués à des scénarii de flux prévisionnels raisonnables et incluant des analyses de la sensibilité des valeurs à la variation des hypothèses et paramètres retenus. Les éléments d'appréciation des valeurs testées les plus significatives (UGT ACTIA Telecom et ACTIA Corp.) sont précisées ci-après :

### ❖ Test sur le goodwill d'ACTIA Telecom :

Le goodwill d'ACTIA Telecom a été rattaché à une U.G.T. composée de l'ensemble des actifs opérationnels d'ACTIA Telecom.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'U.G.T.. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commandes et sur des hypothèses raisonnables d'obtention de marchés sur appels d'offres des quatre prochaines années, ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
- le niveau d'investissement de renouvellement annuel,
- le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur son expérience ainsi que sur ses résultats passés,
- la période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2018 à 2021),
- le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows s'élève à 6,50 % après impôt,

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ci-après les hypothèses justifiant le taux retenu :
- Coût du capital :
  - Taux sans risque : 1,12 %,
  - Prime de risque de marché moyenne : 6,13 %,
  - Beta désendetté : 0,82 ; réendetté : 0,97 (moyenne sur cinq ans).
- Coût de la dette :
  - Coût de la dette à moyen long terme avant impôt : 4,73 %,
  - Taux d'imposition : 33,33 % jusqu'en 2018, puis 28% à partir de 2019, taux utilisés dans le cadre de la détermination des cash-flows.
- le levier financier sectoriel s'élève à 15%,
- sur l'horizon explicite, le taux de croissance annuel moyen du chiffre d'affaires s'établit à 9,5 %,
- le taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires retenu pour le calcul du flux normatif s'élève à 12,8 % (le taux réel en 2017 est de 10,9%), étant précisé qu'il s'agit de l'EBITDA avant CIR et CICE,
- la valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1 %,
- les analyses de sensibilité de la valeur des goodwill à la variation des hypothèses de flux d'exploitation prévisionnels et du taux d'actualisation indiquent que la question de la perte de valeur serait posée par l'une ou l'autre des hypothèses dégradées suivantes :
- taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires normatif inférieur à 11,6 %, soit 120 points de base en dessous des paramètres retenus pour estimer le flux terminal,
- taux d'actualisation supérieur à 7,8 %, soit 130 points de base au-dessus du taux central précédemment explicité.

### ❖ Test sur le goodwill d'ACTIA Corp. (USA) :

Le goodwill d'ACTIA Corp. est affecté à plusieurs U.G.T. :

- à hauteur de 2 M€ à l'ensemble de la division Automotive, en raison des synergies liées à l'implantation du Groupe aux États-Unis,
- pour le solde aux entités américaines : ACTIA Corp. (Systèmes Embarqués) et ACTIA Inc. (Diagnostic).

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité de l'U.G.T.. Elle a été déterminée en tenant compte des hypothèses suivantes :

- les **prévisions de cash-flow** établies par le management tiennent compte de l'évolution du chiffre d'affaires fondé sur l'évaluation du carnet de commandes et sur des hypothèses raisonnables d'obtention de marchés sur appels d'offres des trois prochaines années, ainsi que sur l'évolution du besoin en fonds de roulement calculé suivant l'évolution de l'activité,
- le niveau d'investissement de renouvellement annuel,
- le management a chiffré ces hypothèses en se fondant sur l'expérience passée,
- la période couverte pour ces prévisions de cash-flow est de quatre années (de 2018 à 2021),
- le taux retenu pour l'actualisation des cash-flows s'élève à 7,91 % après impôt,
- ci-après les hypothèses justifiant les taux retenus :
- Coût du capital :
  - Taux sans risque : 2,46 %,
  - Prime de risque de marché moyenne : 6,44 %,
  - Beta désendetté : 1,01 ; réendetté : 1,27.
- Coût de la dette :
  - Coût de la dette à moyen long terme avant impôt : 2,83 %,
  - Taux d'imposition : 40 %, taux utilisé dans le cadre de la détermination des cash-flows.
- le levier financier sectoriel s'élève à 30%,
- sur l'horizon explicite, le taux de croissance moyen annuel du chiffre d'affaires s'établit à 3,9 %,
- le taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires retenu pour le calcul du flux normatif s'élève à 13,2 % (le taux réel en 2017 est de 11,4 %),
- la valeur terminale a été déterminée à partir d'un cash-flow auquel a été appliqué un taux de croissance à l'infini de 1,5 %, compte tenu des perspectives de sortie de crise de la zone Amérique,

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- les analyses de sensibilité de la valeur des goodwill à la variation des hypothèses de flux d'exploitation prévisionnels et du taux d'actualisation indiquent que la question de la perte de valeur serait posée par l'une ou l'autre des hypothèses dégradées suivantes :
  - taux d'EBITDA/Chiffre d'affaires normatif inférieur à 8,0 %, soit 520 points de base en dessous des paramètres retenus pour estimer le flux terminal,
  - taux d'actualisation supérieur à 16,4 %, soit 850 points de base au-dessus du taux central précédemment explicité.

A ce jour, les **pertes de valeur sur goodwill** s'élèvent à 1 254 k€ et correspondent à :

- ❖ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Polska : 224 k€ (comptabilisée en 2008) ;
- ❖ Perte de valeur sur goodwill ACTIA Telecom : 1 000 k€ (500 k€ comptabilisée en 2009 et 500 k€ comptabilisée en 2012) ;
- ❖ Perte de valeur sur goodwill KARFA : 30 k€ (comptabilisée en 2015).

### Note 4.3 Frais de développement et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles sont reconnues à l'actif si elles sont contrôlées par le Groupe, si elles procurent des avantages économiques futurs au Groupe et si elles satisfont aux critères d'identification ci-dessous :

- ❖ Elles sont séparables de l'entité (possibilité de vente, transfert, cession ...) de façon individuelle ou liées avec un autre actif / passif ou ;
- ❖ Elles résultent des droits contractuels ou autres droits légaux.

Les différentes natures d'immobilisations incorporelles identifiables dans le Groupe ACTIA sont notamment les frais de développement et les brevets et marques.

Les amortissements des immobilisations incorporelles autres que les frais de développement sont calculés linéairement sur des durées d'utilité de 3 à 7 ans.

#### Les frais de développement

Une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement est comptabilisée à l'actif si, et seulement si, les critères suivants sont respectés :

- ❖ Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- ❖ Intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- ❖ Capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- ❖ Façon dont l'immobilisation incorporelle génèrera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même, ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- ❖ Disponibilité des ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- ❖ Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le coût de cette immobilisation incorporelle générée en interne comprend tous les coûts nécessaires pour créer, produire et préparer l'immobilisation pour qu'elle puisse être exploitée de la manière prévue par le Groupe.

Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Aucune immobilisation incorporelle résultant de la recherche n'est comptabilisée à l'actif. Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les amortissements des frais de développement reflètent le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Les méthodes utilisées sont l'amortissement linéaire ou la méthode des unités d'œuvre. Les durées d'utilité sont fonction des actifs concernés. Elles sont de 3 à 5 ans, à l'exception du chronotachygraphe dont la durée d'utilité a été estimée à 15 ans (fin de l'amortissement en 2020).

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture. Il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée d'utilité est considérée indéfinie.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les **principaux investissements incorporels** réalisés au cours des trois derniers exercices sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	2017	2016	2015
<b>Frais de développement</b>			
Secteur Automotiv	8 539	6 444	8 980
<i>Dont Diagnostic</i>	396	1 221	403
<i>Dont Systèmes Embarqués</i>	8 143	5 223	8 577
Secteur Télécommunications	1 855	1 318	1 765
<b>Total</b>	<b>10 394</b>	<b>7 762</b>	<b>10 745</b>
<b>Autres Immobilisations Incorporelles</b>			
Secteur Automotiv	465	340	442
Secteur Télécommunications	32	60	39
<b>Total</b>	<b>497</b>	<b>400</b>	<b>481</b>

Les nouvelles immobilisations incorporelles :

- ❖ Ont été générées en interne (coûts de développement immobilisés) pour 10,4 M€ (7,8 M€ en 2016) ;
- ❖ Ont été acquises à l'extérieur pour 0,5 M€ (0,4 M€ en 2016).

Le tableau ci-dessous résume l'évolution du coût total des dépenses de Recherche & Développement :

En k€	2017	2016
<b>Division Automotiv</b>	<b>56 955</b>	<b>48 399</b>
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	18 588	15 762
<i>immobilisations</i>	8 539	6 491
<i>charges de l'année</i>	29 828	26 146
<b>Division Telecom</b>	<b>9 995</b>	<b>8 400</b>
<i>dont coût des études commandées par les clients</i>	5 991	4 505
<i>immobilisations</i>	1 855	1 318
<i>charges de l'année</i>	2 149	2 577
<b>Total</b>	<b>66 950</b>	<b>56 799</b>
<i>Amortissement des frais de développement immobilisés n'entrant pas dans le calcul du coût total</i>	10 837	10 241

La majeure partie des sociétés de la division Automotiv réalise des travaux de R&D. ACTIA Automotiv (France) contribue à hauteur de 48,2 % (environ 47,9 % en 2016), ACTIA I+ME (Allemagne) pour 11,4 % (11,6 % en 2016) et ACTIA Nordic (Suède) pour 22,5 % (27,6 % en 2016), le reste des entités de la division se répartissant équitablement le solde de ces travaux.

Pour la division Telecom, les travaux sont réalisés par tous les établissements d'ACTIA Telecom.

La politique d'investissement en R&D du Groupe est concentrée dans trois domaines :

- ❖ La télématique pour véhicules, tant 1<sup>ère</sup> monte que 2<sup>ème</sup> monte et services associés ;
- ❖ L'électronique de puissance pour véhicules ;
- ❖ Les outils de contrôle et de réparation des véhicules ;
- ❖ Les équipements professionnels liés aux modes de communication par hyperfréquence.

Dans ces domaines, le Groupe ACTIA doit anticiper l'arrivée de nouveaux produits, faire appel aux technologies les plus modernes tout en répondant aux exigences d'une normalisation mondiale croissante. ACTIA doit également accompagner ses clients à l'export ou trouver de nouveaux marchés à l'étranger.

Le Groupe ACTIA, implanté dans 16 pays, assume des dépenses de R&D importantes. Sur les trois dernières années, la moyenne de ces dépenses s'établit à 14,1 % du chiffre d'affaires consolidé. La conséquence de cette politique volontariste se traduit en France par un Crédit Impôt Recherche et des subventions significatifs (5,4 M€ pour 2017, contre 5,8 M€ en 2016).

En 2017, les dépenses totales de R&D ont représenté 15,4 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 13,2 % en 2016. Cependant, une partie de ces dépenses sont partagées avec les clients. Ainsi, s'affirme la volonté du Groupe à répondre, par l'innovation, aux besoins du marché.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le poids de la R&D supportée par le Groupe ACTIA dans son compte de résultat, c'est-à-dire en tenant compte de la part facturée aux clients, des aides de l'État, et du décalage temporel (immobilisations / amortissements) est passé de 7,8 % à 8,8 % du chiffre d'affaires en 2017. Le taux de refacturation clients s'élève à 36,7% en 2017, contre 35,7% en 2016. Le Groupe enregistre ainsi une diminution de sa R&D immobilisée de <0,2%>.

### Note 5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le Groupe ACTIA a choisi le modèle du coût comme méthode d'évaluation.

Les éléments du coût comprennent :

- ❖ Le prix d'achat y compris droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordées ;
- ❖ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;
- ❖ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et remise en état du site.

Lorsque des éléments significatifs d'immobilisations corporelles peuvent être déterminés et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (par composant).

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle, le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle, au moment où le coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et que son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Le Groupe ACTIA a déterminé trois composants pour les constructions :

- ❖ Le gros œuvre : durée d'utilité 40 ans ;
- ❖ Le second œuvre : durée d'utilité 20 ans ;
- ❖ L'agencement : durée d'utilité 10 ans.

La décomposition de certains bâtiments dont la structure est très spécifique (bardage verre ...) a été adaptée pour que les durées d'utilité correspondent à la véritable durée de vie du bien.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues par le Groupe sont les suivantes :

- ❖ Installations techniques, matériel et outillage : sur 6 à 10 ans ;
- ❖ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

Les durées d'utilité sont revues à chaque clôture.

Le Groupe n'a pas déterminé de valeur résiduelle significative pour ses immobilisations corporelles.

#### Note 5.1 Variations des immobilisations corporelles

Les **valeurs brutes** des immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

- ❖ Au cours de l'exercice 2017 :

En k€	31/12/2016	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2017
Terrains	2 862		<274>	982		3 570
Constructions	17 172		<804>	739	<3>	17 104
Installations techniques						
Matériels outillages	55 892	160	<2 354>	6 788	<668>	59 819
Autres immobilisations	22 473	416	<845>	4 812	<890>	25 967
<b>Total</b>	<b>98 399</b>	<b>577</b>	<b>&lt;4 277&gt;</b>	<b>13 322</b>	<b>&lt;1 560&gt;</b>	<b>106 460</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Terrains</i>	260					260
<i>Constructions</i>	6 079					6 079
<i>Installations techniques</i>						
<i>Matériels outillages</i>	12 679			215		12 894
<i>Autres immobilisations</i>	4 269			312		4 581

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

❖ Au cours de l'exercice 2016 :

En k€	31/12/2015	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Transferts>	Cessions et autres diminutions	31/12/2016
Terrains	2 974		<113>			2 862
Constructions	16 215		<178>	1 146	<12>	17 172
Installations techniques						
Matériels outillages	49 841		<981>	7 424	<392>	55 892
Autres immobilisations	20 562		<219>	2 498	<368>	22 473
<b>Total</b>	<b>89 593</b>		<b>&lt;1 491&gt;</b>	<b>11 068</b>	<b>&lt;772&gt;</b>	<b>98 399</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Terrains</i>	260					260
<i>Constructions</i>	6 079					6 079
<i>Installations techniques</i>						
<i>Matériels outillages</i>	9 136			3 543		12 679
<i>Autres immobilisations</i>	4 186			83		4 269

Les amortissements :

❖ Au cours de l'exercice 2017 :

En k€	31/12/2016	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2017
Terrains	13					13
Constructions	10 552		<368>	557	<64>	10 677
Installations techniques						
Matériels outillages	42 153	157	<1 418>	4 258	<468>	44 682
Autres immobilisations	16 587	238	<537>	1 664	<190>	17 762
<b>Total</b>	<b>69 305</b>	<b>395</b>	<b>&lt;2 324&gt;</b>	<b>6 479</b>	<b>&lt;722&gt;</b>	<b>73 134</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Terrains</i>	13					13
<i>Constructions</i>	5 222					5 222
<i>Installations techniques</i>						
<i>Matériels outillages</i>	8 369					8 369
<i>Autres immobilisations</i>	3 417					3 417

❖ Au cours de l'exercice 2016 :

En k€	31/12/2015	Variations périmètre	Écarts de conversion	Dotations	Reprises	31/12/2016
Terrains	13					13
Constructions	10 128		<70>	592	<98>	10 552
Installations techniques						
Matériels outillages	39 337		<587>	3 605	<202>	42 153
Autres immobilisations	15 518		<136>	1 458	<253>	16 587
<b>Total</b>	<b>64 996</b>		<b>&lt;793&gt;</b>	<b>5 655</b>	<b>&lt;553&gt;</b>	<b>69 305</b>
<b>Dont location-financement</b>						
<i>Terrains</i>	13					13
<i>Constructions</i>	5 120		<52>	154		5 222
<i>Installations techniques</i>						
<i>Matériels outillages</i>	7 525			844		8 369
<i>Autres immobilisations</i>	3 011			406		3 417

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Les valeurs nettes :

❖ Au cours de l'exercice 2017 :

En k€	31/12/2016	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2017
Terrains	2 849		<274>	982	3 557
Constructions	6 620		<436>	244	6 427
Installations techniques	13 739	3	<935>	2 330	15 137
Matériels outillages					
Autres immobilisations	5 886	178	<307>	2 448	8 205
<b>Total</b>	<b>29 093</b>	<b>181</b>	<b>&lt;1 953&gt;</b>	<b>6 005</b>	<b>33 326</b>
<b>Dont location-financement</b>					
<i>Terrains</i>	247				247
<i>Constructions</i>	856				856
<i>Installations techniques</i>	4 310			215	4 524
<i>Matériels outillages</i>					
<i>Autres immobilisations</i>	852			312	1 164

❖ Au cours de l'exercice 2016 :

En k€	31/12/2015	Variations périmètre	Écarts de conversion	Acquisitions <Cessions nettes>	31/12/2016
Terrains	2 961		<113>		2 849
Constructions	6 087		<107>	640	6 620
Installations techniques	10 504		<394>	3 629	13 739
Matériels outillages					
Autres immobilisations	5 044		<83>	925	5 886
<b>Total</b>	<b>24 597</b>		<b>&lt;697&gt;</b>	<b>5 194</b>	<b>29 093</b>
<b>Dont location-financement</b>					
<i>Terrains</i>	247				247
<i>Constructions</i>	959		52	<154>	856
<i>Installations techniques</i>	1 611			2 699	4 310
<i>Matériels outillages</i>					
<i>Autres immobilisations</i>	1 175			<322>	852

Les immobilisations corporelles données en garantie sont détaillées au § Note 26 : « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Les acquisitions les plus significatives concernent :

En k€	2017	2016	2015
<b>Terrains</b>			
Secteur Automobile	967	-	4
Secteur Télécommunications	15	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>982</b>		<b>4</b>
<b>Constructions</b>			
Secteur Automobile	381	1 125	662
Secteur Télécommunications	32	21	5
Autres (y/c holding)	-	-	-
<b>Sous-Total</b>	<b>413</b>	<b>1 146</b>	<b>667</b>
<b>Installations techniques</b>			
Secteur Automobile	6 475	7 113	4 185

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En k€	2017	2016	2015
Secteur Télécommunications	354	311	90
<b>Sous-Total</b>	<b>6 829</b>	<b>7 424</b>	<b>4 275</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
Secteur Automotive	4 845	2 342	2 311
Secteur Télécommunications	254	134	110
Autres (y/c holding)	-	22	-
<b>Sous-Total</b>	<b>5 099</b>	<b>2 498</b>	<b>2 421</b>
<b>Total</b>	<b>13 324</b>	<b>11 068</b>	<b>7 368</b>

La totalité des nouvelles immobilisations corporelles a été acquise auprès de fournisseurs extérieurs.

### Note 5.2 Dépréciation d'immobilisations corporelles

En cas d'indice de perte de valeur, un test de dépréciation des autres actifs est systématiquement réalisé.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

En cas de perte de valeur d'un actif ou d'une U.G.T., une provision est systématiquement constatée. Elle est affectée à la rubrique « Dotations aux amortissements » du compte de résultat, qui sera renommée de ce fait « Dotations aux amortissements et provisions pour perte de valeur ».

Au 31 décembre 2017, aucune provision pour dépréciation d'actif corporel n'est comptabilisée.

### Note 6. Participations mises en équivalence

En k€	Valeur des titres		Quote-part du résultat	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
SCI Los Olivos	408	417	<9>	<11>
SCI Les Coteaux de Pourville	220	568	<330>	139
Coovia	90		<110>	
<b>Total</b>	<b>718</b>	<b>985</b>	<b>&lt;449&gt;</b>	<b>128</b>

Lorsque la quote-part de l'investisseur est ramenée à zéro, les pertes supplémentaires éventuelles font l'objet d'une provision si l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée ou de la coentreprise (cf. § Note 16 : « Provisions » des notes annexes aux comptes consolidés).

Des informations financières relatives aux participations mises en équivalence sont données ci-dessous :

❖ Au 31 décembre 2017 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI Los Olivos	2 648	1 628	136	<24>
SCI Les Coteaux de Pourville	7 028	5 855	515	43
Coovia	269	936	40	<548>

❖ Au 31 décembre 2016 :

En k€	Total Actifs	Dettes	Chiffre d'Affaires	Résultat
SCI Los Olivos	1 084	40	120	<27>
SCI Les Coteaux de Pourville	1 456	397	757	<183>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 7. Actifs financiers non courants

En k€	31/12/2017			31/12/2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres immobilisés non consolidés	297	<231>	65	506	<238>	268
Créances rattachées à des participations non consolidées	727	<72>	656	377	<72>	306
Dépôts et cautionnements	722		722	853		853
Prêts et divers	29	<0>	29	6	<0>	6
<b>Total</b>	<b>1 775</b>	<b>&lt;303&gt;</b>	<b>1 472</b>	<b>1 743</b>	<b>&lt;310&gt;</b>	<b>1 433</b>

Au titre de la période 2017, les actifs financiers ont généré des profits, inclus dans la rubrique « Autres produits financiers » du compte de résultat, à hauteur de 43 k€ contre 71 k€ en 2016.

### Note 8. Stocks et encours

Les coûts des stocks comprennent :

- ❖ Les coûts d'acquisition : prix d'achat et frais accessoires ;
- ❖ Les coûts de transformation : main d'œuvre et frais indirects de production ;
- ❖ Les autres coûts ne sont inclus dans les coûts des stocks que s'ils sont encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les stocks d'encours de services sont évalués à leur coût de production, main d'œuvre et autres frais de personnel directement engagés pour fournir le service.

Le coût des stocks est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible entre le coût et la valeur nette de réalisation (prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés nécessaires pour l'achèvement et pour réaliser la vente).

Les valeurs de réalisation nette des stocks sont les suivantes :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
	Net	Net
Matières premières	48 414	38 768
En cours de biens / services	24 069	19 979
Produits intermédiaires et finis	24 928	25 284
Marchandises	9 967	9 746
<b>Total</b>	<b>107 378</b>	<b>93 778</b>

Au cours de l'exercice 2017, les stocks ont évolué de la façon suivante :

En k€	Brut	Dépréciation	Net
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>104 412</b>	<b>&lt;10 635&gt;</b>	<b>93 777</b>
Variation de la période	14 836		14 836
Dépréciation nette		<63>	<63>
Variation de périmètre	33		33
Effet des variations de change	<1 327>	120	<1 206>
<b>Au 31/12/2017</b>	<b>117 955</b>	<b>&lt;10 578&gt;</b>	<b>107 377</b>

Les mises au rebut de la période s'élèvent à 1 233 k€ (1 377 k€ pour 2016) et concernent principalement :

- ❖ ACTIA Automotive : 261 k€ (provisionnés en totalité sur les périodes antérieures) ;
- ❖ ACTIA Telecom : 456 k€ (provisionnés à hauteur de 374 k€ sur les périodes antérieures) ;

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En valeur brute, les stocks ont augmenté de 13,5 M€ au cours de l'année 2017 contre 4,9 M€ au cours de l'année 2016. Le détail de ces variations est donné ci-dessous :

En M€		2017	2016
Matières premières		+ 9,7	+ 0,0
Dont :	ACTIA Automotive	+ 9,1	+ 1,1
	ACTIA Telecom	+ 0,6	<1,1>
En cours de biens et services		+ 3,7	+ 2,6
Dont :	ACTIA Automotive	+ 2,2	+ 2,0
	ACTIA Telecom	+ 1,5	+ 0,6
Produits intermédiaires et finis		<0,4>	+ 2,4
Dont :	ACTIA Automotive	<0,1>	+ 2,7
	ACTIA Telecom	<0,3>	<0,3>
Marchandises		+ 0,4	<0,1>
Dont :	ACTIA Automotive	+ 0,4	<0,1>
	ACTIA Telecom	-	-

Les nantissements de stocks sont indiqués au § Note 26 « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

### Note 9. Clients et autres créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

Lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur, le montant de la perte constatée est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif.

Le détail des **créances clients et autres créances courantes** est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2016	Variations de la période	Dépréciation / Reprise	Variation de périmètre	Effet des variations de change	Valeurs Nettes au 31/12/17
<b>Créances Clients</b>	118 378	7 831	101	470	<1 716>	125 065
Avances / Acomptes	1 873	2 077			<91>	3 859
Créances sociales	436	7			<0>	402
Créances TVA	2 255	428		22	1	2 705
Charges constatées d'avance	1 733	319		36	<34>	2 053
<b>Autres créances courantes liées à l'activité</b>	6 297	2 831		57	<165>	9 020
Créances fiscales	1 159	2 924			<129>	3 955
Crédit Impôt Recherche	4 330	<155>				4 175
Crédit d'impôt courant	5 489	2 769			<129>	8 129
Autres créances courantes diverses	814	551		282	<43>	1 603
<b>Total</b>	130 978	13 981	101	810	<2 052>	143 817

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des créances clients brutes non échues et échues (balance âgée) est le suivant :

En k€	Non échues	Echues de 0 à 30 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 61 à 90 jours	Echues de plus de 91 jours	Total des créances clients (Valeurs Brutes)
<b>Valeurs Brutes au 31/12/2017</b>	104 353	8 727	4 100	1 854	8 290	127 324
<b>Valeurs Brutes au 31/12/2016</b>	91 259	11 622	4 823	4 349	8 732	120 784

Aucune **perte sur créance irrécouvrable** significative n'a été comptabilisée en 2017, comme en 2016.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 10. Trésorerie, équivalents de trésorerie et instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

#### Note 10.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La **trésorerie** est constituée des disponibilités bancaires en compte à la date de clôture. Les découverts bancaires remboursables à vue constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

Les **équivalents de trésorerie** sont des placements à court terme très liquides constitués de valeurs mobilières de placement facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont comptabilisés à la valeur liquidative à la date de clôture, le boni de placement étant constaté au compte de résultat.

Elles ont évolué comme suit :

En k€	31/12/2017	31/12/2016	Evolution
Équivalents de trésorerie	163	184	<21>
Trésorerie	45 416	27 162	18 254
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>45 579</b>	<b>27 346</b>	<b>18 234</b>
<Concours bancaires courants>	<28 967>	<35 996>	7 029
<b>Total</b>	<b>16 612</b>	<b>&lt;8 650&gt;</b>	<b>25 263</b>

Les Concours bancaires courants sont inclus dans les « Dettes Financières à moins d'un an » dans le Passif Courant.

Le Groupe ACTIA procède à la liquidation des valeurs mobilières en fin d'exercice et constate ainsi en résultat les plus-values définitives.

#### Note 10.2 Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Le Groupe ACTIA utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêts résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient ni n'émet d'instrument financier à des fins de transactions. Cependant, les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs.

##### ❖ La couverture du risque de taux

Le Groupe ACTIA a adopté une politique globale de couverture de taux ; ces instruments de couverture ne sont pas directement affectables à certains emprunts mais permettent de couvrir les emprunts à taux variable de façon globale. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les instruments de couverture du risque de taux sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	Montant initial	Montant au 31/12/2017	Taux fixe	Date de début	Date de fin	Amortissement
SWAP 1	5 000	5 000	0,50%	01/06/2016	01/06/2021	In fine
SWAP 2	5 000	3 500	0,34%	01/06/2016	01/06/2021	trimestriel
SWAP 3	5 000	3 750	0,25%	01/09/2016	01/09/2021	trimestriel
SWAP 4	5 000	5 000	0,45%	01/09/2016	01/09/2021	In fine
<b>Total</b>	<b>20 000</b>	<b>17 250</b>				

Ces couvertures de taux ne sont pas liées à des contrats de financement spécifiques mais elles couvrent l'endettement du Groupe à hauteur de 17,3 M€ au 31 décembre 2017 (19,3 M€ au 31 décembre 2016).

Le Groupe ACTIA comptabilise ses instruments de couverture de taux à la juste valeur par le compte de résultat dans les rubriques « autres produits financiers » et « autres charges financières ».

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les impacts de cette comptabilisation sur le résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2017		31/12/2016	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
<b>Instruments financiers ACTIF &lt;PASSIF&gt;</b>				
SWAP	<230>	159	<389>	<138>
<b>Total</b>	<b>&lt;230&gt;</b>	<b>159</b>	<b>&lt;389&gt;</b>	<b>&lt;138&gt;</b>

Une analyse des risques de taux encourus par le Groupe ACTIA est détaillée à la Note 27 « Facteurs de Risques » des annexes aux comptes consolidés.

### ❖ La couverture du risque de change

Les critères n'étant pas respectés pour les périodes présentées, la comptabilité de couverture (couverture de flux futurs – cash-flow hedge) n'a pas été appliquée. Les instruments de couverture du risque de change ont été évalués à la juste valeur et comptabilisés comme les instruments de couverture du risque de taux.

Les instruments de couverture du risque de change sont détaillés dans le tableau suivant :

En Devises	Montant initial maximum	Montant maximum restant à acquérir au 31/12/2017	Seuil Minimal	Strike	Date de début	Date de fin
Option EUR/USD	21 000 000 \$	0 \$	1,0480	1,1770	21/11/2016	09/04/2018
Accumulateur EUR/USD	7 200 000 \$	3 600 000 \$	1,1200	1,1990	11/08/2017	03/05/2018
Accumulateur EUR/USD	10 800 000 \$	3 600 000 \$	1,0510	1,1755	08/12/2016	06/06/2018
Accumulateur EUR/USD	14 400 000 \$	4 800 000 \$	1,0510	1,1735	06/12/2016	12/06/2018
Terme EUR/USD	2 100 000 \$	2 100 000 \$	-	1,1657	04/07/2017	12/07/2018
Accumulateur EUR/USD	12 000 000 \$	4 800 000 \$	1,0210	1,1600	05/01/2017	20/08/2018
Accumulateur EUR/USD	20 000 000 \$	8 000 000 \$	1,0250	1,1600	04/01/2017	21/08/2018
Accumulateur EUR/USD	10 400 000 \$	7 600 000 \$	1,1400	1,2000	09/08/2017	21/09/2018
Accumulateur EUR/USD	17 500 000 \$	11 250 000 \$	1,0825	1,2000	12/07/2017	11/11/2018
Accumulateur EUR/USD	3 800 000 \$	2 400 000 \$	1,0750	1,1855	17/05/2017	04/12/2018
Accumulateur EUR/USD	7 800 000 \$	7 200 000 \$	1,0860	1,1920	04/07/2017	05/12/2018
Accumulateur EUR/USD	3 600 000 \$	3 600 000 \$	1,1200	1,2185	10/11/2017	17/12/2018
Accumulateur EUR/USD	3 600 000 \$	2 400 000 \$	1,0950	1,1735	12/07/2017	18/12/2018
ABF Protégé EUR/USD	18 000 000 \$	14 700 000 \$	1,1600	1,2350	25/08/2017	19/12/2018
Accumulateur EUR/USD	3 300 000 \$	3 300 000 \$	1,1280	1,2455	15/11/2017	19/12/2018
Accumulateur EUR/USD	10 600 000 \$	10 600 000 \$	1,0500	1,2000	23/02/2017	02/02/2019
Accumulateur EUR/USD	16 000 000 \$	12 000 000 \$	1,1000	1,1700	07/04/2017	15/02/2019
Accumulateur EUR/USD	9 000 000 \$	9 000 000 \$	1,0585	1,1960	25/04/2017	22/02/2019
Accumulateur EUR/USD	7 800 000 \$	7 800 000 \$	1,0875	1,2300	30/06/2017	22/02/2019
Accumulateur EUR/USD	16 000 000 \$	12 600 000 \$	1,0800	1,2167	07/06/2017	13/03/2019
Accumulateur EUR/USD	14 100 000 \$	10 500 000 \$	1,0600	1,1860	21/04/2017	23/04/2019
Accumulateur EUR/USD	5 200 000 \$	5 200 000 \$	1,1400	1,2720	14/11/2017	28/06/2019
Accumulateur EUR/JPY	144 000 000 ¥	48 000 000 ¥	119,2000	130,0000	10/03/2017	29/03/2018

Le Groupe ACTIA comptabilise ces instruments de couverture de change à la juste valeur par le compte de résultat dans les rubriques « autres produits financiers » et « autres charges financières ».

Il est précisé que le Groupe a procédé à l'acquisition de 87,5 M\$ pour le besoin de ses achats, contre 74,6 M\$ en 2016.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les impacts de cette comptabilisation sur le résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2017		31/12/2016	
	Juste valeur	Impact résultat	Juste valeur	Impact résultat
<b>Instruments financiers ACTIF &lt;PASSIF&gt;</b>				
Couverture EUR / USD	<5 035>	<6 164>	1 129	<76>
Couverture EUR / JPY	<30>	17	<48>	<54>
<b>Total</b>	<b>&lt;5 066&gt;</b>	<b>&lt;6 147&gt;</b>	<b>1 081</b>	<b>&lt;130&gt;</b>

### Note 11. Impôts différés

Les impositions différées résultent notamment :

- ❖ Des pertes fiscales reportables ;
- ❖ Du décalage temporel pouvant exister entre la valeur en consolidation et la base fiscale de certains actifs et passifs.

En application de la méthode bilancielle du report variable, les impôts différés sont évalués en tenant compte des taux d'imposition (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

La position passive d'une société peut, dans certaines conditions, être réduite à concurrence des reports fiscaux déficitaires raisonnablement imputables en contrepartie et des impôts différés sur différences temporelles déductibles.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés lorsque leur recouvrement est probable. Les déficits ou différences temporelles doivent être imputables sur les bénéfices imposables à venir, à hauteur des éventuels plafonnements selon la législation française. Les actifs d'impôt différés sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice fiscal suffisant soit disponible.

L'utilisation des reports déficitaires des sociétés françaises est plafonnée et en conformité avec nos business plans, le Groupe ACTIA travaille avec un prévisionnel de quatre ans. Ainsi, le montant des pertes fiscales non utilisées pour lesquelles aucun actif d'impôts différés n'a été reconnu s'élève à **23,3 M€** (21,1 M€ au 31 décembre 2016). Le gain d'impôt potentiel s'élève à 7,3 M€ (6,0 M€ au 31 décembre 2016). Cette évolution est liée au changement de taux d'Impôt sur les Sociétés en France. Ces pertes fiscales ont une durée de vie illimitée.

En application de la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation. Ils sont présentés au bilan, selon les cas, en actif et passif non courant.

En k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Actifs d'impôts constatés au titre des :</b>		
Décalages temporels	4 575	4 672
<i>Dont provision départ retraite</i>	1 967	2 011
<i>Dont profits sur stocks</i>	423	456
<i>Dont autres retraitements</i>	2 185	2 205
Déficits reportables	6 530	6 226
<b>Total net des Actifs d'impôts</b>	<b>11 105</b>	<b>10 898</b>
<b>Passifs d'impôts constatés au titre des :</b>		
Passifs d'impôts différés	3 631	3 786
<b>Total net des Passifs d'impôts</b>	<b>3 631</b>	<b>3 786</b>
<b>Total net des Actifs et Passifs d'impôts différés</b>	<b>7 474</b>	<b>7 111</b>

### Note 12. Actifs et passifs financiers

Les différentes catégories d'instruments financiers sont les actifs détenus jusqu'à échéance, les prêts et créances émis par l'entreprise, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat et les autres passifs financiers.

#### Actifs détenus jusqu'à échéance

Le Groupe ACTIA n'en possède aucun.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Prêts et créances émis par l'entreprise

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur.

La sortie des comptes des actifs financiers est conditionnée au transfert des risques et avantages liés à l'actif, ainsi qu'au transfert de contrôle de l'actif. De ce fait, les effets escomptés non échus et les Dailly à titre de garantie sont maintenus au poste « Créances clients ».

### Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les achats et ventes d'actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés à la date de transaction.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché à la date de clôture.

### Autres dettes (prêts et emprunts portant intérêts)

Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### Titres de participation

Le Groupe détient des participations dans des sociétés sans exercer d'influence notable ou de contrôle. Conformément à la norme IAS 39, les titres sont analysés comme disponibles à la vente et sont normalement comptabilisés à la juste valeur avec variation de valeur en autres éléments du résultat global, à moins que la diminution de juste valeur soit significative ou durable. Toutefois, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. En cas d'indication objective de dépréciation, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

### Instruments financiers composés

Le Groupe peut être amené à émettre également des Obligations Convertibles ou Bons de Souscription d'Actions. Ces instruments financiers composés sont ventilés en une composante dette et une composante Capitaux Propres.

### Instruments financiers dérivés

Ils sont détaillés à la Note 10.2 : « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat ».

### Transferts d'instruments financiers actifs

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif expirent, ou lorsqu'il transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés, ou lorsqu'il ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages, et ne conserve pas le contrôle sur l'actif transféré. Tout intérêt créé ou conservé par le Groupe dans des actifs financiers décomptabilisés est comptabilisé séparément comme actif ou passif.

Dans le cas contraire, les créances sont maintenues à l'actif du bilan, le Groupe gardant le risque de défaillance du débiteur. La somme versée par la banque est inscrite en trésorerie en contrepartie de l'inscription d'une dette bancaire au passif. Celle-ci et la créance ne disparaissent du bilan que lorsque le débiteur s'est acquitté de sa dette auprès de l'établissement financier. Les frais encourus sont comptabilisés en déduction de la dette, cette dernière étant évaluée selon la méthode du coût amorti, au taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 13 :

- ❖ Catégorie de niveau 1 « prix du marché » : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- ❖ Catégorie de niveau 2 « modèle avec paramètres observables » : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- ❖ Catégorie de niveau 3 « modèle avec paramètres non observables ».

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 12.1 Les actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers actifs :

En k€	31/12/2017				31/12/2016			
	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Comptes consolidés Groupe (*)	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Prêts et créances	Comptes consolidés Groupe (*)
<b>Actifs Non Courants</b>								
Actifs financiers non courants	713		759	1 472	563		870	1 433
Crédit impôt recherche non courant			12 224	12 224			11 722	11 722
<b>Actifs Courants</b>								
Créances clients			125 065	125 065			118 378	118 378
Crédit d'impôt courant			8 129	8 129			5 489	5 489
Autres créances courantes diverses			1 603	1 603			814	814
Instruments financiers		0		0		692		692
Équivalents de trésorerie		163		163		184		184
Trésorerie			45 416	45 416			27 162	27 162
<b>Total</b>	<b>713</b>	<b>163</b>	<b>193 196</b>	<b>194 072</b>	<b>563</b>	<b>876</b>	<b>164 435</b>	<b>165 873</b>

(\*) La juste valeur est identique à la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés pour l'ensemble des actifs financiers.

Au 31 décembre 2017, les actifs financiers à la juste valeur sont classifiés ainsi :

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
Instruments financiers			-
Équivalents de trésorerie	163		
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### Note 12.2 Les passifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des catégories d'instruments financiers passifs :

En k€	31/12/2017			31/12/2016		
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat	Comptes consolidés Groupe (*)
<b>Passifs non courants</b>						
Emprunts obligataires	20 000		20 000			0
Emprunts auprès des établissements de crédit	72 640		72 640	54 568		54 568
Dettes financières diverses	322	1 660	1 982	394	1 547	1 941
Dettes financières Location-financement	2 937		2 937	3 965		3 965
<b>Passifs courants</b>						
Dettes financières à moins d'un an	59 691	395	60 086	60 810	687	61 497
Instruments financiers		5 296	5 296			0
Fournisseurs	55 471		55 471	52 351		52 351
Autres dettes diverses	1 592		1 592	79		79
<b>Total</b>	<b>212 653</b>	<b>7 351</b>	<b>220 003</b>	<b>172 168</b>	<b>2 234</b>	<b>174 401</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

(\*) La juste valeur est proche de la valeur comptabilisée dans les comptes consolidés pour les passifs financiers.

Au 31 décembre 2017, les passifs financiers à la juste valeur sont classifiés ainsi :

En k€	Catégorie 1 Prix de marché	Catégorie 2 Avec paramètres observables	Catégorie 3 Avec paramètres non observables
<b>Passifs non courants</b>			
Dettes financières diverses	1 660		
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières à moins d'un an	395		
Instruments financiers		5 296	
<b>Total</b>	<b>2 055</b>	<b>5 296</b>	<b>-</b>

### Note 13. Dettes financières

Les dettes financières par nature de crédit et par échéance se répartissent de la façon suivante :

En k€	31/12/2017				31/12/2016			
	<31/12/18	>01/01/19 <31/12/22	>01/01/23	Total	<31/12/17	>01/01/18 <31/12/21	>01/01/22	Total
Emprunts obligataires			20 000	<b>20 000</b>				<b>0</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	28 757	68 865	3 775	<b>101 398</b>	22 512	50 733	3 835	<b>77 080</b>
Dettes financières diverses	900	1 621	361	<b>2 882</b>	1 414	1 667	274	<b>3 355</b>
Dettes financières location-financement (*)	1 461	2 921	17	<b>4 399</b>	1 576	3 538	426	<b>5 540</b>
Concours bancaires et découverts	28 967			<b>28 967</b>	35 996			<b>35 996</b>
<b>Total</b>	<b>60 086</b>	<b>73 406</b>	<b>24 153</b>	<b>157 645</b>	<b>61 497</b>	<b>55 939</b>	<b>4 534</b>	<b>121 971</b>

(\*) Cf. paragraphe "Immobilisations corporelles"

En 2017, les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

En k€	Au 01/01/17	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts et autres variations	Ecart de conversion	Au 31/12/17
Emprunts obligataires	<b>0</b>	20 000			<b>20 000</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	<b>77 080</b>	49 774	<25 268>	<188>	<b>101 398</b>
Dettes financières diverses	<b>3 355</b>	374	<811>	<36>	<b>2 882</b>
Dettes financières location-financement	<b>5 540</b>	527	<1 669>		<b>4 399</b>
Concours bancaires et découverts	<b>35 996</b>		<6 832>	<197>	<b>28 967</b>
<b>Total</b>	<b>121 971</b>	<b>70 675</b>	<b>&lt;34 580&gt;</b>	<b>&lt;421&gt;</b>	<b>157 645</b>

En 2016, les dettes financières ont évolué de la façon suivante :

En k€	Au 01/01/16	Nouveaux emprunts	Remboursements d'emprunts et autres variations	Ecart de conversion	Au 31/12/16
Emprunts auprès des établissements de crédit	<b>61 883</b>	35 430	<20 281>	48	<b>77 080</b>
Dettes financières diverses	<b>2 864</b>	468	19	3	<b>3 355</b>
Dettes financières location-financement	<b>3 797</b>	3 627	<1 883>		<b>5 540</b>
Concours bancaires et découverts	<b>52 482</b>		<16 261>	<225>	<b>35 996</b>
<b>Total</b>	<b>121 026</b>	<b>39 524</b>	<b>&lt;38 406&gt;</b>	<b>&lt;174&gt;</b>	<b>121 971</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Au 31 décembre 2017, l'échéancier des dettes financières y compris intérêts non courus se décompose de la façon suivante :

En k€	<31/12/18		>01/01/19 <31/12/22		>01/01/23		Total		
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal + Intérêts
Emprunts obligataires	0	625	0	2 500	20 000	625	20 000	3 750	23 750
Emprunts auprès des établissements de crédit	28 757	1 018	68 865	1 552	3 775	78	101 398	2 648	104 045
Dettes financières diverses	900		1 621		361		2 882	0	2 882
Dettes financières location-financement	1 461	49	2 921	68	17	0	4 399	118	4 517
Concours bancaires et découverts	28 967	371					28 967	371	29 338
<b>Total</b>	<b>60 086</b>	<b>2 063</b>	<b>73 406</b>	<b>4 120</b>	<b>24 153</b>	<b>703</b>	<b>157 645</b>	<b>6 887</b>	<b>164 532</b>

Au 31 décembre 2016, l'échéancier des dettes financières y compris intérêts non courus se décomposait de la façon suivante :

En k€	<31/12/17		>01/01/18 <31/12/21		>01/01/22		Total		
	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal + Intérêts
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 512	904	50 733	1 193	3 835	33	77 080	2 129	79 209
Dettes financières diverses	1 414		1 667		274		3 355	0	3 355
Dettes financières location-financement	1 576	74	3 538	125	426	6	5 540	204	5 744
Concours bancaires et découverts	35 996	491					35 996	491	36 487
<b>Total</b>	<b>61 497</b>	<b>1 469</b>	<b>55 939</b>	<b>1 317</b>	<b>4 534</b>	<b>38</b>	<b>121 971</b>	<b>2 824</b>	<b>124 795</b>

Au 31 décembre 2017, les dettes financières par devise de souscription se répartissent de la façon suivante :

En k€	EUR	USD	Autres	Total
Emprunts obligataires	20 000	0	0	20 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	100 043	1 355	0	101 398
Dettes financières diverses	2 366	0	515	2 882
Dettes financières location-financement	4 399	0	0	4 399
Concours bancaires et découverts	27 033	303	1 631	28 967
<b>Total</b>	<b>153 840</b>	<b>1 658</b>	<b>2 146</b>	<b>157 645</b>

Au 31 décembre 2016, les dettes financières par devise de souscription se répartissaient de la façon suivante :

En k€	EUR	USD	Autres	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	75 524	1 542	14	77 080
Dettes financières diverses	2 804	0	551	3 355
Dettes financières location-financement	5 540	0	0	5 540
Concours bancaires et découverts	34 605	427	963	35 996
<b>Total</b>	<b>118 473</b>	<b>1 969</b>	<b>1 529</b>	<b>121 971</b>

Les **concours bancaires et découverts** sont accordés généralement pour une durée d'un an et sont renouvelables en milieu d'exercice. Ils sont impactés par le poids du financement du poste client (Dailly, Effets Escomptés Non Échus et Factoring) pour 9,8 M€ au 31 décembre 2017 contre 11,9 M€ au 31 décembre 2016, et du financement des créances sur l'État (CIR/CICE) pour 9,8 M€ contre 10,5 M€ au 31 décembre 2016.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le ratio « endettement net / fonds propres » est le suivant :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	20 000	
Emprunts auprès des établissements de crédit	101 398	77 080
Dettes financières diverses	2 882	3 355
Dettes financières location-financement	4 399	5 540
Concours bancaires et découverts	28 967	35 996
<b>Sous-Total A</b>	<b>157 645</b>	<b>121 971</b>
Équivalents de trésorerie	163	184
Trésorerie	45 416	27 162
<b>Sous-Total B</b>	<b>45 579</b>	<b>27 346</b>
<b>Total endettement net = A - B</b>	<b>112 065</b>	<b>94 625</b>
<b>Total fonds propres</b>	<b>127 451</b>	<b>125 235</b>
<b>Ratio d'endettement net sur fonds propres</b>	<b>87,9%</b>	<b>75,6%</b>

Le ratio « endettement net / fonds propres » corrigé de l'impact du financement du poste client, du CIR et du CICE est le suivant :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Emprunts obligataires	20 000	
Emprunts auprès des établissements de crédit	101 398	77 080
Dettes financières diverses	2 882	3 355
Dettes financières location-financement	4 399	5 540
Concours bancaires et découverts	28 967	35 996
- Financement poste client	<9 824>	<11 945>
- Mobilisation CIR	<7 862>	<8 078>
- Mobilisation CICE	<1 954>	<2 400>
<b>Sous-Total A</b>	<b>138 005</b>	<b>99 548</b>
Équivalents de trésorerie	163	184
Trésorerie	45 416	27 162
<b>Sous-Total B</b>	<b>45 579</b>	<b>27 346</b>
<b>Total endettement net = A - B</b>	<b>92 425</b>	<b>72 202</b>
<b>Total fonds propres</b>	<b>127 451</b>	<b>125 235</b>
<b>Ratio d'endettement net sur fonds propres</b>	<b>72,5%</b>	<b>57,7%</b>

La répartition de l'endettement entre taux fixe et taux variable est la suivante :

En k€	31/12/2017			31/12/2016		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts obligataires	20 000	0	20 000			0
Emprunts auprès des établissements de crédit	82 970	18 427	101 398	51 503	25 577	77 080
Dettes financières diverses	2 882	0	2 882	3 355	0	3 355
Dettes financières location-financement	4 399	0	4 399	5 540	0	5 540
Concours bancaires et découverts	3 597	25 370	28 967	2 760	33 236	35 996
<b>Total</b>	<b>113 848</b>	<b>43 797</b>	<b>157 645</b>	<b>63 158</b>	<b>58 813</b>	<b>121 971</b>
<b>Répartition en pourcentage</b>	<b>72,2%</b>	<b>27,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>51,8%</b>	<b>48,2%</b>	<b>100,0%</b>

L'ensemble des covenants sur emprunts et concours bancaires doit être contrôlé annuellement à chaque fin de période. Ils s'appliquent sur 32,4 % de l'endettement, soit 51,1 M€.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En 2017, l'évolution de l'activité du Groupe ACTIA a eu de forts impacts sur les ratios « Dettes Nettes / Fonds Propres » et « Dettes Nettes / EBITDA » avec :

- ❖ L'amélioration des fonds propres grâce au bénéfice consolidé réalisé, faiblement distribué (dividendes au titre de l'exercice 2016 = 15,4% du résultat consolidé 2016) ;
- ❖ L'accroissement de l'endettement brut, lié à la conclusion d'un emprunt obligataire, et à une levée de financement importante permettant de répondre aux besoins d'investissements (R&D, production, immobilier) ;
- ❖ Une nette amélioration de la trésorerie et une moindre utilisation des dettes court terme de financement du poste client, lié à la génération de liquidités des activités opérationnelles ;
- ❖ Un recul de l'EBITDA, notamment impacté par les frais de transport exceptionnels.

Toutes les dettes non courantes respectent les ratios financiers. En conséquence, aucune demande de waiver, ni aucun reclassement n'a été effectué.

Au 31 décembre 2017, les covenants sont détaillés dans le tableau suivant :

Prêts soumis à covenant				Covenant			Respect (3)		Reclassement en Dette Courante (4)	
Catégorie (1)	Année de souscription	Solde au 31/12/2017 en k€	Échéance finale	Ratios	Base de calcul (2)	A fin 2016		A fin 2017		
						R	R	R	R	
<b>Emprunts</b>										
E	2013	70	août 2018	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	R	R	0	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R			
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	R	R			
E	2013	96	nov. 2018	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	R	R	0	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R			
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	R	R			
E	2014	469	juil. 2018	Fonds Propres / Dettes Nettes ≥ 1	CC AG	R	R	0	0	
				SN N ≥ 90% x SN N-1	CC AG	R	R			
E	2014	250	déc. 2018	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	R	R	0	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R			
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	R	R			
E	2014	358	août 2019	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	R	R	0	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R			
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	R	R			
E	2015	788	janv. 2020	Dettes Nettes (>1 an) / Fonds Propres ≤ 1,20	CC AG	R	R	0	0	
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4	CC AG	R	R			
E	2015	1 125	juin 2019	Fonds Propres / Dettes Nettes ≥ 1	CC AG	R	R	0	0	
				SN N ≥ 90% x SN N-1	CC AG	R	R			
				Dettes Nettes / SN ≤ 2	CC AG	R	R			
E	2015	2 063	sept. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,20	CC AG	R	R	0	0	
				Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4	CC AG	R	R			
E	2015	1 200	déc. 2018	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	CC AG	R	R	0	0	
				Dettes Nettes / EBE < 3,5	CC AG	R	R			
E	2015	1 051	juil. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	CC AG	R	R	0	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	CC AG	R	R			
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	CC AG	R	R			
E	2016	1 210	déc. 2020	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	CC AG	R	R	0	0	
				Dettes Nettes / EBE < 3,5	CC AG	R	R			
E	2016	2 063	sept. 2020	Fonds Propres / Dettes Nettes MLT ≥ 1	CS AA	R	R	0	0	

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Prêts soumis à covenant				Covenant			Respect (3)		Reclassement en Dette Courante (4)	
Catégorie (1)	Année de souscription	Solde au 31/12/2017 en k€	Échéance finale	Ratios	Base de calcul (2)	A fin 2016	A fin 2017	A fin 2016	A fin 2017	
				Dettes Nettes / SN $\leq 2$	CS AA	R	R			
				SN N $\geq 90\%$ x SN 2014	CS AA	R	R			
E	2016	2 006	déc. 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,20$	CC AG	R	R	0	0	
E	2016	1 538	déc. 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,15$	CC AG	R	R	0	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$	CC AG	R	R			
				Dettes Nettes / EBITDA $< 5$	CC AG	R	R			
E	2016	3 011	juil. 2023	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,15$	CC AG	R	R	0	0	
				Dettes Nettes / EBITDA $< 3,5$	CC AG	R	R			
E	2017	2 629	juin 2021	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,15$	CC AG	-	R	-	0	
				Dettes Nettes / EBE $\leq 3,5$	CC AG	-	R	-		
E	2017	3 000	nov. 2021	Fonds Propres / Dettes Nettes MLT $\geq 1$	CS AA	-	R	-	0	
				Dettes Nettes / SN $\leq 2$	CS AA	-	R	-		
				SN N $\geq 90\%$ x SN 2016	CS AA	-	R	-		
E	2017	1 000	nov. 2021	Fonds Propres / Dettes Nettes MLT $\geq 1$	CS AA	-	R	-	0	
				Dettes Nettes / SN $\leq 2$	CS AA	-	R	-		
				SN N $\geq 90\%$ x SN 2016	CS AA	-	R	-		
E	2017	1 803	juin 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,15$	CC AG	-	R	-	0	
				Dettes Nettes / EBITDA $< 3,5$	CC AG	-	R	-		
E	2017	2 754	juil. 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $\leq 1,20$	CC AG	-	R	-	0	
E	2017	934	août 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,15$	CC AG	-	R	-	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$	CC AG	-	R	-		
				Dettes Nettes / EBITDA $< 5$	CC AG	-	R	-		
E	2017	934	août 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,15$	CC AG	-	R	-	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$	CC AG	-	R	-		
				Dettes Nettes / EBITDA $< 5$	CC AG	-	R	-		
E	2017	701	août 2022	Dettes Nettes / Fonds Propres $< 1,15$	CC AG	-	R	-	0	
				Coût Endettement Financier / EBITDA $< 30\%$	CC AG	-	R	-		
				Dettes Nettes / EBITDA $< 5$	CC AG	-	R	-		
E	2017	15 000	nov. 2024	Dettes Nettes / EBITDA $\leq 4$	CC AG	-	R	-	0	
E	2017	5 000	nov. 2026	Dettes Nettes / EBITDA $\leq 4$	CC AG	-	R	-	0	
<b>Découvert</b>										
D	-	0	-	Dettes HG / (CP + Dette Groupe) $< 3$	CS AC	R	R	0	0	
				EBITDA / Intérêts $> 1$	CS AC	R	R			
				Equity $> 3.500.000$ \$	CS AC	R	R			
<b>Total</b>		<b>51 052</b>						<b>0</b>	<b>0</b>	

(1) E = Emprunt  
D = Découvert

CC AG = Comptes Consolidés ACTIA Group  
(2) CS AA = Comptes Sociaux ACTIA Automotive  
CS AC = Comptes Sociaux ACTIA Corp.

(3) R = Respecté  
NR = Non Respecté

(4) Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les garanties données sur les emprunts et dettes financières sont listées au § Note 26 « Garanties sur éléments d'actif » des notes annexes aux comptes consolidés.

Dans le cadre des contrats d'emprunt souscrits par le Groupe, certaines banques font inscrire dans lesdits contrats des clauses générales relatives à la jouissance des actifs, à la souscription de nouveaux emprunts, voire au maintien de la composition du capital, toute modification entraînant une information préalable des partenaires.

### Note 14. Capitaux propres

#### Note 14.1 Gestion du Capital

Les actions ordinaires, hormis les actions propres (Cf. § Note 14.3 « Actions propres » des notes annexes aux comptes consolidés), sont comptabilisées dans les Capitaux Propres.

Le Groupe contrôle régulièrement l'évolution de son niveau d'endettement par rapport aux Capitaux Propres.

A ce jour, il n'existe aucun Plan d'Epargne Groupe, ni Plan d'Epargne Groupe International, au sein du Groupe ACTIA.

De plus, les actions détenues au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double (Cf. § 8.2.3 « Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions » du Document de Référence).

L'objectif principal du Groupe en termes de gestion du capital est de maintenir un équilibre entre les Capitaux Propres et l'endettement, afin de faciliter son activité et d'accroître la valeur pour les Actionnaires.

Pour maintenir ou ajuster la structure de ses capitaux propres, le Groupe peut proposer d'adopter la distribution de dividendes aux Actionnaires ou de procéder à de nouvelles augmentations de capital.

Le principal ratio suivi par le Groupe pour la gestion de ses capitaux propres est le ratio d'endettement.

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du Capital demeurent inchangés.

Les informations concernant le **programme de rachat d'actions propres** sont détaillées à la Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions.

L'Assemblée Générale du 30 mai 2017 a autorisé l'émission d'actions nouvelles en faveur des adhérents d'un Plan Epargne Entreprise représentant 3% du capital d'ACTIA Group S.A. Cette autorisation est accordée au Directoire pour d'une durée de 26 mois. Au 31 décembre 2017, elle n'a entraîné aucune émission d'actions nouvelles.

#### Note 14.2 Composition du Capital

Le détail de l'évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice est le suivant :

En unités	31/12/2016	Augmentation de capital	31/12/2017
Actions ACTIA Group - ISIN FR 0000076655	20 099 941	Néant	20 099 941

Au 31 décembre 2017, le Capital Social est constitué de 8 005 292 actions à droit de vote simple, 12 091 321 actions à droit de vote double et 3 328 actions auto détenues sans droit de vote. Il existe 12 316 320 titres nominatifs et 7 783 621 titres au porteur.

Aucune action à dividende prioritaire, ni action de préférence, n'existe au sein de la Société ACTIA Group S.A.

La valeur nominale d'un titre s'élève à 0,75 €.

L'affectation du résultat 2017, proposée à l'Assemblée Générale du 30 mai 2018, est détaillée au § 5.12.2 « Affectation du résultat » du Document de Référence. Il sera proposé une distribution de dividendes de 0,12 € par action.

#### Note 14.3 Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe ACTIA sont déduites des Capitaux Propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente ou de l'annulation des actions propres. La contrepartie versée ou reçue lors de ces transactions est directement comptabilisée en Capitaux Propres.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 15. Résultat par action

#### Note 15.1 Résultat de base par action

Le **résultat de base par action** correspond au résultat de la période attribuable au Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice retraité des actions propres.

Le calcul du résultat de base par action au 31 décembre 2017 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable aux Actionnaires du Groupe, dont le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

En Euros	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat consolidé attribuable aux actionnaires du Groupe (en €)</b>	<b>8 264 191</b>	<b>20 913 875</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		
Actions émises au 1 <sup>er</sup> janvier	20 099 941	20 099 941
Actions propres détenues en fin de période	<3 328>	<3 328>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>20 096 613</b>	<b>20 096 613</b>
<b>Résultat de base par action (en €)</b>	<b>0,41</b>	<b>1,04</b>

#### Note 15.2 Résultat dilué par action

Le **résultat dilué par action** prend en compte tous les contrats qui peuvent donner à leur titulaire le droit d'acheter des actions ordinaires appelées actions ordinaires potentielles dilutives.

Le calcul du résultat dilué par action au 31 décembre 2017 a été effectué sur la base du résultat consolidé de la période attribuable aux Actionnaires du Groupe. Aucune correction n'a été apportée à ce résultat. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles de la période s'élève à 20 096 613 actions. Le détail des calculs est fourni dans le tableau ci-dessous :

En Euros	31/12/2017	31/12/2016
<b>Résultat dilué (en €)</b>	<b>8 264 191</b>	<b>20 913 875</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions potentielles</b>		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	20 096 613	20 096 613
Effet des plans de souscriptions d'actions	0	0
<b>Nombre moyen pondéré dilué</b>	<b>20 096 613</b>	<b>20 096 613</b>
<b>Résultat dilué par action (en €)</b>	<b>0,41</b>	<b>1,04</b>

### Note 16. Provisions

Une provision est comptabilisée :

- ❖ Lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite résultant d'évènements passés ;
- ❖ Lorsqu'il est probable qu'il y aura une sortie de ressources pour éteindre l'obligation ;
- ❖ Lorsque son montant peut être estimé de façon fiable.

Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation de la dépense. Si l'impact est significatif, le montant est actualisé par application d'un taux avant impôt qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques au passif.

Une provision pour garantie est comptabilisée au moment de la vente des biens ou services correspondants. La provision repose sur les données historiques des garanties et est évaluée en pondérant toutes les sorties possibles en fonction de leur probabilité.

Sauf cas particulier dûment justifié, les provisions sont présentées au bilan dans le passif courant.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 16.1 Evolution des provisions

❖ Au cours de l'exercice 2017 :

En k€	31/12/2016	Variation de périmètre Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31/12/2017
				Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions pour retraite et autres avantages à long terme</b>	9 075	<32>	667	<227>	<168>	9 315
<b>Autres provisions</b>						
Litiges	94		423			517
Garanties	2 659	<30>	334	<87>		2 876
Perte sur marché	0		121	0		121
Amende/Pénalité	839	<3>	310	<337>		809
Autres risques	1 579	<123>	499	<84>		1 872
Participations Mises en Equivalence	0					0
Impôt	0					0
Autres charges	294	5	342	<65>		576
<b>Autres provisions</b>	5 466	<151>	2 029	<573>	0	6 771
<b>Total</b>	14 541	<183>	2 696	<800>	<168>	16 086

❖ Au cours de l'exercice 2016 :

En k€	31/12/2015	Variation de périmètre Ecart de conversion	Dotations	Reprises		31/12/2016
				Utilisées	Non utilisées	
<b>Provisions pour retraite et autres avantages à long terme</b>	7 607	<14>	1 823	<96>	<244>	9 075
<b>Autres provisions</b>						
Litiges	94					94
Garanties	2 282	<5>	586	<204>		2 659
Perte sur marché	240			<240>		0
Amende/Pénalité	805	13	203	<182>		839
Autres risques	1 742	<49>	1 510	<1 625>		1 579
Participations Mises en Equivalence	0					0
Impôt	0					0
Autres charges	268	0	49	<23>		294
<b>Autres provisions</b>	5 431	<41>	2 349	<2 274>	0	5 466
<b>Total</b>	13 038	<54>	4 172	<2 370>	<244>	14 541

Les provisions pour autres risques sont principalement constituées de provisions pour litiges avec les administrations fiscales et de litiges commerciaux.

Au 31 décembre 2017, il n'y a aucun passif éventuel significatif à signaler dans le Groupe ACTIA.

### Note 16.2 Avantages au personnel

Les avantages à court terme sont reconnus en charges de personnel de la période.

Les avantages à long terme concernent :

- ❖ Les régimes à cotisations définies : les obligations du Groupe se limitent au paiement des cotisations périodiques à des organismes extérieurs. La charge est comptabilisée au cours de la période sous la rubrique « charges de personnel » ;

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ❖ Les régimes à prestations définies : il s'agit des indemnités de départ en retraite, provisionnées selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte de facteurs démographiques (rotation du personnel, table de mortalité) et de facteurs financiers (augmentation des salaires). Le taux d'actualisation retenu est le taux des obligations dites de 1<sup>ère</sup> catégorie (cotées « AA »). En l'absence de marché actif, c'est le taux des obligations d'État qui est retenu. Les écarts actuariels sont comptabilisés dans les OCI (Other Comprehensive Income = autres éléments du résultat global) ;
- ❖ Les autres avantages à long terme : ils sont provisionnés en fonction de leur acquisition par les salariés concernés. Le montant de l'obligation est calculé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les réévaluations de l'obligation relative aux autres avantages à long terme sont comptabilisées en résultat net de la période au cours de laquelle elles surviennent.

Conformément à la Norme IAS 19 – Avantages au personnel, la provision pour retraite comptabilisée au passif du bilan a pour but de constater l'indemnité retraite acquise par les membres du personnel à la fin de la période. L'obligation en matière d'engagement retraite est totalement provisionnée et non couverte par des actifs dédiés.

Au cours de l'année 2017, les provisions pour retraite et autres avantages à long terme ont augmenté de 240 k€ et s'élevaient à 9 315 k€ au 31 décembre 2017. Cet accroissement de la provision correspond à :

- ❖ coût du service : 504 k€
- ❖ coût financier : 139 k€
- ❖ écart actuariel : <370 k€>

L'écart actuariel comptabilisé en OCI (Autres éléments du résultat global) résulte du changement du :

- ❖ taux d'actualisation 1,30% (1,31 % en 2016) pour les sociétés françaises, 7,50 % (7,31 % en 2016) pour les sociétés tunisiennes.

Les autres hypothèses de calcul n'ont pas évolué :

- ❖ table de mortalité : INSEE 2013 :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Table de mortalité Hommes	99 274	98 549	97 489	94 963	88 615	83 631
Table de mortalité Femmes	99 469	99 222	98 745	97 436	94 414	92 075

- ❖ âge de départ à la retraite : 67 ans pour les sociétés françaises, 60 ans pour les sociétés tunisiennes ;
- ❖ taux d'évolution des salaires : 2,25 % pour les sociétés françaises, 3% pour les sociétés tunisiennes ;
- ❖ taux de turnover faible ou fort selon les sociétés et catégories de salariés (cadres ou non-cadres) :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Taux de turn-over faible	5,80%	2,77%	2,04%	0,10%	0,05%	0,00%
Taux de turn-over fort	18,30%	10,90%	6,30%	4,20%	1,00%	0,00%

L'étude de la sensibilité à une variation du taux d'actualisation montre que :

- ❖ Une variation du taux de +1 % aurait un impact positif sur le résultat global consolidé de 1 040 k€ ;
- ❖ Une variation du taux de <1 %> aurait un impact négatif sur le résultat global consolidé de <1 255 k€>.

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient à :	2017	2016
❖ Pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe	7 778 k€	7 620 k€
❖ Pour la filiale italienne	1 372 k€	1 294 k€
❖ Pour les filiales tunisiennes du Groupe	165 k€	161 k€
<b>TOTAL</b>	<b>9 315 k€</b>	<b>9 075 k€</b>

Pour information, les provisions engagements de retraite s'élevaient à 7 607 k€ au 31 décembre 2015.

Les engagements de retraite à la date de clôture du prochain exercice (31/12/2018) devraient s'élever à environ à 10 123 k€, à taux d'actualisation stable.

Les indemnités de retraite versées au cours de l'exercice 2017 s'élevaient à 227 k€.

Concernant les régimes à cotisations définies, les cotisations de retraite payées au titre de la période 2017 s'élevaient à 3 747 k€ contre 3 518 k€ au titre de 2016.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 17. Autres dettes courantes

Le détail des **autres dettes courantes** est donné dans le tableau ci-dessous :

En k€	Valeurs Nettes au 31/12/2016	Variations de la période	Variation de périmètre	Effet des variations de change	Valeurs Nettes au 31/12/2017
<b>Fournisseurs de biens et de services</b>	<b>52 351</b>	<b>3 612</b>	<b>109</b>	<b>&lt;601&gt;</b>	<b>55 471</b>
Avances et Acomptes reçus	5 228	2 171		<28>	7 371
Dettes sociales	19 637	911	109	<392>	20 264
Dettes fiscales	8 023	<1 978>	29	<139>	5 934
<b>Autres dettes d'exploitation</b>	<b>32 888</b>	<b>1 104</b>	<b>138</b>	<b>&lt;560&gt;</b>	<b>33 569</b>
<b>Dettes fiscales (IS)</b>	<b>1 457</b>	<b>731</b>		<b>&lt;105&gt;</b>	<b>2 083</b>
Dettes sur immobilisations	22	527		<0>	550
C/C Crédeurs	<315>	428	216	<13>	316
Dettes diverses	372	358		<4>	726
<b>Autres dettes diverses</b>	<b>79</b>	<b>1 313</b>	<b>216</b>	<b>&lt;16&gt;</b>	<b>1 592</b>
<b>Total</b>	<b>86 776</b>	<b>6 759</b>	<b>463</b>	<b>&lt;1 282&gt;</b>	<b>92 715</b>

Les **avances et acomptes reçus sur commande** ont augmenté de 2 142 k€ en 2017 et concernent principalement :

	2017	2016
❖ ACTIA Automotive	1 141 k€	327 k€
❖ ACTIA I+ME	2 232 k€	2 866 k€
❖ ACTIA Telecom	2 929 k€	1 641 k€

Les **dettes fournisseurs et autres créditeurs** sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Des produits différés concernent les contrats d'abonnement souscrits par les clients. Les revenus relatifs à ces contrats sont répartis linéairement sur la durée du contrat (cf. § Note 19 « Principes de reconnaissance du revenu » des notes annexes aux comptes consolidés).

### Note 18. Secteurs opérationnels

L'analyse de la performance telle que suivie par le management conduit à présenter deux secteurs opérationnels distincts « Automotive » et « Télécommunications ».

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, l'information par secteur opérationnel est fondée sur l'approche de la Direction, c'est-à-dire la façon dont la Direction alloue les ressources en fonction des performances des différents secteurs. Au sein du Groupe ACTIA, le Président du Directoire représente le principal décideur opérationnel. Le Groupe dispose de deux secteurs à présenter qui offrent des produits et services distincts et sont dirigés séparément dans la mesure où ils exigent des stratégies technologiques et commerciales différentes. Les opérations réalisées dans chacun des secteurs présentés sont résumées ainsi :

- ❖ La division Automotive qui regroupe les produits « Original Equipment Manufacturers (OEM)», « Aftermarket », « Manufacturing-Design & Services (MDS) » ;
- ❖ La division Telecom qui regroupe les produits « Satcom », « Énergie », « Ferroviaire – Transport » et « Infrastructures réseaux Télécom ».

A ces deux secteurs opérationnels s'ajoutent :

- ❖ Une rubrique « Autres » comprenant la holding ACTIA Group S.A. et la société civile immobilière SCI Les Coteaux de Pouvoirville (Mise en équivalence).

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En 2017, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

En k€	31/12/2017			
	Secteur Automotive	Secteur Télécom- munications	Autres	Comptes consolidés Groupe
<b>Produits des activités ordinaires</b>				
<i>(Chiffre d'affaires)</i>	396 195	39 778	157	<b>436 130</b>
Achats consommés	<213 690>	<12 588>	<365>	<b>&lt;226 644&gt;</b>
Charges de personnel	<92 020>	<14 442>	<962>	<b>&lt;107 424&gt;</b>
Charges externes	<60 978>	<6 221>	<3 159>	<b>&lt;70 357&gt;</b>
Dotations aux amortissements (A)	<15 528>	<1 318>	193	<b>&lt;16 652&gt;</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>15 596</b>	<b>3 641</b>	<b>&lt;270&gt;</b>	<b>18 967</b>
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0	<b>0</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>16 388</b>	<b>3 722</b>	<b>&lt;307&gt;</b>	<b>19 803</b>
Intérêts et charges financières (B)	<2 373>	<63>	<190>	<b>&lt;2 626&gt;</b>
Impôts (D)	<1 956>	<60>	160	<b>&lt;1 856&gt;</b>
<b>RESULTAT NET (E)</b>	<b>6 132</b>	<b>3 328</b>	<b>&lt;950&gt;</b>	<b>8 510</b>
<b>EBITDA (F) = (E)-(A)-(B)-(C)-(D)</b>	<b>25 989</b>	<b>4 768</b>	<b>&lt;1 114&gt;</b>	<b>29 644</b>
<b>EBITDA hors instruments de couverture</b>	<b>31 701</b>	<b>5 044</b>	<b>&lt;1 114&gt;</b>	<b>35 631</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>				
Actifs non courants	96 029	20 462	1 337	<b>117 829</b>
Stocks	95 950	11 428	0	<b>107 378</b>
Créances clients	103 324	21 615	125	<b>125 065</b>
Autres créances courantes	16 049	2 453	250	<b>18 752</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	28 859	4 240	12 480	<b>45 579</b>
<b>TOTAL ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>340 211</b>	<b>60 199</b>	<b>14 193</b>	<b>414 603</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
Incorporels	9 004	2 203	0	<b>11 207</b>
Corporels	12 534	656	0	<b>13 190</b>
Financiers	0	0	350	<b>350</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>21 538</b>	<b>2 859</b>	<b>350</b>	<b>24 747</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>				
Passifs non courants	78 307	6 658	25 540	<b>110 506</b>
Dettes financières à moins d'un an	55 522	1 921	2 642	<b>60 086</b>
Dettes fournisseurs	50 515	4 157	798	<b>55 471</b>
Autres dettes courantes	46 841	13 023	1 226	<b>61 091</b>
<b>TOTAL PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>231 186</b>	<b>25 760</b>	<b>30 207</b>	<b>287 153</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En 2016, les indicateurs clés par secteur opérationnel étaient les suivants :

En k€	31/12/2016			
	Secteur Automotive	Secteur Télécom- munications	Autres	Comptes consolidés Groupe
<b>Produits des activités ordinaires</b>				
<i>(Chiffre d'affaires)</i>	392 347	39 196	104	<b>431 648</b>
Achats consommés	<215 625>	<14 413>	<294>	<b>&lt;230 332&gt;</b>
Charges de personnel	<88 898>	<14 056>	<862>	<b>&lt;103 816&gt;</b>
Charges externes	<51 569>	<5 343>	<2 760>	<b>&lt;59 672&gt;</b>
Dotations aux amortissements (A)	<15 048>	<1 157>	<4>	<b>&lt;16 209&gt;</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>23 144</b>	<b>3 217</b>	<b>&lt;226&gt;</b>	<b>26 135</b>
Dépréciation des goodwill (C)	0	0	0	<b>0</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>23 311</b>	<b>3 284</b>	<b>&lt;235&gt;</b>	<b>26 361</b>
Intérêts et charges financières (B)	<1 988>	<75>	<129>	<b>&lt;2 191&gt;</b>
Impôts (D)	<2 646>	162	<106>	<b>&lt;2 590&gt;</b>
<b>RESULTAT NET (E)</b>	<b>18 269</b>	<b>3 304</b>	<b>&lt;288&gt;</b>	<b>21 285</b>
<b>EBITDA (F) = (E)-(A)-(B)-(C)-(D)</b>	<b>37 950</b>	<b>4 373</b>	<b>&lt;49&gt;</b>	<b>42 275</b>
<b>EBITDA hors instruments de couverture</b>	<b>38 144</b>	<b>4 449</b>	<b>&lt;49&gt;</b>	<b>42 543</b>
<b>ACTIFS SECTORIELS</b>				
Actifs non courants	89 881	18 995	1 449	<b>110 326</b>
Stocks	84 413	9 365	0	<b>93 778</b>
Créances clients	96 647	21 727	5	<b>118 378</b>
Autres créances courantes	12 218	1 011	63	<b>13 291</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 086	1 690	570	<b>27 346</b>
<b>TOTAL ACTIFS SECTORIELS</b>	<b>308 244</b>	<b>52 787</b>	<b>2 087</b>	<b>363 119</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b>				
Incorporels	6 784	1 378	0	<b>8 162</b>
Corporels	10 590	466	22	<b>11 078</b>
Financiers	0	0	200	<b>200</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>17 374</b>	<b>1 844</b>	<b>222</b>	<b>19 440</b>
<b>PASSIFS SECTORIELS</b>				
Passifs non courants	60 975	5 126	7 235	<b>73 335</b>
Dettes financières à moins d'un an	55 671	1 578	4 248	<b>61 497</b>
Dettes fournisseurs	49 084	2 568	699	<b>52 351</b>
Autres dettes courantes	38 164	11 985	551	<b>50 700</b>
<b>TOTAL PASSIFS SECTORIELS</b>	<b>203 893</b>	<b>21 257</b>	<b>12 733</b>	<b>237 883</b>

### Note 19. Chiffre d'affaires

La reconnaissance du revenu dans les comptes consolidés dépend de la nature du revenu :

- ❖ Prestations de services : études, service après-vente... ;
- ❖ Ventes de biens ;
- ❖ Contrats de construction.

Les produits des activités ordinaires sont reconnus lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- ❖ Le montant des produits peut être évalué de façon fiable ;
- ❖ Les coûts encourus ou restant à encourir peuvent être évalués de façon fiable ;
- ❖ Il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 19.1 Les prestations de services

Le produit résultant du **service après-vente** est étalé de façon linéaire sur la période couverte par la garantie.

Dans le cadre des contrats d'**abonnement**, les sociétés sont amenées à facturer en début de période des prestations qui sont livrées de manière échelonnée. Les produits sont pris en compte de manière linéaire sur les périodes concernées.

Pour les autres prestations de services, lorsque le résultat peut être connu de façon fiable, la comptabilisation du chiffre d'affaires et de la marge s'effectue selon le degré d'avancement.

### Note 19.2 Les ventes de biens

Le produit résultant de la vente de biens est comptabilisé en chiffre d'affaires lors du transfert des risques et avantages liés aux biens. Dans la majorité des cas, il s'agit de la date de livraison du bien.

### Note 19.3 Les contrats de construction

#### Critères de sélection d'un contrat de construction IAS 11

Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction, de finalité ou d'utilisation.

Un ensemble de contrats, qu'ils soient passés avec un client ou avec un ensemble de clients différents, doit être traité comme un contrat de construction unique lorsque :

- ❖ Cet ensemble de contrats est négocié comme un marché global ;
- ❖ Les contrats sont si étroitement liés qu'ils font, de fait, partie d'un projet unique avec une marge globale ;
- ❖ Les contrats sont exécutés simultanément ou à la suite l'un de l'autre, sans interruption.

#### Nature des contrats de construction

Dans le Groupe ACTIA, les contrats de construction sont de deux natures différentes :

- ❖ Les contrats d'étude et de fabrication pour un client spécifique ; la marge est reconnue à l'avancement physique méthode dite des « milestones » ou des pièces fabriquées ;
- ❖ Les contrats de fabrication spécifiques pluriannuels : le chiffre d'affaires et la marge sont comptabilisés en fonction de l'avancement des coûts réalisés par rapport aux coûts estimés du contrat.

Lorsqu'il est probable que les coûts estimés du contrat seront supérieurs aux produits estimés, la perte attendue est immédiatement constatée en charges.

Le détail des **contrats de construction** du Groupe en cours au 31 décembre 2017 est le suivant :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Produits comptabilisés au cours de la période	20 600	18 130
Avances et acomptes reçus (<Passif>)	<579>	<459>
Créances clients	2 629	3 751

### Note 20. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés.

#### L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable de la période, en retenant les taux d'imposition en vigueur et tout ajustement de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

#### Les impôts différés

Les impôts différés sont détaillés à la Note 11 : « Impôts différés » des notes annexes aux comptes consolidés.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Le Groupe a décidé de ne pas qualifier la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'impôt sur le résultat et enregistre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la CVAE en charge opérationnelle. Le Groupe a en effet considéré que la valeur ajoutée est à un niveau intermédiaire de résultat dont le montant est significativement différent de celui soumis à l'impôt des sociétés.

### La taxe sur les dividendes

La taxe de 3% des distributions de dividendes instaurée en France par la 2<sup>nd</sup>e Loi de Finances rectificative pour 2012 a été jugée inconstitutionnelle suite à la Décision du Conseil Constitutionnel du 6 octobre 2017. Pour l'année 2017, aucune taxe n'a été comptabilisée. Le Groupe a demandé la restitution des sommes versées au titre des exercices 2014, 2015 et 2016, aussi un produit à recevoir a été comptabilisé pour 440 k€ dans la rubrique impôt exigible du compte de résultat.

Le détail des **impôts sur les bénéfices** du Groupe est le suivant :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Résultat des sociétés intégrées	8 959	21 157
Impôt courant <crédit>	2 277	3 792
Impôt différé <crédit>	<421>	<1 203>
<i>Dont</i>		
<i>Impôt différé sur différences temporaires</i>	<432>	<1 203>
<i>Impôt différé sur changement de taux d'impôt</i>	10	0
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>10 815</b>	<b>23 747</b>

Le tableau détaillé ci-après permet d'expliquer l'impôt dans les comptes consolidés :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Impôt théorique calculé au taux français normal (taux d'impôt théorique : 33,33% )	3 605	7 915
Crédit Impôt Recherche	<1 096>	<1 252>
CICE	<485>	<383>
Taxe sur les dividendes	<440>	116
<b>Effet sur l'impôt théorique</b>		
- Différentiel de taux (pays étrangers, taux français)	<843>	<1 292>
- Effet des variations de taux d'impôts différés	<10>	0
- Pertes fiscales non activées	1 768	286
- Actualisation des perspectives d'utilisation des pertes fiscales	<1 064>	<2 396>
<i>Bénéfices liés à l'utilisation de pertes fiscales non activées</i>	<760>	<1 481>
<i>Bénéfices liés aux modifications de l'activation des pertes fiscales</i>	<304>	<915>
<i>Pertes liées à la modification de l'activation des pertes fiscales</i>	0	0
- Impôt sur plus-values	0	0
- Ajustement de l'impôt sur exercice antérieur	25	<23>
- Ajustement de l'impôt sur exercice en cours	15	167
- Autres (y compris différences permanentes)	382	<548>
<b>Impôt comptabilisé</b> (taux d'impôt réel : 9,25% )	<b>1 856</b>	<b>2 590</b>

### Note 21. Autres produits et charges opérationnels

Ces rubriques ne sont alimentées que dans le cas où un évènement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance du Groupe. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 22. Résultat financier

Le résultat financier est détaillé dans le tableau suivant :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Produits de trésorerie et équivalents	30	62
Intérêts et charges financières	<2 626>	<2 191>
<i>Dont Intérêts sur dettes financières</i>	<2 626>	<2 191>
Autres produits financiers	226	102
<i>Dont Intérêts perçus</i>	67	73
<i>Dividendes reçus</i>	0	28
<i>Produits sur instruments financiers</i>	159	0
Autres charges financières	<6 619>	<586>
<i>Dont Charges sur instruments financiers</i>	<6 147>	<269>
<b>Résultat financier</b>	<b>&lt;8 988&gt;</b>	<b>&lt;2 614&gt;</b>

Avec un cours EUR/USD à la clôture de l'exercice à 1,1993, la valorisation des instruments de couverture de change a été particulièrement impactante et a généré une écriture de juste valeur sans incidence sur la trésorerie de 6,1 M€.

Il est à signaler que le taux d'intérêt brut sur l'exercice 2017 est de 1,67%, contre 1,80% en 2016.

### Note 23. Opérations avec les parties liées

Les parties liées au Groupe ACTIA ont été définies conformément à la norme IAS 24 et sont présentées ci-après ainsi que le détail des opérations réalisées au cours de l'exercice 2017.

#### Note 23.1 Avec la Société holding : LP2C S.A.

La **nature des relations** avec LP2C est définie par la convention signée entre les deux sociétés le 14 juin 2013 :

❖ Les prestations permanentes concernent les domaines suivants :

- politique générale du Groupe et management,
- animation des activités,
- communication,
- assistance comptable, juridique et administrative,
- assistance financière.

❖ Missions exceptionnelles : LP2C peut mettre en place, à la demande de la Société ACTIA Group et pour son compte, des missions spécifiques nettement définies, limitées dans le temps et n'entrant pas dans le cadre habituel des prestations énumérées ci-dessus. Ces missions exceptionnelles feront l'objet d'une nouvelle convention établie selon les mêmes formes et conditions que la convention définissant les missions permanentes et devront être préalablement autorisées en conseil.

Cette convention est conclue pour une période fixe de cinq ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Les **éléments chiffrés** relatifs à 2017 sont les suivants :

En k€	Effectif dédié (en nb. d'intervenants)	2017
<b>Missions permanentes</b>		<b>1 881</b>
<i>Dont Direction et Management</i>	5	364
<i>Animation des activités</i>	5	726
<i>Communication</i>	4	248
<i>Assistance comptable, juridique et administrative</i>	5	404
<i>Assistance à caractère financier</i>	3	140
<b>Missions exceptionnelles</b>	-	

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les éléments chiffrés relatifs à l'année 2016 :

En k€	Effectif dédié (en nb. d'intervenants)	2016
<b>Missions permanentes</b>		<b>1 793</b>
<i>Dont</i>		
<i>Direction et Management</i>	3	398
<i>Animation des activités</i>	4	688
<i>Communication</i>	4	206
<i>Assistance comptable, juridique et administrative</i>	5	366
<i>Assistance à caractère financier</i>	3	134
<b>Missions exceptionnelles</b>	-	

Aucun avantage particulier n'a été accordé dans le cadre de cette convention.

Cette convention est également mentionnée au § 6.6.3 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements règlementés » du Document de Référence.

Les éléments chiffrés concernant les soldes de bilan sont les suivants :

En k€	2017	2016
<b>Montant de la transaction nette (&lt;charge&gt;)</b>	<b>&lt;1 721&gt;</b>	<b>&lt;1 685&gt;</b>
<i>Dont</i>		
<i>Facturation convention</i>	<1 881>	<1 793>
<i>Prestation de services divers à la holding</i>	160	108
<b>Solde net au bilan (&lt;passif&gt;)</b>	<b>&lt;525&gt;</b>	<b>&lt;528&gt;</b>
<i>Dont</i>		
<i>Compte courant</i>	0	0
<i>Dette Fournisseur</i>	<641>	<528>
<i>Créance Client</i>	116	0
<b>Conditions de facturation</b>	Trimestrielle	Trimestrielle
<b>Conditions de règlement</b>	Comptant	Comptant
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Note 23.2 Avec les participations mises en équivalence

Les relations entre la SCI Los Olivos, la SCI Les Coteaux de Pouvourville et le Groupe sont de **nature immobilière** :

- ❖ La SCI Los Olivos possède le terrain et le bâtiment à Getafe (Espagne) qui sont loués à ACTIA Systems,
- ❖ La SCI Les Coteaux de Pouvourville possède le terrain et les bâtiments situés à Toulouse (31) qui sont loués à ACTIA Group et ACTIA Automotive au prorata de la surface utilisée.

Par ailleurs, le Groupe, par le biais de sa maison mère ACTIA Group, a pris une participation minoritaire (20,0 % du capital) de COOVIA, start-up internet spécialisée dans le covoiturage urbain, en 2016.

Les éléments chiffrés concernant la **SCI Los Olivos** sont les suivants :

En k€	2017	2016
<b>Montant de la transaction nette (&lt;charge&gt;)</b>	<b>&lt;134&gt;</b>	<b>&lt;120&gt;</b>
<i>Dont</i>		
<i>Facturation loyers</i>	<136>	<120>
<i>Intérêts et charges financières</i>	2	0
<b>Solde net au bilan (&lt;passif&gt;)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<i>Dont</i>		
<i>Compte courant</i>	0	0
<i>Dette Fournisseur</i>	0	0
<i>Créance Client</i>	0	0
<b>Conditions de facturation</b>	Mensuelle	Mensuelle
<b>Conditions de règlement</b>	Comptant	Comptant
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Les éléments chiffrés concernant la **SCI Les Coteaux de Pouvoirville** sont les suivants :

En k€	2017	2016
<b>Montant de la transaction nette (&lt;charge&gt;)</b>	<b>&lt;519&gt;</b>	<b>&lt;847&gt;</b>
<i>Dont Facturation loyers</i>	<i>&lt;515&gt;</i>	<i>&lt;757&gt;</i>
<i>Refacturation de frais divers</i>	<i>&lt;4&gt;</i>	<i>&lt;90&gt;</i>
<b>Solde net au bilan (&lt;passif&gt;)</b>	<b>8</b>	<b>&lt;9&gt;</b>
<i>Dont Compte courant</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i>0</i>	<i>&lt;9&gt;</i>
<i>Créance Client</i>	<i>8</i>	<i>0</i>
<b>Conditions de facturation</b>	Trimestrielle	Trimestrielle
<b>Conditions de règlement</b>	Comptant	Comptant
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les éléments chiffrés concernant la société **COOVIA** sont les suivants :

En k€	2017
<b>Montant de la transaction nette (&lt;charge&gt;)</b>	<b>9</b>
<i>Dont Intérêts et charges financières</i>	<i>9</i>
<b>Solde net au bilan (&lt;passif&gt;)</b>	<b>659</b>
<i>Dont Compte courant</i>	<i>650</i>
<i>Dette Fournisseur</i>	<i>0</i>
<i>Créance Client</i>	<i>9</i>
<b>Conditions de facturation</b>	Annuelle
<b>Conditions de règlement</b>	Comptant
<b>Provisions pour créances douteuses</b>	<b>0</b>

### Note 23.3 Avec les filiales

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées, ainsi que les résultats internes réalisés, sur cession d'actif immobilisé ou de stocks de sociétés consolidées, sont éliminés. Les pertes internes sont éliminées de la même façon que les profits internes, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Il s'agit des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe (cf. § Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés).

Les transactions avec les filiales sont totalement éliminées dans les comptes consolidés, comme toutes transactions entre sociétés du Groupe en intégration globale. Elles sont de différente nature :

- ❖ Achat ou vente de biens et de services ;
- ❖ Location de locaux ;
- ❖ Transfert de recherche et développement ;
- ❖ Achat ou vente d'actifs immobilisés ;
- ❖ Contrat de licence ;
- ❖ Management fees ;
- ❖ Comptes courants ;
- ❖ Prêts...

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 23.4 Avec les membres des organes de direction

Il s'agit des rémunérations versées aux personnes ayant des **mandats sociaux dans ACTIA Group S.A.** :

- ❖ Par ACTIA Group : membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance,
- ❖ Par LP2C, société contrôlante : membres du Directoire et membres du Conseil de Surveillance,
- ❖ Par les Sociétés contrôlées, filiales du Groupe ACTIA.

Le **détail des rémunérations versées** aux mandataires sociaux est le suivant :

En k€	2017	2016
<b>Rémunérations des dirigeants sociaux</b>	<b>533</b>	<b>491</b>
<i>Dont</i>		
<i>Fixes</i>	397	383
<i>Variables</i>	100	100
<i>Exceptionnelles</i>	29	0
<i>Avantages en nature</i>	8	8
<b>Autres rémunérations des mandataires sociaux non dirigeants</b>	<b>166</b>	<b>165</b>
<b>Jetons de présence</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>699</b>	<b>656</b>

A ce jour il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en cours sur ACTIA Group S.A. ou sur les autres sociétés du Groupe.

Les informations concernant les cotisations à des régimes de retraite, les montants à verser en cas de départ ainsi que les autres avantages sont détaillés au § 6.4.1 « Rémunérations et jetons de présence » du Document de Référence.

### Note 23.5 Avec les autres parties liées

- ❖ GIE PERENEO

La société ACTIA Automotive S.A. détient 50 % du GIE PERENEO. Ce GIE a pour mission de répondre à des offres de services de maintien en condition opérationnelle (MCO) ou de pérennisation des systèmes électroniques, avec Sphera Tests & Services, co-partenaire du GIE.

Les **éléments chiffrés relatifs aux transactions** avec le GIE PERENEO sont les suivants :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Montant de la transaction (<Charges>)	1 759	1 483
Solde au bilan (<Passif>)	835	663
Conditions de règlement	Comptant	Comptant
Provision sur créances douteuses	0	0

Les **informations financières** relatives au GIE PERENEO sont les suivantes :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
Total Actifs	2 206	1 698
Dettes	2 183	1 658
Chiffre d'Affaires	4 493	4 046
Résultat	<11>	3

### Note 24. Effectif

En nombre de salarié	2017	2016
France	1 140	1 068
Etranger	2 319	2 200
<b>Total</b>	<b>3 459</b>	<b>3 268</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

La ventilation de l'effectif au 31 décembre 2017 par secteur opérationnel est la suivante :

En nombre de salarié	Cadres	Non cadres	Total
Automotive	1 071	2 108	3 179
Télécommunications	138	132	270
Autres (dont Holding)	8	2	10
<b>Total</b>	<b>1 217</b>	<b>2 242</b>	<b>3 459</b>

Pour plus d'informations, voir § 5.7.1 « Les salariés » du Document de Référence.

### Note 25. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan se décomposent comme suit :

En k€	31/12/2017	31/12/2016
<b>Engagements reçus</b>		
Cautions bancaires	947	1 699
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>947</b>	<b>1 699</b>

Les informations ci-dessus ne reprennent pas :

- ❖ Les encours de location-financement qui sont traités au § Note 13 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ❖ Les engagements sur locations financement et locations simples qui sont traités au § Note 28 « Autres informations » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ❖ Les intérêts sur emprunts qui sont traités au § Note 13 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés ;
- ❖ Les engagements de ventes à terme en devises et de swap de taux d'intérêt qui sont traités au § Note 10.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

### Note 26. Garanties sur éléments d'actif

Les Garanties sur éléments d'actif correspondent aux éléments de l'actif servant de garantie à des dettes constatées au passif. Elles se décomposent comme suit :

En k€	31/12/2017				31/12/2016			
	Division Automotive	Division Télécommunications	Autres filiales	Total	Division Automotive	Division Télécommunications	Autres filiales	Total
Titres de participation de sociétés consolidées (*)	0	4 916	0	4 916	199	4 916	0	5 115
<i>Solde de la dette garantie</i>	0	3 011	0	3 011	0	3 500	0	3 500
Nantissement de créances professionnelles	12 383	0	0	12 383	16 010	0	0	16 010
<i>Dont : Dailly sous garanties</i>	2 466	0	0	2 466	5 591	0	0	5 591
<i>Dailly avec recours</i>	9 917	0	0	9 917	10 419	0	0	10 419
<i>Effet escomptés non échus</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Nantissement CIR & CICE	9 816	0	0	9 816	10 478	0	0	10 478
Nantissement stocks	0	0	0	0	1	0	0	1
Nantissement autres créances	0	0	0	0	0	0	0	0
Nantissement matériel	1 324	0	0	1 324	1 942	0	0	1 942
Hypothèques/Nantissements (terrains/bât)	8 198	0	0	8 198	3 963	0	0	3 963
<b>Total</b>	<b>31 722</b>	<b>4 916</b>	<b>0</b>	<b>36 638</b>	<b>32 593</b>	<b>4 916</b>	<b>0</b>	<b>37 509</b>

(\*) Valeur Comptable des Titres Nantis

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 27. Facteurs de risques

Outre les autres informations contenues dans le Document de Référence, les Actionnaires et les acheteurs potentiels de titres doivent considérer avec soin les facteurs détaillés ci-dessous lorsqu'ils évaluent le Groupe et ses activités commerciales.

Le Groupe ACTIA procède à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats, sa capacité à réaliser ses objectifs. Ce paragraphe présente les facteurs de risques pertinents et significatifs, identifiés à la date de publication du Document de Référence. Le Groupe ACTIA considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs autres que ceux présentés ci-dessous.

#### Note 27.1 Les risques juridiques et fiscaux

Il n'existe pas à notre connaissance de risques juridiques ou fiscaux liés à l'environnement réglementaire et/ou à l'exécution des contrats, susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe (cf. § 7.3.2. « Procédures judiciaires et d'arbitrage »).

#### Note 27.2 Les risques industriels et environnementaux

Comme mentionné dans notre rapport environnemental inclus dans le Document de Référence au § 5.7.2 « Les conséquences environnementales de l'activité », le Groupe ne présente pas d'exposition particulière aux risques environnementaux.

Les activités du Groupe ne représentent pas de risque significatif en matière d'environnement et le Groupe n'a pas de contrainte réglementaire réellement spécifique liée à son activité.

#### Note 27.3 Les risques de crédit et/ou de contrepartie

Le Groupe est peu exposé au risque de crédit du fait de la nature des principales contreparties, de la solvabilité de ses principaux clients et de la grande dispersion de ses autres clients. Le chiffre d'affaires réalisé avec les dix principaux clients représente 57,3 % du chiffre d'affaires total. Le premier client en termes de chiffre d'affaires représente 15,4 % de l'activité globale du Groupe. C'est un niveau exceptionnel, du fait du déploiement d'un produit, dont la fin de vie annoncée favorisera le retour à la situation souhaitée qu'aucun client du Groupe ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires. Il est cependant important de préciser que les premiers clients sont, pour la plupart d'entre eux, des groupes internationaux avec de nombreuses filiales qui déclinent des marchés différenciés tant en termes juridique (filiales / divisions) qu'en termes de produits répondant à des segments ayant des activités indépendantes. Les neuf clients suivants ont un poids variant de 9,8 % à 1,8 % du chiffre d'affaires consolidés. Cette situation n'a que peu évolué pendant l'année 2017.

Le Groupe ne prévoit aucune défaillance de tiers pouvant avoir un impact significatif sur ses actifs échus non provisionnés (cf. § Note 9 « Clients et Autres créances » des notes annexes aux comptes consolidés).

Par ailleurs, le Groupe peut faire appel à des organismes d'assurance-crédit dans des cas particuliers.

Pour les zones géographiques présentant un risque particulier, les livraisons produits ne sont effectuées qu'au travers des outils reconnus, tels que le crédit documentaire. Ces livraisons concernent toutefois seulement 0,4 % du chiffre d'affaires en 2017.

#### Note 27.4 Les risques opérationnels

Le principal risque opérationnel se situe au niveau des approvisionnements de composants électroniques pour le Groupe. En effet, le fort développement des objets connectés aujourd'hui conjugué à une croissance mondiale significative peut impacter l'organisation des achats, comme la fin de production d'un composant ou le manque de capacitaire d'un fabricant.

Face à une demande mondiale croissante en électronique, différents phénomènes peuvent perturber l'approvisionnement d'un composant ou d'une famille de composants, à savoir :

- ❖ **Fin de fabrication d'un composant** : lorsqu'un fabricant décide l'arrêt de la fabrication d'un composant, il prévient ses clients et leur demande de passer la « dernière commande » couvrant l'ensemble de leurs besoins (Last Buy Order). Ce cas de figure pénalise l'évolution des stocks avec un fort appel, mais ne présente qu'un risque modéré dans le temps, puisqu'il s'agit avant tout d'anticiper les besoins au plus juste afin de ne pas être en manque ou de générer du stock obsolète. Ce sujet est régulièrement traité par les équipes et peut ponctuellement impacter le bilan comme en 2015, où l'approvisionnement d'un composant avait impacté de plusieurs millions d'euros les stocks du Groupe, stock qui s'était écoulé normalement en 2016 ;

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ❖ Manque de capacitaire d'un fabricant : les quantités fabriquées par un fournisseur sont insuffisantes pour répondre à la demande du marché. Quand cela correspond à un composant spécifique, comme cela fut le cas en 2017 pour le Groupe, les caractéristiques imposées par le client rendent difficiles l'approvisionnement par une autre source. En l'occurrence, ACTIA a mis 9 mois à partir du moment où le fournisseur a annoncé ne plus être en capacité de répondre à la demande pour identifier, tester, certifier, faire valider par le client et approvisionner le composant de substitution. Ainsi, des frais de transports exceptionnels importants ont été enregistrés cette année, afin de se faire livrer et de livrer aux clients et ne pas stopper leurs chaînes de production ;
- ❖ Tensions de marché : sans créer un manque particulier, la recrudescence de la demande (téléphonie, objets connectés,...) amène des tensions sur le marché du composant qui se traduisent prioritairement par une augmentation des délais d'approvisionnement et/ou par une livraison sous allocation. Lors de la commercialisation de produits de grande consommation comme une tablette nouvelle génération, il arrive que les besoins en composants, de toutes catégories, soient tels, qu'ils perturbent fortement le marché. Aujourd'hui, les tensions ne sont pas liées à la sortie d'un produit particulier, mais à un engouement général d'autant plus marqué que la majeure partie des pays sont en croissance. Aussi, toutes les familles de composants sont touchées, les fabricants ayant mal anticipé les besoins de capacitaire. Ils ont annoncé à l'automne 2017 que le marché serait tendu jusqu'à fin 2018-début 2019. Ce type de tensions est lourd à manager mais ne présente pas un risque majeur, car l'organisation des achats autour de différents fabricants, des distributeurs, voire l'appel à des brokers permet de faire face.

Aussi, avec une longue expérience sur ces sujets, mais également grâce à une équipe interne « pérennisation » qui gère en particulier le suivi réglementaire lié aux composants sensibles (ITAR, EAR), toutes les évolutions réglementaires en général au niveau mondial et les annonces de fin de production, le Groupe a les moyens de manager ce sujet, qui peut prendre ponctuellement de l'ampleur.

Autre point de vigilance pour le Groupe, la gestion des compétences est à construire à l'échelle mondiale sans pour autant avoir les moyens d'un grand groupe. En effet, avec des pays où le plein emploi est installé, comme aux États-Unis ou en Chine, les personnels, une fois formés, ne montrent pas toujours une grande fidélité à l'entreprise et partent rejoindre le plus offrant. Cette tendance peut également se retrouver en Europe sur des catégories de métiers, comme les ingénieurs logiciels, où la demande a fortement progressé sur ces compétences du fait de la digitalisation, avec même une recherche de profils jusqu'au Maghreb où notre bureau d'études tunisien peut voir ses ingénieurs se faire chasser par les grands groupes. Aussi, le Groupe met progressivement en place une gestion des compétences à l'échelle mondiale avec des possibilités de mobilité au sein du Groupe, tout en essayant de maintenir une politique de rémunérations raisonnable. Un travail de fonds est également mené sur la marque employeur pour enrichir notre approche des valeurs portées par l'entreprise familiale qu'est ACTIA.

Malgré des équipes de R&D en constante progression (+ 116 personnes dédiées), le Groupe continue à faire appel à de la sous-traitance R&D extérieure, notamment sur des points à très haute technicité ou en période d'intense activité. Les équipes ont été sollicitées tant sur des projets directement liés à un développement client, que sur des projets propres au Groupe.

Enfin, face au contexte géopolitique, le Groupe reste attentif à l'évolution de la Tunisie, même si l'activité tant production que R&D n'a pas connu de perturbation en 2017, les équipes locales œuvrant à l'amélioration continue des process et de la qualité, pour une reconnaissance renouvelée de nos clients quant à notre savoir-faire.

La création d'une filiale à vocation commerciale, en 2018, en Tunisie traduit la confiance du Groupe dans le développement économique que peut offrir ce pays, mais également son ouverture sur le continent africain.

### Note 27.5 Les risques de liquidité

La Société procède à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Cette revue régulière permet d'anticiper toute tension et d'y apporter une réponse rapide le cas échéant.

Une étude détaillée des dettes financières, de la trésorerie, de l'endettement net et des dettes y compris intérêts est donnée à la Note 13 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés.

Au sein du Groupe ACTIA, le risque de liquidité est concentré sur la maison mère ACTIA Group et sa filiale ACTIA Automotive, puisqu'elles représentent 85,0 % de l'endettement global. De plus, la diversification des sources de financement permet de limiter la dépendance vis-à-vis des prêteurs.

En 2017, grâce à un très bon niveau de levée de financement moyen terme de 48,9 M€ et l'émission de deux emprunts obligataires de 15 M€ à 7 ans et de 5 M€ à 9 ans, le Groupe a pu diminuer son recours aux financements à court terme de <7 029> k€, réparti de la manière suivante :

- ❖ Dailly : <2 121> k€ ;
- ❖ Découvert : <668> k€ ;
- ❖ Crédit SPOT : <2 890> k€.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Le financement du CIR et du CICE a également diminué, respectivement de <216> k€ et de <446> k€, du fait de l'évolution naturelle de ces sujets spécifiques, étant précisé que la mobilisation de 7 862 k€ du CIR a évolué en 2017 de la différence entre la mobilisation du CIR 2016 et le remboursement du CIR 2012 par l'Etat.

Il est à noter que les autorisations de lignes court terme ont progressé de 17,0 % et ne sont utilisées qu'à 22,1 % à la clôture de l'exercice.

Sur l'exercice 2017, l'endettement brut du Groupe a augmenté de + 35,7 M€, à 157,6 M€.

Cependant, grâce aux importantes levées de financements et à la trésorerie dégagée par l'activité, les disponibilités ont également progressé de 18,3 M€, cf. § Note 10.1 « Trésorerie et équivalents de trésorerie » des notes annexes aux comptes consolidés. Avec le très faible niveau de rendement du marché et la répartition de la trésorerie disponible dans le Groupe, ACTIA Group a utilisé ses liquidités pour réduire l'utilisation de ses découverts et opérer quelques placements sécurisés sur des comptes à terme.

Par conséquent, les dettes nettes ont progressé de 125,2 à 127,6 M€ sur l'exercice alors que la variation du BFR s'élevait à <22,3> M€ sur la période.

Toutes les dettes non courantes respectent les ratios financiers (cf. § Note 13 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés).

Le niveau de l'endettement, notamment en dehors de la mobilisation de créances (cf. § Note 13 « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés) et l'amélioration constante des fonds propres permettent de confirmer que le risque de liquidité est maîtrisé par le Groupe.

Une étude détaillée des actifs et passifs financiers est donnée à la Note 12 : « Actifs et passifs financiers » des notes annexes aux comptes consolidés. Elle est reprise dans les tableaux suivants, par échéance :

Au 31 décembre 2017 :

En k€	<31/12/18	>01/01/19 <31/12/22	>01/01/23	Total
Total des actifs financiers	180 376	12 224	1 472	194 072
Total des passifs financiers	<122 444>	<73 406>	<24 153>	<220 003>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>57 932</b>	<b>&lt;61 182&gt;</b>	<b>&lt;22 681&gt;</b>	<b>&lt;25 931&gt;</b>
Engagements hors bilan	<947>			<947>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>56 985</b>	<b>&lt;61 182&gt;</b>	<b>&lt;22 681&gt;</b>	<b>&lt;26 878&gt;</b>

Au 31 décembre 2016 :

En k€	<31/12/17	>01/01/18 <31/12/21	>01/01/22	Total
Total des actifs financiers	152 719	11 722	1 433	165 873
Total des passifs financiers	<113 928>	<55 939>	<4 534>	<174 401>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>38 791</b>	<b>&lt;44 217&gt;</b>	<b>&lt;3 102&gt;</b>	<b>&lt;8 528&gt;</b>
Engagements hors bilan	<1 699>			<1 699>
<b>Position nette après gestion</b>	<b>37 092</b>	<b>&lt;44 217&gt;</b>	<b>&lt;3 102&gt;</b>	<b>&lt;10 227&gt;</b>

Dans le Groupe ACTIA, le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des passifs financiers est lié à son niveau de facturation et de recouvrement de ses créances, mais aucune difficulté n'est à signaler à ce niveau-là.

Les sociétés du Groupe ACTIA gèrent de façon autonome leurs besoins de trésorerie. La maison mère n'intervient qu'en cas de difficulté. Cette trésorerie provient de l'activité, des concours bancaires pouvant être obtenus en local. Les investissements importants sont décidés au niveau de la Direction du Groupe (bâtiments, outils de production, projets significatifs de R&D) et sont généralement financés par des emprunts ou des crédits baux souscrits par l'entité concernée. ACTIA Automotive S.A., en tant que société tête de la division Automotive, peut être amenée à financer des investissements importants pour le compte de ses filiales (ex : investissement télématique avec sa filiale ACTIA Nordic).

Enfin, le Groupe, bénéficiant d'excédents de trésorerie au niveau de certaines filiales, a organisé des conventions bilatérales de trésorerie.

A ce jour, ACTIA Automotive S.A. a signé des conventions cadre avec ses filiales ACTIA Systems (Espagne), ACTIA I+Me (Allemagne), ACTIA Italia (Italie), et ACTIA PCs (France) afin de pouvoir utiliser, au mieux, les excédents de trésorerie disponibles au sein du Groupe. Au cours de l'année 2017, ACTIA Automotive S.A. a disposé de 1 000 k€ en provenance de sa filiale ACTIA I+Me. Au 31 décembre 2017, cette somme a été remboursée.

De même, ACTIA Telecom a signé une convention bilatérale de trésorerie avec sa maison mère ACTIA Group S.A. pour un montant de 3,0 M€, qui n'est pas utilisée au 31 décembre 2017.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Il est rappelé que ces conventions ont pour vocation d'utiliser la trésorerie disponible au sein du Groupe afin de limiter l'utilisation des lignes de financement court terme et de réduire ainsi les frais financiers : il ne s'agit pas de transférer les financements bancaires sur les filiales.

Le savoir-faire du Groupe est basé sur une politique active en termes d'innovation, aussi, près de 75 % des levées de financement à moyen terme concernent la R&D ou la croissance externe. Cette situation guide donc la politique de financement qui se décompose en trois éléments :

- **Financement à long terme** : la construction de nouveaux bâtiments (France, Espagne, Tunisie) est financée par la levée d'emprunts à long terme (10 à 15 ans).  
L'ouverture sur de nouveaux outils a également permis la conclusion de deux emprunts obligataires de 15 M€ à 7 ans et 5 M€ à 9 ans afin de permettre au Groupe de saisir des opportunités de croissance externe, comme cela a été le cas au cours de l'exercice avec l'acquisition de Market-IP.  
Ces nouveaux financements ont permis d'améliorer la maturité de la dette du Groupe.
- **Financement à moyen terme** : pour pérenniser ses développements et construire son avenir des financements moyen terme sont mis en place sous forme de prêts bancaires ou de crédit baux (matériels de production et véhicules), d'une durée moyenne de 4 à 5 ans. Les prêts bancaires financent des projets structurant de R&D, qui représentent près de la moitié des dépenses de R&D du Groupe (cf. § 5.6 « Investissements » du Document de Référence). Le reste du financement de la R&D est porté soit par les clients, soit par des aides (subventions, avances, CIR), soit par les fonds propres. Les autres investissements concernent le renouvellement des matériels et des équipements nécessaires au maintien des exigences de qualité et de capacitaire des outils de production pour les produits du Groupe et sont, en règle générale, financés par des crédits baux (France), ou prêts moyen terme (Tunisie).
- **Financement à court terme** : les lignes de financement court terme sont en hausse (+ 17,0 % en 2017) et sont généralement demandées en renouvellement, à l'exception des lignes de financement du poste client qui sont adaptées à l'évolution de l'activité. Ces outils servent à la gestion du BFR.

Il est précisé que les lignes court terme sont rarement notifiées. Le Groupe a donc demandé leur renouvellement à l'identique et n'a pas rencontré de difficulté à l'utilisation au 31 décembre de ces lignes, avec un taux d'utilisation de 18,9 %.

### Note 27.6 Les risques de marché

#### ❖ Risque de taux

La Société a procédé à l'analyse de son risque de taux et les éléments chiffrés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers* (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (a) - (b)		Instrument de couverture de taux (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux Variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
< 1 an	180 376		88 876	33 568	91 501	<33 568>	17 250	<17 250>	74 251	<16 318>
De 1 à 2 ans	3 460		21 832	5 507	<18 372>	<5 507>			<18 372>	<5 507>
De 2 à 3 ans	4 731		19 675	2 681	<14 943>	<2 681>			<14 943>	<2 681>
De 3 à 4 ans	4 033		15 621	791	<11 588>	<791>			<11 588>	<791>
De 4 à 5 ans			6 801	500	<6 801>	<500>			<6 801>	<500>
> 5 ans	1 472		23 403	750	<21 931>	<750>			<21 931>	<750>
<b>Total</b>	<b>194 072</b>	<b>0</b>	<b>176 206</b>	<b>43 797</b>	<b>17 866</b>	<b>&lt;43 797&gt;</b>	<b>17 250</b>	<b>&lt;17 250&gt;</b>	<b>616</b>	<b>&lt;26 547&gt;</b>

\* Le détail des Actifs et Passifs financiers est donné au § Note 12 des annexes aux comptes consolidés.

Au niveau du Groupe, un contrôle est effectué sur la répartition du risque global de taux afin d'avoir un coût raisonnable de la dette bancaire.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Profitant de la faiblesse des taux d'intérêts bancaires et d'une mise en place d'un taux plancher à zéro lors de financement à taux variable, le Groupe ACTIA a continué de privilégier la mise en place de financement à taux fixe en 2017. La répartition des dettes financières à taux fixe et taux variable est donnée à la Note 13 : « Dettes financières » des notes annexes aux comptes consolidés. Au vu du niveau des taux d'intérêts sur les marchés et n'anticipant pas une hausse significative à court terme, le Groupe n'a pas jugé bon de couvrir l'intégralité de sa dette à taux variable. Des outils pourront être progressivement mis en place pour bénéficier, avec le risque le plus faible possible, du niveau exceptionnellement faible des marchés, lorsque les taux repartiront à la hausse.

En 2015, le Groupe a mis en place des outils de couverture à départ différé, qui ramènent aujourd'hui la part des dettes bancaires à taux variable à 18 %. Les caractéristiques des swap de taux souscrit par notre filiale ACTIA Automotive S.A. sont décrites au § Note 10.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés.

La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de référence a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	31/12/2017	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de + 1 % des taux d'intérêts	<265>	<265>
Impact d'une variation de - 1 % des taux d'intérêts	265	265

Il est important de signaler que de nombreux établissements bancaires imposent, depuis le passage des taux court terme en dessous de 0, un floor à 0% qui ne permet pas au Groupe de bénéficier des taux négatifs des marchés financiers.

### ❖ Risque de change

Les opérations commerciales et financières réalisées en devises présentent systématiquement un risque de change.

Le Groupe facture, dans les pays où les risques sur les monnaies sont les plus sensibles, en euros pour tous les flux intragroupes et limite la durée du Crédit Client sur les pays à monnaie « fondante ».

Pour les transactions réalisées en devises étrangères (ex : achats ou ventes en dollar américain (USD) ou en yen (JPY) par des entités de la zone Euro), les sociétés concernées gèrent de façon autonome leur risque de change et souscrivent si nécessaire des couvertures de change, lorsque les volumes en jeu le permettent.

ACTIA Automotive, filiale française du Groupe, gère une part très significative des achats de composants du Groupe. Elle souscrit régulièrement des contrats de couverture de change dont les caractéristiques sont détaillées au § Note 10.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés. Ces outils de couverture ont pour objectif de sécuriser le coût d'acquisition des dollars par rapport à un prix vendu à nos clients, qui n'autorisent pas d'évolution des prix en fonction des fluctuations EUR/USD. Il ne s'agit donc pas de spéculer par rapport aux marchés boursiers, mais d'assurer un niveau raisonnable de parité pour les semaines/mois à venir.

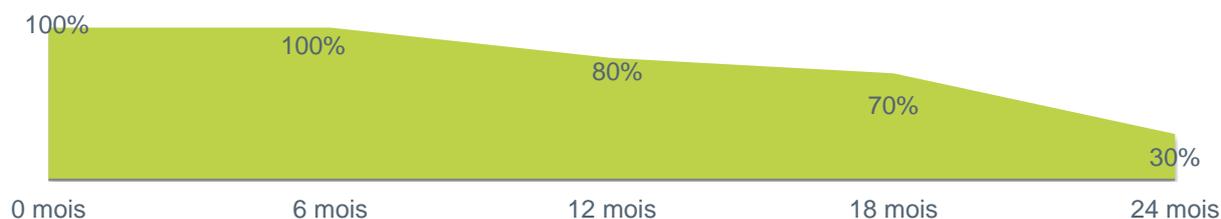
Une très rapide évolution de la parité EUR/USD, a eu des conséquences très différentes en fonction de la vision court ou moyen terme que l'on adopte pour le Groupe :

- ❖ A court terme, cela représente un risque majeur pour nos achats de composants qui sont pour environ la moitié effectués en dollars et qui sont essentiellement fabriqués en zone sous influence dollar. Les outils de couverture permettent de limiter l'impact de l'évolution de la parité, sécurisant les achats lors de forte baisse, mais ne permettant pas de bénéficier immédiatement des hausses, devant attendre la mise en œuvre de nouveaux outils suite à l'extinction des outils existants. Aussi, il est constaté que malgré de très fortes amplitudes, le Groupe a pu travailler à change quasi constant sur ces trois dernières années. Des actions sont cependant menées pour trouver les ajustements nécessaires sur les prix tant auprès des fournisseurs, qu'auprès des clients. Force est de constater, dans les deux cas, que, du fait de notre taille, peu de produits ont bénéficié d'un réajustement de prix en notre faveur, par le passé.
- ❖ A moyen terme, l'évolution de la parité peut impacter la compétitivité du Groupe dans les appels d'offres internationaux mais cela ne se traduira, dans l'activité, qu'avec 18 mois à 3 ans de retard, du fait du cycle de développement (R&D) et d'industrialisation.

Grâce à une politique active de couverture, ACTIA Group a pu acquérir des dollars en 2017, avec une parité moyenne d'achat à 1,162, contre 1,130 si le Groupe les avait achetés sur le marché au comptant, réduisant ainsi l'impact de 1,9 M€. Comparé au cours d'achat moyen de 2016, situé à 1,166, l'impact est peu significatif, malgré le volume croissant de dollars (+ 16,8 %) nécessaires pour l'acquisition de composants.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

A titre indicatif, les outils de couverture s'inscrivent dans une politique pouvant se traduire par le graphe suivant :



Le Groupe a procédé à l'analyse du **risque de change** sur les créances clients et les dettes fournisseurs après couverture et les éléments chiffrés sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En k€	Créances Clients Valeurs Brutes (a)	Dettes Fournisseurs (b)	Engagements hors bilan (c)	Position nette avant couverture (d)=(a)+(b)+(c)	Instruments financiers de couverture (e)	Position nette après couverture (f)=(d)+(e)
EUR	111 079	<43 529>	947	68 497		68 497
USD	3 484	<6 316>		<2 832>	5 125	2 293
Autres devises	12 761	<5 626>		7 135	127	7 262
<b>Total</b>	<b>127 324</b>	<b>&lt;55 471&gt;</b>	<b>947</b>	<b>72 800</b>	<b>5 253</b>	<b>78 053</b>

La majeure partie des transactions sont donc réalisées en Euro. L'analyse de la sensibilité à une variation de +/- 1 % de taux de change a été réalisée sur le dollar américain, 2<sup>ème</sup> devise la plus utilisée dans le Groupe, les neuf autres devises regroupées dans le tableau ci-dessus en rubrique « Autres devises » ne présentant pas de risque significatif, même si certaines devises connaissent de très fortes fluctuations, comme le réal brésilien.

La sensibilité à une variation de +/- 1 % du taux de change EUR/USD a été calculée sur une base après couverture. Les données chiffrées de cette analyse sont détaillées ci-dessous :

En k€	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 1%	Baisse de 1%	Hausse de 1%	Baisse de 1%
Position nette après couverture en USD	2 293	2 293	2 293	2 293
USD	0,88382	0,89266	0,87498	0,87498
<b>Estimation du risque</b>	<b>+ 20</b>	<b>-20</b>	<b>+ 20</b>	<b>-20</b>

Enfin, avec un impact particulièrement marqué en clôture de l'exercice 2017 de <6,1> M€, la valorisation des instruments de couverture imposée par la norme IAS 39 peut fluctuer significativement d'un exercice à l'autre. L'utilisation d'outils de type « accumulateur » qui sont gérés avec une capacité d'accumulation limitée par des levées anticipées régulières et avec un seuil de double accumulation bonifié par rapport à des achats à terme, ajoute un degré de risque dans le calcul de la valorisation, qui surenchérit le calcul. Il est rappelé que ces instruments ont pour vocation de protéger les achats de devises au risque de devoir enregistrer des écritures techniques sans lien avec l'activité.

### ❖ Les risques sur actions et autres instruments financiers

Aucun investissement n'est réalisé en actions. Seules quelques actions sont en nom propre pour ACTIA Group S.A (cf. Note 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux). Aucun instrument financier n'a été mis en place, hormis ceux présentés dans le cadre des couvertures de taux ou de change (cf. § Note 10.2 « Instruments financiers à la juste valeur par le compte de résultat » des notes annexes aux comptes consolidés).

### ❖ Les risques sur matières premières

Le Groupe ACTIA n'a pas d'opération de couverture liée à des approvisionnements de matières premières et/ou énergétiques. En effet, les achats effectués par le Groupe ne se font pas au niveau de la matière brute et ne sont donc pas directement affectés par les tensions actuelles sur certains marchés. Cependant, les tensions sur le marché du cuivre, nécessaire à la fabrication de circuit imprimé ou sur le plastique peuvent avoir des conséquences indirectes sur les approvisionnements. De même, l'évolution des prix sur les terres rares impactent les prix des moteurs pour véhicules électriques, que nous approvisionnons dans le cadre d'une livraison complète de blocs moteurs.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

En matière énergétique, le Groupe n'est qu'un faible consommateur (cf. § 5.7.2 « Consommations et rejets » du Document de Référence) et une hausse du coût dans ce domaine n'impacterait pas de manière significative la structure des coûts.

### Note 28. Autres informations

#### ❖ Contrats de location simple

Les contrats de location simple concernent essentiellement des contrats de location de bâtiments, véhicules et matériels informatiques.

Au 31 décembre 2017, les paiements minimaux futurs au titre de ces contrats de location simple sont les suivants :

En k€	31/12/2017			Total
	<31/12/18	>01/01/19 <31/12/22	>01/01/23	
Bâtiments	663	535	0	1 198
Matériels et véhicules	845	803	8	1 656
<b>Total</b>	<b>1 508</b>	<b>1 339</b>	<b>8</b>	<b>2 855</b>

Au 31 décembre 2016 :

En k€	31/12/2016			Total
	<31/12/17	>01/01/18 <31/12/21	>01/01/22	
Bâtiments	771	674	4	1 449
Matériels et véhicules	703	474	8	1 185
<b>Total</b>	<b>1 474</b>	<b>1 148</b>	<b>13</b>	<b>2 635</b>

#### ❖ Contrats de location-financement

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les actifs financés au moyen de contrats de location-financement sont présentés à l'actif à leur juste valeur ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Cette valeur est ultérieurement minorée du cumul des amortissements et pertes de valeur éventuelles. La dette correspondante est inscrite en passif financier et comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du contrat.

L'actif est amorti conformément à la durée d'utilité prévue par le Groupe pour les actifs de même nature.

Les contrats de location-financement concernent des locations de logiciels, de bâtiments et d'installations techniques.

Au 31 décembre 2017, les paiements minimaux futurs au titre de ces contrats sont les suivants :

En k€	31/12/2017			Total
	<31/12/18	>01/01/19 <31/12/22	>01/01/23	
Logiciel				0
Bâtiments				0
Installations techniques	1 461	2 921	17	4 399
<b>Total</b>	<b>1 461</b>	<b>2 921</b>	<b>17</b>	<b>4 399</b>

Au 31 décembre 2016 :

En k€	31/12/2016			Total
	<31/12/17	>01/01/18 <31/12/21	>01/01/22	
Logiciel				0
Bâtiments	344	15		359
Installations techniques	1 232	3 523	426	5 181
<b>Total</b>	<b>1 576</b>	<b>3 538</b>	<b>426</b>	<b>5 540</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 29. Evènements post-clôture

Suite à l'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance du 18 septembre 2017, une filiale est en cours de création en Tunisie et aura en charge la promotion, la commercialisation et le support technique des produits du Groupe, en Tunisie et en Afrique, afin de renforcer le développement économique d'ACTIA sur l'ensemble du continent.

#### 7.1.7 Honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau ci-dessous recense le montant des honoraires Hors Taxes des Commissaires aux Comptes certifiant les comptes sociaux et consolidés du Groupe. Il s'agit des honoraires rémunérant des prestations rendues et comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2017 dans les comptes de la Société ACTIA Group S.A. et de ses filiales dont les comptes de résultat de l'exercice et le bilan sont consolidés par intégration globale. A noter que le solde des honoraires de Commissariat aux Comptes relatif à la période est souvent facturé au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'exercice suivant. C'est le cas pour le solde des honoraires de 2016 qui a été facturé début 2017.

Pour une meilleure lecture de l'information concernant la société mère et ses filiales, nous avons opté pour une présentation des montants convenus dans la lettre de mission.

Globalement, les honoraires de Commissariat aux Comptes sont stables d'une période à l'autre.

En k€	KPMG				Éric BLACHE			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :</b>								
Émetteur : ACTIA Group S.A.	88	84	19,7%	18,2%	45	42	100,0%	100,0%
Filiales intégrées globalement	349	367	78,0%	79,4%	0	0	0,0%	0,0%
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes :</b>								
Émetteur : ACTIA Group S.A.	10	10	2,2%	2,2%	0	0	0,0%	0,0%
Filiales intégrées globalement	1	1	0,1%	0,2%	0	0	0,0%	0,0%
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>447</b>	<b>462</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement :</b>								
Juridique, fiscal, social	6	4	59,3%	54,4%	0	0		
Autres	4	3	40,7%	45,6%	0	0		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>
<b>TOTAL Groupe</b>	<b>457</b>	<b>469</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>45</b>	<b>42</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

**Les honoraires des Commissaires aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés** pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2017 concernent principalement les services professionnels rendus pour la revue et la certification des comptes consolidés du Groupe établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la certification des états financiers statutaires de certaines filiales du Groupe, le respect des réglementations au plan local et la revue des documents enregistrés auprès de l'AMF.

**Les autres diligences et prestations directement liées à la mission rendues par les Commissaires aux Comptes**, ou un membre du réseau, concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de Commissariat aux Comptes rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales, rédaction d'attestations particulières, diligences effectuées dans le cadre d'opérations d'acquisition ou de cession d'activités ou de sociétés destinées à entrer ou à sortir du périmètre de consolidation.

**Les autres prestations** de nature juridique, fiscale et sociale rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement concernent des prestations hors audit rendues par un membre du réseau de KPMG ou par Eric BLACHE et son Cabinet aux filiales consolidées. Ces missions sont essentiellement des travaux d'assistance aux obligations fiscales sans lien avec la mission de Commissariat aux Comptes, réalisés à l'étranger.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.1.8 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société ACTIA Group S.A.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ACTIA Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

#### Fondement de l'opinion

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

##### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L823-9 et R823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

##### **Immobilisation des frais de développement**

###### **Risque identifié :**

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés s'élève à 33 870 k€.

Les critères d'inscription à l'actif des frais de développement sont décrits dans la note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'analyse du respect des différents critères d'immobilisation fait appel à de nombreux jugements et estimations et notamment l'appréciation de la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

Au regard du caractère significatif des frais de développement immobilisés et des éléments d'appréciation liés à l'analyse des différents critères d'immobilisation, nous avons considéré que l'immobilisation des frais de développement constituait un point clé de l'audit.

###### **Notre réponse :**

Nos travaux ont consisté notamment :

- ❖ à prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour identifier les coûts de développement respectant les critères d'immobilisation ;
- ❖ à tester l'efficacité des contrôles clés relatifs au respect des critères d'immobilisation et de suivi des dépenses attribuables aux différentes immobilisations incorporelles au cours de leur phase de développement ;
- ❖ à apprécier par sondages le respect des différents critères d'immobilisation des frais de développement ;

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

- ❖ à apprécier la qualité des processus d'établissement des prévisions dans le cadre de l'analyse des avantages économiques futurs probables générés par les projets immobilisés par des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions de chiffre d'affaires et de rentabilité des années antérieures et les réalisations subséquentes.

### Evaluation des goodwills d'ACTIA Corp et d'ACTIA Telecom

#### **Risque identifié :**

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des goodwills s'élève à 24 532 k€, dont 18 916 k€ au titre des goodwills d'ACTIA Corp et d'ACTIA Telecom.

Les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation annuellement à la date de clôture ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur. Les principaux indices de pertes de valeur retenus par le Groupe sont décrits dans la note 2.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les goodwills sont affectés à une ou plusieurs Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.). Le test de dépréciation a pour but de comparer la valeur comptable de l'actif ou du groupe d'U.G.T. à sa valeur recouvrable, qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, déterminée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs.

L'évaluation de la valeur recouvrable fait appel à de nombreux jugements et estimations de la part de la direction générale et notamment l'appréciation raisonnable des flux de trésorerie opérationnels retenus dans les budgets et plans d'affaires à moyen terme, les taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus dans le calcul des valeurs recouvrables.

Au regard du caractère significatif de ces actifs incorporels et des éléments d'appréciation inhérents à la détermination de la valeur recouvrable des U.G.T. rattachées à ACTIA Corp et ACTIA Telecom, nous avons considéré que l'évaluation de ces goodwills constituait un point clé de l'audit.

#### **Notre réponse :**

Nos travaux ont consisté notamment :

- ❖ à apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités des U.G.T. concernées établies par leurs directions opérationnelles avec les données et hypothèses issues des plans d'affaires établis sous le contrôle des directions générales par activité ;
- ❖ à apprécier la qualité des processus prévisionnels par des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions d'exploitation et d'investissements des années antérieures et les réalisations subséquentes ;
- ❖ à apprécier la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance retenus ;
- ❖ à examiner les analyses de sensibilité des valeurs à la variation des hypothèses de flux prévisionnels et des taux d'actualisation ;
- ❖ à apprécier la cohérence des éléments composant la valeur comptable des U.G.T. avec la manière dont les prévisions de flux de trésorerie ont été établies.

### Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ACTIA Group S.A. par l'Assemblée Générale du 26 mai 2000 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 mai 2013 pour Eric BLACHE.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG S.A. était dans la 18<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Eric BLACHE dans la 5<sup>ème</sup> année.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ❖ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### **Rapport au Comité d'audit**

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 24 avril 2018

Paris, le 24 avril 2018

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre  
Associé

Eric Blache

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.2 Comptes sociaux

#### 7.2.1 Bilan social

Bilan actif (en €)	31/12/2017			31/12/2016
	Montant Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	62 610	62 539	71	0
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. Incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	77 281	48 727	28 555	36 311
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	55 431 335	257 324	55 174 011	51 277 460
Créances rattachées à participations	8 301 250		8 301 250	6 677 641
Autres titres immobilisés				
Prêts	778	103	675	675
Autres immobilisations financières	4 573		4 573	4 573
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>63 877 829</b>	<b>368 693</b>	<b>63 509 136</b>	<b>57 996 661</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 311 562	355	1 311 207	803 612
Autres créances	198 227		198 227	26 890
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	326 072	144 087	181 985	203 424
dont actions propres : 162076				
Disponibilités	12 316 892		12 316 892	386 527
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	52 230		52 230	36 003
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>14 204 983</b>	<b>144 442</b>	<b>14 060 541</b>	<b>1 456 455</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>BILAN ACTIF</b>	<b>78 082 811</b>	<b>513 135</b>	<b>77 569 677</b>	<b>59 453 116</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Bilan passif (en €)	31/12/2017	31/12/2016
Capital social et individuel (dont versé : 15 074 956)	15 074 956	15 074 956
Primes d'émission, de fusion, d'apport	17 560 647	17 560 647
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence : 0)		
Réserve légale	1 507 496	1 507 496
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours : 0)	189 173	189 173
Autres réserves		
Report à nouveau	7 783 639	8 533 810
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>5 766 829</b>	<b>2 262 529</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>47 882 740</b>	<b>45 128 611</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	20 000 000	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 159 113	11 297 547
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. Participatifs : 0)		2 143 141
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	859 274	700 369
Dettes fiscales et sociales	223 371	134 893
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	393 641	
Autres dettes	51 539	48 556
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>29 686 937</b>	<b>14 324 506</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>BILAN PASSIF</b>	<b>77 569 677</b>	<b>59 453 116</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.2.2 Compte de résultat social

Compte de résultat (en €)	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	2 777 018	2 394 764
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>2 777 018</b>	<b>2 394 764</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	786 215	641 827
Autres produits		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>3 563 234</b>	<b>3 036 591</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variations de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)		
Variation de stock (matière premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	3 591 698	3 070 963
Impôts, taxes et versements assimilés	23 996	26 111
Salaires et traitements	667 535	595 203
Charges sociales	283 796	258 119
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	6 651	4 080
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	355	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>4 574 029</b>	<b>3 954 477</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>&lt;1 010 796&gt;</b>	<b>&lt;917 886&gt;</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Produits financiers de participations	6 576 552	2 984 255
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	457 203	399 647
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 043	4 184
Différences positives de change	82	
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	16 988	40 140
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>7 052 867</b>	<b>3 428 226</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	202 850	924
Intérêts et charges assimilées	201 823	154 773
Différences négatives de change		62
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	37 629	10 359
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>442 302</b>	<b>166 118</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>6 610 566</b>	<b>3 262 108</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>5 599 770</b>	<b>2 344 222</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Compte de résultat (en €)	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	477	5
Produits exceptionnels sur opérations en capital	11 200	16 422
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>11 677</b>	<b>16 428</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	5
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 198	15 550
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 205</b>	<b>15 555</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>10 473</b>	<b>873</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	<156 586>	82 566
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>10 627 778</b>	<b>6 481 244</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 860 949</b>	<b>4 218 715</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>5 766 829</b>	<b>2 262 529</b>

### 7.2.3 Notes annexes

#### Note 1. Faits majeurs de l'exercice

La Société ACTIA Group S.A. a rempli son rôle de Holding de Groupe en 2017.

Au mois de juillet 2017, elle a pris le contrôle de la société belge Market-IP, employant 18 personnes, avec qui le Groupe collaborait depuis plusieurs mois. Cette croissance externe va permettre le renforcement des compétences en services connectés avec une expertise complémentaire centrée sur la gestion de la mobilité des biens et des personnes.

#### Note 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2017 ont été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général, par le Directoire du 26 mars 2018 et soumis au Conseil de Surveillance du même jour.

##### Note 2.1 Immobilisations incorporelles

Les droits et concessions sont amortis en linéaire sur un ou deux ans.

##### Note 2.2 Immobilisations corporelles

Les actifs immobilisés sont décomposés et amortis sur leur propre durée d'utilité si celle-ci est différente de l'immobilisation principale.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à l'actif à leur coût d'acquisition. Les éléments du coût comprennent :

- ❖ Le prix d'achat y compris les droits de douane et taxes non remboursables, déduction faite des rabais, remises, ristournes accordés ;
- ❖ Les coûts directs liés au transfert et à la mise en état d'exploitation de l'actif ;
- ❖ Le cas échéant, l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de remise en état du site.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Lorsque des parties significatives d'immobilisations corporelles peuvent être déterminées et que ces composants ont des durées d'utilité et des modes d'amortissement différents, les amortissements sont comptabilisés par composant. A ce jour, aucune immobilisation ne fait l'objet d'un traitement par composant, faute d'immobilisation significative.

Le montant amortissable est systématiquement réparti sur la durée d'utilité de l'actif. Les amortissements sont calculés linéairement et les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- ❖ Installations techniques, matériels et outillages : sur 6 à 10 ans ;
- ❖ Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 10 ans.

### Note 2.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Lorsque la valeur comptable d'une participation est inférieure à la quote-part de capitaux propres de celle-ci, détenue par ACTIA Group, une dépréciation est constatée, sauf si :

- ❖ une juste valeur transactionnelle actée permet de justifier la valeur,
- ❖ ou lorsque les perspectives de redressement de la rentabilité sont fortement probables et peuvent être démontrées, la valeur d'utilité de la participation étant dès lors estimée par une démarche d'évaluation financière.

La valeur actuelle des participations est ainsi appréciée par la mise en œuvre principalement de la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés, fondée sur des hypothèses d'activité et de flux libres de trésorerie prévisionnels raisonnablement estimés par la Direction Générale, qui sont les plus probables à la date d'arrêt des comptes. Les taux d'actualisation et de croissance utilisés sont rationalisés à partir de données de marché.

Afin d'apprécier les marges d'estimation des valeurs de fonds propres ainsi déterminées, des analyses de sensibilité de ces valeurs à la variation d'hypothèses relatives aux flux futurs estimés et au taux d'actualisation sont simulées.

### Note 2.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée en fonction de l'antériorité des créances et des risques de non-recouvrement.

### Note 2.5 Engagements de retraite

Les engagements de retraite ont été calculés conformément à la recommandation CNC n°2013-02, sur la base d'une estimation actuarielle des droits potentiels acquis par les salariés à la date du bilan.

Les principales hypothèses retenues à la date de la clôture sont :

- ❖ taux d'actualisation : 1,30 % (1,31 % en 2016),
- ❖ taux d'évolution des salaires : 2,25 %,
- ❖ âge de la retraite : 67 ans,
- ❖ taux de turn-over faible :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Taux de Turn-over (cadres et non cadres)	5,80%	2,77%	2,04%	0,10%	0,05%	0,00%

- ❖ table de mortalité : INSEE 2013 :

Age du salarié	20 ans	30 ans	40 ans	50 ans	60 ans	65 ans
Table de Mortalité Hommes	99 274	98 549	97 489	94 963	88 615	83 631
Table de Mortalité Femmes	99 469	99 222	98 745	97 436	94 414	92 075

Dans les engagements hors bilan, les engagements de retraite représentent un montant de 110 974 €.

### Note 3. Compléments d'informations relatifs au bilan et compte de résultat

Les comptes sont établis au 31 décembre 2017 pour une période de douze mois.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 3.1 Immobilisations incorporelles

Les valeurs brutes des **immobilisations incorporelles** ont évolué comme suit :

En €	31/12/2016	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2017
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	62 585	163	138	62 610
<b>Total</b>	<b>62 585</b>	<b>163</b>	<b>138</b>	<b>62 610</b>

et les amortissements :

En €	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Frais d'établissement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	62 585	92	138	62 539
<b>Total</b>	<b>62 585</b>	<b>92</b>	<b>138</b>	<b>62 539</b>

### Note 3.2 Immobilisations corporelles

Les valeurs brutes des **immobilisations corporelles** ont évolué comme suit :

En €	31/12/2016	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	31/12/2017
Terrains	0			0
Constructions	0		0	0
Installations tech., matériel, outil.	0			0
Autres	88 043		10 761	77 282
Immobilisations corporelles en cours	0			0
<b>Total</b>	<b>88 043</b>	<b>0</b>	<b>10 761</b>	<b>77 282</b>

et les amortissements :

En €	31/12/2016	Dotations	Reprises	31/12/2017
Terrains	0			0
Constructions	0		0	0
Installations tech., matériel, outil.	0			0
Autres	51 732	6 559	9 564	48 727
<b>Total</b>	<b>51 732</b>	<b>6 559</b>	<b>9 564</b>	<b>48 727</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 3.3 Immobilisations financières

Elles ont évolué de la manière suivante :

En €	Montants des titres au Bilan				Détenition au 31/12/17 (en %)	Capitaux propres avant affectation de l'exercice au 31/12/17	Chiffre d'affaires HT de l'exercice 2017	Résultats nets au 31/12/17
	31/12/2016		31/12/2017					
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur brute	Valeur nette				
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>								
<b>Filiales et participations &gt; 10 %</b>								
ACTIA Automotive	24 892 212	24 892 212	24 894 195	24 894 195	99,98%	52 146 148	259 471 916	3 649 132
ACTIA Telecom	25 772 641	25 772 641	25 772 641	25 772 641	100,00%	33 422 417	40 174 929	2 915 067
MORS INC	0	0	0	0	100,00%	N.C.	N.C.	N.C.
CYT	33 494	0	33 494	0	15,00%	N.C.	N.C.	N.C.
ARDIA (*)	151 680	151 680	151 680	151 680	53,33%	993 358	8 706 573	1 039 657
SCI Oratoire	199 098	199 098	199 098	199 098	86,00%	513 943	508 537	237 270
SCI Pouvoirville	41 161	41 161	41 161	41 161	27,50%	1 130 260	514 982	42 792
Coovia	200 010	200 010	200 010	0	19,98%	<121 184>	40 366	<548 103>
Market-IP			4 094 578	4 094 578	99,00%	1 235 938	1 226 249	133 576
<b>Filiales et participations &lt; 10 %</b>								
CIPI-ACTIA (*)	10 138	10 138	10 138	10 138	0,20%	3 347 198	11 359 283	706 541
SCI Sodimob	7 030	7 030	7 030	7 030	2,00%	218 774	101 690	66 007
<b>Hors-Groupes</b>								
MPC	3 489	3 489	3 489	3 489	0,02%	N.C.	N.C.	N.C.
Continentale	47	0	47	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
STEM	22 812	0	22 812	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
CGC	960	0	960	0	N.S.	N.C.	N.C.	N.C.
<b>Total</b>	<b>51 334 774</b>	<b>51 277 460</b>	<b>55 431 335</b>	<b>55 174 011</b>				
<b>AUTRES TITRES IMMOBILISES</b>								
1% Construction	0	0	0	0				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>								
Prêt	778	675	778	675				
Créances diverses	4 573	4 573	4 573	4 573				
<b>Total</b>	<b>5 352</b>	<b>5 248</b>	<b>5 352</b>	<b>5 248</b>				

N.S. : Non significatif - N.C. : Non communiqué

(\*) Filiales étrangères dont les données bilan sont converties au taux de clôture et les données résultat au taux moyen

### Note 3.4 Stocks

Néant.

### Note 3.5 Avances et acomptes versés sur commandes

Néant.

### Note 3.6 Créances et comptes rattachés, autres créances

En €	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Échéances < 1 an	Échéances > 1 an
Créances rattachées à des participations	8 301 250	8 301 250	3 913 107	4 388 143
Clients, comptes rattachés	1 312 762	1 312 407	1 312 407	
Comptes courants rattachés à des participations				
Autres créances (y compris charges constatées d'avance)	249 256	249 256	249 256	
<b>Total</b>	<b>9 863 268</b>	<b>9 862 914</b>	<b>5 474 770</b>	<b>4 388 143</b>

### Note 3.7 Actions propres

ACTIA Group détient **1 399 actions propres** comptabilisées pour une valeur brute de 153 043 €. Ces actions étaient détenues par MORS S.A. au moment de la fusion en 2000.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Depuis la fusion avec MORS S.A., le Groupe a procédé à différents programmes de rachat d'actions propres.

Le dernier programme de rachat d'actions propres a été autorisé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2017 pour une période de 18 mois. Nous rappelons que ce programme est conforme aux articles L225-209 et suivants du Code de Commerce. Les objectifs, le montant maximum alloué au programme de rachat d'actions, le nombre maximal et les caractéristiques des titres ainsi que le prix maximum d'achat sont décrits au paragraphe 5.13.9 du Document de Référence.

Au 31 décembre 2017, ACTIA Group S.A. détient 3 328 actions propres.

Une provision sur ces actions propres est calculée en fonction du cours de clôture, soit 6,98 € au 31 décembre 2017, et représente un montant de 143 278 €.

Le tableau ci-dessous détaille le poste Actions Propres au 31 décembre 2017 :

Origine de la détention	Nombre d'actions	Valeur Brute	Provision	Valeur Nette
Fusion avec MORS S.A. en 2000	1 399	153 043 €	143 278 €	9 765 €
Programmes de rachat d'actions propres	1 929	9 033 €	- €	9 033 €
<b>Total</b>	<b>3 328</b>	<b>162 076 €</b>	<b>143 278 €</b>	<b>18 798 €</b>

De plus, au 31 décembre 2017, dans le cadre du **contrat de liquidité**, ACTIA Group détient **8 886 actions** propres et 100 132,48 € de liquidité. Tous les titres sont utilisés afin d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un Prestataire de Service d'Investissement (P.S.I.), la Société de Bourse Portzamparc, au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF

### Note 3.8 Capitaux Propres

Au 31 décembre 2017, il n'existe pas de plan de souscription ou d'achat d'actions émis par la Société et le Capital Social s'élève donc à 15 074 955,75 €. Il est constitué de 20 099 941 actions dont la valeur nominale unitaire est de 0,75 €. La prime d'émission s'élève à 14 693 643,96 €.

La situation nette a par conséquent évolué comme suit pendant l'exercice :

En €	Solde au 31/12/2016 avant affectation	Affectation du résultat 2016			Augmentation de capital social	Solde au 31/12/2017 avant affectation proposée
		Réserves RAN	Dividendes			
			Versés aux actionnaires	Sur actions propres		
Capital	15 074 956					15 074 956
Prime d'émission	14 693 644					14 693 644
Prime de fusion	2 867 003					2 867 003
Réserves légales	1 507 496					1 507 496
Réserves indisponibles	189 173					189 173
Report à nouveau	8 533 810	<752 462>		2 292		7 783 639
Résultat exercice 2016	2 262 529	752 462	<3 012 699>	<2 292>		0
Résultat exercice 2017						5 766 829
<b>Total</b>	<b>45 128 611</b>	<b>0</b>	<b>&lt;3 012 699&gt;</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47 882 740</b>

Au 31 décembre 2017, le montant des réserves indisponibles affectées à la couverture des actions propres s'élève à 18 798 €.

### Note 3.9 Provisions pour charges

Néant.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 3.10 Dettes

ACTIA Group S.A. a conclu en novembre 2017 de deux emprunts obligataires, non convertibles en actions, de 15 000 000 € à 7 ans et 5 000 000 € à 9 ans.

Les dettes par nature et par échéance se répartissent de la façon suivante à la clôture de l'exercice :

En €	31/12/2017			Total
	<31/12/18	>01/01/19 <31/12/22	>01/01/23	
Autres emprunts obligataires			20 000 000	20 000 000
Emprunts & dettes établis. Crédit	2 729 194	4 918 620	511 299	8 159 113
<i>Dont Emprunts MLT</i>	<i>2 632 580</i>	<i>4 918 620</i>	<i>511 299</i>	<i>8 062 498</i>
<i>Billet très. et concours bancaires CT</i>	<i>0</i>			<i>0</i>
<i>Intérêts courus sur dettes financières</i>	<i>96 614</i>			<i>96 614</i>
Emprunts & dettes financières diverses				0
Av. et acomptes reçus sur commandes				0
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 252 914			1 252 914
Dettes fiscales & sociales	223 371			223 371
Autres dettes (y compris produits constatés d'avance)	51 539			51 539
<b>Total</b>	<b>4 257 018</b>	<b>4 918 620</b>	<b>20 511 299</b>	<b>29 686 937</b>

Certains emprunts à moyen et long terme sont soumis au respect de covenants. Ces covenants s'appliquent à des prêts pour un montant de 27 211 608 €, soit 97,0 % de l'endettement à moyen et long terme. Ils doivent être contrôlés annuellement, à chaque fin de période, sur la base des comptes consolidés du Groupe ACTIA.

Au 31 décembre 2017, le détail des emprunts à moyen et long terme et des covenants est le suivant :

Montant initial en k€	Date de souscription	Durée	Capital restant dû au 31/12/2017	Covenant Ratios à fin 2017 (calculés sur la base des comptes consolidés)	Respect (1)			
					Respect (1)		Reclassement en Dette Courante (2)	
					A fin 2016	A fin 2017	A fin 2016	A fin 2017
500	2013	5 ans	70	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	R	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	R	R		
2 000	2013	5 ans	311	-				
1 000	2014	5 ans	357	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	R	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	R	R		
1 000	2014	4 ans	250	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	R	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	R	R		
1 500	2014	5 ans	539	-				
2 000	2015	5 ans	1 050	Dettes Nettes / Fonds Propres ≤ 1,15	R	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	R	R		
2 000	2016	5 ans	1 537	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	R	R	0	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	R	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	R	R		
3 500	2016	7 ans	3 011	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	R	R	0	0
				Dettes Nettes / EBE < 3,5	R	R		

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

Montant initial en k€	Date de souscription	Durée	Capital restant dû au 31/12/2017	Covenant				
				Ratios à fin 2017 (calculés sur la base des comptes consolidés)	Respect (1)		Reclassement en Dette Courante (2)	
					A fin 2016	A fin 2017	A fin 2016	A fin 2017
1 000	2017	5 ans	934	Dettes Nettes / Fonds Propres < 1,15	-	R	-	0
				Coût Endettement Financier / EBITDA < 30%	-	R		
				Dettes Nettes / EBITDA < 5	-	R		
15 000	2017	7 ans	15 000	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4	-	R	-	0
5 000	2017	9 ans	5 000	Dettes Nettes / EBITDA ≤ 4	-	R	-	0
<b>Total</b>			<b>28</b>				<b>0</b>	<b>0</b>

(1) R = Respecté - NR = Non Respecté

(2) Part long terme de la dette reclassée en "Dettes financières à moins d'un an"

En 2017, l'évolution de l'activité du Groupe ACTIA a eu de forts impacts sur les ratios « Dettes Nettes / Fonds Propres » et « Dettes Nettes / EBITDA » avec :

- ❖ L'amélioration des fonds propres grâce au bénéfice consolidé réalisé, faiblement distribué (dividendes au titre de l'exercice 2016 = 15,4 % du résultat consolidé 2016) ;
- ❖ L'accroissement de l'endettement brut, lié à la conclusion d'un emprunt obligataire et à une levée de financement importante permettant de répondre aux besoins d'investissements (R&D, production, immobilier) ;
- ❖ Une nette amélioration de la trésorerie et une moindre utilisation des dettes court terme de financement du poste client, lié à la génération de liquidités des activités opérationnelles ;
- ❖ Un recul de l'EBITDA, notamment impacté par les frais de transports exceptionnels.

Ces éléments ont conduit au respect des covenants au 31 décembre 2017, comme au 31 décembre 2016.

### Note 3.11 Chiffre d'affaires

Du fait de la nature de son activité de holding, le chiffre d'affaires réalisé par ACTIA Group S.A. correspond à de la refacturation de charges à ses entreprises liées.

### Note 3.12 Transfert de charges d'exploitation

Dans les produits d'exploitation, les transferts de charges concernent la refacturation de frais engagés par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales :

- ❖ Licences : 358 789 €
- ❖ Assurances (y compris courtage) : 427 446 €

### Note 3.13 Résultat financier

Dans les **produits financiers**, les éléments les plus significatifs sont :

- ❖ Les dividendes reçus des filiales : 6 460 110 €
- ❖ Les intérêts sur comptes courants des filiales : 116 442 €
- ❖ Les revenus des engagements hors bilan en faveur des filiales : 457 133 €

Les **charges financières** sont principalement constituées :

- ❖ Des intérêts sur billets de trésorerie : 7 693 €
- ❖ Des intérêts et charges assimilées liées aux dettes financières auprès des établissements de crédit : 164 340 €
- ❖ Des intérêts sur comptes courants bancaires créditeurs : 17 907 €

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 3.14 Résultat Exceptionnel

Aucun résultat exceptionnel significatif n'est à signaler au titre de la période 2017.

### Note 3.15 Résultat par action

Le résultat de base par action au 31 décembre 2017 est calculé sur la base d'un résultat social de 5 766 829 € divisé par le nombre d'actions en circulation (hors actions propres). Le détail du calcul est fourni dans le tableau ci-dessous :

En €	31/12/2017	31/12/2016
Résultat social	5 766 829	2 262 529
Actions émises au 1 <sup>er</sup> janvier	20 099 941	20 099 941
Actions nouvelles émises	0	0
Actions propres	<3 328>	<3 328>
<b>Résultat par action</b>	<b>0,29</b>	<b>0,11</b>

### Note 3.16 Engagements financiers et sûretés réelles donnés

Les sûretés délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur des banques s'élèvent à 51 120 290 € au 31 décembre 2017, contre 36 129 132 € au 31 décembre 2016.

Les garanties délivrées par ACTIA Group S.A. pour le compte de ses filiales en faveur des tiers non banquiers s'élèvent à 222 243 900 € et se décomposent de la façon suivante :

- ❖ Garanties clients <sup>(1)</sup> : 221 957 400 €
- ❖ Garantie sur paiement de loyers : 286 500 €

*(1) Dont deux garanties de 217 000 000 € couvertes par une assurance prise directement par la filiale concernée.*

ACTIA Group S.A. a donné en garantie de prêts bancaires :

- ❖ 469 262 titres de sa filiale ACTIA Telecom.

## Note 4. Autres informations

### Note 4.1 Charges à payer

Les charges à payer correspondent aux honoraires de Commissariat aux Comptes pour 49 030 €.

### Note 4.2 Dividendes

L'affectation du résultat 2017 est détaillée au § 5.12.2 « Affectation du résultat » du Document de Référence. Il sera proposé une distribution de dividendes de 0,12 € par action, lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2018.

### Note 4.3 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2017, la situation fiscale latente est composée de déficits restant à reporter pour 7 004 997 €.

### Note 4.4 Effectifs en fin d'année

	2017	2016
Cadres et agents de maîtrise	8	5
Employés	2	1
Stagiaires		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>6</b>

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 4.5 Opérations avec les entreprises liées

Montants concernant les entreprises au 31/12/2017	Société Mère	Filiales	Autres entreprises liées
<b>Bilan ACTIF</b>			
Créances rattachées à des participations		8 301 250	
Provisions sur créances rattachées à des participations			
Créances clients et comptes rattachés	116 080	1 195 138	
Autres créances			
<b>Bilan PASSIF</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	641 351	69 012	
<b>Compte de résultat</b>			
Charges d'exploitation	1 881 459	118 250	
Charges financières		212 247	
Charges exceptionnelles			
Produits d'exploitation	160 231	3 402 062	
Produits financiers		7 024 378	
Produits exceptionnels		11 200	

Les charges d'exploitation avec la société mère correspondent aux facturations de prestations de service.

### Note 4.6 Risques et politique de couverture

#### ❖ Risque de taux :

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre taux fixe et taux variable des dettes financières d'ACTIA Group S.A. au 31 décembre 2017 :

En €	2017			2016		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts obligataires	20 000 000		20 000 000			0
Emprunt moyen et long terme	6 603 906	1 458 592	8 062 498	7 155 187	2 775 907	9 931 094
Billets / Concours bancaires CT			0		1 350 000	1 350 000
<b>Total en valeur</b>	<b>26 603 906</b>	<b>1 458 592</b>	<b>28 062 498</b>	<b>7 155 187</b>	<b>4 125 907</b>	<b>11 281 094</b>
<b>Total en %</b>	<b>95%</b>	<b>5%</b>	<b>100%</b>	<b>63%</b>	<b>37%</b>	<b>100%</b>

La sensibilité à une hausse de 1 % du taux de référence (Euribor 3 Mois) a été calculée sur une base avant couverture. Au 31 décembre 2017, elle s'élève à 15 k€ et n'est impactée que par les emprunts à moyen et long terme (41 k€ au 31 décembre 2016 dont 28 k€ pour les emprunts à moyen et long terme).

#### ❖ Risque sur actions :

Au 31 décembre 2017, ACTIA Group S.A. possède 3 328 actions propres. La sensibilité à une baisse de 1 € du cours de bourse s'élève donc à 3 k€.

#### ❖ Risque de change :

A ce jour, aucune opération en devise étrangère n'est en cours, la refacturation aux filiales s'effectue en euro.

### Note 4.7 Rémunération aux membres de l'organe de direction

Aucun membre du Conseil de Surveillance d'ACTIA Group S.A. n'est rémunéré par celle-ci, seul le Président du Directoire est rémunéré au titre de son mandat. Pour plus d'informations voir § 6.4 « Rémunérations ».

### Note 4.8 Evènements post clôture

Aucun fait marquant n'est à signaler depuis le 31 décembre 2017.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Note 4.9 Société consolidante

S.A. **LP2C** au capital de € 6 751 560

Siège Social : 5 rue Jorge Semprun – 31432 TOULOUSE

R.C.S. : Toulouse B 384 043 352

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.2.4 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société ACTIA Group S.A.,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ACTIA Group S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Évaluation des titres de participation

##### *Risque identifié :*

Les titres de participation, figurent au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 55.174.011 euros,. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition, ou à leur valeur d'apport. Une dépréciation est constatée lorsque la quote-part de capitaux propres de la participation est inférieure à sa valeur comptable dans les comptes de votre société, sauf si une juste valeur nette transactionnelle ou une valeur d'utilité supérieures à cette valeur comptable peuvent être justifiées.

Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, la valeur d'utilité est estimée par la direction générale principalement sur la base de la méthode des flux futurs actualisés. Des analyses de sensibilité de la valeur à la variation des hypothèses de flux prévisionnels et des taux d'actualisation sont menées pour mesurer les marges d'appréciation.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction générale pour déterminer les perspectives d'activité et de rentabilité futures.

Du fait du caractère significatif de ces actifs et des éléments d'appréciation inhérents à toute démarche prévisionnelle, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation-constitue un point clé de l'audit.

##### *Notre réponse :*

Lorsque les capitaux propres des participations constituent le seul critère d'appréciation de leur valeur actuelle, nous avons vérifié que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos diligences ont consisté principalement à vérifier que l'estimation par la direction générale de ces valeurs est fondée sur des justifications appropriées de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

C'est ainsi que nos travaux, menés par ligne de participation, ont consisté :

- ❖ à apprécier la cohérence des prévisions de flux de trésorerie des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles avec les données et hypothèses issues des plans d'affaires établis sous le contrôle des directions générales par activité ;
- ❖ à apprécier la qualité des processus prévisionnels par des analyses critiques des écarts constatés entre les prévisions d'exploitation et d'investissements des années antérieures et les réalisations subséquentes ;
- ❖ à vérifier la pertinence des taux d'actualisation et des taux de croissance retenus appliqués aux flux prévisionnels pour estimer les valeurs actuelles nettes.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ACTIA Group S.A. par l'Assemblée générale du 9 mai 2006 pour le cabinet KPMG S.A. et du 28 mai 2013 pour Eric Blache.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG Audit était dans la 11<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et Eric Blache dans la 5<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### **Rapport au Comité d'audit**

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Labège, le 24 avril 2018

Paris, le 24 avril 2018

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Philippe Saint-Pierre  
Associé

Eric Blache  
Associé

## 7. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 7.3 Informations financières diverses

#### 7.3.1 Politique de distribution des dividendes

Exercice	Dividende par action en €	Dividende global distribué en €
2014	0,10	2 009 994,10
2015	0,10	2 009 994,10
2016	0,15	3 014 991,15

ACTIA Group propose à ses Actionnaires une distribution de dividendes conforme à sa politique sur les Capitaux Propres, telle que décrite au § Note 14: « Capitaux Propres » des notes annexes aux comptes consolidés et en rapport avec ses résultats consolidés. Cette politique a marqué une pause sur les exercices 2009 à 2011 en raison de la conjoncture économique ; elle a été reprise dès que les résultats ont rattrapé le niveau initialement budgété de fonds propres pour permettre le désendettement de l'ensemble des structures du Groupe. Il en sera de même à l'avenir.

Il est également précisé que cette politique s'étend à l'ensemble des sociétés bénéficiaires du Groupe auxquelles est appliqué un pourcentage de distribution défini en fonction des besoins en investissements autorisés et des contraintes légales.

#### 7.3.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Dans le cours normal de ses activités, le Groupe est confronté à un certain nombre de contentieux ou litiges (prud'hommes, clients, fournisseurs, ...). Ces litiges sont provisionnés conformément aux principes comptables en vigueur.

Ainsi comme nous l'évoquons depuis le Document de Référence 2010, nous vous rappelons que notre filiale ACTIA Muller S.A., (aujourd'hui absorbée par sa société mère ACTIA Automotive, venant aux droits et obligations de celle-ci), avait été mise en cause par le Ministère du Travail, consécutivement à deux accidents mortels survenus sur son banc expert pour les poids lourds, intervenus dans des circonstances très similaires, une erreur des victimes ayant été relevée dans les deux cas.

Mise en examen en 2012 dans les deux affaires pour homicide involontaire dans le cadre du travail, ACTIA Muller S.A. a obtenu le 8 janvier 2013, une ordonnance de non-lieu dans l'une des affaires.

Dans le second volet, un arrêt de la Cour d'Appel de Grenoble en date du 15 mai 2017 précise qu'il y a extinction de l'action publique à l'encontre de la Société.

Pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, il n'y a aucune autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur aurait connaissance, qui serait en suspens ou dont il serait menacé) qui pourrait avoir ou aurait eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du Groupe.

Concernant les litiges en cours à la clôture de l'exercice 2017, ils font l'objet de provision au cas par cas, selon le degré de risque ou de durée de la procédure (cf. détail donné dans les notes annexes aux comptes consolidés § 16 « Provisions »). Cependant, aucun de ces litiges ne représente un risque significatif pour le Groupe.

#### 7.3.3 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture du 31 décembre 2017 concernant la situation financière ou commerciale du Groupe.

## 8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 8.1 Capital Social

Au 31 décembre 2017, les actions d'ACTIA Group S.A. sont classées en Compartiment B du marché Euronext à Paris, correspondant aux capitalisations comprises entre à 150 millions d'euros et un milliard d'euros (inclus), sous le code ISIN FR0000076655.

#### 8.1.1 Capital Social souscrit

Le Capital Social s'élève à 15 074 955,75 euros, divisé en 20 099 941 actions de 0,75 euros de valeur nominale, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Depuis la dernière augmentation constatée le 15 septembre 2008, le Capital Social n'a pas connu de modification et ce jusqu'à la date de signature de ce document.

#### 8.1.2 Actions non représentatives du capital

Sans objet.

#### 8.1.3 Actions auto détenues

Le détail est communiqué au § 3.7 « Actions propres » des notes annexes aux comptes sociaux.

#### 8.1.4 Valeurs mobilières converties, échangeables ou assorties de Bons de souscription

Sans objet.

#### 8.1.5 Conditions d'acquisition

Sans objet.

#### 8.1.6 Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

#### 8.1.7 Historique du Capital Social

Années	Opérations	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
1993		50 F	113 645 832 F	142 727 000 F	2 854 540
Juin 1994	Réduction du capital par réduction du nominal des actions de 50 F à 10 F	10 F	(113 645 832) F	28 545 400 F	2 854 540
Juillet 1994	Augmentation du capital en numéraire par émission d'actions avec bons de souscription	10 F	129 917 897 F	92 772 550 F	9 277 255
Janvier 1995	Augmentation de capital par exercice de bons	10 F	6 696 F	92 775 340 F	9 277 534
Août 1997	Augmentation de capital par exercice de bons	10 F	2 400 F	92 776 340 F	9 277 634
Juin 1998	Réduction du capital par réduction du nominal des actions de 10 F à 4 F	4 F	(129 926 993) F	37 110 536 F	9 277 634

Années	Opérations	Montant nominal	Prime	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
Février 1999	Emission de Bons de Souscription d'Actions au profit d'ÉLECTROPAR	4 F	1 F	37 110 536 F	9 277 634
Mai 2000	Réduction du Capital Social pour cause de pertes par voie de réduction de la valeur nominale des actions	0,5 F	-	4 638 817 F	9 277 634
Mai 2000	Augmentation de capital par apport des titres ACTIELEC	0,5 F	31 737 488 F	77 341 042 F	154 682 084
Mai 2000	Regroupement d'actions et réduction de capital	5 F	-	77 341 040 F	15 468 208
Mai 2000	Conversion du capital en euros	0,75 €	-	11 601 156 €	15 468 208
Octobre 2000	Constatation de la levée des options de souscription des salariés du Groupe (5 <sup>ème</sup> tranche)	0,75 €	327 168 €	11 792 856 €	15 723 808
Décembre 2000	Augmentation du capital en numéraire	0,75 €	9 148 160 €	12 864 906 €	17 153 208
Octobre 2004	Augmentation du capital en numéraire sous forme de BSA	0,75 €	4 875 000 €	14 271 156 €	19 028 208
Avril 2005	Augmentation du capital en numéraire, suite à l'attribution de Bons de Souscription d'Action gratuits	0,75 €	3 606 685 €	14 879 024 €	19 838 699
Mars 2006	Augmentation de capital en numéraire, suite à la souscription de Bons de Souscription d'Action	0,75 €	79 466 €	14 894 956 €	19 859 941
Septembre 2008	Augmentation de capital en numéraire, suite à la levée de stock-options	0,75 €	280 800 €	15 074 956 €	20 099 941

### 8.1.8 Descriptif du programme de rachat de la Société de ses propres actions

Cf. § 5.13.8 « Programme de rachat d'actions en cours » du Document de Référence.

## 8.2 Acte constitutif et statuts

### 8.2.1 Objet social

« Article 3 des statuts : Objet

La Société a pour objet en France et dans tous pays :

- ❖ L'étude, la conception, la réalisation et l'entretien d'après-vente de système mécaniques, hydrauliques, électriques, électroniques ;
- ❖ Toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement, la réalisation ou la commercialisation ;
- ❖ La concession, la franchise de toutes marques, brevets, produits ou services et plus généralement la participation de la Société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et ce par tous moyens notamment par voie de création de sociétés nouvelles, apports, fusions, alliances ou sociétés en participation ;
- ❖ La gestion de son portefeuille titres ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières et prestations de services s'y rapportant ;

- ❖ La fourniture de prestations en matière notamment, juridique, financière, comptable, administrative, d'organisation et de gestion, de communication, de marketing et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à toute activité similaire ou connexe. »

### 8.2.2 Membres des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

ACTIA Group S.A. est une Société à Conseil de Surveillance et Directoire depuis son Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2002.

La composition des organes de Direction, Conseil de Surveillance et Directoire, est traitée au § 6.3.1 « Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire » du Document de Référence.

#### Conseil de Surveillance

« Article 22 des statuts : Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il autorise le Directoire, dans les conditions et limites fixées par les textes en vigueur, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, à céder des immeubles par nature, à céder ou acquérir totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. »

#### Directoire

« Article 16 des statuts : Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par le Code de Commerce au Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'Actionnaires. Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Directoire qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Toutefois, outre les opérations pour lesquelles l'autorisation du Conseil de Surveillance est exigée par la loi, il est stipulé à titre de mesure d'ordre interne non opposable aux tiers que certaines décisions ne peuvent être prises par le Directoire et certains actes ou engagements ne peuvent être passés ou signés par le Président du Directoire ou, le cas échéant, par un Directeur général, s'ils n'ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance lorsqu'ils concernent, savoir :

- ❖ Achat d'immeubles par nature, dont la valeur sera supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Achat, vente, échange, apport de tous autres biens immobiliers et droits quelconques mobiliers ou immobiliers, dont la valeur sera supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, représentant un investissement dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance ; fermeture desdits établissements,
- ❖ Emprunts même non assortis de sûretés, dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Création de sociétés et prises de participations sous toutes formes dans toutes sociétés ou entreprises dès lors que le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Prêts, crédits ou avances consentis par la Société, dont la durée et/ou le montant seront supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Location, prise à bail de tous immeubles ou fonds de commerce, dont la durée et/ou le montant seront supérieurs à des valeurs déterminées par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Tout contrat d'une durée supérieure à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Engagements directs même non assortis de garanties, dont le montant sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Adhésion à un groupement d'intérêt économique ou à toute forme d'association ou de société pouvant entraîner la responsabilité solidaire et/ou indéfinie de la Société,
- ❖ Engagements et licenciements d'employés de la Société dont le salaire annuel sera supérieur à une somme déterminée par le Conseil de Surveillance,
- ❖ Représentation de la société dans toutes actions judiciaires, toutes procédures transactionnelles, toutes opérations de liquidation amiable, toutes procédures de redressement ou de liquidation judiciaire,

- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire dont l'ordre du jour comporte :
  - La proposition de candidats aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance ;
  - La révocation d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance ;
  - Le renouvellement des fonctions d'un ou plusieurs membre(s) du Conseil de Surveillance ;
- ❖ Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire dont l'ordre du jour comporte :
  - L'apport total ou partiel du patrimoine social, à une ou plusieurs société(s), constituée(s) ou à constituer, par voie de fusion, de scission ou apport partiel d'actif ;
  - La réduction, l'augmentation, directement ou indirectement, immédiatement ou à terme, ou l'amortissement du Capital Social ;
  - La modification d'une ou plusieurs clause(s) des statuts ;
- ❖ Dépassement du budget de l'exercice social en cours, préalablement approuvé par le Conseil de Surveillance.

En outre, l'acceptation par un membre du Directoire d'une fonction de direction, de gestion ou de contrôle ainsi que d'une fonction salariée dans une autre société devra être soumise par le membre concerné à l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Une fois par trimestre au moins, le Directoire présente un rapport au Conseil de Surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'Assemblée Annuelle.

Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur Général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du Conseil de Surveillance. Vis-à-vis des tiers tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du Directoire ou tout membre ayant reçu du Conseil de Surveillance le titre de Directeur Général.

Le Conseil de Surveillance fixe, dans la décision de nomination, le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du Directoire. »

Mis en place lors de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2002 et composé de trois membres, ses prérogatives concernent la définition de la stratégie du Groupe, tant au niveau global qu'au niveau de chaque division, tant dans le domaine industriel que de la Recherche & Développement, maillon essentiel à la pérennité du Groupe, de l'organisation et de la finance, son action va jusqu'à l'opérationnel :

- ❖ Direction Générale de la principale filiale du Groupe ;
- ❖ Relation avec les banques et mise en place des outils de gestion ;
- ❖ Remontée de l'information ;
- ❖ Négociation des contrats déterminants ;
- ❖ Décisions pour les investissements ou cessions significatifs qui engagent le Groupe ;
- ❖ Contrôle des objectifs qu'il fixe.

### 8.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

« Article 10 des statuts : Droits attachés aux actions ordinaires - vote

La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les Assemblées Générales.

Les Actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la Société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Droit de vote :

Dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du Capital Social qu'elles représentent, est attribué :

- ❖ À toutes les actions ordinaires entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins sans interruption au nom du même Actionnaire,
- ❖ Aux actions nominatives ordinaires attribuées gratuitement à un Actionnaire en cas d'augmentation de Capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ordinaire convertie au porteur ou transférée en propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis :

- ❖ Tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible,
- ❖ Tout transfert par voie de fusion, scission ou transmission universelle du patrimoine par une personne morale Actionnaire à une autre société :
  - qu'elle contrôle directement ou indirectement à plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote,
  - qui contrôle directement ou indirectement plus de 50 % du capital et/ou des droits de vote. »

Les principaux actionnaires de ACTIA Group S.A. ne disposent pas de droits de vote différents, en dehors des droits de vote double, dont tout actionnaire peut bénéficier (cf. ci-dessus).

« Article 12 des statuts : Cas de rompus

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de Capital, de fusion ou autre opération sociale pouvant entraîner l'existence de "rompus", les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente de titres nécessaires. »

### 8.2.4 Actions nécessaires pour la modification des droits des Actionnaires

La modification des droits des Actionnaires ne peut résulter, conformément à la loi, que d'une modification des statuts décidée par une Assemblée Générale Extraordinaire.

### 8.2.5 Assemblées Générales

Résumé des articles 29 et suivants des statuts :

Les Assemblées Générales sont convoquées dans les conditions, formes et délais fixés par la loi.

Le droit de participer aux Assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit à l'inscription de l'Actionnaire sur le registre des actions nominatives, soit au dépôt, pour les actions au porteur, d'un certificat de l'intermédiaire habilité.

Les Assemblées Générales se composent de tous les propriétaires d'action. Un Actionnaire peut toujours se faire représenter aux Assemblées par toute personne physique ou morale de son choix.

Les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

### 8.2.6 Éléments de changement de contrôle

À la connaissance de la Société, aucune disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle.

Il existe un pacte d'actionnaires détaillé au § 5.13.3 « Pacte d'Actionnaires » du Document de Référence.

### 8.2.7 Franchissement de seuil

« Article 7 des statuts : Emission de valeurs mobilières avantages particuliers - actions de préférence - forme des titres de capital et autres valeurs mobilières - tenue des comptes - identification des actionnaires - franchissement de seuils et participation

La Société peut émettre des valeurs mobilières donnant accès à son capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. L'émission de ces valeurs mobilières est autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Ordinaire. Dans les conditions fixées par la Loi, la Société peut aussi émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société qu'elle contrôle ou qui la contrôle. Les Actionnaires ont un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital, selon les modalités prévues en cas d'augmentation de capital immédiate par émission d'actions de numéraire. A dater de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, la Société doit prendre les dispositions nécessaires au maintien des droits des titulaires de ces valeurs mobilières, dans les cas et dans les conditions prévues par la Loi.

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

La Société peut créer des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent.

Les actions de préférence sans droit de vote ne peuvent représenter plus de la moitié du Capital Social. Les actions de préférence peuvent être rachetées ou converties en actions ordinaires ou en actions de préférence d'une autre catégorie, dans les conditions fixées par la Loi. En cas de modification ou d'amortissement du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire détermine les incidences de ces opérations sur les droits des porteurs d'actions de préférence.

Sauf dispositions contraires du contrat d'émission ou de la Loi, les titres de capital et toutes autres valeurs mobilières pouvant être émis par la Société revêtent la forme nominative ou au porteur au choix de leur titulaire. Ils ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'Actionnaire.

À la demande du porteur de titre de capital, une attestation d'inscription en compte lui sera délivrée par la société émettrice ou par l'intermédiaire habilité.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la Loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'Actionnaires.

La Société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La Société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du Capital Social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la Loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux. ».

Nous vous précisons qu'une modification de cet article sera proposée au vote de l'Assemblée Générale conformément au projet de résolutions détaillé au § 5.1.2 « Projet de résolutions ».

### 8.2.8 Conditions de modification du capital

« Article 41 des statuts : Augmentation de capital

Le Capital Social peut être augmenté par l'émission au pair ou avec prime d'actions nouvelles, ordinaires ou de préférence, libérées soit en numéraire, soit par des compensations avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par apport en nature le tout en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires ou du Directoire spécialement habilité à cet effet par ladite Assemblée.

Si l'augmentation de Capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, l'Assemblée Générale statue dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires et l'opération est réalisée, soit par voie de majoration du montant nominal des actions, soit par distribution d'actions gratuites.

Aucune augmentation de Capital en numéraire ne peut être réalisée à peine de nullité si le Capital ancien n'est pas, au préalable, intégralement libéré.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, les Actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de Capital.

Le délai accordé aux Actionnaires pour l'exercice de ce droit ne peut être inférieur à la durée fixée par le Code de Commerce ou le règlement en vigueur à dater de l'ouverture de la souscription. Ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables ; dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même.

Le solde des souscriptions n'ayant pas absorbé la totalité de l'augmentation de Capital est réparti par le Directoire sauf décision contraire de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Compte tenu de cette répartition, le Directoire peut, de plus, décider de limiter l'augmentation de ce Capital au montant des souscriptions sous la double condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée et que cette faculté ait été prévue expressément lors de l'émission.

L'augmentation de Capital est réalisée nonobstant l'existence de " rompus " et les Actionnaires ne disposant pas d'un nombre suffisant de droits de souscription ou d'attribution pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui décide l'augmentation de Capital peut, en se conformant aux dispositions du Code de Commerce, supprimer l'exercice du droit préférentiel de souscription et réserver la souscription des actions nouvelles à telles personnes de son choix.

Tous apports en nature sont soumis à la procédure de vérification et d'approbation instituée par les dispositions du Code de Commerce. »

« Article 42 des statuts : Réduction du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires peut aussi, sous réserve, le cas échéant, des droits des créanciers, autoriser ou décider la réduction du Capital Social pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, mais en aucun cas la réduction de Capital ne peut porter atteinte à l'égalité des Actionnaires.

La réduction de Capital, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de Capital destinée à amener celui-ci à un montant au moins égal au minimum légal à moins que la Société ne se transforme en Société d'une autre forme n'exigeant pas un Capital supérieur au Capital Social après sa réduction.

À défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la Société ; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu. »

## 9. CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats conclus dans le cadre normal des affaires qui sont détaillés au § 5.3 « Aperçu des activités » du Document de Référence, dans la limite des autorisations données par nos clients en termes de communication aux tiers (accords et / ou clauses de confidentialité), le Groupe n'a signé aucun contrat important au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de Référence.

## 10. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Sans objet.

## 11. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au Siège Social de la Société : 5, rue Jorge Semprun – BP 74215 - 31432 TOULOUSE Cedex 4 ou sur son site Internet : [www.actia.com](http://www.actia.com).

### Pour nous contacter



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au Capital de 15 074 955, 75 €  
Immatriculée au RCS TOULOUSE : 542 080 791 – APE : 6420Z

5, rue Jorge Semprun  
BP 74215  
31432 TOULOUSE Cedex 4  
Tél. : 05.61.17.61.98  
Par email : [contact.investisseurs@actia.fr](mailto:contact.investisseurs@actia.fr)  
Informations Actionnaires :  
Catherine MALLET : [catherine.mallet@actia.fr](mailto:catherine.mallet@actia.fr)

### Notre site Internet :

[www.actia.com](http://www.actia.com)

## 12. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Les informations concernant ce chapitre sont communiquées dans le chapitre § Note 3.2 « Sociétés Consolidées » des notes annexes aux comptes consolidés.

## 13. TABLES DE CORRESPONDANCE

### 13.1 Table de correspondance du Document de Référence

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004 et à l'article 212-13 alinéa 1 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et afin de faciliter la lecture du Document de Référence, le tableau ci-dessous renvoie à l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers N° 2005-11 du 13.12.2005 et aux pages du Document de Référence correspondantes.

Informations	Document de Référence	
	§	Pages
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>		
1.1. Responsable du Document de Référence	1.1	8
1.2. Attestation du Responsable	1.2	8
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>		
2.1. Nom et adresse des Commissaires aux Comptes	2	9
2.2. Démissions, écarts et non-redésignation des Commissaires aux Comptes	N.A.	-
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>		
3.1. Informations financières de la période	5.2	24
3.2. Informations intermédiaires	-	-
<b>4. FACTEURS DE RISQUES</b>	<b>Note 27</b>	<b>202</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>		
5.1. Historique et évolution de la Société	3.2 5.4.2	10 47
5.1.1. Raison sociale et nom commercial	3.1.1	10
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement	3.1.2	10
5.1.3. Date de constitution et durée de vie	3.1.3	10
5.1.4. Siège Social et forme juridique	3.1.4	10
5.1.5. Évènements importants	5.4.1	47
5.2. Investissements	5.6	55
5.2.1. Investissements réalisés	5.6.1 5.6.2 Note 4 Note 5	55 56 166 172
5.2.2. Investissements en-cours	5.6.1 5.6.2	56 56
5.2.3. Engagements d'investissements	5.6.3	57
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>		
6.1. Principales activités	5.3	30
6.1.1. Nature des activités et produits	5.3	30
6.1.2. Nouveaux produits	5.3	30
6.2. Principaux marchés	5.3	30

Informations	Document de Référence	
	§	Pages
6.3. Événements exceptionnels	5.3	30
6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets, licences, contrats	5.5.4	55
6.5. Position concurrentielle	5.3.4	46
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>4.1</b>	<b>12</b>
7.1. Description du Groupe	4.3	12
7.2. Liste des filiales et pourcentages de capital	Note 3.2	165
<b>8. PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>		
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	5.6.1 5.6.3 5.9.1	55 57 92
8.2. Influence de l'utilisation de ces immobilisations sur l'environnement	5.7.2	76
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>		
9.1. Situation financière	7.1.1 7.1.2 7.1.3 7.1.4 7.1.5 7.2.1 7.2.2 5.2 5.3	156 158 158 159 160 214 216 24 30
9.2. Résultat opérationnel		
9.2.1. Facteurs influant sensiblement le résultat opérationnel	5.3.5	46
9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net	5.3 Note 18	30 192
9.2.3. Stratégie influant les opérations	5.3 5.4 5.5	30 47 49
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>		
10.1. Capitaux à court et moyen terme	7.1.1 Note 12 Note 13 Note 14	156 180 183 188
10.2. Source et montants des flux de trésorerie	7.1.5 Note 13	160 183
10.3. Conditions d'emprunt et structure du financement	Note 27.5	203
10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux	Note 13	183
10.5. Sources de financement attendues	NA	-
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>5.5.2</b>	<b>52</b>
<b>12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</b>		
12.1. Principales tendances	5.4	47
12.2. Incertitudes sur les tendances	5.4	47
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>N.A.</b>	<b>-</b>

Informations	Document de Référence	
	§	Pages
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>		
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la Société	6.3	117
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	6.3.4	137
<b>15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES</b>		
15.1. Rémunérations versées et avantages en nature	6.4	137
15.2. Pensions, retraites et autres avantages provisionnés	6.4	137
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>		
16.1. Période et date d'expiration des mandats	6.3.1	117
16.2. Contrats de services	6.6.4	152
16.3. Comité d'audit et comité de rémunération	6.1.2	112
16.4. Conformité du gouvernement d'entreprise	6.1.2	112
<b>17. SALARIÉS</b>		
17.1. Répartition des effectifs	5.7.1	59
17.2. Participations et stock-options	6.4 6.5	137 141
17.3. Accord de participation au capital	5.13.9 6.5	108 141
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>		
18.1. Actionnariat hors organe d'administration, direction et surveillance	5.13.1	102
18.2. Droit de vote simple ou double des principaux Actionnaires	5.13.1	102
18.3. Contrôle et détention	5.13.2	106
18.4. Accord en vue d'un changement de contrôle	N.A.	-
<b>19. OPÉRATIONS AVEC LES APPARENTÉS</b>	<b>6.6</b>	<b>141</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>		
20.1. Information financière historique	7.1	156
20.2. Information financière pro forma	N.A.	-
20.3. États financiers sociaux	7.2	214
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1. Attestation sur les informations financières historiques	7.1.8 7.2.4	210 227
20.4.2. Autres informations vérifiées par les Commissaires aux Comptes	N.A.	-
20.4.3. Informations financières non vérifiées par les Commissaires aux Comptes	-	-
20.5. Date des dernières informations financières	-	-
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	7.3.1	230

Informations	Document de Référence	
	§	Pages
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	7.3.2	230
20.9. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	7.3.3	230
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
21.1. Capital Social	8.1	231
21.1.1. Capital Social souscrit	8.1.1	231
21.1.2. Actions non représentatives du capital	8.1.2	231
21.1.3. Actions auto-détenues	8.1.3	231
21.1.4. Valeurs mobilières converties	8.1.4	231
21.1.5. Conditions d'acquisition	8.1.5	231
21.1.6. Options ou accords	8.1.6	231
21.1.7. Historique du Capital Social	8.1.7	231
21.2. Acte constitutif et statuts	8.2	232
21.2.1. Objet social	8.2.1	232
21.2.2. Règlement organes d'administration, direction et surveillance	8.2.2	233
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	8.2.3	234
21.2.4. Actions pour modifier les droits des Actionnaires	8.2.4	235
21.2.5. Convocations et admissions aux Assemblées Générales	8.2.5	235
21.2.6. Disposition entravant un changement de contrôle	8.2.6	236
21.2.7. Déclaration de franchissement de seuil	8.2.7	236
21.2.8. Conditions de modifications de capital	8.2.8	237
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>9</b>	<b>238</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DES TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>		
23.1. Déclaration d'expert	10	239
23.2. Autres déclarations	10	239
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>11</b>	<b>240</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>12</b>	<b>241</b>

## 13.2 Table de correspondance du Rapport Financier Annuel

Informations du Rapport Financier		Document de Référence	
		§	Pages
1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE	1.2	8
2.	COMPTES SOCIAUX	7.2	214
3.	COMPTES CONSOLIDES	7.1	156
4.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	7.2.4	227
5.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	7.1.8	210
6.	RAPPORT DE GESTION	5	14

## 13.3 Incorporation par référence des comptes 2015 et 2016

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- ❖ Les rapports d'activité, comptes consolidés établis en normes IFRS et comptes sociaux établis en règles françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- ❖ Les rapports d'activité, comptes consolidés établis en normes IFRS et comptes sociaux établis en règles françaises au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes y afférents ;
- ❖ Les informations financières sélectionnées.

Ces informations sont contenues dans le Document de Référence 2015 déposé par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2016 et dans le Document de Référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2017.

## 14. GLOSSAIRE

Pour faciliter la compréhension du lecteur, les principaux termes techniques et autres acronymes sont définis ci-après :

- ❖ **ACTIA Connect** : portail de type extranet proposant des web-services connectés directement accessibles à partir d'un outil de diagnostic Multi-Diag®. Ces services offrent un support en ligne au garagiste. Le portail est un espace sécurisé réservé aux clients Multi-Diag® via un identifiant et un mot de passe.
- ❖ **ACTIA Fleet** : solution globale d'équipements et de services conçue et développée par ACTIA permettant de gérer les flottes de véhicules commerciaux. ACTIA Fleet propose une approche modulaire d'équipements – boîtiers de télématique, afficheurs... - et de services – géolocalisation, gestion de la consommation de carburant, gestion et exploitation des données sociales.
- ❖ **Actimux** : solution d'architecture embarquée multiplexée développée et commercialisée par ACTIA destinée aux bus et cars. Cette solution regroupe une gamme de calculateurs électroniques, d'afficheurs de tableau de bord (ou clusters), de jauges de tableaux de bord (ou gauges).
- ❖ **Actuateur** : Dispositif permettant de réguler le débit et la pression d'un fluide (air, gasoil, huile) afin de piloter un autre système dans des conditions particulières.
- ❖ **Aftermarket** : terme anglais désignant le secteur de l'après-vente. Dans le domaine de l'industrie des véhicules, on distingue le marché de la 1<sup>ère</sup> monte qui regroupe les équipements qui interviennent dans la fabrication initiale du véhicule et le marché de l'après-vente qui regroupe des activités de post-équipements, de maintenance et de réparation des véhicules.
- ❖ **Armoire TVSE** (Transmission Vidéo Semi-Embarquée) : vise à transmettre les informations vidéo de l'ensemble des portes du train à quai, vers la cabine de conduite, permettant au conducteur de vérifier les montées et descente des voyageurs, contribuant ainsi au départ de la gare en toute sécurité, une fois obtenu le signal de confirmation de fermeture des portes.
- ❖ **Bien Double Usage** : le contrôle des exportations des biens et technologies dits "à double-usage" est mis en œuvre par les Etats pour lutter contre l'accumulation déstabilisante d'armes dans certaines régions du monde. Ces contraintes portent sur les biens soumis à restrictions vers certaines destinations.
- ❖ **BMS (Battery Management System)** : Système de gestion des batteries électriques : modules électroniques permettant de réguler la puissance des différents blocs de cellules de la batterie.
- ❖ **Chronotachygraphe** : le chronotachygraphe est un équipement permettant d'enregistrer l'activité des véhicules commerciaux de transport de passagers et de marchandises. Obligatoire au sein de l'UE, cet équipement enregistre les temps de conduite et la vitesse afin de réguler la circulation des véhicules commerciaux par une meilleure sécurité.
- ❖ **Cloud** : informatique en nuage qui exploite la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau Internet.
- ❖ **Cluster** : terme anglais désignant dans notre domaine d'activité (le terme anglais de cluster pouvant avoir d'autres significations dans d'autres domaines) un cluster display c'est-à-dire un afficheur de tableau de bord composé de différents modules d'affichages : écrans, jauges (voir « gauge »).
- ❖ **CMS** : acronyme pour Composant Monté en Surface. Le CMS est une technique de fabrication des cartes électroniques dans laquelle les composants sont soudés (brasage) directement sur la carte et non brochés (composant maintenu par des broches).
- ❖ **COMCEPT** : acronyme pour COMplément de Capacités en Elongation, Projection et Théâtre, contrat attribué par la DGA (voir « DGA ») à la société Airbus Defence and Space (ex Astrium) et à son partenaire ACTIA Telecom (ex ACTIA Sodielec) permettant aux armées françaises d'accéder, dès 2014, à des capacités satellitaires haut-débit.
- ❖ **DGA** : acronyme pour Direction Générale de l'Armement. C'est une direction du ministère de la Défense française, qui a pour mission de concevoir, d'acheter et d'évaluer tous les systèmes d'armes destinés aux forces de l'armée française.
- ❖ **DMT** : le portail télématique DMT (Diagnostic Multiplexage Telematics) combine les informations captées des trois systèmes embarqués fournis par ACTIA, afin d'améliorer l'exploitation des véhicules de transport de public en Chine.
- ❖ **EasyTach** : logiciel développé et commercialisé par le Groupe ACTIA permettant le téléchargement automatique et à distance des données légales contenues dans le chronotachygraphe qui équipe les véhicules commerciaux (voir « chronotachygraphe »).

- ❖ **EBSF** : acronyme pour European Bus System of the Future. EBSF est le premier projet commun sur le bus urbain qui regroupe sous la forme d'un consortium 49 partenaires présents dans 11 pays européens. Initié en 2008 et coordonné par l'UITP (Union Internationale des Transports Publics), ce projet intègre, dans une perspective globale, les besoins des passagers, des exploitants, des opérateurs, des conducteurs et s'attache aux problématiques liées à l'infrastructure urbaine ou à la place du bus dans la ville de demain.
- ❖ **ECOfleet** : un des services numériques du portail télématique ACTIA Fleet permettant le suivi et l'analyse des comportements de conduite (carburant et confort).
- ❖ **Electre** : projet de qualification de postes automatés numériques mené par RTE (voir « RTE »).
- ❖ **EnR** : acronyme pour Energie Renouvelable qui est une énergie que se constitue ou se reconstitue plus vite qu'elle n'est utilisée.
- ❖ **End Of Line** : solution de diagnostic électronique du véhicule en fin de ligne de production automobile.
- ❖ **FAR** : Fonctions Avancées de Régulation (ou réseau électrique) optimisant le rendement des lignes électriques et des transformateurs grâce à des mesures beaucoup plus nombreuses qui permettent de mieux répartir les flux d'énergie.
- ❖ **Gauge** : terme anglais désignant les jauges et indicateurs des tableaux de bord des véhicules. Les jauges fournissent différentes indications au conducteur : vitesse, régime moteur, consommation de carburant...
- ❖ **Hyperfréquence** : la technologie hyperfréquence se base sur l'émission puis l'analyse d'une onde radio de fréquence très élevée. Le Groupe ACTIA utilise cette technologie dans les équipements de transmission des stations terriennes (voir « stations terriennes »).
- ❖ **IATF** : International Automotive Task Force.
- ❖ **iCAN** : boîtier de télématique destiné à équiper des flottes de véhicules légers en seconde monte (marché Aftermarket). Il se connecte dans l'habitacle du véhicule à la prise OBD du véhicule afin de transmettre des données de fonctionnement du véhicule vers une application logicielle de type gestion de flotte.
- ❖ **IHM-I** : gamme de calculateurs intelligents et communicants équipée d'une interface de contrôle pour les bus et cars. Ces produits sont disponibles en post-équipement. Ils intègrent des protocoles de communication pour proposer aux passagers l'internet à bord, la téléphonie ou différents services de navigation urbaine et au chauffeur et à l'opérateur des services d'exploitation tels que l'antivol et la détection de chocs, l'appel d'urgence, l'ouverture des portes, l'autorisation de démarrage ou la gestion de flotte.
- ❖ **Infotainment** : terme anglais désignant, dans les domaines d'activité d'ACTIA, les gammes de produits qui concourent au divertissement et à l'information des passagers des bus, des cars, des métros, tramways et trains.
- ❖ **Inductance** : composant caractérisé par la propriété de créer un flux magnétique lorsqu'elle est parcourue par un courant électrique.
- ❖ **IRIS** : acronyme pour International Railway Industry Standard. Il s'agit de la norme référentielle standard pour l'industrie ferroviaire internationale. Créé en 2006 à l'initiative de l'UNIFE (voir « UNIFE »), ce standard est le référentiel qualité reconnu qui intègre toutes les exigences spécifiques de ce secteur.
- ❖ **ISO/TS 16949** : référentiel international traitant de la démarche Qualité dans le secteur automobile. Elaboré par l'IATF (voir « IATF »), groupe de travail composé de représentants des constructeurs et des organisations professionnelles d'équipementiers automobiles européens et américains, son objectif est d'harmoniser les exigences des parties prenantes en termes de système qualité.
- ❖ **ITxPT** : coopération en matière de mise en œuvre de normes pour les systèmes informatiques appliqués aux transports publics. Ces dispositifs sont destinés à fonctionner parfaitement lorsqu'ils sont utilisés ou connectés pour la première fois, sans reconfiguration. Un banc d'essai intégré propose des services de spécification, de test, de qualification et de mise en valeur des solutions normalisées.
- ❖ **Lean** : ce terme anglais désigne une théorie de gestion développée au Japon notamment par Toyota dont l'objectif est de réduire les gaspillages par une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de l'organisation. Littéralement « Lean » signifie « maigre ».
- ❖ **MCO** : acronyme pour Maintien en Condition Opérationnelle. Le MCO est un ensemble de procédés permettant de garantir le fonctionnement d'un système dans le temps. Dans le cas des systèmes électroniques, ces procédés couvrent le redesign éventuel de cartes, leur réparation, le stockage de composants...
- ❖ **Méthodes MSA** : systèmes de mesure d'analyse. Validation de la quantité d'erreurs dans un système de mesure. Une analyse des systèmes de mesure évalue la méthode d'essai, des instruments de mesure, et l'ensemble du processus de l'obtention de mesures pour assurer l'intégrité des données utilisées pour l'analyse.

- ❖ **Montée en Débit** : ce programme national a pour objectif de résorber rapidement les zones de faible débit grâce à une modernisation des réseaux de télécommunications existants. Outre l'enjeu économique et social de la nouvelle économie numérique, ce programme va aussi désenclaver les territoires éloignés des grandes villes.
- ❖ **Multi-Diag®** : est la marque des appareils et des logiciels de diagnostic électronique multimarque développés et commercialisés par le Groupe ACTIA. L'objectif de cette gamme est de maintenir et de réparer les organes électroniques des véhicules légers et commerciaux quelle que soit la marque du véhicule. Elle est commercialisée auprès des réseaux après-vente de maintenance et de réparation de véhicules partout dans le monde.
- ❖ **Multiplexage** : technologie permettant de faire circuler un nombre très important d'informations entre les boîtiers électroniques de gestion des commandes et les accessoires par l'intermédiaire d'un câblage électrique réduit.
- ❖ **NADCAP** : acronyme pour National Aerospace and Defense Contractors Accreditation Program. NADCAP est un programme de certification qualité pour les sous-traitants et fournisseurs des secteurs aéronautique et défense. Ce programme définit les critères standards de qualité pour chaque produit, chaque procédé de fabrication et chaque service. Il résulte de la coopération des grands donneurs d'ordre tels que Boeing, Airbus, Safran, Rolls Royce, Bombardier ou Zodiac.
- ❖ **OBD** : On Board Diagnostic (ou prise diagnostic).
- ❖ **ONCF** : acronyme pour Office National des Chemins de Fer au Maroc.
- ❖ **ONE WEB** : projet de constellation d'environ 650 satellites de télécommunication circulant sur une orbite basse pour fournir aux particuliers un accès mondial à Internet à haut débit à partir de 2022.
- ❖ **OTAN** : acronyme pour Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Fondée le 4 avril 1944, c'est une organisation politico-militaire réunissant 28 pays membres (Europe et Amérique du Nord) et dont l'objectif est la sauvegarde de la liberté et de la sécurité de tous ses membres.
- ❖ **OTC-LAN** : nouveau protocole de communication obligatoire pour tout matériel neuf installé dans un centre de contrôle technique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014. A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, tout équipement d'un centre de contrôle technique devra être mis en conformité ou remplacé par un équipement conforme. Ce protocole permet de normaliser et de sécuriser toutes les informations recueillies et transmises par les différents équipements lors d'un contrôle technique.
- ❖ **PALIER SMART ELECTRE** : le Palier de contrôle commande numérique (PCCN) est un équipement de protection et de contrôle commande des postes sources RTE. Il est situé dans l'armoire de contrôle commande numérique. Le palier Smart Electre est destiné à piloter des organes haute tension.
- ❖ **PES** : Plateforme d'Exécution des Services qui désigne le calculateur adapté à l'environnement véhicule (bus, tramway) et équipé des interfaces de communication nécessaires, permettant d'héberger toutes les applications logicielles essentielles à l'exploitation du véhicule (billettique, multimédia, gestion de flotte, informations voyageurs...).
- ❖ **PCCN** : acronyme pour Poste Contrôle Commande Numérique. Il est utilisé par Enedis et il définit un nouveau palier technique (palier PCCN) qui équipe tous les ouvrages neufs et remplace les matériels anciens nécessitant un maintien en condition opérationnelle trop coûteux.
- ❖ **RTE** : gestionnaire du réseau de transport d'électricité français ayant pour mission l'exploitation, la maintenance et le développement du réseau haute et très haute tension en étant garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique).
- ❖ **RTU (Remote Terminal Unit)** : organe de communication (fiable) qui permet au dispatching régional de réaliser des commandes dans le poste électrique (ouverture disjoncteur, régulation...).
- ❖ **SAM ATOM** : PC embarqué pour bus et car permettant de gérer les applications et services tels que la localisation, l'information et le divertissement des passagers, les interfaces entre le chauffeur et les passagers, la billettique, la vidéosurveillance...
- ❖ **SAMI** : boîtier embarqué en post équipement qui permet de remonter des données de fonctionnement des véhicules de transport pour en réaliser la maintenance avancée. Il comprend également une fonction dite boîte noire, permettant un enregistrement détaillé des paramètres techniques, qui pourront être analysés en cas de défaillance véhicule ou d'accident.
- ❖ **Shelter** : en anglais, « un abri » compris en français comme une cellule (conteneur) hébergeant des fonctions notamment dans le « militaire » : équipement complet transportable d'un site à l'autre.
- ❖ **SIL 4** (niveau d'intégrité de sécurité) : niveau relatif de réduction de risques inhérents à une fonction de sécurité. Plus simplement, c'est une mesure de la performance attendue pour une fonction de sécurité. Les exigences

pour un niveau SIL 4 correspondent au niveau le plus sûr (grande fiabilité). Un SIL est déterminé à partir d'un certain nombre de facteurs quantifiés dans la gestion du cycle de développement et/ou du cycle de vie.

- ❖ **SMART GRID** : terme anglais désignant un réseau de distribution d'électricité intelligent dont le pilotage informatique à distance permet l'optimisation de la performance énergétique.
- ❖ **SMART POWER** : un périphérique Smart Power est un circuit de commutation avec un contenu numérique. Il s'interface entre un multiprocesseur et une charge. Ces interrupteurs intelligents sont conçus pour contrôler une grande variété de charges dans les systèmes automobiles et industriels.
- ❖ **Station terrienne** : une station terrienne est le point de réception et/ou d'émission d'un système de communication par satellite. Elle répond à des besoins de transmission civils ou militaires.
- ❖ **Systèmes embarqués** : terme générique désignant des ensembles électroniques à bord des véhicules. Ces systèmes se localisent majoritairement au niveau du châssis mais communiquent avec des éléments de la cabine notamment des afficheurs (voir « cluster », « gauges », « switch pack »).
- ❖ **Télématique** : étymologiquement technologie associant les télécommunications et l'informatique. Dans les domaines d'activités d'ACTIA, la télématique désigne la connectivité des véhicules et regroupe non seulement des boîtiers de communication embarqués capables de transmettre des données mais aussi les services utilisateurs permis par l'exploitation de ces données : géolocalisation, gestion des flottes de véhicules, suivi de la consommation de carburant...
- ❖ **TGU2** : acronyme pour l'anglais Telematic Gateway Unit 2 qui signifie Passerelle de télématique 2. Le TGU2 est un boîtier électronique conçu et fabriqué par ACTIA qui équipe les véhicules commerciaux et industriels et assure la communication de ces véhicules avec leur environnement. Cette communication sert de nombreuses fonctions : géolocalisation, suivi de la consommation de carburant, maintenance...
- ❖ **UNIFE** : Union des Industries Ferroviaires Européennes.
- ❖ **VCI** : acronyme pour Vehicle Communication Interface, terme anglais désignant un boîtier qui se connecte à la prise OBD (voir « OBD ») pour la connexion du véhicule. Cette prise normalisée située dans l'habitacle du véhicule est reliée aux calculateurs électroniques du véhicule et donne accès à de nombreuses données liées à son fonctionnement. L'exploitation de ces données via la VCI donne l'état de santé électronique du véhicule et permettra donc sa maintenance. Une VCI est donc un boîtier de télématique débarqué.